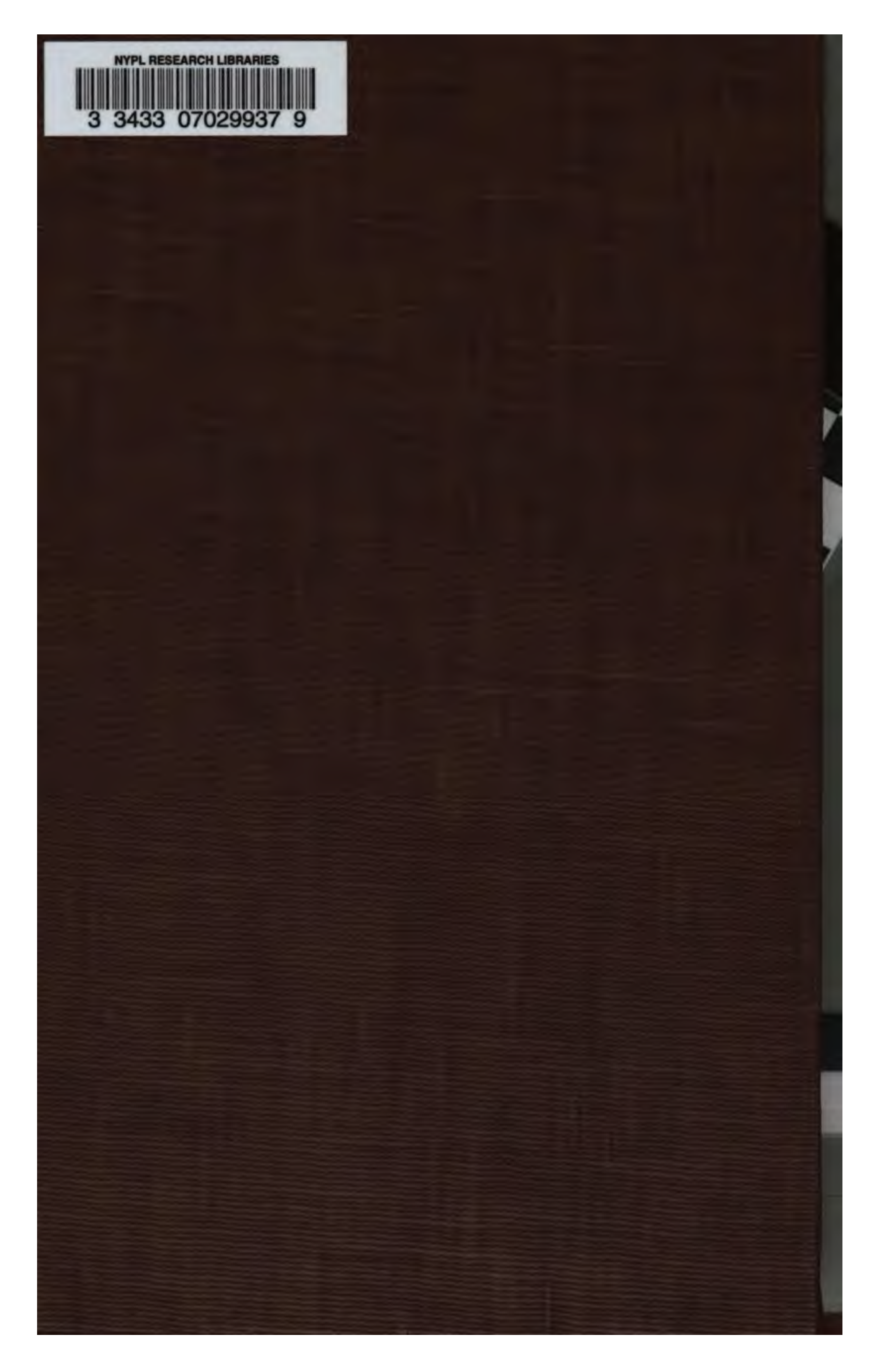




DISCUSSION AMICALE

SUR

L'ÉTABLISSEMENT ET LA DOCTRINE

DE

L'ÉGLISE ANGLICANE,

ET EN GÉNÉRAL

SUR LA RÉFORMATION.

RÉDIGÉE EN FORME DE LETTRES, ÉCRITES EN 1812 ET 1813.

PAR UN LICENCIÉ DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ DE SORBONNE.

TOME II.

A LONDRES:

De l'Imprimerie de R. Juigné, 17, Margaret-street, Cavendish-square.

SE VEND CHEZ MESSRS. BOSSANGE ET MASSON, 14, GREAT MARLBOROUGH STREET, ET 100, NEW BOND STREET; CARPENTER AND SON, OLD BOND STREET; KEATING, BROWN, ET KEATING, DUKE STREET, GROSVENOR SQUARE; BOOKER, NEW BOND STREET; ET FITZPATRICK, 4, CAPEL STREET, DUBLIN.

1817.

LETTRE X.

Après avoir reconnu que le secret si religieusement gardé dans toute l'Eglise sur l'Eucharistie pendant les premiers siècles ne pouvoit couvrir et récéler que la présence réelle; après avoir reconnu qu'en célébrant les saints mystères, les Evêques et les prêtres de ces mêmes siècles récitoient des formules d'invocation, des prières où étoient exprimés, dans les termes les plus clairs, les plus énergiques, et la présence réelle, et le changement de substance et l'adoration, et l'oblation de la victime, ou le sacrifice non sanglant de la nouvelle loi, il ne sauroit plus y avoir aucune nécessité pour nous d'examiner en détail ce que ces mêmes Evêques, ces mêmes Pères auroient écrit dans les ouvrages qu'ils ont laissés après eux. Vous imaginez bien qu'ils n'y auront point enseigné une doctrine opposée à celle qu'ils gardoient avec tant de circonspection : et qu'invoquant tous les jours dans la liturgie la descente de l'Esprit-Saint, afin que le pain et le vin fussent changés au corps et au sang de Jésus-Christ, ils n'auront pas soutenu dans leurs écrits qu'il ne s'opéroit dans le pain et le vin aucun changement de substance. Il n'est guères à présumer que dans leurs assemblées réligieuses et dans les temples, ils aient présenté à l'adoration des fidèles, et adoré eux-mêmes, en les prenant, le corps Lettre X.

Lettre X. et le sang de Jésus-Christ, et que dans leurs écrits ils aient dit qu'on ne pouvoit, sans idolâtrie, rendre un culte divin au pain et au vin consacrés, parce que ces créatures n'étoient que la figure et le mémorial de Jésus-Christ absent et dans les cieux. On n'auroit pas meilleure grâce à supposer qu'ils aient pu marquer dans leurs écrits que la loi de l'Evangile étoit sans sacrifice, eux qui l'offroient journellement à Dieu sur les autels. Nommez-moi le Zwinglien le plus opiniâtre : et si je le force une fois de convenir que la discipline du secret a eu certainement pour cause et pour objet le dogme de la réalité ; ou si je l'oblige d'avouer que le changement de substance, l'adoration, le sacrifice non sanglant, proclamés dans toutes les liturgies du Ve. siècle, proviennent nécessairement de source apostolique, il ne pourra s'empêcher de conclure que l'on y doit absolument rapporter tout ce que les Pères ont dit sur l'Eucharistie. Or je me flatte à présent, Monsieur, que vous voyez clairement que la discipline du secret sur l'Eucharistie a eu effectivement le dogme de la réalité pour cause, et n'a pu en avoir d'autre : je me flatte aussi qu'il ne vous reste pas l'ombre d'un doute sur l'origine apostolique de ces dogmes uniformément exprimés dans toutes les liturgies écrites au Ve. siècle. Vous devez donc vous tenir pour très-assuré d'avance que les passage des Pères sur l'Eucharistie ne sauroient s'entendre ni s'expliquer dans un sens contraire à la doctrine qu'ils conservoient secrètement entr'eux, et qu'ils énoncèrent si énergiquement dans la célébration privée de leurs liturgies. Ce n'est pas, au reste, que je veuille vous interdire l'examen de ces passages ; je vais même y entrer bien volontiers avec vous. Car dans

une matière de cette importance, on ne sauroit trop accumuler les preuves. Lettre X.

La discipline du secret nous a fait connoître que l'on enveloppoit scrupuleusement les mystères d'expressions obscures et énigmatiques, toutes les fois qu'on se voyoit exposé au danger de les compromettre devant les non-initiés ; et qu'au contraire, quand on étoit affranchi de toute crainte pareille, on en parloit à découvert. Elle nous a également appris que la même précaution, la même réserve qui guidoit la prédication des Evêques, conduisoit constamment leur plume. « Ce qui n'est pas permis, dit St. Basile, de laisser contempler à ceux qui ne sont pas initiés, comment conviendroit-il d'en répandre dans le public des notions écrites ?»

Maintenant, d'assigner avec exactitude les circonstances dans lesquelles il y avoit, ou il n'y avoit point de danger de compromettre les mystères, en parlant ou en écrivant, seroit pour nous, à la distance où nous sommes, une entreprise bien hasardée. Les Pères seuls étoient juges de ces circonstances, du danger qu'elles pourroient faire naître, ainsi que du degré de liberté avec lequel ils pouvoient énoncer ou tracer leurs pensées. Eussions-nous imaginé par exemple qu'il pût y avoir quelque risque à courir en écrivant à un Evêque ? Et pourtant Innocent Ier. à l'entrée du Ve. siècle n'ose parler ouvertement des mystères à Décentius? Eussions-nous pensé qu'un Chrétien du second siècle pût s'ouvrir et se confier à un Empereur payen ? Et pourtant Justin n'a pas fait difficulté d'introduire Antonin fort avant dans le sanctuaire, et de lui manifester en grande partie ce qui s'y passoit.

Lettre X.

Ce que nous savons avec certitude, c'est qu'en prêchant devant les catéchumènes et les infidèles, ou en composant des ouvrages destinés à la publicité, les Pères étoient contraints de se tenir sur leurs gardes et sur la réserve, comme ils le témoignent très-fréquemment, parce que le plus souvent ils se trouvoient dans cet embarras. Ce que nous savons encore avec certitude, c'est qu'ils ont dû développer la doctrine à nu et toute entière lorsqu'ils parloient ou écrivoient pour l'instruction des nouveaux baptisés. Car alors il s'agissoit de les initier à fonds dans les mystères auxquels ils alloient participer: il falloit leur décrire la nature du sacrement, leur en donner les notions essentielles, afin que l'ignorance ne pût les exposer à aucune profanation, à aucun sacrilége. (1) D'où il suit que, si

---

Catéchès. 18e.

(1) " La veille du grand jour de Pâques, dit St. Cyrille de Jé-
" rusalem, et de votre régénération, nous vous enseignerons ce qui
" sera convenable; avec quelle révérence et avec quel ordre il faut
" entrer dans le lieu où vous serez baptisés; quelles sont les raisons
" de toutes les saintes cérémonies que l'on y pratique; avec quelle
" dévotion il faut, au sortir du baptême, s'approcher de l'autel
" de Dieu, et participer aux mystères spirituels et célestes que l'on
" y offre, afin que votre âme étant illuminée par nos instructions et
" nos discours, chacun de vous connoisse la grandeur des présents
" que Dieu lui fait."

Explication de l'Exod. aux néophytes. Traité 5e.

" Entre toutes les choses, dit St. Gaudence, qui nous sont mar-
" quées au livre de l'Exode, lorsqu'il décrit la célébration de la
" Pâque, nous ne parlerons maintenant que de celles qui ne peuvent
" être expliquées devant les catéchumènes, *mais qu'il est néan-*
" *moins nécessaire* de découvrir à ceux qui ont été nouvellement
" baptisés.....Cette nuit éclatante (celle de Pâques) exige que nous
" nous conformions moins à la suite du texte, qu'au besoin de la
" circonstance, en sorte que les néophytes puissent pour la pre-

l'on veut juger sainement de l'opinion des Pères sur l'Eucharistie, on doit la chercher dans les écrits de cette seconde espèce, et non dans ceux de la première: le bons sens veut que, pour découvrir les vrais sentimens d'un auteur, nous consultions les écrits où il a dû les exposer dans tout leur jour, et non ceux où il étoit contraint de les masquer sous des termes vagues et indécis, sous des expressions obscures et ambigues. Lettre X.

Il n'est pas douteux que dans ces beaux siècles, chaque Evêque n'ait mis le plus grand zèle à instruire les néophytes de son Eglise, et qu'entre les fonts baptismaux et la table sacrée, il ne les ait retenus quelque tems pour leur découvrir ce qui leur avoit été caché jusque-là, et leur enseigner la théologie sublime du sacrement qu'ils alloient avoir le bonheur de recevoir. Il n'est pas douteux que, si quelques-uns de ces saints personnages s'abandonnoient, dans ces occasions, aux idées que leur suggéroient dans le moment leur piété et leur science, plusieurs cependant auront préféré de mettre leurs pensées en écrit, afin de donner à leurs instructions un développement plus suivi, plus méthodique et plus clair; afin aussi de

---

" mière fois apprendre comment on participe au sacrifice paschal, " et les fidèles instruits s'y reconnoître."

" Vous ne voyez pas seulement, dit St. Chrysostome, ce même " corps que virent les Mages; mais vous en connoissez la vertu: " vous savez comme il se communique, et vous n'ignorez rien de " tout ce qu'il a opéré, ayant été *instruits de tout exactement au* " *tems de votre initiation.*" Hom. 25 sur la 1ère aux Cor.

" De cette solennité paschale, dit St. Augustin, les sept ou huit " premiers jours sont destinés à instruire les *enfans* (les nouveaux " baptisés) sur les sacremens." Discours 238, au 5e jour de Pâques.

Lettre X. soulager leur mémoire et de s'épargner la peine et l tems de s'y préparer deux fois l'année, pendant le cour de leur épiscopat. Non que de pareilles instruction toutes chargées de la doctrine mystérieuse, fussen écrites pour être divulguées : bien au contraire assu- rément, vous pouvez-vous imaginer avec quel soin quelle surveillance, chaque Evêque devoit tenir se perles et son trésor éloignés de tout regard suspect étranger; avec quelle circonspection et quelle diffi- culté il se seroit laissé aller à communiquer un pareil travail, ou en permettre la copie à des amis. (1) Une seule instruction de ce genre, élémentaire et dogmatique, nous mettroit bien mieux au fait de la croyance primitive sur l'Eucharistie, que mille passages incomplets, tirés des autres écrits que publioient les Pères, et où la crainte de trahir les mystères les obligeoit à des réticences, à des obscurités étudiées.

S'il est vrai, comme tout porte à le conjecturer, qu'en général les Evêques, durant les quatre premiers siècles, aient composé pour les néophytes de ces instructions détaillées, de ces expositions complètes sur les dogmes de l'Eucharistie, il ne nous reste qu'à regretter la perte du plus grand nombre. La Providence toutefois a permis qu'il parvînt jusqu'à nous quelques-uns de ces monumens authentiques et incontestables de la foi primitive. C'est là que nous devons interroger l'antiquité: elle y parle encore, et nous instruit nous-mêmes dans ces discours adressés aux

---

(1) Relisez ici l'avertissement si curieux que St. Cyrille de Jérusalem a mis à la tête de ses Catéchèses, et que j'ai cité dans l'Appendix sur la Discipline du Secret.

néophytes, et qui, de leur nature, sont visiblement décisifs pour ou contre, entre nous et les Protestans. Quelqu'ait été la croyance d'alors, Protestante ou Catholique, il faut qu'elle s'y trouve nettement prononcée. Car il étoit nécessaire que les néophytes apprissent ce qu'ils alloient enfin recevoir: si c'étoit le corps et le sang même de Jésus-Christ, ou simplement un peu de pain, un peu de vin, comme figure et représentation, et rien de plus: si la substance de son corps prenoit la place de celle du pain, et par conséquent y exigeoit des fidèles un sentiment d'adoration; ou si le pain et le vin, conservant leur nature propre, ne devenoient qu'un mémorial de Jésus-Christ absent, et ne réclamoient, en conséquence, d'autre respect, d'autre recueillement, que celui que l'on doit à toute cérémonie religieuse. Encore un coup, l'une ou l'autre des deux croyances contradictoires doit être exprimée en termes positifs, dans ces instructions dogmatiques et élémentaires. Vos théologiens les ont, ainsi que nous, entre les mains. Ils ne vous auront jamais paru, j'imagine, fort empressés à vous les faire connoître. Demandez qu'ils vous les communiquent, qu'ils vous disent ce qu'ils en pensent: vous verrez qu'ils ne s'y prêteront pas de trop bonne grâce; et en vérité, à vous parler sincèrement, ils ne le peuvent guères non plus. Eh bien, Monsieur, je leur en épargnerai l'embarras, et je vais remplir, auprès de vous, leur ministère. Supposez donc que vous êtes parmi les anciens néophytes de Jérusalem: le vénérable Patriarche Cyrille va vous adresser, comme à eux, sur le sacrement que vous avez mal connu jusqu'ici, les paroles et les instructions suivantes: " La doctrine du bienheureux Paul suffit " elle seule pour vous rendre des témoignages certai

Lettre X.

Ca

tre X. " de la vérité des divins mystères?"(Il cite les passages de St. Paul aux Corinthiens, et continue ainsi :) " Puis-" que Jésus-Christ, en parlant du pain, a déclaré " que c'étoit son corps, qui osera jamais révoquer en " doute cette vérité? Et puisqu'en parlant du vin, il " a si positivement assuré que c'étoit son sang, qui " jamais en pourra douter, et osera dire qu'il n'est pas " vrai que ce soit son sang? Autrefois, en Cana de " Galilée, il changea de l'eau en vin par sa seule vo-" lonté ; et nous estimerons qu'il n'est pas assez digne " pour nous faire croire sur sa parole, qu'il ait changé " du vin en son sang! Si ayant été invité à des nôces " humaines et terrestres, il y fit ce miracle, sans qu'on " s'y attendît, ne devons-nous pas reconnoître encore " plus tôt qu'il a donné aux enfans de l'époux céleste " son corps à manger et son sang à boire, afin que " nous le recevions, comme étant indubitablement son " corps et son sang? Car sous l'espèce du pain, il " nous donne son corps, et sous l'espèce du vin il nous " donne son sang, afin qu'étant faits participans de ce " corps et de ce sang, vous deveniez un même corps et " un même sang avec lui.... C'est pourquoi je vous " conjure, mes frères, de ne les plus considérer comme " un pain commun et comme un vin commun, puis-" qu'ils sont le corps et le sang de Jésus-Christ, selon " sa parole. Car, encore que les sens nous rapportent " que cela n'est pas, la foi doit vous persuader et vous " assurer que cela est. Ne jugez donc pas de cette " vérité par le goût ; mais que la foi vous fasse croire, " avec une entière certitude, que vous avez été rendus " dignes de participer au corps et au sang de Jésus-" Christ.....Que votre âme se réjouisse au Seigneur,

" étant persuadé comme d'une chose très-certaine, que " le pain qui paroît à nos yeux n'est pas du pain, " quoique le goût le juge tel, mais que c'est le corps " de Jésus-Christ ; et que le vin qui paroît à nos yeux, " n'est pas du vin, quoique le sens du goût ne le " prenne que pour du vin, mais que c'est le sang de " Jésus-Christ. Lettre X.

St. Grégoire de Nazianze, s'adressant aux fidèles et aux néophytes, leur dit : " *Ne chancelez pas* dans " votre âme, quand vous entendez parler du sang, de " la passion et de la mort de Dieu : mais bien plutôt " mangez le corps et buvez le sang *sans hésitation au-* " *cune*, si vous soupirez après la vie. *Ne doutez ja-* " *mais* de ce que vous entendez dire sur sa chair : ne " vous scandalisez point de sa passion : soyez constant, " ferme et stable, sans vous laisser ébranler en rien par " les discours de nos adversaires." Né en 327 et mort en 389. 2 discours sur la Pâque.

St. Grégoire de Nysse, parlant aux nouveaux baptisés : " L'homme étant composé, dit-il, de deux par- " ties, du corps et de l'âme mêlés et unis ensemble, il " faut nécessairement que ceux qui doivent être sauvés " communiquent par l'un et par l'autre avec celui qui " mène à la vie, c'est-à-dire, avec Jésus-Christ. Ainsi " l'âme, en s'unissant à lui par la foi, arrive au salut " par cette voie ; ce qui est uni avec la vie participant " sans doute à la vie. Mais il faut que le corps trouve " une autre voie pour se mêler et s'unir à celui qui le " doit sauver. Car, comme lorsque ceux qui ont été " empoisonnés veulent détruire la violence mortelle du " poison par un remède qui le combatte, il faut que ce " contre-poison salutaire entre dans leur corps, ainsi " qu'a fait le poison, afin de répandre et d'insinuer sa An 369. disc. Catechet. ch. 37.

ettre X. " vertu dans toutes les parties que le venin a péné-
" trées : de même, après que nous avons pris le poison " funeste du péché qui détruit notre nature, il est ab- " solument nécessaire que nous prenions un remède " qui établisse ce qui avoit été corrompu et altéré, " afin que ce puissant antidote étant en nous, chasse " et répare par une vertu contraire, le mal que le poi- " son a causé dans notre corps, par sa malignité et sa " contagion. Et quel est cet antidote? Il n'y en a " point d'autre que *ce divin corps* qui a fait voir qu'il " étoit plus fort que la mort même, et qu'il étoit le " principe de notre vie... Or le Seigneur nous fait " part de ce don divin, lorsqu'il *change et transforme* " *en son corps la nature des espèces visibles*, par la " vertu de la bénédiction sacrée." Ne diroit-on pas que St. Grégoire de Nysse avoit en vue et réfutoit d'avance les sacramentaires, qui devoient un jour venir annoncer au monde que l'on ne mangeoit le corps de Jésus-Christ que par la foi? Ce grand Evêque enseigne au contraire que l'homme étant composé de deux substances, a aussi deux manières de s'unir à son Dieu : l'une adaptée à la nature de l'âme, par la foi ; l'autre conforme à la nature de son corps, par la manducation réelle du corps de Jésus-Christ, rendu présent à l'Eucharistie par un changement de substance.

An 374. ic. à ceux qui iloient être iés, ch. 9.

Ecoutez attentivement, s'il vous plaît, le discours de St. Ambroise à ses Néophytes, que vous allez entendre avec eux : " Considérez, je vous prie, ô vous qui " devez bientôt participer aux saints mystères, quel " est le plus excellent, ou de cette nourriture que " Dieu donnoit aux Israélites dans le désert, appelé " le pain des Anges, ou de la chair de Jésus-Christ, la-

" quelle est *le corps même* de celui qui est la vie: de " la manne qui tomboit du ciel, ou de celle qui est au-" dessus du ciel...L'eau coula du sein d'une roche en " faveur des Juifs; mais pour vous, *le sang coule de* " *Jésus-Christ même*....Aussi cette nourriture et " ce breuvage de l'ancienne loï n'étoient que des " figures et des ombres; mais cette nourriture et ce " breuvage dont nous parlons est la vérité. Que si ce " que vous admirez n'étoit qu'une ombre, combien " grande doit être la chose dont l'ombre seule vous " paroît si admirable? Or la lumière est plus excel-" lente que l'ombre, la vérité que la figure, et le corps " du Créateur du ciel, que la manne qui tomboit du " ciel. Mais vous me direz, peut-être: comment " m'assurez-vous que c'est le corps de Jésus-Christ que " je reçois, puisque je vois autre chose? C'est ce qui " nous reste ici à prouver. Or nous trouvons une infi-" nité d'exemples pour montrer que ce que l'on reçoit " à l'autel n'est point ce qui a été formé par la nature, " mais ce qui a été consacré par la bénédiction, et que " cette bénédiction est beaucoup plus puissante que la " nature, puisqu'elle *change* la nature même. Moïse " tenoit un baton à sa main, et le jetta sur terre, et il " devint un serpent: puis ayant pris la queue du ser-" pent, le baton reprit aussitôt sa première forme et sa " première nature....Que si la simple bénédiction d'un " homme a eu assez de force pour *transformer* la *na-* " *ture*, que dirons-nous de la propre consécration " divine, dans laquelle les paroles mêmes du Sau-" veur opèrent tout ce qui s'y fait? Car ce sacrement " que vous recevez est formé par les paroles de Jésus-" Christ. Que si la parole d'Elie a pu faire descendre

Lettre X.

Lettre X. « le feu du ciel, la parole de Jésus-Christ ne pourra-t-« elle pas changer la *nature* des choses créées ?

« Vous avez lu dans l'histoire de la création du « monde, que Dieu ayant parlé, toutes les choses ont « été faites; et qu'ayant commandé, elles ont été « créées. Si donc la parole de Jésus-Christ a pu du « néant faire ce qui n'étoit point encore, ne pourra-t-« elle point *changer* en *d'autres natures celles* qui « étoient déjà, puisqu'on ne sauroit nier qu'il soit plus « difficile de donner l'être aux choses qui n'en ont « point, que de *changer* la nature de celles qui ont « déjà reçu l'être. Mais pourquoi nous servons-nous « de raisons? Servons-nous des exemples que Dieu « nous fournit, et établissons la vérité de ce mystère de « l'Eucharistie par l'exemple de l'incarnation du Sau-« veur. La naissance que Jésus-Christ a prise de « Marie a-t-elle suivi l'usage ordinaire de la nature? « Il est sans doute que cet ordre n'y a pas été observé, « puisque l'homme n'a eu aucune part à cette nais-« sance. Il est donc visible que ça été contre l'ordre « de la nature qu'une vierge est devenue mère! Or « ce corps que nous produisons dans ce sacrement, est « le même corps qui est né de la Vierge Marie. Pour-« quoi cherchez-vous l'ordre de la nature dans la pro-« duction du corps de Jésus-Christ dans ce sacrement, « puisque c'est aussi contre l'ordre de la nature que ce « même Seigneur est né d'une vierge? C'est la vé-« ritable chair de Jésus-Christ qui a été crucifiée et « qui a été ensevelie. C'est donc aussi, selon la vé-« rité, le sacrement de cette chair. Jésus-Christ dit « lui-même: *ceci est mon corps.* Avant la consécra-« tion, qui se fait avec les paroles célestes, on donne à

« cela un autre nom ; mais après la consécration, cela « est nommé le corps de Jésus-Christ. Il dit aussi, « *ceci est mon sang.* Avant la consécration, ce qui « est dans le calice s'appelle autrement, et après la « consécration on le nomme sang de Christ. Or vous « répondez *Amen* quand on vous le donne, c'est-à-dire, « il est vrai. Croyez donc véritablement de cœur ce « que vous confessez de bouche : et que vos sentimens « intérieurs soient conformes à vos paroles. Jésus- « Christ nourrit son Eglise par ses sacremens qui for- « tifient la substance de notre âme. C'est un mystère « que vous devez conserver soigneusement en vous- « mêmes...de peur de le communiquer à ceux qui n'en « sont pas dignes, et d'en publier les secrets devant les « infidèles par une trop grande légèreté de parler. « Vous devez donc veiller avec grand soin, pour la con- « servation de votre foi, afin de garder toujours inviola- « blement la pureté de votre vie, et la fidélité de votre « secret." Raissonner sur ces paroles, ce seroit en affoiblir la force. Non-seulement St. Ambroise expose la Transubstantiation avec clarté, mais il la prouve encore par toutes les raisons et les exemples qu'on a pu produire depuis qu'elle a été contestée. Remarquez néanmoins qu'il ne laisse pas, dans ce passage, de donner trois ou quatre fois à l'Eucharistie le nom de sacrement, cette remarque aura son application par la suite : observez encore qu'après avoir détaillé les mystères aux Néophytes, il leur en recommande le plus grand secret.

St. Ambroise, ou plutôt l'auteur très-ancien d'un ouvrage sur les sacremens, qui a été long-tems attribué à cet Archevêque, après avoir redit presque littérale-

Lettre X. ment le passage que vous venez de lire, ajoute dans un autre livre ce qui suit : " Comme Notre Seigneur Jésus-
" Christ est le vrai fils de Dieu, et qu'il ne l'est pas
" seulement par grâce, ainsi que le sont les hommes,
" mais par nature, étant de même substance que le
" Père : aussi selon qu'il l'a dit lui-même, c'est sa *véri-*
" *table chair* que nous mangeons, et son *véritable sang*
" que nous buvons. Mais vous répondez peut-être
" ce que répondirent autrefois plusieurs disciples, lors-
" qu'il leur eut parlé de manger sa chair et de boire
" son sang ? Comment est-ce sa vraie chair ? Comment
" est-ce son vrai sang ? Car je vois bien dans le vin
" la ressemblance du sang, mais je n'y vois pas la vé-
" rité du sang. Je vous ai déjà fait connoître ci-des-
" sus combien est *puissante* la parole de Jésus-Christ
" pour *changer* et *transformer* en autre chose les
" œuvres de la Nature. De plus, lorsque plusieurs de
" ses disciples ne purent souffrir ses paroles, et que lui
" entendant dire qu'il donneroit sa chair à manger et
" son sang à boire, ils se retirèrent ; St. Pierre de-
" meura ferme, et lui seul dit : vos paroles sont les
" paroles de la vie éternelle, et à quel autre pourrions-
" nous aller ? Ainsi, afin que d'autres ne pussent pas
" dire la même chose, comme s'ils avoient horreur du
" sang humain, Dieu a voulu que vous preniez un sa-
" crement qui en a la ressemblance, mais que vous
" receviez en même tems la grâce et la vertu de sa
" véritable nature. Je suis, dit-il, le pain vivant qui
" suis descendu du ciel. Or sa chair n'est pas des-
" cendue du ciel, puisqu'il l'a tirée de la Ste. Vierge
" sur la terre. Comment donc ce pain céleste et le
" pain vivant est-il descendu du ciel ? Parce que le
" même Jésus-Christ Notre Seigneur a uni en sa per-

" sonne la divinité et l'humanité. Ainsi vous qui "*recevez sa chair*, vous participez à sa substance di- " vine dans cette nourriture sacrée." Il est très-clair que la manducation dont il s'agit dans ce passage ne se fait point par la foi. Il s'agit d'une manducation qui excite ce doute, comment est-ce de la vraie chair, puisque je ne la vois pas? Or il seroit absurde de supposer que, la chair ne se voyant pas, personne pût douter qu'on la reçoive par la foi; puisqu'au contraire, pour la recevoir par la foi, il est de toute nécessité qu'elle ne se voie pas.

Lettre IX.

St. Gaudence, Evêque de Bresse, tenoit le même langage à ses nouveaux baptisés, et va vous le répéter aujourd'hui à vous-même. " Entre toutes les choses qui " nous sont marquées au livre de l'Exode, dit-il, lors- " qu'il décrit la célébration de la Pâque, nous ne par- " lerons maintenant que de celles qui ne peuvent être " expliquées devant les Catéchumènes, mais qu'il est " néanmoins nécessaire de découvrir à ceux qui ont " été nouvellement baptisés. (1) Dans les ombres et " les figures de l'ancienne Pâque, on ne tuoit pas un " seul agneau, mais plusieurs. Savoir un dans chaque " maison; parce qu'un seul n'eût pas pu suffire à " tout le peuple, et que ce mystère n'étoit que la figure

An 306, trai' 2e. sur la natu[re] des sacremen[s]

(1) Preuve nouvelle et directe que le fameux secret que les Chrétiens gardoient vis-à-vis des catéchumènes et des infidèles couvroit positivement les mystères qui se révéloient aux nouveaux baptisés, c'est-à-dire, la présence réelle et le changement de substance dans l'Eucharistie, ainsi que Saint Cyrille, les deux Grégoires, St. Ambroise le leur ont clairement exposé, et que va le faire St. Gaudence.

Lettre X. « et non pas la réalité de la passion du Seigneur. Car « la figure d'une chose n'en est pas la réalité, mais en « est seulement la représentation et l'image. Or « maintenant que dans la vérité de la loi nouvelle, un « seul agneau est mort pour tous, il est certain qu'étant « aussi immolé par toutes les maisons, c'est-à-dire, *sur* « *tous les autels* des Eglises, il nourrit sous le mystère « du pain et du vin ceux qui l'immolent....*C'est là vé-* « *ritablement la chair de l'agneau, c'est là le sang de* « *l'agneau.* Car c'est ce même pain *vivant* descendu « du ciel qui a dit: le pain que je donnerai est ma « propre chair...Son sang est aussi fort bien représenté « sous *l'espèce* du vin; puisqu'en disant dans l'Evan- « gile: je suis la vraie Vigne, il témoigne assez que le « vin que l'on offre dans l'Eglise en figure et en mé- « moire de sa passion, *est son propre sang*...C'est donc « ce même Seigneur et Souverain Créateur de toutes « choses, qui de la terre ayant formé du pain, *forme* « *de nouveau de ce même pain son propre corps;* parce « *qu'il le peut* faire, et qu'il l'a promis: et c'est-lui- « même qui, ayant autrefois *changé l'eau en vin,* « *change maintenant le vin en son propre sang.*"

« L'Ecriture que l'on a lue, concluant par une fin « excellente et mystérieuse ce qu'elle avoit dit, ajoute: « Car c'est la Pâque du Seigneur, ô sublimité des ri- « chesses, de la sagesse et de la science de Dieu. C'est la « Pâque du Seigneur, dit l'Ecriture, c'est-à-dire, le pas- « sage du Seigneur, afin que vous ne preniez pas pour « terrestre ce qui a été rendu tout céleste par l'opé- « ration de celui qui a voulu *passer lui-même dans le* « *pain, en les faisant devenir son corps et son sang.* « Car ce que nous avons ci-dessus exposé en termes

" généraux touchant la manière de manger la chair " de l'agneau paschal, nous le devons particulièrement " observer dans la manière de recevoir les mêmes mys- " tères de la passion du Seigueur. Vous ne devez donc " pas les rejeter, en considérant cette chair comme si " elle étoit crue, et le sang comme s'il étoit tout cru, " ainsi que firent les Juifs, ni dire avec eux : comment " peut-il nous donner sa chair à manger ? Vous ne " devez pas non plus concevoir en vous-mêmes ce sa- " crement comme une chose commune et terrestre, " mais plutôt vous devez *croire avec fermeté* que, par " le feu du St. Esprit, ce sacrement est *en effet devenu* " ce que le Seigneur assure qu'il est. Car ce que vous " recevez est le corps de celui qui est *le pain vivant et* " *céleste*, et le sang de celui qui est la vigne sacrée. " Et nous savons que lorsqu'il présenta à ses disciples " le pain et le vin consacrés, il leur dit : ceci est " mon corps, ceci est mon sang. *Croyons*, donc, je " vous prie, à celui auquel nous avons déjà cru ; *la vé-* " *rité est incapable de mensonge*.... Comme donc il " est ordonné dans l'ancienne loi de manger la tête de " l'agneau paschal avec ses pieds, nous devons main- " tenant, dans la loi nouvelle, manger tout ensemble " la tête de Jésus-Christ, qui est sa divinité, avec ses " pieds qui sont son humanité, lesquels sont unis et " cachés dans les sacrés et divins mystères ; en croyant " également toutes choses, ainsi qu'elles nous ont " été laissées par *la tradition de l'Eglise*, et en nous " gardant de briser cet os qui est très-solide, c'est-à- " dire, cette vérité sortie de sa bouche : Ceci est mon " corps, ceci est mon sang.

Lettre X.

" Que si après il reste quelque chose que vous n'ayez

Lettre X. " pas bien compris dans cette explication, il faut " achever de la consumer entièrement par la chaleur " de la foi. Car notre Dieu est un feu qui consume, " qui purifie et qui éclaire nos esprits, pour nous " faire concevoir les choses divines, afin que, décou- " vrant les causes et les raisons mystérieuses de ce " même sacrifice tout céleste institué par Jésus-Christ, " nous puissions lui rendre d'éternelles actions de " grâces d'un don si grand et si *ineffable.* Car " c'est le véritable héritage de son Nouveau Testa- " ment, qu'il nous laissa dans la nuit même de sa pas- " sion, comme le gage de sa présence. C'est le viatique " dont nous nous sommes nourris et fortifiés dans " le pélerinage de cette vie, jusqu'à ce que nous arri- " vions dans le ciel, et que nous jouissions pleinement " et à découvert de celui qui, étant sur la terre, nous a " dit: si vous ne mangez ma chaïr et ne buvez mon " sang, vous n'aurez point la vie en vous. Il a voulu " que nous jouissions toujours de ses grâces et de ses " bienfaits ; il a voulu que son précieux sang sanctifiât " continuellement nos âmes par l'image de sa passion. " C'est pourquoi il commanda à ses fidèles disciples " qu'il avoit établis pour être les premiers pasteurs de " son Eglise, de *célébrer sans cesse ces mystères* de la " vie éternelle, jusqu'à ce que Jésus-Christ descende " de nouveau du ciel; afin que les pasteurs et tout le " reste du peuple fidèle, ayant tous les jours devant les " yeux l'image de la passion de Jésus-Christ, la por- " tant en leurs mains, et même la recevant en leur " bouche et dans leur estomac, le souvenir de notre " rédemption ne s'effaçât jamais de notre mémoire. " Et que nous eussions toujours un remède favorable

" et un préservatif assuré contre les poisons du diable. Lettre X
" Recevez donc, aussi bien que nous, avec toute la " sainte avidité de votre cœur, ce sacrifice de la Pâque " du Sauveur du monde, afin que nous soyons sancti- " fiés dans le fond de nos âmes et de nos entrailles par " Notre Seigneur Jésus-Christ, *lequel nous croyons* " *être lui-même présent dans ses sacremens.*" Si je ne craignois de trop étendre cette dissertation, déjà si longue par elle-même, je prendrois plaisir à relever les endroits qui me frappent davantage dans ce discours. On y sent cette antique simplicité qui attache, jointe à une doctrine solide qui soutient et fortifie la foi. Observons du moins que le saint Evêque rapporte à la tradition des Eglises toutes les instructions qu'il donne aux nouveaux baptisés, et qu'il témoigne que les Apôtres, par ordre de leur maître, célébroient sans cesse et partout la liturgie. Remarquez aussi qu'après avoir établi la présence et la transubtantiation dans des termes très-clairs, il ne laisse pas de donner à l'Eucharistie les noms de *sacrement, de gage de la présence, de mystère du pain et du vin,* et d'aller jusqu'à dire que le sang est fort bien représenté dans l'espèce du vin. Vous voyez donc que ces manières diverses de parler s'accordent parfaitement avec la doctrine catholique; et je vous prie de vous en souvenir par la suite.

St. Chrysostome a souvent marqué dans ses sermons le rapport de l'Eucharistie avec la Pâque judaïque, et enseigné que le sang de l'agneau paschal est l'emblême du sang de Jésus-Christ, que la figure appartenoit à l'Ancien Testament, et la réalité au Nouveau. Voici comme il présente cette instruction aux nouveaux baptisés : " Les statues des souverains ont souvent

Lettre X. Hom. aux néop. et encore à peu près de même dans l'hom. sur St. Jean et la 67e. au peuple d'Antioche.

" servi d'asyles aux hommes qui s'étoient ré-
" fugiés près d'elles, non parce qu'elles étoient faites
" d'airain, mais parce qu'elles représentoient la figure
" des princes. Ainsi le sang de l'agneau sauva les
" Israélites, non parce qu'il étoit sang, mais parce qu'il
" figuroit le sang du Sauveur et annonçoit sa venue.
" Maintenant donc, si l'ennemi apercevoit, non le
" sang de l'agneau figuratif empreint sur nos portes,
" mais *le sang de la vérité reluisant dans la bouche*
" *des fidèles*, il s'en éloigneroit bien davantage. Car
" si l'ange a passé à la vue de la figure, combien plus
" l'ennemi seroit-il effrayé à l'aspect de la vérité ?......
" Considérez, ajoute-t-il ensuite, de quel aliment il
" nous nourrit et nous rassasie. *Lui-même* est pour
" nous la substance de cet aliment, *lui-même* notre
" nourriture. Car comme une tendre mère, poussée
" par une affection naturelle, s'empresse de sustenter
" son enfant de toute l'abondance de son lait ; ainsi
" Jésus-Christ *alimente* de *son propre sang* ceux
" qu'il régénère."

Hom. 60 au peup. d'Antio. répétée en grande partie dans l'hom. 83 sur St. Mathieu.

" Obéissons donc à Dieu en toutes choses ; ne le
" contredisons pas lors même que ce qu'il nous dit
" paroît répugner à nos idées et à nos yeux. Que sa
" parole soit préférée à nos yeux et à nos pensées. Ap-
" pliquons ce principe aux mystères. Ne regardons
" pas ce qui est exposé à nos yeux, mais sa parole ;
" car elle est infaillible, et nos sens exposés à l'illusion.
" Puis donc que le Verbe dit : ceci est mon corps, obéis-
" sons, croyons et voyons ce corps avec les yeux de l'âme.
" Car Jésus-Christ ne nous a rien donné de sensible,
" mais *sous des choses sensibles*, des objets qui ne s'a-
" perçoivent que par l'esprit.... Car si vous étiez sans

« corps, les dons qu'ils vous a faits auroient été simples; Lettre X.
« ils n'auroient eu rien de corporel; mais parce que votre
« âme est unie à un corps, *sous des choses sensibles*, il
« vous en présente qui ne le sont pas. Combien n'y en
« a-t-il pas qui disent à présent : je voudrois bien voir
« sa forme, sa figure, ses vêtemens, sa chaussure? Et
« voici que vous le voyez, que vous le touchez lui-
« même, que vous le mangez lui-même. Vous vou-
« driez voir ses vêtemens! mais lui se donne à vous
« lui-même, non-seulement pour être vu, mais touché,
« mangé, reçu intérieurement....Si vous ne pouvez en-
« visager sans une indignation extrême la trahison de
« Judas, et l'ingratitude de ceux qui le crucifièrent,
« prenez garde de vous rendre vous-mêmes coupables
« de la profanation de son corps et de son sang. Ces
« malheureux firent souffrir la mort au très-saint
« corps du Seigneur, et vous, vous le recevez avec une
« âme impure et souillée, après en avoir reçu tant de
« biens. Car non content de se faire homme, de souf-
« frir les ignominies, il a voulu encore se mêler et s'u-
« nir à vous, de sorte que vous deveniez un même corps
« avec lui, et *non-seulement par la foi*, mais effective-
« ment et dans la réalité même.

« De quelle pureté ne devroit donc point être celui
« qui est fait participant d'un tel sacrifice? Combien
« plus pure que les rayons du soleil ne devroit point
« être la main qui distribue cette chair? La bouche
« qui se remplit de ce feu spirituel, la langue qui se
« teint de ce sang redoutable? Songez à quel hon-
« neur vous êtes élevé, à quelle table vous êtes admis?
« Celui que les anges tremblent d'apercevoir, et qu'ils
« n'osent contempler sans frayeur, à cause de l'éclat

Lettre X. "qui jaillit de sa personne, nous sommes nourris de "sa substance, nous mêlons la nôtre à la sienne, et "nous devenons avec lui un même corps, une même "chair. Qui racontera les merveilles du Seigneur? "Qui fera dignement entendre ses louanges? Quel "pasteur a jamais nourri ses brebis de ses propres "membres? Et que parlé-je de pasteur? Les mères "elles-mêmes livrent quelquefois leurs enfans à des "nourrices étrangères. Mais il ne souffre point que "les siens soient traités ainsi. Lui-même il les "nourrit de son propre sang, et se les attache en-"tièrement....

"Jésus-Christ, qui autrefois opéra ces merveilles "dans la cène qu'il fit avec ses Apôtres, est le même "qui les opère aujourd'hui. Nous tenons ici la place "de ses officiers et de ses ministres; mais c'est lui "qui sanctifie ces offrandes, et *les change en son corps* "*et en son sang*....Ce n'est pas seulement à vous qui "participez aux mystères, mais à vous aussi qui en "êtes les dispensateurs que j'adresse mon discours. (1) "....Et vous, laïques, lorsque vous vous approchez du "corps sacré, croyez que vous le recevez de la main "invisible de Jésus-Christ. Car celui qui a fait plus, "c'est-à-dire, qui s'est posé lui-même sur l'autel, ne "dédaignera pas de vous présenter son corps." Le grand Evêque passe ensuite au devoir de la charité,

(1) Ces paroles indiquent assez qu'il n'y avoit là que des fidèles et des ecclésiastiques : la clarté dont les dogmes sont exposés, sous toutes les formes, le prouve encore mieux. C'est pourquoi je n'ai point balancé de joindre cette homélie aux instructions dogmatiques faites pour les néophytes.

qu'il relève magnifiquement comme la plus belle disposition aux mystères ; et faisant allusion à la cène de Jésus-Christ, il ajoute : " Elle n'étoit point d'argent " cette table où il étoit assis : il n'étoit point d'or ce " calice duquel il versa *son propre sang* à ses Apôtres : " et pourtant que ce vase étoit précieux, qu'il étoit " redoutable, par l'esprit dont il étoit plein !".... Lettre X.

Quoique nous n'ayons de St. Augustin aucune des instructions premières qu'il doit avoir faites à ses néophytes au sortir du baptême et avant la participation à l'Eucharistie, quoique les discours qui nous restent de lui sur la solennité paschale, roulent généralement ou sur les rapports du pain et du vin avec le corps mystique de Notre Seigneur, ou sur les dispositions morales qui doivent nous accompagner à la table sacrée, et nous rendent dignes d'en approcher tous les jours, cependant les dogmes et la croyance de l'Eglise ne laissent pas de s'y trouver quelquefois rappelés succinctement, mais d'une manière claire. " Je me sou- Sermon 8. " viens, dit-il à ses adultes régénérés, de la promesse " que je vous ai faite. Je me suis engagé de vous " faire un discours, à vous qui avez été baptisés, pour " vous expliquer le sacrement de la table du Seigneur, " lequel vous voyez présentement, *et dont vous avez* " *été participans la nuit passée.* Vous devez savoir " ce que vous avez reçu, ce que vous recevez, et ce " que vous devez recevoir chaque jour. Ce pain que " vous voyez sur l'autel, *étant consacré par la parole* " *de Dieu, est le corps de Jésus-Christ :* ce calice, " ou plutôt ce qui est dans ce calice, ayant été sanc- " tifié par la parole de Dieu, *est le sang* de Jésus- " Christ." Telle est en abrégé l'instruction qu'avoient

Lettre X. déjà reçue ces nouveaux baptisés la nuit passée, avant de participer à la table sacrée. Aussi le saint Evêque la rappelle ici sans s'y arrêter: il passe au sujet particulier de son discours, qui est de savoir pourquoi le corps et le sang nous sont donnés sous la forme du pain et du vin. "C'est, dit-il, ce que l'Apôtre explique par ces paroles: quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes qu'un corps et qu'un pain." Il développe admirablement la pensée de l'Apôtre, en montrant que le corps mystique, dont nous sommes tous membres, est représenté par la diversité de grains de bled qui composent un même pain, et la diversité de grains de raisin qui composent le même vin: il en conclut que, par cette raison, Jésus-Christ a fait choix de la matière du pain et du vin pour en faire son corps et son sang.

Cette instruction est précisément la même qui se retrouve presque mot à mot dans un autre discours que nous a conservé St. Fulgence, et qui fut fait dans les mêmes circonstances. "*Vous avez déjà vu, la nuit précédente*, les choses que vous voyez présentement. "Mais on ne vous a pas encore dit ce qu'elles étoient, "ce qu'elles signifioient, et combien celles, dont elles "étoient sacrement, sont grandes et excellentes. Ce "que vous voyez donc est du pain, et c'est aussi ce "que vos yeux vous déclarent. Mais selon le témoi- "gnage que la foi en doit rendre, *le pain est le corps de Jésus-Christ, et le vin de ce calice est le sang de Jésus-Christ.*" Voilà le dogme en abrégé, et parce qu'il avoit été développé la nuit précedente, St. Augustin passe à un autre sujet qui ne *leur avoit pas encore été dit*, à l'explication des rapports mystérieux

Discours aux nouveaux baptisés.

de la matière du sacrement au corps mystique de Jésus-Christ. Lettre X.

"Le Seigneur Jésus, qui jusque-là ne s'étoit point "laissé connoître par les deux disciples, voulut qu'ils "le reconnussent dans la fraction du pain. Les "fidèles savent ce que je dis: ils connoissent le Christ "dans la fraction du pain. Car ce n'est pas tout pain, "mais celui qui reçoit la bénédiction du Christ, qui "*devient le corps du Christ.*" Sermon 23 pour le jour de Pâques, aux non baptisés et au peuple.

"Dites-moi, mes frères, où pensez-vous que le "Seigneur ait voulu se faire connoître? Ce fut lors-"qu'il rompit le pain avec deux de ses disciples en "Emmaüs. Nous sommes donc en assurance; nous "rompons le pain et nous reconnoissons le Seigneur. "Il n'a voulu être reconnu qu'en cette action parti-"culière, à cause de nous qui ne devions pas le voir en "sa chair mortelle, et qui devions toutefois manger sa "chair." (1) Sermon 140, sur la Pâque, aux mêmes.

(1) La raison et la discipline de l'Eglise nous convainquent qu'aucun Evêque ne pouvoit se dispenser du devoir d'instruire ses nouveaux baptisés, avant de les admettre à la table sainte. On ne sauroit donc douter que St. Augustin n'ait composé des discours semblables à ceux de St. Cyrille, de St. Ambroise, de St. Gaudence, etc., pour faire connoître à ses enfans régénérés le mystère de l'Eucharistie avant de les y faire participer. Il ne nous a laissé aucune de ses instructions purement élémentaires et dogmatiques. Nous avons de lui plusieurs sermons, adressés aux néophytes et au peuple: nous en avons pour le Dimanche de Pâques et les jours de l'octave. Tous supposent qu'ils avoient communié la veille, et par conséquent qu'ils avoient été alors initiés à la doctrine qui leur avoit été cachée pendant qu'ils étoient catéchumènes, mais qui devoit leur être découverte avant la communion, afin qu'ils pussent *connoître la grandeur du présent que Dieu leur y faisoit*; et qu'ils ne tom-

Lettre X.

Autre discours aux nouv. bapt. cité par le B. Alger vers l'an 1120.

" Recevez, dit encore St. Augustin, recevez dans " le pain ce qui a été attaché à la croix : recevez dans " le calice ce qui est sorti du côté de Jésus-Christ. " Car celui-là recevra la mort et non pas la vie, qui " croira que la vie est capable de mensonge."

Passage cité par Victor d'Antio. Elie de Crète, et sur un manuscrit de l'électeur de Bavière.

" Ne doutez point, dit St. Cyrille d'Alexandrie, " de cette vérité, puisque Jésus-Christ nous assure si " manifestement que ceci est son corps ; mais recevez " plus tôt avec foi les paroles du Sauveur : car étant " la vérité, il ne peut mentir."

Discours sur la cène mystique.

Le même Patriarche enseigne encore, " Que celui " qui a été mangé figurativement en Egypte, s'immole " volontairement lui-même en cette cène, et qu'après " avoir mangé la figure, parce que c'étoit à lui d'ac- " complir les figures légales, il en montra la vérité, " en se présentant lui-même comme aliment de vie."

Ibidem.

" Ce mystère dont nous parlons est terrible : ce qui " s'y passe est étonnant. L'Agneau de Dieu, qui " efface les péchés du monde, y est sacrifié. Le Père " s'en réjouit, le Fils y est volontairement immolé, " non plus par ses ennemis, mais par lui-même, afin " de faire connoître aux hommes que les tourmens " qu'il a endurés pour leur salut, ont été tout volon- " taires."

Homélie 5e sur la Pâque.

" Eloignons de nous, dit Eusèbe de Démesse, les " doutes d'infidélité, puisque celui qui est auteur de " ce présent est le témoin de cette vérité. Car le " Prêtre invisible *change*, par sa parole et par une

---

bassent pas dans l'ignorance criminelle dont on se rend coupable, dit Hesychius, en participant au corps de Jésus-Christ, *sans savoir qu'il est le corps de Jésus Christ en vérité.*

" vertu secrète les créatures visibles en la substance Lettre X.
" de sa chair et de son sang, en disant, ceci est mon
" corps."

Vous ne vous attendiez probablement pas, Monsieur, à des témoignages si clairs, si exprès, si péremptoires: ils sont pourtant très-connus, et nos apologistes les ont bien souvent cités aux théologiens des sociétés protestantes. Les produirons-nous toujours sans effet? Et serions-nous donc les uns et les autres destinés, nous à leur présenter les preuves les plus convaincantes, eux à ne vouloir jamais y donner leur assentiment? J'ose cependant espérer que, sous le nouveau point de vue où je vous les offre, elles feront sur votre esprit une impression plus profonde. Plus vous réfléchirez à l'enseignement des Pères, plus vous y sentirez un poids et comme une force irrésistible qui porte au catholicisme. Car enfin, qu'il me soit permis d'interpeller ici votre candeur, ne voyez-vous pas clairement que, si les Pères avoient instruit les néophytes et les fidèles dans les principes de Luther et de Zwingle, ils n'auroient jamais songé à leur affirmer, sur l'Eucharistie, que ce qui est pain, avant la consécration, devient vraiment, après, le corps de Jésus-Christ. Or St. Justin témoigne positivement, "Que le pain et le vin, devenus Apologie Ie
" Eucharistie, par la prière du Verbe de Dieu, sont la
" chair et le sang de ce même Jésus-Christ incarné."
St Grégoire de Nysse nous assure que, " Le pain n'est Disc. sur le bapt. de J. C
" que du pain au commencement, mais sitôt qu'il est
" consacré par la prière mystique, il est appelé et
" *est* le corps de Jésus-Christ." St Ambroise le déclare ainsi: " Le Seigneur nous crie, ceci est mon corps. Aux nouveaux baptisés.
" Avant la bénédiction des paroles célestes on lui

Lettre X. « donne un autre nom ; après la consécration on déclare que c'est le corps de Jésus-Christ. Il dit lui-même que c'est son sang ; avant la consécration on lui donne un autre nom ; après la consécration, on l'appelle sang : et vous dites : *Amen, cela est vrai.* Que l'esprit confesse intérieurement ce que la bouche prononce.» Et l'auteur du livre des sacremens dit après lui : « Vous me direz, peut-être, c'est mon pain ordinaire ? Mais ce pain est du pain avant les paroles du sacrement ; après la consécration, de pain qu'il étoit, il est fait la chair de Jésus-Christ.

Ne voyez-vous pas clairement que dans les idées de messieurs de la Religion Protestante, il n'auroit jamais pu tomber en pensée aux Pères d'établir un changement de substance dans le pain et le vin eucharistiques, et de prouver ce changement aux néophytes et aux fidèles ? Et cependant, les Pères insistent fort souvent devant eux, sur le changement de substance, et le prouvent. D'abord, je trouve ces mots dans Origènes même : « Nous mangeons les pains offerts, faits et *devenus*, par l'invocation, un certain corps qui, par sa sainteté, a la vertu de sanctifier ceux qui le prennent avec de saintes dispositions.» St. Cyrille de Jérusalem le certifie plus vivement : « Autrefois dans Cana de Galilée, Jésus *changea* par sa seule volonté l'eau en vin.... et il ne seroit pas assez digne pour nous faire croire, sur sa parole, qu'il ait changé du vin en sang.» St. Grégoire de Nysse : « C'est par la vertu de la bénédiction, que la nature des *espèces visibles* est *changée* en son corps...... J'ai donc raison de croire que le pain sanctifié par la parole de Dieu, est *transformé, changé au corps* du Verbe de Dieu.»

Contre Celse.

Catéchèse 4e.

Disc. cath. c. 37.

St Ambroise nous apprend : « Que par la bénédiction, « la nature *est changée* (Il le prouve par les faits de Moïse, etc.), et que, si une bénédiction humaine a « bien pu *changer* la nature, la consécration divine en « aura bien plus le pouvoir : que si la parole d'Elie a « bien fait descendre le feu du ciel, la parole de Jésus « pourra bien, à plus forte raison, *changer* les espèces « des élémens, et *changer* les choses qui sont, en ce « qu'elles n'étoient pas." Et encore : « Par le mys- « tère de l'oraison sacrée, les sacremens sont *transfi-* « *gurés* en corps et en sang." St. Gaudence : « Le « Créateur et le Seigneur qui produit le pain de la « terre, du pain fait son propre corps, parce qu'il le « veut et l'a promis : et comme de l'eau il fit du vin, « il fait aussi du vin son sang." St. Chrysostome : « Les choses qui sont proposées ne sont pas des effets « de la puissance des hommes : mais celui qui les « opéra dans cette première cène, les opère encore « maintenant : nous ne tenons lieu que de ministres, « et celui qui les consacre et les *change*, c'est Jésus- « Christ même." St. Cyrille d'Alexandrie s'élève contre ceux qui nioient la possibilité du changement. « Si tu persistes à demander comment ? à mon « tour, je te demanderai, moi, comment la verge « de Moïse fut-elle *changée* en serpent ? comment les « eaux furent-elles *changées* en sang ?...." Hesychius : « Il faut attribuer la sanctification du sacrifice mys- « tique, le *changement*, la *transformation* des choses « sensibles aux spirituelles, à celui qui est le véritable « Prêtre."—« C'est ce Prêtre invisible, dit St. Césaire « d'Arles, qui par la vertu secrète de sa divine parole, « *change* les créatures visibles en la substance de son

Lettre X. Aux nouv. bap.

Liv. 4. de la foi.

Aux néoph.

Homél. 83. sur St. Matth.

Instruc. dogm. sur St. Jean. liv. 4.

Comment. sur le Lévitique.

Homélie sur la Pâque.

Lettre X. " corps et de son sang..... Comme donc, par une " simple parole, Dieu, en un instant, a formé de " rien la hauteur du ciel, la profondeur des mers et " l'étendue de la terre; de même, dans les sacre- " mens spirituels, par une puissance qui n'est pas " moindre, la vertu de sa parole est aussitôt suivie de " l'effet." Eusèbe d'Emesse, ou l'auteur des Homélies, qui depuis mille ans portent son nom : " Le " sacrificateur invisible *convertit* par sa parole pleine " d'une puissance secrète, les créatures visibles en la " substance de son corps et de son sang.... Quelle " merveille qu'il puisse *changer* par sa parole, les " choses qu'il a pu créer par sa parole ! Au contraire, " il semble qu'il y ait moins de merveille à *changer* " en une chose meilleure ce qu'il a formé de rien."

Ne voyez-vous pas clairement encore que, dans le sens figuré de Zwingle, les Pères n'auroient eu rien de prodigieux à relever dans l'Eucharistie aux yeux des fidèles et des néophytes? Et pourtant écoutez le saint et savant diacre Ephrem : " Abraham, ce grand " Patriarche, présenta des viandes terrestres à des anges " descendus du ciel, et ils en mangèrent. Ce fut, " sans doute, un grand miracle de voir des esprits, " qui n'ont point de chair, manger de la chair sur " la terre. Mais ce que le Fils unique de Dieu, " Jésus-Christ, Notre Sauveur, a fait pour nous, sur- " passe toute admiration, toute pensée, tout langage; " puisqu'encore que nous soyons revêtus de chair, il " nous nourrit d'esprit et de feu, en nous donnant " son corps à manger et son sang à boire."

Contre la curiosité à sonder la nature div.

St. Ambroise : " Que si la simple bénédiction d'un " homme (Moïse) a eu assez de force pour *transfor-*

Discours à [ceux] qui vont [être] initiés.

" *mer* la nature, que dirons-nous de la propre consé- Lettre X.
" cration divine, dans laquelle les paroles mêmes du
" Sauveur opèrent tout ce qui s'y fait ?... Vous avez lu,
" dans l'histoire de la création du monde, que Dieu
" ayant parlé, toutes choses ont été faites. Si donc la
" parole de Jésus-Christ a pu du néant faire ce qui
" n'étoit pas encore, ne pourra-t-elle pas *changer*
" en d'autre nature celles qui étoient déjà ?..... Pour-
" quoi cherchez-vous l'ordre de la nature dans la pro-
" duction du corps de Jésus-Christ dans ce sacre-
" ment, puisque c'est aussi contre l'ordre de la nature
" que ce même Seigneur est né d'une vierge ? St.
Chrysostome sur ces mots : " Comment peut-il nous Homélie 45e. sur St. Jean.
" donner sa chair à manger ? Quand on demande
" comment une chose peut se faire, on commence à
" croire qu'elle ne peut pas se faire.... Si vous vous
" enquerez de cette merveille, pourquoi n'avez-vous
" pas aussi demandé, après le miracle des cinq pains,
" comment les a-t-il si prodigieusement multipliés?...
" Mais, direz-vous, la chose parloit assez d'elle-même,
" et étoit toute visible. Et moi je vous dis, que c'est
" pour cela qu'ils devoient croire qu'il lui étoit aussi
" facile de faire ce dernier miracle. Car il a fait
" celui de la multiplication des pains le premier, afin
" que les Juifs ne fussent plus incrédules à ce qu'il
" avoit ensuite à leur dire..." Et ailleurs : " Les pa- Homélie 46e. sur St. Jean.
" roles que je vous ai dites sont esprit et vie, c'est-à-
" dire, sont divines et spirituelles, n'ont rien de char-
" nel, ne dépendent point des lois ordinaires de la
" nature." Et encore dans un autre homélie : " Jésus- Sur la trahison de Judas.
" Christ n'est pas moins présent à son sacrement, que
" lorsqu'il l'institua ; car ce n'est pas simplement un

Lettre X. " homme qui fait que les choses offertes *deviennent* " le corps et le sang de Jésus-Christ, mais c'est " Jésus-Christ lui-même. C'est bien en effet le piêtre " que vous voyez de bout à l'autel, qui remplit sa " place et prononce ses saintes paroles, mais la puis- " sance et la grâce viennent de Dieu ; c'est lui-même " qui dit, *ceci est mon corps*. C'est par cette parole " que les choses offertes par les fidèles sont consacrées ; " et comme ces paroles de Dieu, *croissez, multipliez,* " *et remplissez toute la terre* n'ayant été dites qu'une " seule fois dans la création du monde, ne laissent pas " de produire leur effet, en donnant à la nature hu- " maine la force et la vertu d'engendrer des enfans " dans le cours des siècles : de même quoique ces pa- " roles vénérables de Jésus-Christ, *ceci est mon corps* " n'ayent été proférées par sa bouche qu'une seule " fois, ce sont elles néanmoins qui ont imprimé à ce " sacrifice toute la force et la vertu qu'il a eues jusqu'à " présent sur tous les *autels* de l'Eglise, et qui les lui " imprimeront encore sans cesse, jusqu'au dernier " avénement du Seigneur." J'aurois vingt pages à vous citer de ce grand Archevêque et de plusieurs autres, tels que Hesychius, Césaire, Eusèbe d'Emesse. Ce que je viens de rapporter doit vous suffire. Car assurément ni Zwingle, ni aucun de ceux qui sont venus de lui, n'auront jamais rien de pareil à vous dire sur les merveilles de l'Eucharistie.

Convenez encore de bonne foi, Monsieur, que si l'on avoit cru et imaginé alors ce que les sacramentaires ont prétendu depuis, qu'il n'y avoit après la consécration que ce qui étoit avant, du pain et du vin, les fidèles et les néophytes n'auroient pu concevoir là-dessus

aucun doute, et les Pères n'en auroient eu aucun à écarter de leur esprit. Et cependant St. Grégoire de Nazianze leur dit : " Ne *chancelez* point dans votre âme, " mangez le corps et buvez le sang, *sans* aucune *hésitation*. Ne *doutez* jamais de ce que vous entendez dire " sur sa chair."—St. Hilaire : " Attachons-nous à ce " qui est écrit. Jésus-Christ ne laisse aucun lieu de " *douter* de la vérité de sa chair et de son sang, puis- " que la déclaration de Notre-Seigneur et de notre " foi portent que c'est vraiment de la chair et vraiment " du sang."—St. Cyrille de Jérusalem : " Recevons " avec une entière certitude le corps et le sang de Jé- " sus-Christ : car *sous l'espèce du pain* le corps nous " est donné, et *sous l'espèce du vin* le sang nous est " donné : puisque Jésus-Christ, en parlant du pain, " a déclaré que c'étoit son corps, qui osera le révo- " quer en *doute* ?"—St. Ephrem : " Participez au " corps immaculé et au sang du Seigneur avec une " foi très-pleine, étant assuré que vous mangez l'A- " gneau même tout entier."—Hesychius : " Quand " nous n'avons pas assez de force pour manger le " sacrifice et le consumer tout entier, notre esprit " manquant de vigueur pour comprendre qu'il faut " concevoir que les choses qu'il voit, sont le corps " du Seigneur.... Il ne faut pas laisser ces *doutes* " dans son esprit ; mais il faut les jeter dans le " feu du Saint-Esprit, afin que ce feu consume " et digère ce que notre foiblesse nous rend incapa- " bles de digérer. Or de quelle manière pourra-t-il " le consumer ? Si nous pensons que les choses qui " nous paroissent impossibles, sont possibles à la " vertu du Saint.-Esprit." St. Ambroise et l'auteur du

Lettre X.

Discours sur l[a] Pâque.

Liv. 8e. sur la Trinité.

Catéch. 4. mys[tagogique] tère.

Contre la cu[-] riosité à sonde[r] la nature di[-] vine.

Com. sur le Lé[-] vit. liv. 2. ch. [8]

Aux Néophi[tes] liv. 4. des sac[rements]

Lettre X. livre sur les sacremens: "Le Seigneur nous assure "que nous recevons son corps et son sang; devons-"nous *douter* de la vérité de ses paroles, et du témoi-"gnage qu'il nous en rend ?.... Vous me direz peut-"être: comment est-ce la vraie chair, si ce pain ne "paroît pas du tout de la vraie chair? comment est-ce "son sang, puisque je vois bien une ressemblance de "sang, mais je ne vois pas la vérité du sang ? Je vous "ai dit de la parole de Jésus-Christ, qu'elle peut "*changer* les espèces ordinaires des natures." Réfléchissez un instant sur ce doute, et vous sentirez qu'il prouve infailliblement la réalité enseignée par St. Ambroise. En effet ce doute est très-naturel, quand on nous dit que le corps est présent, quoiqu'il ne paroisse point de chair. Mais il est extravagant, si on suppose que le corps n'y est pas. Car alors tant s'en faut qu'il y dût paroître de la chair, qu'au contraire il n'en doit paroître aucune, précisément parce que le corps n'y est point.

Si on avoit cru et enseigné alors ce que tous les Protestans ont prétendu depuis, que le pain et le vin restoient après la consécration ce qu'ils étoient avant, jamais le fidèles n'auroient pu avoir aucun sujet de s'y méfier de leur sens, ni les Pères aucune raison de les avertir de ne pas se rapporter ici à leur témoignage. Et cependant St. Cyrille de Jérusalem dit à ses néo-

Catech. 4. mystère. phytes: "Ne considérez pas ces choses comme du "pain et du vin commun, car c'est le corps et le sang "de Jésus-Christ selon les paroles du Seigneur. Quoi-"que les *sens* vous le suggèrent, que la foi vous affer-"misse et vous confirme Ne jugez point des choses "par le *gout*; mais soyez persuadé d'une manière

" qui exclue toute sorte de doute, que vous êtes hono- Lettre X.
" rés du corps et du sang de Jésus-Christ.... Sachez
" et tenez pour certain que le pain apparent n'est pas
" du pain, quoique le *goût sente* que c'est du pain,
" mais le corps de Jésus-Christ ; et que ce vin qui se
" voit n'est pas du vin, quoique le *goût le rapporte*,
" mais le sang de Jésus-Christ."—St. Chrysostome :
" Préférons la parole de Dieu à nos yeux et à nos pen- Hom. 83 sur St Math.
" sées, et pratiquons cela dans les mystères. Ne re-
" gardons pas simplement ce qui est exposé à nos sens,
" mais attachons-nous à sa parole. Car sa parole ne
" peut nous tromper, au lieu que nos *sens* peuvent être
" facilement trompés : car sa parole est infaillible, mais
" nos *sens* sont sujets à l'illusion. Puis donc que cette
" parole nous assure que c'est son corps, soyons-en
" persuadés, croyons-le, et voyons ce qu'elle signi-
" fie avec des yeux intellectuels." — Hesychius :
" L'Esprit de Dieu qui est en nous, et la parole qu'il Comment. sur le Lévitique.
" nous a laissée règlent l'usage de nos sens, et empê-
" chent, que non-seulement notre goût, mais notre
" ouïe, notre vue, notre attouchement et notre odorat
" ne prennent plus de part qu'ils ne doivent en ces mys-
" tères ; en sorte qu'ils ne nous portent pas à former
" aucune pensée basse, ni aucun raisonnement foible,
" et indigne de choses si grandes et si relevées.... Il
" faut attribuer la sanctification du sacrifice mystique,
" et le *changement*, la *transformation* des choses sen-
" sibles aux spirituelles, à celui qui est le véritable
" Prêtre, savoir Jésus Christ ; c'est-à-dire, le recon-
" noître pour le seul auteur de ce *miracle*, parce que
" la puissance et la parole qu'il a prononcée sanctifient
" autant les choses visibles, qu'elles les élèvent au-des-

Lettre X. Homélie sur la Pâque.

" sus de toute la portée de nos *sens*."—Et St. Césaire : " On doit juger par la foi et non par les " *sens* de cette unique et parfaite hostie, qui ne peut " être vue des yeux corporels et extérieurs, mais " seulement des yeux intérieurs et spirituels. C'est " d'elle que parle le Seigneur; lorsqu'il dit avec une autorité toute divine, que sa chair est vraiment viande, " son sang vraiment breuvage. C'est pourquoi il ne " doit plus rester en nous aucun doute d'incrédulité, " puisque l'auteur de ce don céleste est lui-même le " témoin de la vérité de ce don."

Si on avoit cru et enseigné alors ce que l'on croit généralement aujourd'hui dans votre Eglise, et ce que l'on a toujours enseigné dans les sociétés calvinistes, que le pain et le vin sont les signes, les figures du corps et du sang, le mémorial de Jésus-Christ présent au ciel, mais absent de la terre, d'où vient que les Pères ne disent rien de semblable dans les occasions où ils pouvoient et devoient même exposer clairement cette doctrine, je veux dire dans les instructions qu'ils faisoient aux nouveaux baptisés, avant de les admettre à l'Eucharistie? Vous avez vu ces instructions, je vous ai cité celles qui nous restent, toutes celles du moins que je connoisse? Pas un mot de ces figures, de ces signes représentatifs de l'objet absent. C'est pourtant dans ces discours dogmatiques qu'ils auroient dû nécessairement trouver leur place: pourquoi ne les voit-on pas? Pourquoi le pain, le vin consacrés n'y sont-ils jamais présentés sous ce point de vue si simple, sous ce rapport si facile à saisir? Pourquoi, au contraire, n'y entend-on partout que le corps même de Jésus-Christ, le corps qui a été crucifié, le sang même

qui a coulé de son côté, et le changement de substance opéré par la parole toute-puissante d'un Dieu ? Et pourquoi les Pères, pour appuyer la certitude de ce prodigieux changement, et en établir de plus en plus la crédibilité, rappellent-ils aux néophytes les merveilles de la création, les miracles de Moïse, d'Elie, d'Elisée, de la naissance du Sauveur, celui des noces deCana, et celui de la multiplication des pains ? N'eût-ce pas été le comble du ridicule et de l'extravagence de remuer ainsi le ciel et la terre, d'accumuler les plus grands prodiges de la toute-puissance pour prouver à ces néophytes, et quoi donc, s'il vous plaît ? J'ai honte de le dire : que l'Homme-Dieu avoit bien apparemment le pouvoir de changer aussi le pain et le vin en signes et en figures de son corps et de son sang, ce que le dernier d'entre nous peut déclarer et faire quand il lui en prendra la fantaisie ? Lettre X.

A votre avis encore, Monsieur, vos notions modernes sur l'Eucharistie s'accorderoient-elles bien avec cette exhortation de St. Jean Chrysostome ? " Croyez, " en vous approchant de la sainte table, que le Roi de " toutes choses y est présent. Car il y est véritable- " ment présent.... Considérez, ô hommes ! qu'elle " hostie vous devez toucher, de quelle table vous devez " approcher : pensez en vous-même que, n'étant que " poudre et cendre, vous recevez le corps et le sang " de Jésus-Christ.... Considérez que nous mangeons " celui qui est assis là-haut, qui est adoré par les an- " ges.... O miracle ! ô bonté de Dieu ! celui qui est assis " là-haut avec son Père, est reçu par la main de tous ! " que je voudrois bien, disent plusieurs, voir la forme de " son visage et de ses habits ! Dieu vous accorde encore

Hom. des séraphins.

Sur la nativité

Sur l'épît. aux hébreux.

Sur le sacer doce. liv. 3e.

Lettre X. " plus : car vous le recevez lui-même, vous le man-
" gez lui-même."

Et quand vos docteurs montent en chaire, pour vous exposer les conceptions qu'ils s'applaudissent d'avoir adoptées sur le sacrement, vous diront-ils avec St. Hilaire : " Il y auroit de la folie et de l'impiété à dire ce " ce que nous disons de la vérité naturelle de Jésus-" Christ en nous, si lui-même ne nous l'avoit appris ; " mais c'est lui qui nous dit : ma chair est vraiment " viande, mon sang vraiment breuvage ; celui qui " mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, " et moi en lui : il ne laisse aucun lieu de douter de la " vérité de sa chair et de son sang. . . . N'est-ce point " là la vérité pure ? Que cela ne soit point vrai pour " ceux qui nient que Jésus-Christ soit vrai Dieu ?"

Liv. 8. de la trinité.

Vous diront-ils avec St. Augustin : " N'est-ce pas une " chose qui paroît folle et extravagante que de dire, " mangez ma chair et buvez mon sang ; quiconque ne " mangera pas ma chair et ne boira pas mon sang, " n'aura pas la vie en lui ? Cela paroissoit donc fou et " extravagant, mais aux yeux des ignorants et des " fous." Avez-vous jamais entendu vos prédicateurs s'énoncer sur ce ton ! Avez-vous jamais entendu sortir de leur bouche des paroles semblables à celles que je viens de vous citer ? Mais comment vous parleroient-ils le langage de l'antiquité, après en avoir si hautement répudié la croyance ?

Disc. sur le pseaume 33.

Je me proposois d'arrêter ici mes réflexions sur l'enseignement des Pères, et de rompre une discussion qui doit vous paroître déjà décidée. Mais le fonds est inépuisable : leurs écrits m'entraînent encore, et les preuves en sortent de tout côté. Vous venez de voir

qu'ils ont senti et exprimé la majesté du mystère, qu'ils ont connu les hauteurs, ainsi que les difficultés insurmontables de la présence et de la transubstantiation. Je veux vous montrer encore qu'ils n'en ont pas moins aperçu et développé les conséquences les plus frappantes. En effet si le pain est réellement changé au corps de Jésus-Christ, il est vrai de dire avec Gélase de Cizique et St. Chrysostome: "Que le corps nous est proposé, "que l'Agneau est gissant devant nous." Avec St. Cyrille d'Alexandrie: "Que ce n'est pas la Divinité, "mais le corps du Verbe qui est proposé sur les tables "sacrées des Eglises." Avec Optat de Milève: "Que "les membres du Christ sont posés sur l'autel; que l'au-"tel est le siége du corps et du sang de Jésus-Christ." Avec St. Augustin: "Que nous recevons avec un "cœur et une bouche fidèles le Médiateur de Dieu et "des hommes, Jésus-Christ homme, qui nous donne "son corps à manger et son sang à boire, quoiqu'il "semble plus horrible de manger de la chair d'un "homme que de le tuer, et de boire du sang hu-"main que de le verser." Lettre X.

Si le corps de Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie, il faut ou que chacun n'en reçoive qu'une partie, ou que chacun le reçoive tout entier. Nous tenons l'intégrité et l'indivisibilité du corps de Jésus-Christ dans tous ceux qui le reçoivent; et cette intégrité qui suppose sa présence simultanée en mille lieux, nous la regardons comme une merveille capable d'exciter en nous des doutes, qu'il faut étouffer par la foi et la confiance en la parole toute-puissante de Dieu. Or nous voyons que cette merveille a été sentie et admirée par les Pères. "Il faut considérer, dit St. Gré- Disc. ch.

Lettre X. « goire du Nysse, comment il se peut faire que cet « unique corps, étant distribué à des milliers de fidèles, « soit tout entier en chacun, par la partie qu'il reçoit, « et demeure tout entier en soi-même ?" Cette question suppose évidemment l'unité et l'indivisibilité du corps de Jésus-Christ crues et enseignées pour tous les fidèles qui le reçoivent. La réponse, qui, comme vous vous y attendez bien, n'explique pas le mystère, prouve le changement de substance dans l'Eucharistie. La voici : « La puissance du Verbe, qui étant homme « se nourrissoit de pain, rendoit le pain qu'il mangeoit « son saint corps : de même ce pain est sanctifié par « la parole de Dieu et l'oraison, non pas en passant « dans le corps du Verbe par le boire et le manger, « mais étant *changé* tout d'un coup au corps du Verbe « par la parole."—« Nous offrons toujours la même vic- « time, dit St. Chrysostome, non pas comme dans « l'ancienne loi, tantôt une victime, et tantôt une « autre ; mais ici c'est toujours la même, et c'est « pourquoi il n'y a qu'un sacrifice. Car si la diversité « des lieux où l'on offre multiplioit le sacrifice, il fau- « droit donc dire qu'il y auroit plusieurs Jésus-Christs. « Mais il n'y a qu'un Jésus-Christ, qui est tout entier « ici et entier là, n'ayant partout qu'un seul corps ; et « c'est pourquoi il n'y a qu'un sacrifice."—« Celui « qui ne reçoit qu'une partie des espèces consacrées, « dit St. Eutique, ne laisse pas de recevoir tout entier « le très-saint corps et *l'adorable* sang du Seigneur. « Car quoique le corps soit divisé et distribué à tous, « parce qu'il se mêle en chacun deux, il ne laisse pas « de demeurer toujours indivisible en lui-même ; « comme un seul cachet, étant imprimé sur plusieurs

Hom. sur l'épit. aux héb.

Fragment conservé dans Nicetas.

" cires différentes, leur donne à chacune en particu- Lettre X.
" lier toute sa figure et toute sa forme, et ne laisse pas
" de demeurer toujours unique en soi-même, sans que
" la multiplicité des sujets qui reçoivent l'impression
" de son image, divise ou altère son unité."

Si Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie, il s'ensuit qu'en communiant avec ses Apôtres, il a porté son corps dans sa main, et bu son propre sang. La conséquence est rigoureusement exacte, et vous allez voir si elle a été inconnue aux Pères. St. Augustin, expliquant le titre du pseaume 33, où il est dit de David, suivant la version des Septantes, *qu'il étoit porté dans ses mains*, s'exprime ainsi : " Qui peut com-
" prendre, mes frères, que cela soit possible à un
" homme? Car qui est-ce qui se porte soi-même
" dans ses propres mains? Un homme peut bien être
" porté par les mains d'un autre, mais nul ne l'est
" par les siennes. Nous ne trouvons donc pas com-
" ment cela se peut entendre de David, *selon le sens*
" *littéral*: mais nous voyons bien comment cela peut
" s'entendre de Jésus-Christ *à la lettre*. Car Jésus-
" Christ *se portoit en ses mains*, lorsque donnant son
" corps il dit: ceci est mon corps, *puisqu'il portoit*
" *alors ce même corps en ses propres mains*."—" Jésus- Hom. 83 sur St Mathieu.
" Christ, dit St. Chrysostome, but lui-même de son
" calice, de peur que ses Apôtres, l'entendant dire ces
" choses, ne dissent en eux-mêmes : Quoi donc? bu-
" vons-nous du sang, et mangeons-nous de la chair?
" et qu'ils ne s'en troublassent. Car lorsqu'il parla
" de ces mystères, plusieurs furent scandalisés. Afin
" donc qu'ils ne s'en troublassent pas alors, il leur en
" donne l'exemple le premier, les portant ainsi à par-

Lettre X. « ticiper aux mystères sans trouble ; et ce fut pour celà « *qu'il but lui-même son propre sang.*" St. Jérôme écrivoit : « Moïse ne nous donna pas le vrai « pain : Jésus-Christ nous l'a donné, assis à son festin « lui-même, lui-même s'y mangeant et y étant mangé." Des idées pareilles entreroient-elles dans des têtes calviniennes, et seroient-elles jamais tombées dans l'esprit des Pères, s'ils n'avoient pas été convaincus de la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement qu'il institua dans sa dernière cêne ? (1)

Epist. ad Hedibia.

Pour mettre le comble à nos preuves, et un terme à toutes ces réflexions déjà fort prolongées, il est de la dernière évidence que les Pères ont cru et enseigné la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, s'ils ont positivement instruit les fidèles et les néophytes à ne s'en approcher qu'avec les sentimens d'une adoration véritable. Or les Pères n'ont pas manqué de leur en inculquer le précepte, d'exiger d'eux avec les sentimens, l'attitude même de l'adoration, au moment où ils avanceroient à la table sacrée. « Chacun en son « rang doit recevoir le corps et le sang du Sei-

Const. apost. lib. 2.

(1) « Il faudroit donc croire que Jésus-Christ a mis son corps « dans sa bouche ?" s'écrie d'un ton triomphant J. J. Rousseau contre le mystère de notre Eucharistie, comme s'il avoit trouvé là quelque chose d'aussi neuf que saillant. Il ne se doutoit guères que la vénérable antiquité y avoit songé fort long-tems avant lui, et que cette conséquence très-juste, toute impénétrable qu'elle soit, n'avoit nullement ébranlé la confiance due à la parole de l'Homme-Dieu, dans l'esprit du grand Archevêque de Constantinople, du savant solitaire de Bethléem, et de tout ce qu'il y a eu de plus éclairé dans ces siècles primitifs.

" gneur avec la révérence et avec la crainte due au " corps du Roi."—" Approchez-vous du calice, dit " St. Cyrille de Jérusalem, non pas en étendant les " mains, mais en vous inclinant vers la terre, en " posture d'adoration, et pour lui rendre hommage." St. Ambroise témoigne la pratique des Eglises, et la suppose dans l'explication suivante : " Il faut donc " dire que l'escabeau qui est sous ses pieds est la " terre, et par cette terre il faut entendre la chair " même de Jésus-Christ, *laquelle, encore aujour-* " *d'hui, nous adorons dans les saints mystères*, et " que les Apôtres adorèrent autrefois en sa per- " sonne." St. Augustin, adoptant l'explication de son maître dans la foi, témoigne également le fait en ces mots : " Personne ne mangeant cette chair, *sans* " *l'avoir premièrement adorée*." Et sur ces paroles d'un autre pseaume : les riches de la terre ont mangé et adoré, il dit : " Les riches, à savoir les su- " perbes, ont été aussi admis à la table de Jésus- " Christ ; ils participent à son corps et à son sang ; " mais ils *adorent* seulement et n'en sont point ras- " sasiés." Et St. Chrysostome : " Autrefois les mages " ont témoigné de la révérence pour ce divin corps, " lors même qu'il étoit couché sur une crêche et dans " une étable. Ces hommes barbares *l'adorèrent* avec " une crainte respectueuse et une profonde véné- " ration. Quant à vous, ce n'est plus sur une " crêche que vous le voyez, c'est sur un autel ; ce " n'est plus entre les bras d'une femme, c'est entre " les mains du prêtre, et sous les aîles du Saint-Esprit " qui descend sur les oblations avec une grande in- " fluence.... Excitons-nous donc.... Soyons saisis de

Lettre X.

Catéch. 4 mys tère.

Sur le St. Es prit. liv. 3e.

Sur le pseau. 98.

Epist. ad Honor.

Sur le pseau. 48.

Hom. sur la 1ère aux Corin

Lettre X. « frayeur, et témoignons encore beaucoup plus de ré« vérence pour le corps de Jésus-Christ, que les ma« ges n'en firent paroître." (1)

---

(1) Rapprochez de ces instructions et de cette pratique, celles que votre Eglise Anglicane présente aujourd'hui à tous ceux qui lui appartiennent. Elles ne sont que trop manifestes dans l'avertissement donné sous Edward VI, supprimé depuis par la politique Elizabeth, mais rétabli tel qu'il se voit encore à la fin de votre liturgie, sous le règne de Charles II, qui s'y prêta par foiblesse ou par impuissance, mais certainement contre ses propres principes, connus par deux écrits de sa main, trouvés après sa mort par Jacques II son frère, qui en certifia l'authenticité. Or cet avertissement porte sur la manière prescrite de recevoir la communion à genoux : " On dé« clare ici que l'on n'a point intention de définir *aucune adoration* « au pain et au vin du sacrement, qui sont là reçus *corporellement* « ou à *aucune présence* corporelle de la chair naturelle ou du « sang de Christ ; et *qu'aucune adoration* ne doit leur être déférée : « car le pain et le vin du sacrement demeurent toujours dans leur « vraie et naturelle substance. C'est pourquoi ils ne doivent point « être adorés : car ce seroit idolâtrie, ce qui doit être abhorré de « tous les Chrétiens : et le corps naturel et le sang de Christ sont « au ciel, et non ici. Etant une chose contraire à la vérité du « corps naturel de Christ, que d'être en plus d'un lieu à la fois."

Cet avertissement est manifestement dirigé contre la transubstantiation, puisqu'on y dit que le pain et le vin sont reçus corporellement, et conservent leur substance naturelle. Il attaque aussi ou du moins méconnoît toute espèce de présence de Jésus-Christ, par cela seul qu'il supprime l'adoration. Car si en excluant de l'Eucharistie une présence *corporelle* du corps *naturel* de Jésus-Christ, on avoit permis de croire à une présence *sacramentelle* de son corps glorifié et spiritualisé, loin de supprimer, il auroit fallu avec l'antiquité prescrire l'adoration, qui n'est pas moins due à la présence sacramentelle du corps glorifié qu'à la présence corporelle du corps naturel de cette divine personne.

Qu'il m'a été pénible, Monsieur, de rencontrer ces mots attachés

Vous pouvez à présent, Monsieur, observer de vous-même le rapport que nos preuves particulières ont Lettre X.

à votre rubrique actuelle! Que je déplore la condition de ceux, qui dès leur jeunesse, et sans le savoir, reçoivent le venin d'une pareille doctrine! Non, le langage n'a point determes pour rendre l'indignité d'une telle déclaration: c'est par des larmes qu'il faudroit l'effacer.—On peut dater, ce me semble, du rétablissement de cette déclaration en 1662, l'époque malheureuse où les opinions sacramentaires ont commencé de prévaloir dans l'Eglise Anglicane. Elles y étoient formellement rejetées sous Jacques I et sous Charles I. "Le roi reconnoît Jésus-Christ véritablement *présent* et véritablement *adorable* dans l'Eucharistie." Et encore: "Nous *adorons*, avec St. Ambroise, la chair de Jésus-Christ dans ces mystères."

L'Evêque Andrews dans sa rép. au card Belarmin, au nom de Jacq. I

"Les Protestans les plus sensés n'hésitent point à *adorer* Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Car en la recevant, on doit au Christ une véritable *adoration de latrie*..... Je trouve *monstrueuse* l'erreur de ces rigides Protestans, qui ne permettent *d'adorer* Jésus-Christ que par un sentiment intérieur de l'âme, et nient qu'on puisse le témoigner par des actes extérieurs, tels que des génuflexions, ou toute autre posture du corps. Je les soupçonne, pour la plupart de penser mal sur la présence du Christ dans son sacrement, présence très-réelle, toute mystérieuse qu'en soit la manière."

L'Evêque Forbes, traité de l'Eucha. liv. 2 c. 2. par. 9.

"On m'accordera bien apparemment que l'on peut adorer le corps et le sang de Jésus-Christ, partout où ils se trouvent, et qu'ils doivent être adorés par tout bon chrétien, lorsque l'usage de l'Eglise, avec laquelle il est obligé de communiquer, l'exige. La présence du Christ dans le sacrement de l'Eucharistie n'offre-t-elle pas une juste occasion d'y exprimer par des témoignages extérieurs d'adoration, ce profond sentiment d'honneur que nous portons toujours à Notre Seigneur Jésus-Christ, comme Dieu?.... Et pour ne pas démentir ici la liberté qui me pousse à publier mes pensées, j'ajoute que je suis très-convaincu qu'avant de recevoir les symboles, on se comportoit ainsi (on adoroit)

Dr. Thorndike Epil. li. 3. ch. 30. p. 350.

Lettre X. avec nos preuves générales, la lumière qu'elles se prêtent mutuellement et l'accord qui les affermit entre elles. En effet ces dogmes que la discipline obligeoit les Chrétiens de cacher aux infidèles et aux catéchumènes étoient ceux que l'on découvroit aux néophytes et qu'on leur expliquoit avant de les admettre à la participation de l'Eucharistie.(1) Or nous avons vu qu'on leur découvroit l'autel et le sacrifice, la présence et l'immolation non sanglante de la victime, le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et par conséquent le devoir de l'adoration en les recevant. Il est donc démontré que ces dogmes étoient effectivement couverts sous la discipline du secret. Le bon sens seul avoit suffi pour nous en avertir, et le raisonnement avoit porté nos premiers aperçus jusqu'à la conviction. Mais à présent les faits parlent, et ce que la raison nous avoit persuadé d'avance, ils nous le démontrent en toute rigueur.

Et parce que cette instruction des néophytes, à l'exclusion des catéchumènes, est aussi ancienne que le christianisme, il s'ensuit que les dogmes dont on les instruisoit préalablement à la communion, remontent à

" dans cette Eglise Antique, que je maintiens avoir été dès son ori-
" gine la véritable Eglise de Jésus-Christ, et qui savoit ranger tout
" le monde à l'obéissance dans ce qui dépendoit de son auto-
" rité, etc."

(1) Qu'avons-nous dans l'Eglise de caché pour le public? Le sacrement de Baptême et celui de l'Eucharistie? Car nos bonnes actions se montrent aux payens, pendant que les sacremens leur restent cachés. Mais c'est précisément des choses qu'ils ne voient pas que sortent celles qui les frappent en nous.—St. Aug. sur le pseaume 103. t. 4. p. 1140.

la même antiquité, et dérivent de l'enseignement apostolique. Et encore : les instructions qui se faisoient aux néophytes rouloient sur ce qu'ils devoient bientôt contempler à l'autel, sur l'essentiel de la liturgie dont ils alloient être témoins pour la première fois, sur les prières qu'ils alloient entendre, sur le culte que les fidèles rendoient à Jésus-Christ. Il est donc certain que l'autel, le sacrifice, la victime, son immolation, sa présence par le changement des dons offerts, son adoration, dogmes qui se révéloient alors aux néophytes, entroient comme parties essentielles dans la liturgie. Ainsi tout se tient et s'enchaîne dans nos preuves. Les instructions privées faites aux néophytes vous manifestent ce qui se cachoit aux catéchumènes, aux infidèles, comme aussi tout l'essentiel de ce qui se pratiquoit entre Chrétiens dans les liturgies. Tel est, Monsieur, le caractère de la vérité ; plus on l'examine, plus elle se découvre et se manifeste ; plus on l'approfondit dans ses différents rapports, plus on lui trouve de solidité et de fondement.

Que diroient donc, je vous le demande maintenant, Monsieur, ces illustres Evêques de la Primitive Eglise, un Cyrille de Jérusalem ou d'Alexandrie, un Chrysostome de Constantinople, un Ambroise de Milan, si, rappelés à la vie, et se trouvant dans vos assemblées religieuses, ils entendoient vos prédicateurs déclamer contre la doctrine dans laquelle ils avoient été nourris il y a quatorze à quinze siècles, et qu'ils avoient eux-mêmes religieusement inculquée à leurs néophytes et à leurs troupeaux ? Que diroient-ils encore si, assistant à votre liturgie, et au lieu d'y retrouver, comme autrefois, l'autel et le sacrifice, l'invocation pour demander le changement du pain et du vin au corps et

Lettre X. au sang de Jésus-Christ, ils entendoient au contraire proclamer au peuple qu'il ait à se garder d'aucun sentiment d'adoration, attendu qu'il n'y a là que du pain et du vin, que Jésus-Christ n'y est point, mais au ciel seulement? Que diroient-ils, je vous le demande? Ne frisonneroient-ils point d'horreur, d'indignation et de pitié? Se croiroient-ils parmi les adorateurs ou les ennemis de Jésus-Christ? Ne gémiroient-ils point d'avoir revu la clarté du jour?

Mais, sans insister davantage sur les sentimens qu'ils ne pourroient manquer d'éprouver, permettez que je déclare simplement les miens. J'ai fait quelqu'étude des liturgies anciennes, et leur ai comparé la vôtre. J'ai pris quelque connoissance de ce que les Pères de l'Eglise ont enseigné touchant l'Eucharistie; et n'ai que trop vu ce que vos controversistes et vos sermonaires ont débité contre cet auguste sacrement. Que votre liturgie est discordante avec les liturgies primitives! Qu'elle a de sécheresse et de maigreur! Qu'elle est pauvre et chétive dans ses prières empruntées de nous, mais misérablement tronquées par des mains rudes et mal habiles! Et combien ses retranchemens, ses défectuosités essentielles la rendent informe et rebutante pour qui connoît et goûte la pure, la vénérable antiquité! Que seroit-ce encore, si je voulois parler de cet avertissement, de cette difformité hideuse, hétérodoxe, dont on s'est effrayé sous Elisabeth, et qu'on n'a pas eu honte de sur-ajouter en queue à votre liturgie sous Charles II? Quant à vos prédicateurs, leurs instructions sur l'Eucharistie ne répondent pas même aux prières qu'ils récitent dans ce qu'ils appellent *the Lord's Supper*. Ils rejettent tout ce que la parole de

Jésus-Christ leur présente d'inexplicable; combattent et instruisent leurs ouailles à combattre les mystères que nous ont transmis nos Pères et nos maîtres dans la religion; raisonnent, augmentent où la raison d'accord avec l'autorité leur commande de croire et de se taire. En vain St. Hilaire leur dit-il, "Qu'il ne faut pas pré- "tendre régler les effets de la puissance divine par "les idées des hommes; que la sagesse consiste à ne "point donner des bornes à la vertu et au pouvoir de "Dieu....Qu'il y auroit certes de la folie et de l'impiété "à dire ce que nous disons de la vérité naturelle de "Jésus-Christ en nous, s'il ne nous l'avoit appris lui- "même." Ils ne veulent ni de St. Hilaire ni de sa doctrine; et au lieu d'admettre avec lui, sans égard au sens humain, la déclaration du Seigneur, ils la rejettent, parce qu'elle ne va point à leur sens présomptueux et indocile. En vain St. Ambroise disoit-il: "Je ne demande pas de raisons à Jésus-Christ....C'est "pourquoi qu'on ne me parle point d'arguments, "quand on me demande de la foi; que la dialectique "se taise dans les écoles. Mettez la main sur votre "bouche: il n'est point permis de sonder les mys- "tères. Il est permis de savoir que le fils a été en- "gendré, mais non pas de demander comment." Vos Messieurs, loin d'imposer silence à la dialectique dans leurs écoles, la font retentir dans les chaires; loin de mettre la main sur leurs lèvres, ils déclament contre les mystères; et parce qu'ils ne sauroient concevoir comment Jésus-Christ pourroit être présent dans l'Eucharistie, ils décident en maîtres qu'il n'y est pas, et qu'il ne sauroit y être. En vain St. Chrysostome leur donne-t-il ces belles leçons: "Je reçois

Lettre X.

De la Trinité liv. 8.

Sur Abraham.

Homélie sur le séraphins.

Lettre X. "avec soumission ce que dit l'Ecriture, et ne m'in-"forme point de ce qu'elle tait. Je comprends ce "qu'elle découvre, sans me mettre en peine de cher-"cher ce qu'elle cache, que pour m'éloigner de le "chercher....Pourquoi vous efforcez-vous de sonder "ce qui n'a point de fond? Pourquoi tachez-vous de "comprendre des choses incompréhensibles? Pour-"quoi voulez-vous pénétrer ce qui est impénétrable? "...Ne prétendons point juger des choses divines par "la raison, ni les assujétir aux lois et aux nécessités de "la nature. C'est ce qui rendit Nicodème incapable "de concevoir rien de grand: et l'on ne nous donne "le nom de fidèles, qu'afin qu'en méprisant la bassesse "des pensées humaines, nous nous élevions à la hau-"teur de la foi....Croyons Dieu en toutes choses, et ne "le contredisons point, quoique ce qu'il dit nous "semble contraire *à nos pensées et à nos yeux*. Que "l'autorité de sa parole soit plus forte sur nous que "nos yeux et nos pensées. Puisque c'est donc sa "parole qui nous dit, *ceci est mon corps*, soyons-en "persuadés, croyons-le, et voyons-le avec les yeux de "la foi." En vain St. Ephrem s'écrie-t-il, comme s'il s'adressoit directement à vos docteurs: "Qu'entre-"prenez-vous, hommes audacieux? N'est-ce donc "pas un excès de folie et de témérité à vous, qui n'êtes "qu'un peu de poussière liée ensemble, de présumer "que vous pourrez sonder cet abyme?...Participez au "corps immaculé et au sang du Seigneur avec une foi "très-pleine, et ne doutez point que vous ne mangiez "l'agneau tout entier. Car les mystères du Christ "sont un feu immortel. Gardez-vous de les sonder "avec témérité, de peur qu'en y participant, vous n'en

Hom. 6, sur St. Jean.

Hom. 23, sur St Jean.

Traité contre la curiosité de sonder la nature divine.

"soyez consumés." En vain le grand Evêque et Patriarche d'Alexandrie, Cyrille, les avertit d'avance et de si loin, "Qu'il n'est pas juste d'abandonner la tra-"dition ancienne de la foi, qui est venue des Apôtres "jusqu'à nous, sur les subtilités de cette espèce, et de "soumettre à une vain curiosité des mystères qui sur-"passent la capacité de nos esprits : qu'il ne faut pas "même les mettre en question, ni suivre l'exemple de "quelques gens qui, sans se soucier de leur propre "péril, ont la hardiesse de décider des dogmes de la "foi, de les approuver ou de les rejeter comme bon "leur semble. *N'est-il pas plus raisonnable* de ré-"server à Dieu la connoissance de ses œuvres, et de "n'avoir pas l'impiété de reprendre les choses qu'il a "jugé devoir faire ?....Ils eurent bien la hardiesse de "demander comment ? comme s'ils n'eussent pas su "que cette parole étoit un blasphême, etc." Ne croiroit-on pas, Monsieur, que ces grands maîtres de l'antiquité avoient vos docteurs en vue? Ne diroit-on pas que ces vénérables successeurs des Apôtres leur adressoient personnellement leurs reproches, et songeoient de si loin à leur faire la leçon ? Mais vos docteurs sont sourds à ces leçons et à ces reproches : ils ne veulent pas de ces beaux modèles de l'éloquence et de la philosophie chrétiennes : ils ne veulent pas de ces nobles et admirables témoins de Jésus-Christ. Ils vont prendre des leçons et des exemples dans les auteurs séditieux de la révolution religieuse du 16e siècle : ce sont là leurs maîtres, ce sont là leurs modèles. Les enfans, si vous le voulez, ont surpassé leurs pères ; j'accorderai sans peine cette supériorité à vos docteurs. Mais au fond, dans les uns et dans les autres, c'est

Lettre X. Sur la Foi.

Voy. ce passage dans l'appendix suivant.

Lettre X. toujours même présomption, même méthode. On re trouve à la fois dans les vôtres, et l'école de la cellul de Wittemberg, et celle du presbytère de Zurich. Ca ils attaquent, tantôt la présence réelle, tantôt le change ment de substance, et toujours l'adoration, qu'ils tour nent même en idolâtrie. Ainsi donc leur dialectiqu est tranchante, leur philosophie terrestre, leurs idée basses, leurs sentimens étroits et secs, et leur déclama tion aussi modernè que leur origine. Dans leurs écrit sur l'Eucharistie, je ne vois qu'une doctrine aride, nouvelle et partout fausse. Je n'y aperçois partout que le ton, les airs, et les traits de jeunesse; et jamais on n'y trouvera rien de vénérable, rien qui rappelle les formes primitives, rien qui sente l'antique.

Cependant, me direz-vous, nos docteurs et nos apologistes ne prétendent nullement s'isoler de l'antiquité; au contraire ils ne parlent que de nous y ramener: même sur l'Eucharistie, ils révendiquent l'autorité des Pères, ils en citent mille passages à l'appui du sens figuré; leurs livres en sont remplis, vous ne sauriez le désavouer.

Il est bien vrai, Monsieur; mais il s'agit de savoir de quels écrits sont tirés les passages dont vos docteurs voudroient s'autoriser: et si en effet ces mêmes passages ne doivent point à meilleur droit être entendus dans un sens différent de celui que vos Messieurs leur donnent. Et d'abord après ceux que je vous ai cités, et qui manifestement sont pleins de la doctrine catholique, il faut bien avouer qu'ils n'auroient pu, sans se contredire eux-mêmes, enseigner ailleurs le croyance protestante. Sachez donc, Monsieur, qu'ils ne se contredisent nulle part; qu'ils sont partout conséquents

à leurs principes; et que si leur langage n'a pas toujours été le même, c'est qu'il ne pouvoit et ne devoit point l'être. Lettre X.

En effet, puisqu'il me faut y revenir encore, pendant plus de quatre siècles qu'a duré la discipline du secret, les Pères ont dû mesurer leurs expressions sur les circonstances où ils avoient à traiter de l'Eucharistie. Lorsqu'ils parloient ou écrivoient uniquement pour les fidèles, ils pouvoient sans détours exposer les mystères; ils le devoient, lorsqu'ils en donnoient les premières instructions aux néophytes. Au contraire, quand ils prêchoient devant les catéchumènes et les non-initiés, quand ils donnoient des écrits au public, alors il leur falloit recourir à des expressions obscures, ambigues, pour ne pas trahir le secret. Or comme la plus grande partie de leurs discours et de leurs écrits a été composée dans ces circonstances critiques et périlleuses, ils ont dû parler plus souvent avec réserve qu'avec liberté; en termes voilés plus souvent qu'à découvert. Au reste, ces termes voilés, ces expressions ambigues qui, en dérobant aux infidèles les mystères, les laissoient apercevoir aux chrétiens, se présentoient ici naturellement à l'esprit des Pères. Elles sortoient de la nature même de l'Eucharistie, qui est composée de deux parties, l'une extérieure et sensible, l'autre interne et invisible; la première terrestre, la seconde céleste; l'une présentant à nos yeux l'apparence du pain, et du vin, l'autre offrant à notre foi le corps et le sang même de Jésus-Christ présent, mais invisible. Sous le premier rapport elle est un sacrement, un signe, un type, une figure, un symbole; sous le second, c'est la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ, du corps

Lettre X. qui est né de la Sainte Vierge, qui a été attaché à la croix ; du sang qui a coulé de son côté et purifié la terre. Ainsi lorsque les Pères avoient à déguiser le mystère, comment devoient-ils s'y prendre ? Ils n'avoient qu'à s'en tenir à ce qu'il a d'extérieur, le désigner et le nommer par ce qu'il a de sensible uniquement. Les infidèles s'y trouvoient arrêtés, sans pouvoir imaginer ou deviner quelque chose au-delà : et les fidèles imbus de la doctrine entière, perçoient aisément le voile, et de l'apparence sensible passoient à la réalité qui ne l'est pas. Les Pères disoient vrai, et ne disoient pas toute la vérité. Ils disoient vrai ; car à ne considérer que la partie extérieure, l'Eucharistie est du pain, du vin : elle est type, figure, symbole, signe ou sacrement ; et nous, Catholiques, nous employons souvent encore ces expressions. Ils ne disoient pas toute la vérité ; car ils taisoient la partie invisible et principale qui ne devant être connue que des fidèles, ni exposée qu'aux néophytes, se cachoit à ceux qui ne l'étoient pas, et se découvroit clairement à ceux qui l'étoient. Telle fut certainement la situation où se trouvèrent les Pères pendant plus de quatre siècles, la plupart du tems contraints de s'exprimer à mots couverts sur les mystères, quelquefois libres de les développer pour les fidèles, et obligés par devoir, dans les grandes solennités de Pâques et de la Pentecôte de les exposer tout-à-fait à la vue des néophytes. Les Pères ont donc agi très-conséquemment à leurs principes, en variant leurs expressions suivant les circonstances, en s'accommodant à leurs lecteurs ou à leur auditoire ; obscurs et réservés pour tous ceux qui n'étoient pas initiés, clairs pour les fidèles, et dogmatiques pour les néophytes.

Mais après tant de siècles, qu'est-il arrivé dans les nôtres? Vos controversistes, pour étayer leurs sentimens par l'autorité de la Tradition, sont allés chercher mille passages dans les écrits, où visiblement les Pères étoient contraints de s'expliquer avec réserve, et de se borner à ce qu'il y a d'extérieur et de sensible dans l'Eucharistie. Si on avoit cherché de bonne foi ce qui a été cru et enseigné dans les premiers siècles, au lieu de consulter les écrits où les Pères devoient voiler leurs pensées, on auroit choisi ceux où ils ont dû les développer. Pourquoi vos Messieurs ne se placent-ils pas de préférence avec les fidèles et les néophytes, pour écouter ce que leur prêchoient, les portes soigneusement gardées, Cyrille à Jérusalem, Ambroise à Milan, Chrysostome à Antioche et à Constantinople, Gaudence à Bresse, etc. Pourquoi, l'instruction achevée, n'assistent-ils point à la liturgie qui se célébroit ensuite? Que n'y suivent-ils le prêtre à l'autel? Que ne répètent-ils avec le Pontife les admirables prières qu'il adresse au Ciel? Que ne s'avancent-ils à la table sacrée avec les fidèles et les nouveaux chrétiens, qui pour la première fois vont participer aux saints mystères en les adorant? Mais au lieu de cette marche si naturelle, et la seule que la raison indique à quiconque veut connoître aujourd'hui la foi primitive, ils s'attachent aux écrits que les Pères livroient au public, ou se rangent avec les catéchumènes, pour entendre les instructions qui leur sont adressées. Ils lisent donc ou écoutent avec ceux-ci quelques allusions à l'Eucharistie, jetées en passant ou amenées par le sujet. Que peuvent-ils apprendre sur les mystères, en n'écoutant que ce qui s'en dit aux non-initiés? Rien de plus assurément que ce que les Lettre X.

Lettre X. Pères vouloient en donner à connoître à ces derniers : et je ne suis nullement étonné que vos Messieurs n'entendent et ne voient rien de plus clair, dès qu'ils s'obstinent à rester parmi les catéchumènes. Qu'ils passent enfin aux initiés, et le bandeau qu'ils avoient jusque-là sur les yeux tombera : et ce qui étoit obscur cessera de l'être pour eux : et quand ensuite ils se retrouveront mêlés avec les catéchumènes, ils ne seront plus embarrassés par les discours énigmatiques qui seront alors tenus devant eux. Ils saisiront, avec tous les fidèles, ce qui est caché à dessein sous des expressions ambigues : du voile, ils passeront sans peine à l'objet voilé. (1)

---

(1) « On l'appelle aussi mystère pour une autre raison, qui est « que nous ne croyons pas ce que nous voyons, mais que nous « voyons une chose, et en croyons une autre. Car telle est la nature « de nos mystères. Moi qui suis fidèle, je considère une chose « d'une manière, et l'infidèle considère la même chose d'une autre « manière. Lorsqu'il entend parler du baptême, il n'y considère « que l'eau ; mais moi je n'y considère pas seulement ce qu'il y a de « visible : j'y considère encore plus la purification de l'âme qui se « fait par le Saint-Esprit ; ne jugeant point par les yeux du corps de « ce qui y paroît, mais par ceux de l'âme. Ainsi quand j'entends « nommer le corps de Jésus-Christ, je conçois ce que l'on en dit « d'une manière, et l'infidèle le conçoit d'une autre : et comme les « jeunes garçons qui voient des livres, ne connoissent pas la vertu « et la signification des lettres, et n'entendent pas ce qu'ils voient ; « et comme si un ignorant reçoit une lettre, il n'y verra que l'encre « et le papier, mais celui qui saura lire y trouvera des paroles, s'y « entretiendra avec une personne absente, et lui fera de plus entendre par sa réponse tout ce qu'il voudra, il en est de même des « mystères. Quoique les infidèles en entendent parler, il ne semble « pas qu'ils les entendent ; mais les fidèles ont l'intelligence qu'en

Si Messieurs de la Religion Protestante avoient suivi cette méthode si juste et si simple, ils n'auroient point perdu leurs peines et leur tems à nous entasser une multitude de passages où les Pères ne fixant, comme ils le devoient, que la partie sensible de l'Eucharistie, l'ont désignée sous les noms de pain et de vin, de signe, de figure, de type, de symbole et de sacrement: (1) et les controversistes catholiques n'auroient pas été forcés de composer tant d'ouvrages pour expliquer cette foule de textes qui ne prouveront jamais autre chose, sinon que l'on parloit obscurément du mystère, quand il étoit impossible de faire autrement. (2) Lettre X.

Au reste, Monsieur, je suis éloigné de vouloir surprendre votre religion: si vos doutes n'étoient pas encore dissipés, s'il vous restoit quelqu'incertitude sur l'enseignement des Pères touchant l'Eucharistie, vous êtes fort le maître de communiquer cette lettre ainsi que les précédentes à ceux de vos docteurs qu'il vous plaira de consulter. J'aurois seulement une prière à vous faire, dans le cas où ils prétendroient encore avoir les

---

"donne le Saint-Esprit, et connoissent la vertu, la puissance des "choses qui y sont cachées."—St. Chrysostome au discours sur la trahison de Judas.

(1) Expressions dont nous nous servons encore assez souvent, et que nous trouvons dans ceux des Pères qui ont le plus clairement établi la présence et la transubstantiation. Rappelez-vous ici les remarques que je vous en ai fait faire.

(2) M. Nicole entr'autres est entré avec une patience infatigable dans la discussion détaillée de tous les textes objectés par ses adversaires; et il a démontré (ce mot n'a rien ici de trop fort) que tous se prêtent à la doctrine catholique, et qu'il n'en est pas un seul qui l'exclue.

Lettre X.

Pères de leur côté, c'est d'exiger qu'ils vous produisent les écrits où les Pères ont dû s'expliquer nettement. Sommez-les, je le demande d'avance, afin de ne point perdre inutilement notre tems de part et d'autre; qu'ils ayent à vous citer les instructions qui se faisoient aux néophytes entre le baptême et la communion. Car évidemment c'étoit alors le moment d'expliquer en quoi consistoient les mystères, avant qu'on fût admis à y participer. C'est là que se révéloit ce qu'il falloit connoître, ce qu'il falloit professer. C'est donc pa ces documens élémentaires et dogmatiques, je ne saurois assez vous le répéter, que nous apprenons aujourd'hui avec certitude ce que les Evêques enseignoient, c qu'ils avoient appris eux-mêmes de leurs prédécesseurs, et ceux-ci des Apôtres. Que vos Messieurs vous citent, s'ils le peuvent, une seule de ces instructions dogmatiques, où, avant d'admettre les néophytes à la communion, on leur ait déclaré, " que l'on reçoit le " sacrement à genoux, pour éviter la profanation et le " désordre qui pourroient autrement s'ensuivre; pour " témoigner notre humble reconnoissance des grâces " qui s'y donnent : que le corps naturel de Jésus-Christ " n'étant qu'au ciel, et non ici, vu qu'il est contraire à " la vérité de son corps naturel d'occuper plus d'une " place en même tems; le pain, le vin du sacrement " restant toujours dans leurs substances naturelles, " nulle adoration ne doit être rapportée ni au corps de " Christ, ni au pain, au vin du sacrement." (1) Mais où trouveront-ils jamais qu'on ait tenu de pareils dis-

(1) Paroles et sens de cette déclaration qui fait suite à votre liturgie, et horreur aux liturgies primitives.

cours aux nouveau-baptisés? Tout au contraire et en propres termes: C'est l'adoration de Jésus-Christ présent d'une manière ineffable par un changment de nature dans les dons offerts : c'est le corps même qui est né de la Vierge, ce sang même qui a coulé sur la croix, auxquels nous devons sur l'autel encore plus d'adoration que les mages ne lui en rendirent dans la crêche : nul ne les reçoit, qu'il n'ait adoré : et non-seulment l'on ne péche point en adorant, mais on pécheroit en n'adorant pas. Vous l'avez vu : vous avez entendu les catéchèses, les instructions faites aux néophytes. Je n'en connois point d'autres. Y en existât-il, et parvînt-on à en découvrir de nouvelles au monde, jamais la doctrine de votre église ne s'y pourroit rencontrer. Car il est impossible qu'on ait cru et enseigné en même tems la figure et la réalité, le changement et le non changement de substance; impossible qu'on ait enseigné qu'il falloit adorer le pain céleste et eucharistique, et que cette adoration seroit une idolâtrie. Lettre X.

Je vous laisse, Monsieur, à vos réflexions et à votre bonne foi, sur tout ce que vous savez à présent de la grande question qui remplit ces cinq dernières lettres. Quand vous les aurez achevées, donnez encore, je vous prie, quelque attention à une preuve d'un genre tout différent et que je veux vous faire connoître. Mettant de côté toute discussion de textes et de monumens, j'entreprends de vous prouver que la doctrine de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie remonte nécessairement aux Apôtres. L'argument aura quelque chose d'abstrait et de métaphysique: je ne le crois pourtant point au-dessus de la portée des hommes ordinaires; je pense qu'il doit suffire pour convaincre

Lettre X. tout esprit raisonnable. Oublions donc, pour un moment, tout ce que nous avons reconnu par l'Ecriture Sainte, par la discipline du secret, par les liturgies et les témoignages des Pères : et, à la place de l'autorité, n'écoutons plus que la raison. Je pars avec vous d'un fait, et je dis : à l'époque qu'il vous plaira de choisir, à celle, si vous le voulez, où nous raisonnons ensemble vous et moi, des millions d'hommes différens de climats, de mœurs, de nations, de gouvernemens, de préjugés et de communions religieuses s'accordent, non-seulement à croire le changement de substance, l'adoration dans l'Eucharistie, mais à les croire comme des dogmes crus et enseignés dans toutes les générations précédentes. N'allons pas plus avant : cette proposition exige que vous y réfléchissiez. Relisez-la, s'il vous plaît. Vous avez lu les témoignages les plus authentiques sur la croyance des Eglises Grecques et Orientales. (1) Vous savez que, sur ces dogmes, elles sont parfaitement d'accord avec les Eglises Latines. Il est incontestable qu'elles croient avec nous ces dogmes, comme ayant toujours été crus dans les générations antérieures. Cela posé, je passe outre ; et je maintiens que de ce fait nous sommes nécessairement en droit de conclure l'apostolicité même de ces dogmes. En effet, quoiqu'il soit convenu de diviser les générations humaines, et d'en compter quatre dans un siècle, il est néanmoins évident qu'elles ne sont ni distinctement séparées, ni indépendantes entr'elles ;

(1) Voyez tous ces témoignages soigneusement rassemblés dans la *Grande Perpétuité* de la Foi, dans l'Abbé Renaudot et le Père Lebrun.

mais bien entremêlées, et enchaînées les unes dans les autres, de manière qu'une très-grande partie des hommes existans dans une génération quelconque, appartient à la dernière. D'où il suit qu'une très-grande partie des hommes existans à quelqu'époque que ce soit, connoît très-parfaitement ce qui étoit cru, enseigné dans la génération précédente, surtout quand il s'agit de dogmes d'une haute importance, liés à une pratique journalière et générale, et exigeants de tous les individus les actes de religion les plus sacrés, comme ceux de notre Eucharistie. Que si de pareils dogmes ne remontent point à l'enseignement des Apôtres, il s'est donc depuis rencontré une époque, où, pour la première fois, ils ont commencé de paroître au jour, d'être enseignés et crus dans le monde. Mais à cette époque, où l'on en parloit pour la première fois, une très-grande partie des hommes existans, savoit, à n'en point douter, que l'on n'en parloit pas la veille, qu'on n'en parloit nullement dans la génération antérieure. Elle savoit parfaitement, par exemple, qu'au lieu de la réalité, on n'y connoissoit que la figure ; au lieu de changement de substance, que du pain et du vin ; au lieu d'adoration, que du recueillement. Eh bien ! Monsieur, quand j'admettrois un instant, ce qui pourtant est inadmissible, que ces mêmes hommes ayent consenti à passer de la figure à la réalité, de la substance du pain à celle du corps, du recueillement à l'adoration, ils y auroient passé tout au plus comme à une opinion, à une pratique nouvelle ; mais en les substituant à celles qu'ils avoient connues jusqu'alors, il est impossible qu'ils les ayent adoptées, comme ayant été crues et enseignées dans la génération précédente. Le

Lettre X. contraire étoit trop notoire pour tous; la fausseté du fait trop évidente. Il est contre nature qu'une si grande partie des hommes s'accorde d'elle-même, ou se laisse ensemble persuader d'admettre comme vrai, ce que tous savent positivement être faux. Je ne saurois penser qu'il puisse jamais exister un homme assez fou pour proposer à ses semblables de croire, comme ayant été cru précédemment, ce qu'il sait ce que tous savent ne l'avoir jamais été ; et s'il se trouvoit quelqu'un assez extravagant pour risquer une pareille tentative, il répugne à la nature et au bon sens de supposer qu'il pût y réussir. Il faudroit cependant, si nos dogmes eucharistiques ne viennent pas des Apôtres, que dans une génération intermédiaire quelconque, on eût commencé de les croire comme ayant été crus précédemment, quoique très-notoirement ils ne l'eussent point été ; hypothèse d'une absurdité qui répugne à notre constitution morale. Donc, il est prouvé que ces dogmes sont apostoliques, par cela seul que tant de peuples les croient aujourd'hui comme ayant été crus et enseignés dans les générations précédentes, en remontant de la nôtre à celle des Apôtres inclusivement.

Nous voilà parvenus enfin, Monsieur, au terme de cette longue dissertation, dans laquelle je suis entré pour justifier les décrets de l'Eglise sur l'Eucharistie, et répondre à ce que vous avez désiré de moi. Notre examen s'est porté entièrement sur cette simple question de fait : les dogmes catholiques ont-ils été révélés par Jésus-Christ? Nous avons alternativement considéré l'Ecriture Sainte et la Tradition, c'est-à-dire, les deux canaux par lesquels la révélation nous est transmise ; nous avons puisé dans l'un et l'autre des preuves aussi

claires qu'abondantes de la doctrine catholique, et nous avons reconnu que la présence réelle et le changement du pain et du vin au corps et au sang ont été certainement révélés par Notre Seigneur. Il ne sauroit à présent vous rester aucun doute raisonnable sur la vérité de ce fait. C'est à vous de prendre maintenant un parti: vous n'avez plus à y balancer, et votre propre raison s'éleveroit en jugement contre vous, si de ce moment vous ne rendiez à Jésus-Christ l'adoration que commande sa divine présence au sacrement de ses autels. Lettre X.

" Je conviens de cette conséquence, me direz-vous; " elle est juste, elle est inévitable. Et toutefois cette " présence simultanée en plusieurs lieux, ce change-" ment de substance, sans que rien n'en avertisse au-" dehors, et que même les apparences demeurent après " ce qu'elles étoient auparavant ! comment s'y ré-" soudre, comment y croire ?" Si je ne pouvois vous le persuader qu'en vous le faisant concevoir, il me faudroit y renoncer, je vous le déclare. Car je ne sache nul moyen de vous faire concevoir ce que moi-même je ne conçois pas mieux que vous. Mais depuis quand, s'il vous plaît, s'est-on cru en droit de nier ce qu'il y a de plus clairement démontré en fait, parce qu'en théorie il présente des obscurités ? Depuis quand veut-on s'autoriser à rejeter, parce qu'on ne le conçoit pas, le dogme le mieux établi en religion, lorsque dans l'ordre de la nature, nous ne faisons et ne devons faire aucune difficulté d'admettre mille et mille effets, sans qu'il nous soit possible d'en concevoir un seul ? Si la raison du mystère est incompréhensible, sa vérité n'en est pas moins claire. Or ce qu'il y a de sensé, de con-

Lettre X. venable à notre nature, est de nous rendre à des preuves manifestes, et non de prétendre découvrir une raison qui nous est cachée. Croyez donc, sans hésiter, que Jésus-Christ est réellement présent; que le pain et le vin ne subsistent plus, parce qu'ils sont devenus son corps et son sang : croyez-le, dès que vous êtes certain qu'il l'a lui-même assuré. N'allez point au-delà : arrêtez-vous où la clarté vous abandonne et l'obscurité commence. Laissez à Dieu à exécuter par les voies qui ne sont connues que de lui ce qu'il lui a plû de vous révéler, sans vous mettre en peine si ses voies s'accordent ou ne s'accordent pas avec les principes de votre raison; et sans décider si c'est que ces principes ne soient pas absolument vrais, ou si c'est que Dieu ait des moyens inconnus aux hommes pour opérer ses mystères, sans choquer leurs principes. (1) Ainsi, Monsieur, lorsque vous entendrez les Docteurs de la Religion Protestante se répandre avec complaisance sur les difficultés de l'Eucharistie, étaler les prétendues impossibilités qu'ils y découvrent, attachez-vous à ce que vous en apprend la révélation. Songez aux paroles de Notre Sauveur, lorsqu'il promit qu'il nous donneroit son corps à manger et son sang à boire, et lorsqu'il effectua sa promesse la veille de sa passion. Songez à l'enseignement, à la croyance des Apôtres et des premiers Chrétiens; à cette discipline, aussi ancienne que le christianisme, sur le secret qui couvroit ces dogmes mystérieux dans le cœur des fidèles: songez à ces litur-

(1) " Car autant que les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies sont élevées au-dessus de vos voies, et mes pensées au-dessus de vos pensées, dit le Seigneur."—Isaïe, ch. 55.

gies du 5e siècle, qui toutes expriment ces mêmes dogmes en traits de feu, et dont l'uniformité n'a pu avoir d'autre cause que l'enseignement apostolique : songez que les Pères ont développé la même croyance avec la plus grande clarté, lorsqu'ils parloient en liberté devant les seuls fidèles, ou qu'ils instruisoient les néophytes de ce qu'ils devoient connoître, avant de participer à la communion. Songez enfin à l'impossibilité morale que notre croyance eut jamais pu s'établir dans le monde telle qu'elle y subsiste, à moins qu'elle ne remonte à Jésus-Christ même, comme à sa source. Lettre X.

Toutes les preuves, qui attestent ce point de la révélation, sont certaines : les raisonnemens métaphysiques qu'on y oppose ne le sont nullement, et ne les touchent d'aucune manière. Les unes sont à la portée de tous les esprits : les autres dépassent les bornes de l'intelligence humaine. On ne peut donc, sans intervertir les lois du bon sens, laisser de côté des preuves palpables, pour s'attacher à des conceptions mal assurées et trop hardies, pour n'en rien dire de plus. Que si ces difficultés métaphysiques se reproduisoient à votre imagination, écartez-les, occupez-vous des preuves de fait : élevez-vous vers le ciel, d'où la révélation vous en est venue : sauvez-vous sous la Majesté Divine qui couvre son mystère, et vous défend de le sonder d'un œil curieux. Mettez votre confiance dans celui qui vous le propose : et au moment de la communion, dites-lui avec St. Pierre, avec les Apôtres et les Chrétiens de tous les siècles : oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Fils du Dieu vivant, et que vos paroles sont les paroles de la vie éternelle.

Lettre X. Voilà le côté clair et lumineux de la colonne : vous ne pouvez manquer en le fixant de vous sauver avec le peuple choisi ; tandis que vous vous perdez infailliblement comme les Egyptiens, en vous plaçant avec eux du côté qui ne répand que ténèbres. Ce mélange de lumière et d'obscurité, qui ne se rencontre pas moins dans l'ordre de la nature que dans celui de la religion, nous fut sans doute départi pour servir d'épreuve à notre foi, durant les jours de notre pélerinage : il finira avec lui : alors la vérité se dévoilera toute entière à nos yeux ; et ce qui nous confond et nous étonne si fort aujourd'hui, nous frappera par sa simplicité.

Disons-le en attendant, qu'il y auroit sans doute de la démence à croire, sur un témoignage humain, ce que nous croyons de l'Eucharistie ; mais qu'il y en auroit mille fois davantage à refuser de le croire sur le témoignage positif de Notre Sauveur. Vous confessez avec nous sa divinité démontrée par toutes ses œuvres vous reconnoissez avec nous dans Jésus-Christ le Dieu qui créa l'univers, qui commande en maître à la nature, et « qui fait ce qu'il lui plaît au ciel, sur la terre « dans les mers et les plus profonds abymes. » Il seroit souverainement déraisonnable d'opposer notre foible intelligence à sa divine parole, et de donner plus de confiance à notre raison si bornée, qu'à la toute-puissance même, et à la sagesse infinie. (1)

Psaume 134.

Cosin, Evêque de Durham, hist. de la transubs. p. 36, mort à 77 ans en 1672.

(1) Ecoutez le même langage de la bouche de vos propres docteurs : « Nous confessons avec les Saints Pères que la manière de « la présence est aussi inaccessible à nos pensées qu'à notre lan- « gage : c'est-à-dire, qu'elle ne doit point être sondée par la raison « humaine, mais crue par la foi. Quelqu'incroyable qu'il nous

" paroisse qu'à une si énorme distance la chair de Jésus-Christ Lettre X.
" puisse arriver à nous, et devenir notre aliment, encore faut-il
" ne jamais oublier combien la puissance du Saint-Esprit est au-
" dessus de notre portée, et quelle folie ce seroit de vouloir me-
" surer son immensité à notre foible intelligence. Que la foi
" donc admette ce que notre raison ne conçoit pas."

" O Dieu incarné! comment peux-tu nous donner ta chair à manger et ton sang à boire? Comment ta chair est-elle véritablement nourriture? Et comment toi, qui résides au ciel, peux-tu être présent sur nos autels? Ma raison s'y confond, ne peut l'entendre ni l'expliquer: et pourtant je crois fermement tous ces points, parce que toi-même tu nous les a dits. Je me repose avec confiance sur ton amour pour nous, et ne douterai jamais que ta toute-puissance ne sache bien accomplir ta parole, quelque incompréhensible que soit pour moi la manière dont elle s'y prend."

Dr. Ken, Evêq. de Bath, dans son exposition aprouvée en 1685.

APPENDIX.

Témoignages des Pères.

Lettre X.
Appendix.

Martyr en 108. St. Ignace, disciple et successeur de St. Pierre sur le siége d'Antioche, parlant de certains hérétiques fantastiques qui nioient la réalité du corps de Notre Seigneur, dit: "Ils "s'éloignent de l'Eucharistie et de la prière, parce qu'ils "ne confessent pas que l'Eucharistie soit la chair de Notre "Sauveur Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés "celle que, par sa bonté, le Père a ressuscitée."—Epître aux Smyrniens, édition de Volsius à Londres, p. 5.

Martyr en 163. Justin, dans son apologie à l'Empereur Antonin, s'exprime comme il suit: "Puis, on présente à celui qui préside du "pain et une coupe de vin et d'eau. Les ayant pris, "donne louange et gloire au Père, par le nom du Fils, et "Saint-Esprit, et lui fait une longue action de grâces pour "ces dons dont il nous a gratifiés. Après qu'il a achevé les "prières et l'action de grâces, tout le peuple assistant dit "haute voix, *Amen*; c'est-à-dire en Hébreu, ainsi soit-il "Ensuite ceux que nous appelons diacres distribuent "chacun des assistans le pain, le vin, et l'eau consacrés par "l'action de grâces, et en portent aux absents. Nous a"pelons cette nourriture Eucharistie, et il n'est permis "personne d'y participer, s'il ne croit la vérité de notre "doctrine; s'il n'a été lavé pour la rémission des péchés "la nouvelle vie; et s'il ne vit conformément aux préceptes "de Jésus-Christ. Car nous ne les prenons pas comme un

" pain commun et un breuvage ordinaire. Mais comme par " la parole de Dieu, Jésus-Christ s'est fait chair, et a pris la " chair et le sang pour notre salut : ainsi nous avons appris " que cette nourriture (qui par un changement naturel ali- " mente notre chair et notre sang), devenue par la prière du " Verbe Dieu Eucharistie, est la chair et le sang de ce même " Jésus-Christ incarné. Car les Apôtres, dans les écrits " qu'ils nous ont laissés, que l'on nomme Evangiles, nous " ont instruit que Jésus-Christ leur avoit commandé de " faire ce qu'il avoit fait, et qu'ayant pris du pain, et ayant " rendu grâces, il dit : Faites ceci en mémoire de moi, *ceci* " *est mon corps* : et que de même ayant pris le calice, il dit : " *ceci est mon sang*. Si vous le trouvez raisonnable, respectez- " le : si vous le jugez impertinent, méprisez-le ; mais ne " condamnez pas à mort pour cela des gens qui n'ont fait " aucun mal. Car nous vous déclarons que vous n'éviterez " pas le jugement de Dieu, si vous persévérez dans cette " injustice. De notre part, nous disons : que la volonté de " Dieu soit faite."

Lettre X. — Appendix.

Irénée, au livre 4e contre les hérésies, ch. 17, al. 32, parle ainsi : " Jésus-Christ ayant pris ce qui de sa nature " étoit pain, le bénit, rendit grâces en disant : *ceci est* " *mon corps*. Et de même ayant pris la calice.... il confessa " que c'étoit son sang : il enseigna la nouvelle oblation de " son Testament : l'Eglise l'a reçue des Apôtres et l'offre à " Dieu dans tout l'univers." Voici le commentaire que fait votre Docteur Grabe sur ces paroles : " Il est certain qu'Iré- " née et tous les Pères dont nous avons les écrits, contem- " porains des Apôtres ou leurs successeurs immédiats, ont " tenu la Sainte Eucharistie pour le sacrifice de la nouvelle " loi. Or que cette doctrine, cette pratique n'ait pas été " celle d'une Eglise particulière ou de quelque docteur, mais " bien de l'Eglise Universelle, qu'elle avoit reçue des Apô- " tres, et les Apôtres de Jésus-Christ, c'est ce que nous " apprend Irénée en propres termes, et avant lui Justin " Martyr, dont les témoignages, ainsi que ceux de St. Ignace,

Mort en 202.

Lettre X. — Appendix.

" de Tertullien, de St. Cyprien et des autres ont été si sou-
" vent cités non-seulement par les partisans du Pape, mais
" encore par les plus habiles Protestants, qu'il n'est nulle-
" ment nécessaire de les rapporter ici. A peine y auroit-il
" le moindre doute que cette doctrine sur le sacrifice de
" l'Eucharistie fût venue des Apôtres, et qu'il faille par
" conséquent s'y attacher, lors même qu'on ne trouveroit
" pour elle aucun mot dans les écrits des Prophètes ou des
Thessal. 2, 14. " Apôtres. Car le précepte de St. Paul est général: Mes
" frères, soyez fermes, et tenez aux Traditions que vous
" avez apprises, soit par nos discours, soit par nos épîtres.
" Mais assez de passages de l'Ecriture ont été allegués, après
" Irénée et les autres Saints Pères, par les théologiens mo-
" dernes, non-seulement attachés au Pape, mais Protestants,
" et surtout par les Docteurs de l'Eglise Anglicane: entre
" lesquels je n'en nommerai qu'un, mais éminent pour la
" science et la piété, Joseph Mede, lui qui dans un traité
" particulier écrit en Anglois, sur le sacrifice de la loi chré-
" tienne, a prouvé et établi ce point dans le plus grand jour.
" Et non-seulement je suis volontiers de son opinion, mais
" je souscris encore de tout mon cœur au vœu qu'il exprime
" à la fin du chapitre huitième: et puisque tant de doctes
" et de pieux personnages entre les Protestants ont reconnu
" la vraie doctrine de l'Eglise Apostolique, et la méprise
" de Luther et de Calvin, je souhaite avec Mede, que ces
" saintes formules liturgiques, où le sacrifice est offert à Dieu,
" et qu'ils ont si mal à propos proscrites de leurs assemblées,
" soient remises parmi nous en usage, afin que nous ren-
" dions à la Majesté Divine l'honneur suprême que nous
" lui devons."

Professeur de langue Grec. à Cambridge, mort en 1658.

Irénée encore, au liv. 4 contre les hérésies, ch. 34, réfute ainsi certains hérétiques qui nioient que Jésus-Christ fût Fils du Créateur. " Et comment donc s'assureront-ils que ce pain
" sur lequel les actions de grâces ont été faites, *est le corps*
" *de leur Seigneur, et le calice de son sang*; s'ils disent qu'il
" n'est point Fils du Créateur du Monde, c'est-à-dire, le

" Verbe de celui par qui le bois de la vigne fructifie, les " sources découlent, et la terre donne d'abord l'herbe, puis " l'épi, puis le froment dans l'épi ?" Ecoutez ici votre compatriote, le célèbre Fisher de Rochester, sur ces paroles : " Dans les premiers mots, Irénée affirme comme chose certaine que le pain et le vin sont le corps et le sang du Seigneur. Il paroît aussi que les hérétiques qu'il combattoit " l'admettoient comme reconnu par eux ; et que partant " de ce principe avoué, il raisonnoit ainsi contre eux : Comment admettez-vous que le pain, après les actions de grâces, " soit le corps de votre Seigneur, et le calice son sang, si " vous niez que votre Seigneur soit le Fils du Créateur du " Monde, c'est-à-dire, le Verbe même, en vertu duquel la " vigne fructifie, produit le raisin, la terre l'herbe, l'épi et " le froment ? Car si le Christ, comme vous le pensez, avoit " pour adversaire le Créateur de toutes choses, il n'auroit " jamais choisi entre elles le pain et le vin, pour en former " son corps et son sang." Je pourrois encore y joindre deux autres passages du même Irénée ; mais le grand nombre de ceux que j'ai à vous produire, m'avertit de passer à une autre autorité.

Lettre X. Appendix.

Sur l'Eucharistie, ch. 20 et 21 contre Œcolampade

Liv. 5, c. 2, No. 3.

Origène, en expliquant ces paroles du Roi-Prophète, *adorez l'escabeau de ses pieds,* s'exprime ainsi : " Par l'escabeau " de ses pieds, quelques-uns disent qu'il faut entendre la " chair du Christ (puisqu'il l'a tirée de la terre), et que " cette chair doit être *adorée* à cause du Christ. Or le " Christ lui-même a droit à *nos adorations,* à cause du Verbe " de Dieu qui est en lui."

Né en 185, mort en 253. Comment. sur le Pseaume 98

Le même Docteur, malgré la réserve qu'il mettoit à parler des mystères à un Payen, ne laisse pas de dire à Celse que les pains offerts deviennent par la prière un certain corps sanctifiant : " Nous, lui dit-il, qui nous efforçons de plaire " au Créateur de toutes choses, après lui avoir adressé nos " prières et nos actions de grâces pour les bienfaits reçus " de lui, nous mangeons les pains offerts *faits* et *devenus,* " par l'invocation, un certain corps, qui par sa sainteté a

Contre Celse, liv. 8.

Lettre X.
Appendix.

" la vertu de sanctifier ceux qui le prennent avec de saintes " dispositions. *Oblatos panes edimus, corpus jam per precau-" tionem factos sanctum quoddam, et sanctificans utentes eo cum " sano proposito.*"

A l'occasion des sacrifices de l'ancien loi, il s'exprime comme il suit, en faisant allusion à celui de la loi nouvelle :

›m. 9. sur le vit. No. 10.

" Ne vous attachez point au sang des animaux ; mais plutôt " apprenez à connoître le sang du Verbe, et écoutez tout " ce qu'il dit lui-même : *ceci est mon sang.* Celui qui est " imbu des mystères connoît la chair et le sang du Verbe " Dieu. N'insistons donc point sur des choses connues des " initiés, et qui ne doivent point l'être de ceux qui ne le sont " pas."

" Lorsque vous recevez la sainte nourriture et ce mets " incorruptible, lorsque vous goûtez le pain et la coupe de " vie, *vous mangez et vous buvez le corps et le sang du Seigneur* : " alors le Seigneur entre sous votre toît. Vous devez donc " vous humilier, et imitant le centurion dire avec lui : Sei-" gneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma mai-" son." Paroles que l'Eglise nous fait entendre et répéter au moment qu'elle nous administre la communion.

›rt en 258. . 56e aux iba.exhorta. martyre.

St. Cyprien, Primat d'Afrique, aux approches d'une nouvelle persécution, écrivoit : " Tenons-nous prêts à com-" battre : ne nous occupons que d'obtenir la gloire et la " couronne d'une vie éternelle, en confessant le Seigneur.... " Le combat qui s'approche sera plus cruel, plus féroce que " jamais : c'est par une foi inébranlable que les soldats du " Christ doivent s'y préparer, en songeant qu'ils boivent tous " les jours *le calice de son sang*, afin d'en être mieux disposés " à verser le leur pour le Christ....

›iv. sur les ›pectacles.

Il relève l'indécence d'un chrétien qui au sortir de l'Eglise alloit au théâtre : " A peine congédié du temple du Sei-" gneur, et ayant encore l'Eucharistie sur son sein, l'infidèle " s'acheminoit vers le théâtre, *emportant* au spectacle avec " lui *le corps sacré de Jésus-Christ.*"

" Il s'agit de nous revêtir de la cuirasse de justice, afin que " notre cœur soit garanti contre les traits de l'ennemi....For-

" tifions nos yeux, afin qu'ils ne fixent pas ces idoles détes- Lettre X. Appendix
" tables ; fortifions la bouche, afin que notre langue victo-
" rieuse confesse le Seigneur et son Christ : armons notre
" main du glaive spirituel, afin qu'elle repousse avec intré-
" pidité ces funestes sacrifices: et qu'au souvenir de l'Eucha-
" ristie, cette main qui à reçu *le corps du Seigneur,* embrasse
" son Dieu et le serre, assuré de recevoir bientôt de lui le
" prix de la couronne céleste."

Pour préparer au martyre ceux qui, étant déjà tombés dans la persécution, vouloient se relever, St. Cyprien veut qu'on leur accorde la communion plus tôt qu'on ne l'auroit fait selon les règles de la pénitence publique. "Ainsi, " dit-il, il est nécessaire de leur accorder la paix, afin qu'en " les excitant et les exhortant au combat, nous les y en" envoyions munis de la protection *du corps et du sang de* " *Jésus-Christ,* et non pas nuds et désarmés : l'Eucharistie " étant instituée pour servir de soutien à ceux qui la re" çoivent." Eplt. 54.

" Le sacrifice que nous offrons est la passion de Notre " Sauveur." Ep. 63 à Cecilius.

" Qui fut jamais à meilleur droit Prêtre du Très-Haut que " Notre Seigneur Jésus-Christ? lui qui offrit le sacrifice à " Dieu son Père : et le sacrifice qu'il offrit est le même que " celui de Melchisédech, le pain et le vin, c'est-à-dire, *son* " *corps,* et *son sang.*" Idem, ibidem

" Le grand honneur et la gloire de notre épiscopat est " d'avoir donné la paix (la communion) aux martyrs ; de cé" lébrer tous les jours comme prêtres le sacrifice de Dieu, " pour lui préparer ses victimes." Eplt. 104.

St. Denys, Archevêque d'Alexandrie, ne pouvant, à cause de son grand âge, se rendre aux instances des Evêques qui le prioient de venir au Concile d'Antioche, écrivit à Paul de Samosathe une lettre qu'Eusèbe nous a conservée, et que St. Jérôme appelle Insigne et célèbre. On y voit le respect que ce grand et saint docteur portoit au sang divin et incorruptible de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, le comparant au Saint-Esprit même, tandis que Paul prétendoit qu'il Mort en 26

Lettre X. — Appendix. étoit corruptible, parce que Jésus-Christ avoit dit : " Pre-" nez-le et partagez-le entre vous."—" Par ce mystère *ineffa-" ble*, ajoute-t-il, que le Christ appelle Nouveau Testament, " il se donne lui-même à nous dans la cêne mystique. Autre-" fois la chair des animaux privés de raison étoit déposée " sur l'autel... aujourd'hui ce n'est plus cela : mais le Sei-" gneur lui-même et le Sauveur Dieu d'Israël a dit : Celui " qui me mange, vivra par moi.... Que si l'on ne peut pas " dire que le Saint-Esprit est corruptible, quoiqu'il ait été " répandu sur plusieurs, (car Dieu nous garde de cette " pensée !) et quoiqu'il soit divisé en plusieurs, on doit " raisonner de la même sorte touchant *le sang vivifiant de* " *Jésus-Christ*. C'est ainsi que nous faisons voir à Paul " que *le sang* très-saint de Jésus-Christ Notre Dieu n'est " pas corruptible ; que ce n'est pas *le sang* d'un homme mor-" tel comme nous, mais du vrai Dieu, qui est un torrent de " délices pour ceux qui ont le bonheur d'y participer."

pît. à St. Cyprien. " Quel délit, s'écrie Firmilien, Evêque de Césarée, dans " ceux qui admettent et ceux qui sont admis, lorsqu'assez " téméraires pour usurper la communion, avant d'avoir ex-" posé leurs péchés et lavé leurs souillures dans le bain de " l'Eglise, ils touchent *le corps et le sang du Seigneur*, tandis " qu'il est écrit, quiconque mangera ce pain, ou boira in-" dignement le calice du Seigneur, sera coupable du corps " et du sang du Seigneur !"

IVe siècle. Voici un illustre témoignage qui se rapporte au IIIe et au IVe siècles à la fois, celui de trois cent dix-huit Evêques, ou, pour parler plus correctement, de l'Eglise Universelle, ans les actes u Concile de icée 324. puisqu'il nous vient du premier Concile Œcuménique. " De " rechef, il ne faut pas être bassement attentif au pain et " au calice offerts sur cette table divine : mais élevant notre " esprit, comprenons par la foi cet Agneau de Dieu gissant " sur sette table sacrée, enlevant les péchés du monde, im-" molé par les prêtres d'une manière non sanglante ; *et en* " *prenant véritablement son corps précieux et son sang*, croyons " qu'ils sont les gages de notre résurrection."

Mort en 350. iscours sur la âque, No 6. St. Jacques, Evêque de Nisibe, qui se trouva au Concile

Général de Nicée, parle comme il suit: " Notre Sauveur " lava les pieds de ses disciples.... leur donnant par là un " grand témoignage d'humilité.... Après avoir lavé les pieds " de ses disciples, il se remit à table, et leur donna ensuite son " corps et son sang." Lettre X. Appendix.

" Il y a une porte à ta maison, et elle est le temple de " Dieu. Certes ce te seroit un crime, ô homme, de laisser " sortir des saletés et des ordures par la porte *où entre ton* " *Roi*. Garde-toi de toute parole impure, et *prends* alors le " *corps* et le *sang de Jésus-Christ*. Veille avec circonspection " sur ta bouche, te souvenant que *ton Roi y est entré*. Il " ne t'est plus permis, ô homme! de tirer de ta bouche des " paroles immondes." Discours sur jeûne.

Eusèbe, Evêque d'Emesse, et disciple d'Eusèbe de Césarée, parle ainsi du sang eucharistique, en faisant allusion à ce passage de l'Exode: " Ils prendront du sang de l'agneau " et en mettront sur l'un et l'autre poteau."—" Ceux-là mettent le sang de l'agneau sur l'un et l'autre poteau, qui le " prennent de *bouche* et *de cœur*. Ceux qui le reçoivent " indignement, ou qui en le recevant *ne croient pas que c'est* " *le sang du Christ*, ne mettent le sang que sur un seul " poteau..... Pour nous, en *le prenant de la bouche et du* " *cœur, croyons que c'est le sang du Christ;* plaçons-le sur " l'un et l'autre poteau, en le recevant par notre corps et par " notre esprit." Mort en 359 Hom. 2e sur Pâque.

Ecoutons St. Hilaire: " Attachons-nous, dit-il, à ce qui est " écrit, si nous voulons accomplir les devoirs d'une foi parfaite. " Car il y a *de la folie et de l'impiété à dire ce que nous disons* " *de la vérité naturelle* de Jésus-Christ en nous, *à moins que* " *lui-même ne nous l'ait appris*. C'est lui qui nous dit: ma " chair est vraiment viande, et mon sang est vraiment breuvage: " celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en " moi et moi en lui. Il ne laisse *aucun lieu de douter de la* " *vérité de sa chair et de son sang*, puisque la déclaration du " Seigneur et notre foi portent que c'est vraiment de la " chair et vraiment du sang, et que ces choses étant prises Mort en 367. Liv. 8. de la Trinité.

Lettre X. — Appendix. « et avalées, font que nous sommes en Jésus-Christ et q
« Jésus-Christ est en nous."

ort en 378. St. Basile a déjà été cité sur la liturgie qui porte son nc chez les Grecs. Nous avons vu qu'il avoit composé magnifiques prières pour l'autel, qu'elles avoient été f goûtées dans l'Orient, et ajoutées au canon dans un gra nombre d'Eglises.

ort en 378. utre la cusité à sonder nature. St. Ephrem, Diacre d'Edesse, dont la vie a été écrite p St. Grégoire de Nysse, frère du grand Basile, s'exprime de ce manière très-remarquable: « L'œil de la foi, lorsque, pa « à la lumière, il brille dans le cœur d'un chrétien, c « temple à découvert l'Agneau de Dieu, qui a été imm « pour nous, et qui nous a donné son corps saint et sa « tache pour nous en nourrir continuellement.... Celui « est doué de cet œil de la foi, aperçoit Dieu dans une cla « intuitive, et, *d'une foi pleine et bien assurée*, il mange « corps sacré et boit le sang de l'Agneau sans tache, sans « livrer, sur cette sainte et divine doctrine, à des recherch « curieuses.. . Pourquoi sondez-vous ce qui n'a point de fond « Si vous sondez avec curiosité, vous ne méritez plus le n « de fidèles, mais celui de curieux. Soyez donc innocent « fidèle. Participez au corps immaculé et au sang du Seign « avec une foi très-pleine, *assuré que vous mangez l'Agne « même tout entier*. Car les mystères du Christ sont un « immortel. Gardez-vous de les sonder avec témérité, « peur qu'en y participant vous n'en soyez consumé. « Patriarche Abraham servit autrefois des alimens terr « tres à des anges célestes, qui en mangèrent. Ce fut, sa « doute, un grand prodige de voir des êtres spiritu « prendre sur terre une nourriture animale. Mais voici « qui passe vraiment toute admiration, toute intelligence, « tout langage, c'est ce que le Fils Unique Notre Sauv « Jésus-Christ a fait pour nous. Car à nous autres homn « charnels, il nous a fait manger et boire le feu et l'esp « même, c'est-à-dire, *son corps* et son sang. Pour moi, n « frères, ne pouvant saisir par la pensée les sacrements

" Christ, je n'ose m'avancer plus loin, ni essayer encore " d'atteindre à la hauteur de ces mystères profonds et sacrés, " et si j'en voulois parler audacieusement, je ne les com- " prendrois pas davantage. Je ne serois qu'un téméraire, " un insensé, battant l'air de mes vains et inutiles efforts. " Car l'air échappe à toute prise par sa rareté et sa ténuité : " et ces saints, ces vénérables, ces redoutables mystères outre- " passent toutes les forces de mon génie." Lettre X. Appendix.

" Le sacerdoce, s'élevant audacieusement de la terre au " ciel, monte au trône du Tout-Puissant, et supplie le Roi des " miséricordes, afin que son Esprit-Saint descende en même " tems, et vienne sanctifier les dons offerts sur la terre." Discours du sacerdoce.

St. Optat, Evêque de Milève en Afrique, reproche aux Donatistes leurs attentats, en ces termes : " Est-il sacrilége " pareil à celui de briser et renverser les autels de Dieu, sur " lesquels vous avez vous-même sacrifié autrefois? Ces " autels où ont été portés les vœux des peuples, et les " membres de Jésus-Christ déposés : où le Tout-Puissant " a été invoqué et son Esprit-Saint est descendu : ces autels " d'où tant de fidèles ont reçu le gage de la vie éternelle, " le bouclier de la foi, et l'espoir de la résurrection ?.... " Qu'est-ce en effet l'autel, sinon le siége même du corps " et du sang de Jésus-Christ ?.... Que vous avoit donc fait " le Christ, dont le corps et le sang ont habité par moments " sur ces autels ?... Et pour redoubler encore cet exé- " crable forfait, vous avez brisé les calices qui contenoient le " sang de *Jésus-Christ* : *Christi sanguinis portatores.* O " crime abominable ! ô scélératesse inouïe ! Vous avez imité " les Juifs : ils percèrent le corps de Jésus-Christ sur la " croix ; et vous, vous l'avez frappé sur l'autel." Mort en 380. Liv. 6. contr Parmenion.

St. Cyrille de Jérusalem nous a laissé dix-huit Catéchèses pour l'instruction des catéchumènes, et cinq pour celle des nouveaux baptisés : il paroît qu'il les avoit composées vers l'an 347. Il n'étoit alors que prêtre. Voici comme il parloit aux néophytes, en leur expliquant la liturgie : " Vous avez " vu qu'un diacre donnoit à laver les mains au prêtre qui Elu Evêque en 350, mort en 386. Catéch. 4e. Mystago.



Lettre X. — Appendix.

" officioit, et aux prêtres qui étoient autour de l'autel de " Dieu ... Après cela le prêtre qui officie dit tout haut: " Elevez vos cœurs, parce que c'est principalement dans ce " moment redoutable qu'il faut élever vos cœurs à Dieu, et " ne pas les abaisser vers les choses de la terre.... A ces " paroles du prêtre, vous répondez: nous avons nos cœurs " élevés vers le Seigneur: ainsi vous protestez de faire ce " qu'il a dit. Le prêtre ajoute: rendons grâces au Sei- " gneur ... Vous répondez à ces paroles du prêtre; il est " juste et raisonnable de lui rendre grâces ... Nous récitons " ensuite cette hymne sacrée que les séraphins chantent dans " le ciel en l'honneur des Trois Personnes Divines, afin que " par cette psalmodie toute céleste, nous communiquions " avec la sublime milice des anges, et que, sanctifiés de " plus en plus par ces cantiques tout spirituels, nous soyons " plus purs pour prier un Dieu si bon, si favorable, d'envoyer " le Saint-Esprit sur ces choses qu'on lui offre, et de faire que " *le pain devienne le corps de Jésus-Christ*, et que le vin *de- " vienne son sang*. Car tout ce qui reçoit l'impression de " l'Esprit-Saint est sanctifié et *changé* en une autre substance. " Or quand le sacrifice spirituel est fini, et que ce culte non " sanglant qu'on rend à Dieu par le moyen de l'hostie d'ex- " piation est achevé, nous le prions pour la paix universelle " des Eglises, pour la tranquillité du monde, pour les Rois, pour " leurs armées, pour leurs alliés, pour les affligés, en un mot " pour tous ceux qui ont besoin de son assistance." (Vient ensuite la prière pour les morts que je rapporterai ailleurs.) " Vous dites après: Notre Père qui êtes dans les cieux."

" Vous entendez ensuite la voix du chantre, qui, par un " mélodieux et divin cantique, vous invite à la communion " des sacrés mystères, en disant ces paroles: Goûtez et voyez " combien le Seigneur est doux. Pensez-vous que l'on vous " ordonne de faire ce discernement par le sentiment du goût? " nullement: mais bien par le témoignage de la foi, qui est " certaine et ne laisse aucun doute. Car lorsque vous com- " muniez, on ne vous commande pas de goûter du pain et

"du vin, mais de prendre le sacrement du corps et du sang "de Jésus-Christ." Lettre X. — Appendix.

"Or quand vous approchez pour communier, il ne faut "pas y venir les mains étendues ni les doigts ouverts: mais "soutenant de la main gauche votre main droite, qui doit "contenir un si Grand Roi, recevez le corps de Jésus-Christ "dans le creux de cette main, en disant *Amen*. Alors après "avoir eu soin de sanctifier vos yeux par l'attouchement d'un "corps si saint et si vénérable, vous y communierez en le "mangeant. Mais prenez bien garde qu'il n'en tombe rien, "considérant la perte que vous feriez de la moindre miette, "comme si vous perdiez quelqu'un de vos membres. Si l'on "vous donnoit des lingots d'or, quel soin n'apporteriez-vous "pas pour les bien garder et n'en rien perdre? Quelle pré- "caution ne devez-vous donc pas avoir pour faire qu'il ne "tombe pas la moindre partie d'une chose infiniment plus "chère et plus précieuse que l'or et les diamans?"

"Après avoir ainsi communié au corps de Jésus-Christ, "approchez-vous du calice du *sang*: non pas en étendant les "mains, mais en vous inclinant en attitude d'hommage et "d'*adoration*, en disant, *Amen*. Puis sanctifiez-vous par l'at- "touchement de ce sang de Jésus-Christ que vous recevez: "et pendant que vos lèvres en sont encore trempées, essuyez- "les avec la main, et portez-la aussitôt à vos yeux, à votre "front et aux autres organes de vos sens, pour les consacrer. "Enfin, attendant la dernière prière du prêtre, remerciez "Dieu de ce qu'il vous a rendus dignes de participer à des "mystères si grands et si élevés." (1)

---

(1) Cette description générale de la liturgie de St. Jacques, prouve la conformité de la nôtre avec elle. Nous y trouvons le *sursum corda*, l'*habemus ad dominum*, le *gratias agamus Domino Deo nostro*, le *dignum et justum est*, le *sanctus*, le *pater noster*, et jusqu'à l'eau versée sur les doigts du prêtre: nous y trouvons l'autel, le sacrifice non sanglant, l'oblation de la victime,

Lettre X. — Appendix.

St. Grégoire, Evêque de Nysse, digne frère du célèbre Basile, et qui, par son grand âge ainsi que par sa science, fut appelé le Père des Pères, explique le changement du pain et du vin dans l'Eucharistie : " J'ai donc raison de " croire que le pain, sanctifié par la parole de Dieu, *est trans-* " *formé, changé* au corps du Verbe Dieu ; car ce pain est sanc- " tifié, comme parle l'Apôtre, par la parole de Dieu et par " la prière, non pas de telle sorte qu'en mangeant et en bu- " vant, il devienne le corps du Verbe; mais il est *changé* dans " l'instant au corps par la parole, ainsi qu'il a été dit par le " Verbe, *ceci est mon corps.*" Il termine ce chapitre, en ob- " servant que, " c'est par la vertu de la bénédiction que *la* " *nature des espèces visibles est changée en son corps : Virtute* " *benedictionis in illud transelementatâ eorum quæ apparent* " *naturâ.*"

ort vers l'an 400.

iscours caté- iet. c. 37.

Il établit en général que les choses sacrées sont bien différentes de ce qu'elles étoient avant la consécration : il le montre par plusieurs exemples ; entre autres, par celui du pain eucharistique, dont il parle ainsi : " Le pain n'est que du pain " commun au commencement : mais sitôt qu'il est consa- " cré par la prière mystique, il est appelé et *est* le corps de " Jésus-Christ."

iscours sur le aptême de Jé- s-Christ.

---

l'invocation pour demander la présence par le changement du pain et du vin au corps et au sang, la prière pour les morts, l'invocation des Saints ; et au moment de communier, l'adoration. Qu'il y a de charmes et de consolations pour nous, après tant de siècles, de nous retrouver sur les traces du christianisme primitif et apostolique, de sentir que nous marchons encore dans le même ordre, dans le même culte, et que les dogmes que nous y professons sont exactement ceux que professoit il y a 1500 ans la première et la plus ancienne de toutes les Eglises ! Ils ne péchèrent donc pas moins contre le goût que contre la foi, les tristes auteurs de cette aride Réforme, qui en s'isolant des saints régnants dans le ciel, des âmes souffrantes dans le purgatoire, et des premiers Chrétiens sur la terre, ont retranché de la liturgie ce qu'elle avoit de plus touchant, de plus sublime et de plus antique.

Lettre X. Appendix.

St. Ambroise, le grand Evêque de Milan, va nous faire connoître dans tout son jour la doctrine de l'Eglise sur l'adoration de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. " Marie adora " Jésus-Christ, les Apôtres l'adorèrent aussi, et les anges " même l'adorèrent, ainsi qu'il est écrit : que tous les anges " l'adorent. Or ils n'adorent pas seulement sa divinité, " mais aussi l'escabeau qui est sous ses pieds, parce qu'il " est saint. Que si les hérétiques nient que l'on doive aussi " adorer les mystères de l'Incarnation de Jésus-Christ . . . ils " peuvent lire dans l'Ecriture, que les Apôtres aussi l'adorèrent, lorsqu'il fut ressuscité avec un corps revêtu de " gloire. Car nous ne devons pas considérer, suivant l'usage " ordinaire des hommes, cet escabeau qui est sous ses pieds. " Nous ne devons aussi adorer que Dieu seul. Il est donc " assez difficile de savoir ce qu'on doit faire en cette rencontre. C'est pourquoi il faut plus particulièrement examiner, quel est cet escabeau qui est sous les pieds du Seigneur. Car nous lisons ailleurs ces paroles : Le ciel est " mon trône, et la terre est l'escabeau qui est sous mes " pieds. Or nous ne devons pas adorer la terre, parce que " ce n'est qu'une créature. Prenons garde néanmoins, si " la terre que le Prophète veut que nous adorions, n'est point " cette terre dont le Seigneur Jésus s'est revêtu dans son " Incarnation. Il faut donc dire que l'escabeau qui est sous " ses pieds est la terre, et par cette terre il faut entendre " la chair même de Jésus-Christ, *laquelle encore nous adorons* " *dans nos saints mystères ;* et que les Apôtres adorèrent autrefois en sa personne, ainsi que nous avons déjà dit. Car " Jésus-Christ n'est point divisé, mais il est indivisible ; et " quand on l'adoroit comme Fils de Dieu on ne le méconnoissoit pas pour Fils de Marie."

Mort en 397. Liv. 3 sur le Saint-Esprit, ch. 12.

" Que si nous sommes peu considérables par notre mérite," dit ailleurs ce saint Archevêque, en parlant de lui et des Prêtres, " nous ne laissons pas d'être vénérables, à cause " du sacrifice que nous offrons, car encore qu'il semble que " ce ne soit pas maintenant Jésus-Christ qui l'offre lui-même ;

Sur le pseaume 38.

Lettre X. — Appendix. « c'est lui néanmoins qui est offert sur la terre, toutes les fois « que l'on y offre son corps : ou plutôt il est clair que c'est « lui qui offre en nous, puisque c'est sa parole qui sanctifie « le sacrifice que nous offrons. »

Sur St. Luc, liv. 1. « Et je souhaite que lorsque nous encensons les autels, et « que nous offrons le sacrifice, les anges y assistent, ou plu- « tôt qu'ils s'y fassent voir. Car vous ne devez pas douter « que les anges ne soient présents quand Jésus-Christ *est* « *présent*, et quand Jésus-Christ est immolé. »

« Ni Caïphe ni Pilate n'ont pas eu la puissance de nous « ravir Jésus-Christ, et nous ne pouvons jeûner comme si « on nous avoit ôté notre époux, parce que nous avons « Jésus-Christ, et que nous nous nourrissons de sa chair et « de son sang. »—Liv. 5, sur l'Ev. c. 5.

Dans sa quatorzième épître il témoigne qu'il renouveloit chaque jour le sacrifice, et dans son commentaire sur l'épître aux Hébreux, il dit : « N'offrons-nous pas tous les jours ? » Et il ajoute que là où l'on n'offroit pas tous les jours, il faudroit au moins offrir deux fois la semaine.

Je joins ici de suite ce que dit l'auteur des livres sur les sacremens, parce que cet ouvrage a long-temps été attribué à St. Ambroise, qu'il est visiblement calqué sur la doctrine de cet Evêque, et qu'on ne peut pas le reculer au-dessous du sixième siècle. Or voici comme il s'exprime sur l'Eucharistie:

Liv. 4. ch. 4. « Vous me direz peut-être, c'est mon pain ordinaire. Mais « ce pain est du pain avant les paroles du sacrement. Après « la consécration, de pain qu'il étoit, *il est fait la chair de* « *Jésus-Christ*. C'est donc ce que nous avons à prouver : « comment est-il possible que ce pain qui étoit pain, soit le « corps de Jésus-Christ ? Par la consécration. Mais cette « consécration, par quelles paroles se fait-elle ? Par celles « du Seigneur Jésus. Car les autres qui se disent, sont ou « des louanges à Dieu, ou des prières pour le peuple, pour « les Rois, pour les particuliers. Quand on vient à la consé- « cration du sacrement vénérable, alors le Prêtre ne se sert « plus de ses propres paroles, mais de celles de Jésus-Christ... « Mais quelle est donc la parole du Christ ? Celle-là même

" par laquelle tout a été fait. Le Seigneur ordonna, et le " ciel fut fait : il ordonna, et la terre fut faite : il ordonna, et " les mers furent faites... Si donc la parole du Seigneur " Jésus a eu assez de force pour que ce qui n'étoit pas com- " mencât d'être, combien n'en auroit-elle pas davantage, " pour que ce qui étoit soit, et *passe en une autre substance* ? " Le ciel n'étoit pas, la mer n'étoit pas, la terre n'étoit pas, " mais écoutez sa parole : il dit, et ils furent faits ; il com- " manda, et ils furent créés. Ainsi, pour vous répondre, " avant la consécration, le corps du Christ n'y étoit pas ; " mais après, je vous dis qu'il y est déjà. Il a dit, et il a été fait : il a commandé, et il a été formé." (Ici l'auteur rapporte, comme Saint Ambroise, les miracles de Moïse, d'Elie, d'Elisée, de la Nativité, et il conclut :) " Ainsi vous avez appris que le pain *devient* le corps " du Christ : vous avez appris que le vin et l'eau se mêlent " dans le calice, et qu'ils *deviennent* son sang par la consécra- " tion de la parole céleste."... Il dit ensuite : " Vous me " direz peut-être, je ne vois point l'espèce du sang...Le " Seigneur nous assure lui-même, répond-il, que nous re- " cevons son corps et son sang. *Devons-nous douter* de la " vérité de ses paroles, et du témoignage qu'il en rend ?"

Lettre X. — Appendix.

St. Epiphane, Métropolitain de Salamine en Chypre, Eglise antique fondée par St. Barnabé, natif de cette Isle, voulant prouver qu'il faut rejeter les allégories d'Origène, et croire des choses, quoiqu'on n'en voie pas la raison, cite l'exemple de l'Eucharistie : " Nous voyons, dit-il, que le Sei- " gneur prit une chose entre ses mains, comme on le lit dans " l'Evangile, qu'il se leva de table, et qu'il prit ces choses, " et qu'ayant rendu grâces, il dit : ceci est une certaine " chose.(1) Cependant nous voyons que cette chose n'est ni " égale ni semblable à l'image de la chair qu'il a prise, non " plus qu'à la divinité qui ne se peut voir, ni aux linéaments,

Né en 310, mort en 403.

Ancorat, No. 37.

(1) Il s'exprime de même à cause des non-initiés. L'auteur suivant n'avoit pas la même crainte.

ettre X. — ppendix.

" ni aux caractères des membres. Or cette chose est ronde, " et quant à sa vertu, elle n'a point de sentiment : et néan- " moins par un effet de sa grâce, il a bien voulu déclarer " que ceci étoit une certaine chose. Et *il n'y a personne qui* " *n'ajoute foi à ses paroles :* et celui qui ne le croit pas, " comme il a dit, est déchu de la grâce et du salut."

Césaire, rt en 368, log. 3.

Ce passage est emprunté et expliqué par l'auteur ancien des dialogues que l'on attribue à Césaire, frère de St. Grégoire de Nazianze, et médecin de l'Empereur Julien : " Le " Verbe divin, dit-il, étant parmi nous et vivant avec nous.... " dit à la troupe de ses Apôtres, en leur divisant le pain, " prenez-en, et mangez-en tous, *ceci est mon corps,* quoi- " qu'il ne fût pas encore sacrifié en sa propre chair. Et de " même il leur dit, prenez et buvez, *ceci est mon sang,* quoique " son côté n'eût pas encore été percé d'une lance sur la " croix. Et nous voyons tous les jours ce saint pain, au " temps de la divine et mystique liturgie, sur l'autel non " sanglant, et proposé sur la table immaculée. Il ne res- " semble en aucune sorte à l'image du corps de Dieu Verbe, " qui est la cause de notre salut ; et le calice du vin que l'on " offre avec le pain n'a point de rapport avec le sang qui est " dans son corps. Tout cela ne tient rien, ni de la distinc- " tion des membres de ce corps, ni de la qualité d'une chair " formée du sang, ni de la divinité invisible et sans forme, " qui y est jointe invisiblement. Car le corps de Jésus-Christ " est rempli de sang, animé, rouge, composé de divers nerfs, " artères, veines.... il est droit, il a divers membres ; il est " propre à marcher, à agir. Mais cette autre chose est " ronde, sans distinction de membres, inanimée, sans mouve- " ment ni sang, sans ressemblance aucune, ni à ce qui est " visible dans Jésus-Christ, ni à sa divinité qu'on ne " voit pas. Nous *croyons néanmoins,* par l'autorité de " la parole de Dieu, que n'étant ni semblable, ni égale, " c'est *proprement et précisément le divin corps même,* qui est " sacrifié sur la table divine, qui est divisé sans division " à toute la troupe, et auquel on participe incessamment."

on de

St. Epiphane nous dit : " L'Eglise est le port tranquille de

" la paix. On respire dans son sein une suavité qui rappelle " les parfums de la vigne de Chypre : on y cueille les fruits " de bénédiction. Elle nous présente encore tous les jours " ce breuvage si efficace pour dissiper nos afflictions, je veux " dire *le sang pur et véritable* de Jésus-Christ." Lettre X. Appendix.

St. Paulin, qui écrivit la vie de St. Ambroise, raconte la manière dont il reçut la communion avant de mourir. Ce passage est curieux, en ce qu'il montre la pratique ancienne de l'Eglise, de donner aux mourans la communion sous une seule espèce. " Honorat, Evêque de Verceil (celui qui l'assista à la mort), s'étant retiré au haut de la maison pour " goûter quelque peu de sommeil et de repos, entendit " une voix qui lui disoit pour la troisième fois : levez-vous, " hâtez-vous, parce qu'il rendra bientôt l'esprit. Alors étant " descendu, il présenta au Saint le corps de Notre Seigneur ; " il le prit, et dès qu'il l'eut avalé (quo accepto, ubi glutivit), " il rendit l'esprit, emportant avec lui un bon viatique, afin " que son âme, fortifiée de cette viande, allât jouir de la " compagnie des anges." Vers 402. Vie de St. Ambroise, dédiée à St. Augustin par le diacre Paulin.

" St. Gaudence, illustre en sainteté et en doctrine, voyageoit dans l'Orient, lorsqu'il fut élu Evêque de Bresse en Italie : il composa une catéchèse touchant l'Eucharistie, qui n'est pas moins expresse ni moins excellente que celle de St. Cyrille de Jérusalem, et dont je vous rapporterai quelques traits. " Le Créateur et le Seigneur, qui produit le pain " de la terre, *du pain fait son propre corps*, parce qu'il le veut " et l'a promis : et comme de l'eau il fit du vin, *il fait aussi* " *du vin son sang*...Quant à ce qui pourroit rester de l'agneau, " vous le consumerez par le feu : c'est-à-dire, tout ce qui " nous surpasse dans les mystères, ce que nous n'en pouvons " comprendre à présent, et qui au jour de la résurrection " nous sera manifesté ; *car à présent*, dit l'Apôtre, *je sais en* " *partie, mais alors je connoîtrai comme je suis connu.* Tout " cela doit être consumé par le feu, c'est-à-dire, abandonné " à l'Esprit Divin, afin que les choses dont nous ne saisissons " point à présent la raison, soient consumées par l'esprit d'une Elu Evêque 306. Second traité sur l'Exode pour les néophytes.

Lettre X. — Appendix.

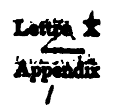
"foi ardente.... Croyez ce qu'on vous annonce, qui est, que "ce que vous recevez *est* le corps de ce pain céleste, et le sang "de cette vigne sacrée. Car en donnant à ses disciples le pain "et le vin consacrés, il leur dit: *ceci est mon corps, ceci est* "*mon sang*. Croyons, je vous prie, à celui à qui nous avons "cru : la vérité ne sauroit mentir ... Gardons-nous bien de "briser ces os très-solides, *ceci est mon corps, ceci est mon* "*sang* : que si dans l'esprit de quelqu'un il restoit encore "des choses qu'il n'auroit pas comprises par cette exposi- "tion, qu'il les consume par l'ardeur de la foi."

Prédicateur d'Antioche en 386. Patriarche de Constantinople en 398, exilé en Arménie le 14 Nov. 407. Homélie 47 sur St. Jean.

St. Chrysostome, que l'on peut considérer avec raison comme suscité particulièrement de Dieu pour affermir la vérité et relever la sainteté de l'Eucharistie, nous fournit trop de passages pour les rapporter tous : quelques-uns nous suffiront ici. "Comment Jésus-Christ dit-il, *la chair ne pro-* "*fite de rien?* Il ne dit pas cela de sa chair, à Dieu ne "plaise: mais de ceux qui prennent ses paroles charnelle- "ment. Or qu'est-ce que les prendre charnellement? C'est "regarder simplement les choses proposées, et ne concevoir "rien davantage; car c'est là les entendre charnellement. "Or il ne faut pas juger ainsi des mystères par ce qu'on en "voit : mais il faut les considérer tous par les yeux de l'es- "prit."

Hom. 61 au peuple d'Antioche. L'Homélie 45 sur St. Jean, presque semblable.

"Il est nécessaire, mes chers auditeurs, d'apprendre quel "est le miracle qui s'opère dans nos mystères, pourquoi "nous a été donné, quel profit nous en doit revenir. Nous "ne sommes tous qu'un corps, les membres de sa chair et de "ses os. *Nous autres initiés*, suivons ce que je vais dire. "Afin donc qu'il se fasse de nous un mélange avec la chair "de Jésus-Christ, non-seulement par amour, mais *réelle-* "*ment et dans la vérité*, il nous a donné la viande qui opère "ce *prodige*, voulant nous faire connoître ainsi l'amour qu'il "a pour nous. C'est pour cela qu'il *s'est mêlé, s'est incor-* "*poré* dans nous, afin que nous ne formions qu'un tout avec "lui, de même que les membres ne forment qu'un corps, "étant unis à la tête. C'est en effet le propre de ceux "qui aiment passionnément, de ne vouloir être qu'un avec



" ce qu'ils aiment.... C'est pourquoi, pareils à des lions qui " respirent et jettent le feu, sortons de cette table, devenus " nous-mêmes redoutables au démon, réfléchissant à notre " chef et à l'amour dont il nous a donné de si vives marques. " Souvent les mères livrent à des étrangères leurs enfans " à nourrir, mais moi, dit-il, au contraire je les alimente de " ma chair; je me donne moi-même en nourriture. Car je " veux vous ennoblir tous : je veux vous donner à tous une " bonne espérance des biens futurs. Moi qui me livre à " vous dans ce monde, je saurai, à plus forte raison, vous " traiter encore mieux dans l'autre. J'ai voulu être votre " frère : pour vous, je me suis revêtu de chair et de sang ; " et *maintenant encore* je vous donne cette chair et ce sang, " par où je suis devenu de même nature que vous. Ce sang " forme en nous une brillante et royale image... Il ne laisse " pas flétrir la noblesse de l'âme, lorsqu'il l'arrose souvent " et la nourrit... Ce sang se répand dans l'âme, aussitôt " qu'on l'a bu, il l'arrose et la fortifie. Ce sang, quand on le " reçoit dignement, met en fuite les démons, il appelle et " fait venir à nous les anges et même le Seigneur des anges. " ... Ce sang ayant été répandu, a lavé et purifié le monde... " Que si, dans la capitale de l'Egypte, le symbole de ce " sang, seulement jeté par expansion sur les jambages " des portes, a eu tant de puissance et de vertu ; la vérité " en a une bien plus grande, plus efficace... Si la mort a eu " tant de frayeur de la figure et de l'ombre, combien, je vous " prie, ne craindra-t-elle pas la vérité ?... Ainsi toutes les " fois que nous participons à ce corps et que nous goûtons " ce sang, songeons que celui qui est assis dans les cieux, et " que les anges adorent, est celui-là même que nous goûtons " ici-bas."

" Mais quoi ? Ne voyez-vous pas sur l'autel ces vases " d'une propreté éblouissante ? Nos âmes doivent être en- " core bien plus brillantes de pureté et de sainteté. Et " pourquoi ? Parce que si ces vases sont si bien tenus, c'est

Lettre X. Appendix.

" pour nous : eux ne sauroient ni prendre ni sentir celui " qu'ils *contiennent*, mais *nous très-certainement*....

" Considère, ô homme, la table royale est dressée, les " anges y servent : le Roi lui-même y est présent ; et tu " restes en une stupide indifférence ! tes vêtemens sont souil- " lés, et tu n'en es pas en peine ! Mais ils sont purs, me diras- " tu. Eh bien, *adore* et communie." Votre Eglise Anglicane, que dit-elle ? Communie, mais garde-toi d'adorer.

Discours à ceux qui doivent être baptisés.

" Joseph disoit autrefois au Grand Echanson de l'Egypte : " Le Roi recevra à boire de votre main. Mais moi je ne " vous dis pas que vous donnerez à boire au Roi du Ciel : " je vous dis que le *Roi du Ciel lui-même* vous donnera un " breuvage à boire qui a une force, une vertu merveilleuse, " et qui surpasse par son excellence toutes le scréatures corpo- " relles et spirituelles. Ceux qui sont initiés aux divins " mystères savent quelle est la force du calice sacré ; et vous- " mêmes, vous pourrez le savoir en peu de tems." Et pourquoi pas à l'instant ? Si ce breuvage d'une force si merveilleuse n'est que signe et figure, que ne l'énoncez-vous, sur-le-champ, ô Chrysostome ? Que craignez-vous les non-initiés ? Et d'où vous vient cette réticence ?

Hom. 24. sur la 1ère. aux Corinthiens.

" S'il n'y a personne qui voulût recevoir le Roi, sans lui " rendre les respects qui lui sont dus ; que dis-je, le Roi ! " S'il n'y a personne qui ne fît difficulté même de toucher " ses vêtemens avec des mains sales, quelque seul qu'il fût, " et sans témoins, quoique ce ne soit que l'ouvrage des " vers.... comment oserons-nous recevoir avec tant d'irré- " vérence le corps de Dieu qui est au-dessus de toutes " choses ; ce corps sans tache et tout pur, ce corps uni à " la nature divine, ce corps par qui nous sommes et nous " vivons, ce corps qui a brisé les portes de la mort et " ouvert les voûtes du ciel ?

Homél. sur ce qu'on ne doit pas chercher les applaudissemens dans la prédication.

Sur ces paroles de l'Apôtre : *Que l'homme s'éprouve et mange ainsi de ce pain*, il dit : " Ceux qui sont initiés " savent de quoi il est question, quel est ce pain, quel est ce

" calice. Quiconque en mange ou boit indignement, est cou- Lettre X.
" pable du corps et du sang de Notre Seigneur. Nous avons Appendix.
" déjà discuté ce précepte, et nous avons exposé le sens des
" paroles."

Sur ces paroles de St. Jean : *Et il en sortit du sang et de l'eau* : " Ce n'est point sans sujet ou par hasard que ces " deux sources ont coulé du sacré côté du Sauveur, puis- " que c'est d'elles que l'Eglise a été formée. Ceux qui sont " initiés entendent bien ce que je dis, eux qui ont été régé- " nérés par l'eau, et sont nourris de ce sang et de cette chair: " C'est de cette heureuse et féconde source que coulent nos " mystères et nos sacremens, afin que lorsque vous appro- " cherez de notre redoutable coupe, vous y veniez de même " que si vous deviez boire à ce sacré côté." Hom. 85 su St. Jean.

" O miracle ! O bonté de Dieu ! Celui qui est assis à " la droite de son Père, se laisse toucher par nos mains, et " se donne à ceux qui veulent le recevoir et l'embrasser !" Au liv. 3 d sacerdoce.

" Elie laissa après lui son manteau à son disciple, mais " en se dépouillant lui-même. Le Fils de Dieu nous a laissé " sa chair, mais en nous la laissant, il ne s'en dépouille point, " il s'élève avec elle." Hom. 2 au pe ple d'Antioch

" Cette table sacrée nous représente la crêche. Car ici " le corps du Sauveur est aussi déposé, non pas comme alors " enveloppé de langes, mais revêtu de tout côté par l'Esprit- " Saint. Les mages ne firent que l'adorer : mais vous, si vous " en approchez avec une conscience pure, il vous est permis " de le prendre et de l'emporter avec vous." Discours su St. Philogoni

" Jésus-Christ nous a donné son corps à prendre et à " manger, ce qui est la dernière preuve de son amour.... Ap- " prochons donc de lui avec ferveur et une ardente charité... " Ce corps gissant dans une étable fut révéré par les mages. " ....Ils arrivoient de pays lointains, et l'adorèrent avec " grande crainte et tremblement... Ce n'est plus dans l'étable, " mais sur l'autel que nous le voyons. Montrons-lui donc " *une vénération beaucoup au-dessus de celle de ces bar- " bares.*" Hom. 24 sur lere aux Co rinthiens.

Lettre X.

Appendix.

Hom. 7e sur St. Mathieu.

« Allez donc à Bethléem, à la maison du pain spirituel... si « toutefois vous vous en approchez pour *adorer* et non fouler aux « pieds le Fils de Dieu..... Gardez-vous bien de ne pas être « semblables à Hérode et de ne pas dire avec lui, *afin que j'aille « l'adorer*; et que vous n'y alliez que pour le mettre à mort. « Ceux-là sont semblables à Hérode, qui participent in- « dignement aux mystères. Car l'indigne sera coupable « du corps et du sang du Seigneur.... C'est pourquoi trem- « blons de nous donner l'apparence de suppliants et d'ado- « rateurs, et de nous montrer tout opposés par nos œuvres."

Elu Evêque en 386. Mort en 416.

Jean, Evêque et successeur de St. Cyrille sur le siége de Jérusalem, dans un sermon sur l'Eucharistie, s'exprime ainsi: « O homme! que faites-vous? Lorsque le prêtre a dit: élevez « vos cœurs en haut, ne l'avez-vous pas promis en répondant, « nous les avons élevés vers le Seigneur? Cependant vous « n'avez point de honte de manquer à votre parole.... Cette « table est couverte de mystères: l'Agneau de Dieu y est « immolé pour vous. Le prêtre y agit avec un zèle ardent « pour votre salut..... Voilà le feu spirituel qui descend « du ciel. *Voilà dans le calice le sang même qui a été tiré du « pur et divin côté de Jésus-Christ*, afin de vous purifier..... « Pensez-vous voir encore du pain? Pensez-vous voir en- « core du vin?... A Dieu ne plaise que vous en ayez la « pensée?.... Lorsque vous approchez pour communier, ne « pensez pas que vous receviez ce corps divin de la main « d'un homme, mais que c'est le feu divin, que vit Isaïe, que « vous recevez des séraphins mêmes..... Représentez-vous « ce sang si salutaire, comme coulant encore du côté tout « pur et tout divin de Jésus-Christ; et ainsi en vous en ap- « prochant dans cette pensée, recevez-le avec une bouche « toute pure.... Soyons dans le tremblement et la révé- « rence, les yeux baissés, l'âme élevée...." Sentimens et attitude d'adoration.

Vers 412.

St. Maruthas, Métropolitain de Tagrit en Mésopotamie, le contemporain et l'ami de St. Chrysostome, qui avoit composé un commentaire sur l'Evangile, dont il existe un extrait dans

une copie écrite en Syriaque l'an 851, et que M. Assémani, nous a donnée en latin, attache ce sens à ces mots: *faites toujours ceci en mémoire de moi*: "Ce précepte étoit très-convenable et fort nécessaire. Car si la participation continuelle des sacremens n'avoit point été ordonnée, comment la postérité auroit-elle connu le salut acquis par le Christ? Ou qui auroit pu lui persuader et l'amener à la connoissance d'un si grand mystère; puisqu'il étoit si souvent et pour la plupart des hommes d'une extrême difficulté à croire? De plus, les fidèles des siècles à venir se seroient trouvés étrangers à la communion du corps et du sang. Mais à présent toutes les fois que nous en approchons, et que nous le recevons dans nos mains, nous croyons que c'est le corps que nous tenons; nous croyons que nous devenons la chair de sa chair, les os de ses os, comme il est écrit. Car le Christ n'a point donné *à ce corps le nom de figure ni d'apparence, mais il a dit: ceci est vraiment mon corps, ceci est mon sang.*" Lettre X. Appendix. Bibliot. Orien tal. t. I. pa 179.

St. Jérôme, dans son commentaire sur St. Mathieu, dit, "qu'après l'accomplissement de la Pâque Typique et la manducation de l'agneau paschal, Jésus-Christ passa au vrai sacrement de la Pâque, et que comme Melchisédech avoit offert en figure du pain et du vin, Jésus-Christ rendit présente la vérité de son corps et de son sang." Né en 340. Mort en 420.

Et ailleurs. "Qu'il y a autant de différence entre les pains de proposition et le corps de Jésus-Christ, qu'entre l'ombre et le corps, l'image et la vérité, les figures des choses à venir, et ce qui étoit représenté par ces figures." Sur l'Eptt. Tite.

"Qui pourroit souffrir, écrit-il, qu'un ministre des tables et des veuves s'élève avec présomption au-dessus de ceux, aux prières de qui le corps et le sang de Jésus-Christ sont formés?" Eptt.85e à Evagrius.

"Pour nous, dit-il encore dans une autre lettre, comprenons que le pain que rompit le Seigneur, et qu'il donna à ses disciples, est le corps de Notre Sauveur, puisqu'il dit lui-même, *ceci est mon corps.* Moïse ne donna pas le Eptt. à Hedibia

Lettre X.

Appendix.

" pain véritable, mais bien le Seigneur Jésus, assis au festin " et le festin lui-même, lui-même mangé et mangeant."

Epit. à Heliodor.

" A Dieu ne plaise que je dise quelque chose au désavantage de ceux qui, succédant au degré apostolique, *forment le corps de Jésus-Christ* par leur bouche sacrée."

Et ailleurs il appelle le prêtre un médiateur entre Dieu et les hommes, " qui produit le corps de Jésus-Christ par sa " bouche sacrée."

Né en 354. Mort en 430.

St. Augustin, Evêque d'Hippone en Afrique, où la religion annoncée plus tard avoit fait moins de progrès, et où de son tems une partie considérable des peuples étoit encore dans les ténèbres du paganisme, se voyoit souvent obligé, suivant la discipline du secret, de parler avec précaution et une obscurité affectée sur les dogmes de l'Eucharistie dans des traités et des sermons populaires, où la curiosité de l'entendre amenoit toutes sortes de personnes. Vous allez pourtant juger par les passages que j'en rapporterai, qu'il ne s'est pas expliqué moins clairement que les autres Pères, quand il s'est vu affranchi de la crainte de compromettre le secret des mystères. (1)

---

(1) " Les sacramentaires, écrivoit Luther peu avant sa mort, " tiennent St. Augustin pour leur protecteur, à cause qu'il use " souvent de ces mots *sacrement*, *mystère*, *signe invisible*, intel-" ligible. A mon jugement, l'Eglise, depuis les Apôtres, n'a point " eu un plus excellent docteur que St. Augustin: mais ce saint et " vénérable docteur est si honteusement défiguré par les sacra-" mentaires, qu'il est allégué par eux comme garant et patron d'une " hérésie pleine de venin et de blasphèmes. Pour moi, tant qu'il me " sera possible, et que Dieu me donnera la vie, j'y résisterai, et " protesterai qu'on lui fait tort." En effet il y a de lui des passages si exprès, si inébranlables, qu'ils ont arraché cet aveu à Zwingle: " Encore que St. Augustin parle autrement de cette matière, toute-" fois en deux endroits il semble clairement exprimer ce qu'il en-" tend par le mot de corps.... Nous sommes facilement enclins à " croire que St. Augustin, homme d'esprit, vif et clair-voyant par

" Nous recevons avec un *cœur* et une *bouche fidèles* le " médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ homme, " qui nous donne son corps à manger et son sang à boire, " quoiqu'il semble plus horrible de manger de la chair d'un " homme, que de le tuer, et de boire du sang humain que de " le répandre !"

Lettre X. — Appendix. Liv. cont. l'a[...] ver. de la Foi [...] des Prophète[...] ch. 9.

" Les sacrifices anciens ont été abolis, comme n'étant que " de simples promesses; et on nous en a donné qui contien- " nent l'accomplissement. Qu'est-ce qu'on nous a donné " pour accomplissement? Le corps que vous connoissez, " mais que vous ne connoissez pas tous; et plût à Dieu " qu'aucun de ceux qui le connoissent, ne le connoisse à sa " condamnation! Vous n'avez point voulu, dit Jésus-Christ, " de sacrifice et d'oblation. Quoi donc! sommes-nous " maintenant sans sacrifice? A Dieu ne plaise! Mais vous " m'avez formé un corps. Vous avez rejeté ces sacrifices, " afin de former ce corps; et avant qu'il fût formé, vous " vouliez bien qu'on vous les offrît. L'accomplissement des " choses promises a fait cesser les promesses. Car si ces " promesses subsistoient, ce seroit une marque qu'elles ne " seroient pas accomplies. Ce corps étoit promis par quel- " ques signes. Les signes qui marquoient la promesse ont " été abolis, parce que la vérité promise a été donnée. " Nous sommes dans ce corps; nous en sommes partici- " pans."

Sur le psau. 3[...]

" Le sang de Jésus-Christ étant sur la terre, a une voix

Contre Faust liv. 12. ch. 1[...]

" dessus les autres, n'a pas osé, de son tems, disertement ex- " primer la vérité, qui avoit déjà pour la plus grande part fait " le saut. Comme il étoit extrêmement pieux, il voyoit ce que " c'étoit que ce sacrement, et pourquoi il étoit institué; mais l'o- " pinion de la chair corporelle avoit déjà gagné le dessus." D'où il suit au moins, de l'aveu de Zwingle, que ce que nous croyons sur l'Eucharistie, étoit cru dans l'Eglise, il y a quatorze cents ans, c'est-à-dire, trois siècles après les Apôtres, et dans les beaux jours du christianisme.

Lettre X. Appendix. "forte et puissante, lorsque toutes les nations, après l'avoir "reçu, répondent *Amen*, il est ainsi. C'est là la voix "haute de ce sang, et que ce sang forme lui-même dans la "bouche des fidèles, qui en ont été rachetés." Et dans le même livre, l'Eucharistie est appelée, "le sacrement d'es-"pérance qui fait la liaison des membres de l'Eglise, pen-"dant que *l'on boit ce qui a coulé du côté de Jésus-Christ.*"

Sermon 172, sur les paroles du Seigneur. "Il ne faut nullement douter que par les prières de l'E-"glise et le sacrifice salutaire les morts ne soient reconnus. "C'est ce qu'observe l'Eglise Universelle, suivant la tradi-"tion qu'elle a reçue des Pères; elle prie pour ceux qui sont "morts dans la communion du corps et du sang de Notre "Seigneur Jésus-Christ: elle en fait une commémoration "particulière dans le sacrifice. Elle déclare même qu'il est "offert pour eux. Il n'est point douteux que les défunts "n'en tirent avantage; mais ceux-là seulement qui avant "la mort ont vécu de manière à pouvoir, après leur mort, "en retirer de l'utilité."

Liv. 2, ch. 6, sur les questions de Januarius. "Il paroît très-clairement que les disciples, la première "fois qu'ils *reçurent le corps et le sang du Seigneur*, ne les "reçurent point à jeun. Faudra-t-il pour cela calomnier "l'Eglise Universelle, de ce que l'on ne *les reçoit* plus qu'à "jeun? Il a plû au Saint-Esprit, par honneur pour un si "grand sacrement, que *le corps du Seigneur entrât dans la* "*bouche* du Chrétien, avant toute autre nourriture, et c'est "pour cela que cette coutume prévaut dans l'univers entier."

Sermon 1er sur le pseau. 33. Et sur ces paroles du titre du pseaume 33, *il étoit porté dans ses mains*, voici comme le saint docteur s'est exprimé: "Mais "comment ceci peut-il arriver dans un homme? Et qui "pourroit le concevoir, mes frères? Car quel est l'homme "qui se porte soi-même dans ses mains? Tout homme "peut être porté dans les mains d'un autre: dans les siennes "propres, personne. Nous ne voyons point comment cela "peut *à la lettre* s'entendre de David; *mais bien de Jésus-"Christ*. Car il étoit porté dans ses propres mains, lorsque "recommandant son propre corps, il dit: *ceci est mon corps*;

Lettre X. Appendix.

" car alors il portoit son corps dans ses mains." Il est impossible à tout homme de faire ce que fit alors Jésus-Christ. Or tout homme peut se porter lui-même en figure et en représentation, ce n'est donc pas ainsi que le savant Evêque d'Hyppone l'entendoit de Jésus-Christ.

Sermon 2, sur le pseau. 33.

Il retouche le même sujet dans un autre discours sur le même pseaume. " Comment étoit-il porté dans ses mains? " Parce que lorsqu'il *donna son propre corps* et son sang, il " prit en main *ce que savent les fidèles*; et il se portoit en quel- " que façon, en disant, *ceci est mon corps.*" St. Augustin ajoute ici *en quelque façon*, pour écarter l'idée d'un corps porté à la manière ordinaire, et déterminer le sens vague du mot *porter* à cette façon particulière qui ne peut convenir qu'au corps de Jésus-Christ, et à l'état imcompréhensible où il est dans ce sacrement: il l'ajoute encore, à cause des non initiés, devant qui il évitoit de nommer le pain.

Sur le pseau. 98

Mais voici un passage que je vous prie de considérer attentivement: le grand Evêque ayant à expliquer ces paroles de David, *adorez l'escabeau de ses pieds*, se demande: " Mais comment adorer la terre, quand l'Ecriture nous dit " positivement, tu *n'adoreras que le Seigneur ton Dieu?* Et " voici qu'elle nous dit içi: adorez l'escabeau de ses pieds? " Mais en m'exposant ce que c'est que l'escabeau de ses " pieds, Dieu me dit: la terre est l'escabeau de mes pieds " (Isaïe, ch. 66. v. i.) J'hésite dans l'incertitude; je crains " d'adorer la terre, et de me voir condamné par celui qui " a créé la terre et le ciel. D'un autre côté je crains, si je " n'adore pas l'escabeau des pieds de mon Dieu, parce que le " Prophète me dit, *adorez l'escabeau de ses pieds.* Dans cette " inquiétante perplexité, je me tourne vers le Christ, parce " que c'est lui que je cherche ici: et je trouve de quelle " manière la terre *est adorée* sans impiété, et comment sans " impiété est *adoré l'escabeau de ses pieds.* Car Jésus- " Christ a pris la terre de la terre, puisque la chair vient " de la terre, et qu'il a tiré sa chair de celle de Marie. " Et parce qu'il a vécu dans le monde avec cette chair et

Lettre X.
Appendix.

“ qu'il nous *a donné cette même chair à manger* pour notre “ salut, *personne ne mangeant cette chair sans l'avoir pre-* “ *mièrement adorée,* on trouve par là comment l'escabeau “ des pieds du Seigneur est adoré; et que non-seulement “ on ne péche point en l'adorant, mais que *l'on pécheroit* “ *en ne l'adorant pas.* Mais est-ce la chair qui vivifie? Le “ Seigneur même, en nous exaltant cette terre, nous dit “ que c'est l'esprit qui vivifie, et que la chair ne sert de “ rien. C'est pourquoi, en vous abaissant et vous pros- “ ternant devant quelque terre que ce soit (il entend, quel- “ que part que vous receviez ce précieux corps), ne la “ regardez pas comme terre: mais regardez-y ce saint, dont “ cette terre, que vous *adorez,* est l'escabeau. Car c'est “ à cause de lui que vous *l'adorez.*” Ce texte seul nous fait évidemment connoître la doctrine de St. Augustin, en nous enseignant qu'il faut adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie: il nous fait aussi connoître la doctrine de l'Eglise Universelle, en nous témoignant la pratique généralement observée: “ Personne ne mangeant cette chair, “ sans l'avoir premièrement adorée.” Or l'adoration suppose la réalité de la présence.

Mort en 440.

St. Isidore de Péluse, un des plus illustres disciples de St. Chrysostome, et qui, florissant à l'époque du Concile Général d'Ephèse, correspondoit avec St. Cyrille d'Alexandrie, écrivant contre Macédonius, s'exprime comme il suit: “ Puisque dans l'invocation du saint baptême, avec le Père “ et le Fils, l'Esprit-Saint est invoqué, comme délivrant des “ péchés: puisque sur la table mystique, c'est lui qui *d'un* “ *pain commun fait le propre corps de Jésus-Christ incarné:* “ d'où vient, ô insensé.... que tu enseignes que l'Esprit- “ Saint a été fait ou créé, et qu'il n'est point d'une nature “ maîtresse, opérante par soi-même et *consubstantielle* à l'Es- “ sence Royale et Divine du Père et du Fils?”

Epit. 109, cont. Macedonius.

Elu en 412.
Mort en 444.

St. Cyrille, Patriarche d'Alexandrie, est celui de tous les Pères qui a le plus expliqué les paroles de Jésus-Christ au sixième chapitre de St. Jean, et plus souvent

établi la croyance de l'Eglise sur les dogmes de l'Eucharistie, dans des discours simples, didactiques, en raisonnements justes, en un style clair, sans impétuosité ni saillies d'éloquence, moins en orateur qu'en interprète. Or ce n'est pas seulement en expliquant l'Evangile qu'il établissoit la présence réelle ; il l'a confirmée encore avec plus de force en combattant l'hérésie de Nestorius qui, attaquant le mystère de l'incarnation, retomboit par une suite nécessaire sur celui de l'Eucharistie. "Car si la divinité et l'humanité de Jésus-Christ, "comme vouloit Nestorius, ne sont pas unies personnelle- "ment ensemble, le corps et le sang qui nous sont présentés "dans le sacrifice de l'Eglise, ne sont que le corps et le sang "d'un homme commun et ordinaire, et par conséquent nous "ne prenons que l'humanité simple et nue, et non la Divinité "de Jésus-Christ. Car la divinité séparée et par elle-même, "ne peut être ni prise, ni mangée, mais seulement par ad- "jonction, et en tant qu'elle est unie personnellement avec "un objet perceptible, qui lui serve comme de véhicule : et "l'humanité, aussi séparée et par elle-même, ne peut vivifier "le corps et l'âme que par adjonction et en tant qu'elle est "unie avec la divinité de Christ.... D'où il suit que Nesto- "rius, séparant les deux natures du Christ, privoit l'Eucha- "ristie de la vertu de vivifier."

Lettre X. — Appendix

M. le Cardi[nal] du Perron, tr[ai]té de l'Euc[ha]ristie.

St. Cyrille commença par assembler un synode où Nestorius fut condamné : il présida ensuite, comme Légat du Pape Célestin, le IIIe Concile Général d'Ephèse, qui adopta la lettre qu'il avoit écrite à Nestorius. Nous citerons les deux conciles d'abord, afin de connoître la doctrine généralement reçue dans l'Eglise.

Le Synode d'Alexandrie

Décida : "Que nous ne croyons pas que le corps et le sang "qui nous sont proposés, soient le corps et le sang d'un sim- "ple homme comme nous ; mais que nous le recevons comme "ayant été *faits* le corps et le sang du Verbe, qui vivifie "toutes les choses. Car une chair commune est incapable "de vivifier, selon ce que dit le Sauveur même, que la chair "ne sert de rien, et que c'est l'esprit qui vivifie."

Nestorius a[d]mettoit la pr[é]sence de Jés[us]-Christ, com[me] homme, mai[s] non comme Dieu.



Lettre X.
Appendix.

Le Concile Général d'Ephèse

Approuva et adopta la lettre que St. Cyrille avoit écrite à Nestorius, et dans laquelle on lit ces paroles : " C'est aussi " de même que nous approchons des choses mystiques et " bénies, et que nous sommes sanctifiés, étant devenus parti- " cipans au corps sacré et au précieux sang de Christ, Ré- " dempteur de nous tous ; non pas en recevant une chair com- " mune, ce qu'à Dieu ne plaise, ni même celle d'un homme " sanctifié.... *mais une chair devenue proprement celle du Verbe* " *lui-même*." Nestorius convenoit avec les Catholiques qu'on mangeoit réellement par la bouche dans l'Eucharistie la chair de Jésus-Christ, c'est-à-dire, suivant Nestorius, la chair d'un homme sanctifié, et suivant le concile et St. Cyrille la chair *devenue* celle du Verbe lui-même, ou de l'Homme Dieu.

St. Cyrille.

iscours sur cène mys- que.

" Si Jésus-Christ, dit St. Cyrille, n'est qu'un simple " homme, comment peut-on dire qu'il donne la vie éternelle à " ceux qui approchent de cette table ? Et comment pourra-t-il " être divisé et ici et en tous lieux sans diminution ?... Pre- " nons le corps de la vie elle-même, qui pour nous a déjà ha- " bité dans notre corps ; buvons le sang sanctifiant de la " vie, croyant avec foi que le Christ reste à la fois le Prêtre " et la victime, celui qui offre et est offert, celui que reçoit et " qui est donné."

ommentaire ır St. Jean.

" Afin que nous soyons réduits en unité et avec Dieu et " entre nous, quoique séparés d'âme et de corps, par la dis- " tinction qui se conçoit entre nous, le Fils unique de Dieu a " trouvé un moyen, qui est une invention de sa sagesse et " un conseil de son Père. Car unissant dans la communion " mystique tous les fidèles par un seul corps, *qui est le sien* " *propre*, il en fait un même corps et avec lui et entre eux " Aussi qui pourroit diviser et séparer de l'union naturelle " qu'ils ont entre eux, ceux qui sont liés en unité avec Jésus " Christ par ce corps unique ? Si nous participons donc tous " à un même pain, nous ne faisons tous qu'un corps, parce

" que Jésus-Christ ne peut être divisé. C'est pour cela que Lettre
" l'Eglise est appelée le corps de Jésus-Christ, et que nous Append
" en sommes nommés les membres, selon St. Paul, car nous
" sommes tous unis à Jésus-Christ par son saint corps, re-
" cevant dans nos propres corps ce corps unique et indivisible,
" ce qui fait que nos membres lui appartiennent plus qu'à nous."

Et au douzième livre, expliquant cet endroit de l'Evangile où il est dit que les soldats divisèrent les habits de Jésus-Christ en quatre parties, mais qu'ils ne divisèrent pas sa tunique, il dit: " Que les quatre parties du monde ont
" obtenu par sort, et qu'elles possèdent, sans division, le saint
" vêtement du Verbe, c'est-à-dire, son corps: parce que le
" Fils unique, quoique divisé dans tous les fidèles particuliers,
" et sanctifiant l'âme et le corps de chacun par sa propre chair,
" est néanmoins entier et sans division en tous, étant un
" partout, puisque, comme dit St. Paul, il ne peut être divisé."

" Les Juifs se disputoient entre eux, en disant; comment Liv. 4 sur
" celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger? Ce *com-* Jean, ch.
" *ment* est tout-à-fait judaïque, et sera la cause du dernier
" supplice. Car ceux-là seront justement réputés coupables
" des crimes les plus graves, qui osent attaquer par leur
" incrédulité l'Excellent et Suprême Créateur de toutes
" choses, et qui, sur ce qu'il veut opérer, ont bien le front
" d'en chercher le *comment*... L'esprit brut et indocile, dès
" que quelque chose le passe, le rejette comme une extra-
" vagance, parcequ'il surmonte sa portée; son ignorante té-
" mérité le porte à un orgueil extrême. Nous verrons que
" les Juifs donnèrent dans cet excès, si nous considérons la
" nature du cas. En effet, ils devoient, sans hésiter, rece-
" voir les paroles du Sauveur, dont ils avoient admiré plu-
" sieurs fois la vertu toute divine, et cette puissance invin-
" cible sur la nature, qu'il avoit signalée en plusieurs rencon-
" tres sous leurs yeux.... Et les voilà qui profèrent encore
" sur Dieu cet insensé *comment*, comme s'ils ne sentoient
" pas tout ce que cette façon de parler enferme de blasphé-
" matoire, dès que dans Dieu réside le pouvoir de tout faire

Lettre X. — Appendix. « sans difficulté.... Que si tu persistes, ô Juif, à proférer « ce *comment* ? A mon tour je te demanderai, moi : Comment « la verge de Moïse fut-elle *changée* en serpent ? Comment « les eaux furent-elles *changées* en sang ?... Il convenoit donc « plutôt d'en croire au Christ, et d'ajouter foi à ses paroles : « il convenoit de solliciter et d'apprendre le mode de l'eulogie « plutôt que de s'écrier si inconsidérément, si témérairement : comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à « manger ?... Pour nous, en recevant les divins mystères « ayons une foi exempte de toute curiosité : voilà ce qu'il « faut, et non point faire entendre de *comment* aux pa- « roles qui s'y disent." Je ne saurois assez exhorter les Réformés de toutes les communions à réfléchir sur ce passage, et à se pénétrer de la doctrine qu'il présente si clairement.

Élu en 434. Mort en 446. St. Proclus, disciple de St. Jean Chrysostome, et un de ses successeurs sur le siége de Constantinople, eut la gloire de convertir l'illustre Romain Volusien, qui avoit résisté à Saint Augustin même, et qui déclara, lors de son baptême, que si Rome avoit eu trois hommes semblables à Proclus, le nom même du paganisme y seroit étouffé. Il eut encore la gloire, après le magnifique panégyrique qu'il avoit fait de St. Chrysostome, d'obtenir de l'Empereur Théodose le Jeune, sur sa demande et celle du peuple qui s'étoit joint à lui, que le corps vénérable de ce grand Archevêque fût transporté à Constantinople, où il fut conduit et reçu avec une pompe extraordinaire, trente-cinq ans après sa mort en Arménie. Il ne nous reste des livres que composa Proclus qu'un écrit fort court de la *Tradition de la Divine Liturgie*, où se trouvent ces paroles : « C'étoit donc par ces prières qu'ils attendoient *la* « descente de l'Esprit-Saint, afin que par sa Divine Présence, « *le pain et le vin mêlé d'eau proposés en sacrifice fussent faits* « *le corps même et le sang de Notre Sauveur Jésus-Christ.*"

Élu en 433. Mort en 450. Discours 34e. St. Pierre, Archevêque de Ravenne, surnommé Chrysologue pour son éloquence, s'exprime comme il suit : « Que « les Chrétiens qui touchent tous les jours le corps même de

" Jésus-Christ, apprennent par cet exemple (celui de la femme travaillée d'un flux de sang) quel remède ils y peuvent trouver pour leurs maux, puisque cette femme fut pleinement guérie par la seule frange de sa robe. Mais ce qui est déplorable, c'est qu'au lieu qu'elle trouva dans cette frange le remède de sa plaie, nous trouvons au contraire de nouvelles plaies dans le remède même. Et c'est ce qui fait que l'Apôtre avertit ceux qui touchent indignement le corps du Seigneur, qu'ils reçoivent leur propre condamnation." Cet exemple avoit été présenté de la même manière par d'autres Pères plus anciens, entre autres par St. Denis, Patriarche d'Alexandrie, et par St. Jean Chrysostome. Lettre X. Appendix.

" Nous lisons dans l'Evangile qu'un Pharisien pria le Seigneur de venir manger avec lui: mais pourquoi, ô Pharisien, voulez-vous manger avec Jésus-Christ? Croyez en lui, soyez chrétien, et *vous le mangerez lui-même*. Je suis, dit le Sauveur, le pain qui est descendu du ciel. Dieu donne toujours plus qu'on ne lui demande. Car il se donne lui-même à manger à celui qui ne souhaitoit que l'honneur de manger avec lui: et néanmoins en lui accordant cette faveur plus insigne, laquelle il n'espéroit pas, il ne lui en dénia pas une moindre qu'il lui demandoit. Ne promit-il pas aussi volontairement la même chose à ses disciples, lorsqu'il leur dit: vous qui avez toujours demeuré avec moi jusqu'à présent, vous mangerez et vous boirez à ma table dans mon Royaume? Chrétien, considérez maintenant si celui qui s'est donné à manger à vous durant cette vie, vous pourra rien refuser dans l'autre de tous les biens qu'il possède." Sermon 95.

St. Léon, si justement surnommé le grand, par l'éclat qu'il a jeté dans l'Eglise, par les talens et la vigueur qu'il déploya contre l'hérésie d'Eutichès, condamné à Calcédoine, où la lettre de St. Léon fut lue et entendue avec admiration par les six cents Evêques qui s'y trouvoient, ne nous a transmis que peu d'écrits, et pour la plupart des prédications sur la morale. Elu Pape en 440. Mort en 461.

Lettre X. Appendix. Voici comme il s'exprime sur l'Eucharistie, dont il parloit indirectement dans un de ses sermons : " Le Seigneur ayant " dit, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et ne " buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous ; com- " muniez donc à la table sacrée, de manière que vous n'ayez " *aucun doute quelconque sur la vérité du corps et du sang de* " *Jésus-Christ*: car on y prend par la bouche ce qui est cru " par la Foi : et c'est en vain qu'on répond, *Amen* (il est " vrai) *si l'on dispute* contre ce qu'on y reçoit."

[Dis]cours 6e. sur [le] jeûne du 7e [mo]is.

[Év]êque en 431 [m]ort très-[vi]eux en 470.

Théodoret, disciple de St. Chrysostome, et qui, de l'aveu des Centuriateurs de Magdebourg, semble avoir établi la transubstantiation, a souvent affecté, comme il le déclare lui-même dans ses dialogues, de se servir d'expressions obscures, afin que la vérité restât voilée dans ses écrits, qui pouvoient tomber entre les mains des infidèles. Et cependant, à l'endroit qui par son obscurité paroît plus favorable aux sacramentaires, il ne laisse pas de placer un mot décisif, et qui seul emporte toute la doctrine catholique pour tout homme de bonne foi. Car parlant des symboles mystiques, qui après la consécration sont encore visibles et palpables, il ajoute : " Toutefois on les conçoit être désormais ce qu'ils " ont été effectués ; ils sont crus tels, et *adorés*, comme " étant les choses qu'on les croit être."

Dial. 2.

Theodoret n'a pas toujours été retenu par la même crainte, ainsi que vous en jugerez par les passages suivans : " L'Apô- " tre fait ressouvenir les Corinthiens de cette très-sainte " nuit dans laquelle le Seigneur, mettant fin à la pâque ty- " pique, montra le vrai original de cette figure, ouvrit les " portes du sacrement salutaire, et donna son précieux " corps et son précieux sang, non-seulement aux onze " Apôtres, mais à Judas même." Et encore sur ces paroles : *Quiconque mangera ce pain ou boira ce calice indignement, sera coupable du corps et du sang de Jésus-Christ*: " Ici l'Apôtre " frappe sur les ambitieux ; il frappe aussi sur nous, qui, " avec une conscience mauvaise, osons recevoir les divins " sacremens. Cet arrêt : *sera coupable du corps et du sang,*

"signifie qu'ainsi que Judas le trahit, et les Juifs l'insultè- Lettre
"rent, de même ceux-là le traitent avec ignominie qui *re-* Append
"*çoivent dans des mains impures son très-saint corps, et le*
"*font entrer dans une bouche immonde.*" Sur la 1ère aux Corinthiens, ch. 11.

Jugez encore de sa doctrine, par ce trait qu'il rapporte Hist. ecclé
comme il suit: "L'Empereur Théodose étant venu à Milan, liv. 5, ch.
"après le meurtre commis par son ordre dans la ville de
"Thessalonique, et voulant entrer dans l'Eglise, comme il
"avoit accoutumé, St. Ambroise en sortit pour l'en em-
"pêcher; et l'ayant rencontré hors du grand portique, il
"lui défendit d'entrer, usant à-peu-près de ces paroles:
"Avec quels yeux, ô Empereur! pourrez-vous regarder le
"temple de celui qui est notre commun maître? Avec quels
"pieds oseriez-vous marcher sur une terre si sainte? Com-
"ment oseriez-vous étendre vos mains vers Dieu, lors-
"qu'elles sont encore toutes dégouttantes du sang injuste-
"ment répandu? Comment oseriez-vous toucher *le très-*
"*saint corps* du Sauveur du Monde, avec ces mêmes mains
"qui sont souillées du carnage de Thessalonique? Et com-
"ment oseriez-vous *recevoir ce précieux sang dans votre*
"*bouche*, après qu'elle a prononcé dans la fureur de votre
"colère les injustes et cruelles paroles, qui ont fait verser le
"sang de tant d'innocents? Retirez-vous donc, et gardez-
"vous bien de vous efforcer d'ajouter un nouveau crime à
"ce premier crime? Souffrez plutôt d'être lié en la ma-
"nière que l'a ordonnée dans le ciel le Dieu qui est le maître
"des rois et des peuples: et respectez ce sacré lieu qui à
"la force de guérir votre âme de cette mortelle blessure, et
"de lui redonner la santé.—L'Empereur, touché de ces pa-
"roles, retourna au palais impérial, en pleurant et en gé-
"missant: et long-temps après, savoir au bout de huit mois,
"le divin Ambroise lui donna l'absolution de son péché."

Hesychius, au rapport de Théophane dans son histoire Il florissoit
chronologique, étoit célèbre par sa doctrine, au tems de St. Jérusalem 440 à 470.
Cyrille d'Alexandrie. Il étoit prêtre de Jérusalem. Voici ce

Lettre X. qu'on lit dans son commentaire sur le Lévitique: " Dieu a
Appendix. " ordonné dans l'ancienne loi qu'on brûlât ce qui resteroit
. 2. ch. 8. " des chairs et des pains des sacrifices. C'est ce que nous
li. des Pères, " voyons de nos yeux s'accomplir aujourd'hui dans l'Eglise,
" où l'on brûle dans le feu tout ce qui est resté après la cé-
" lébration des mystères et la communion des fidèles. (1)
" Ainsi cette action sensible représente quelque chose de
" spirituel et d'intelligible à ceux qui ont soin de le remar-
" quer: savoir, que quand nous nous trouvons dans l'im-

---

(1) " Altération pour altération, celle du feu n'est pas ici plus à " craindre que les autres. Mais à nos sens, elle a quelque chose " de plus propre que la moisissure, et c'est pourquoi les fidèles.... " employoient à consumer les restes de l'Eucharistie le plus pur " des éléments. Le Saint-Esprit en avoit donné l'exemple, en or-
h. 12. v. 10. " donnant dans l'Exode, que les restes de l'agneau paschal seroient " consumés par le feu, ne trouvant pas de manière plus respec- " tueuse et plus pure de consumer une chose sainte. Ainsi on la " transportoit à l'Eucharistie, et de la figure, on la faisoit passer à " la vérité. Et outre cette raison, les Saints Pères trouvoient ici " un grand mystère. Car Hesychius et les autres, en comparant " la nouvelle Pâque avec l'ancienne, nous disent que le Saint-Esprit " a voulu nous marquer par ce feu, qu'après avoir reçu et comme " digéré dans notre esprit tout ce que nous entendons de l'Eucha- " ristie, les restes qu'on ne peut pénétrer doivent être consumés " et comme dévorés par la foi, et comme par un feu divin. Le " feu étoit donc ici le symbôle de l'ardeur céleste avec laquelle la " foi consumoit toutes les difficultés de l'Eucharistie, et les doutes " que le sens humain faisoit naître sur ce mystère si profond. " Qu'y a-t-il là qui ne soit respectueux envers Jésus-Christ, ou " qui déroge à sa présence? Et cependant *l'anonyme* ose dire " que c'est condamner Jésus-Christ au feu, et le faire brûler tout " vif. Qui pourroit souffrir ces sophistes, qui prennent les choses " si fort à contre sens, et qui, substituant leurs idées profanes à " celles de nos Pères, tournent leurs respects en irrévérences?" Bossuet, défense de la tradition sur la communion sous une espèce. Œuvres posthumes, t. 3. édit. in-4to.

Lettre X.

Appendix.

"‘ puissance de manger entièrement le sacrifice, notre esprit "‘ tombant dans la foiblesse et la défaillance, et *doutant* si ce "‘ qui se voit doit être cru le corps du Seigneur, lequel les "‘ yeux des anges même ne sont pas capables de regarder; "‘ alors il ne faut pas en demeurer sur *ce doute,* mais le brûler "‘ au feu de l'esprit, afin qu'il mange et qu'il consume ce que "‘ notre foiblesse n'est pas capable de manger et de consumer. "‘ Et comment le feu de l'esprit le consumera-t-il en nous-"‘ mêmes, sinon lorsque nous considérerons que les choses *qui* "‘ *nous paroissent impossibles, ne laissent pas d'être possibles à* "‘ *la vertu de l'Esprit-Saint?*"

" Les mystères de Jésus-Christ sont proprement le *Saint des* "‘ *Saints;* parce que c'est le corps de celui, duquel l'Ange "‘ Gabriel dit à la Vierge: *le Saint qui naîtra de vous sera* "‘ *nommé le Fils de Dieu.* Et celui-là le reçoit par ignorance "‘ qui ne connoît pas sa force et sa dignité; qui ne sait pas "‘ que *c'est véritablement ce même corps et ce même sang.* "‘ ... L'esprit de Dieu qui est en nous, et la parole qu'il nous "‘ a laissée, règle l'usage de nos sens, et empêche que non-"‘ seulement notre goût, mais encore notre ouïe, notre vue, "‘ notre attouchement et notre odorat ne prennent plus de part "‘ qu'ils ne doivent en ce mystère; en sorte qu'ils ne nous "‘ portent pas à former aucune pensée basse, ni aucun rai-"‘ sonnement foible et indigne de choses si grandes et si "‘ relevées.... Car il faut attribuer la sanctification du sa-"‘ crifice mystique et le *changement et la transformation des* "‘ *choses sensibles aux spirituelles,* à celui qui est le véritable "‘ Prêtre, savoir Jésus-Christ; c'est-à-dire, le reconnoître pour "‘ le seul auteur de ce *miracle*; parce que sa puissance, et la "‘ parole qu'il a prononcée, sanctifie autant les choses visibles, "‘ qu'elle les élève au-dessus de toute la portée de nos sens." (Liv. 6. ch. 1)

Salvien, Evêque de Marseille, de qui Gennadius a dit qu'on pouvoit sans envie l'appeler le maître des Evêques, s'exprime comme vous allez voir dans son livre à l'Eglise Catholique: " Si quelqu'un demande pourquoi Dieu exige "‘ davantage des Chrétiens par l'Evangile, qu'autrefois des (Il florissoit depuis environ 460 à 490.)

Lettre X.

Appendix.

" Juifs par l'ancienne loi, il est facile de lui en donner la " raison. Car si maintenant nous rendons à Dieu plus de " devoirs, c'est parce que nous lui sommes plus redevables. " Les Juifs n'avoient que comme une ombre des choses; et " nous en avons la vérité. Ils étoient esclaves, et nous " sommes enfans adoptifs. Ils ont été couverts de malé- " dictions, et nous sommes comblés de grâces. Ils ont reçu " la lettre qui donnoit la mort, et nous avons reçu l'esprit " qui donne la vie. On ne leur a envoyé pour maître qu'un " serviteur, et on nous a envoyé le Fils même pour nous " instruire. Ils ont passé par la Mer Rouge, pour entrer " seulement dans un désert, et nous ne faisons que passer " par l'eau du baptême pour entrer dans un royaume. Ils " mangèrent la manne, *et nous mangeons Jésus-Christ.* Ils se " nourrissoient de la chair des oiseaux, *et nous sommes nour-* " *ris du corps d'un Dieu.* Ils reçurent la rosée du ciel, et " *nous recevons le Dieu du Ciel.*"

Elu en 501. Mort en 542. Hom. 7e sur Pâque, biblio. des Pères, t. 5.

St. Césaire, Evêque d'Arles, nous témoigne la conformité de la doctrine de l'Eglise Gallicane avec celle de l'Eglise Universelle: " Parce qu'il n'y avoit rien en nous qui pût nous " faire vivre, ni rien en Dieu qui pût le faire mourir, il tira " son corps de notre nature mortelle, afin que, la joignant à " sa nature immortelle, la vie pût mourir pour faire revivre " les morts. Et comme il devoit nous priver de la vue de " ce corps dont il s'étoit revêtu, en l'élevant dans le ciel, il " étoit nécessaire qu'il consacrât dans ce jour le sacrement " de son corps et de son sang; afin que ce même corps qu'il " avoit une fois offert pour le prix de notre salut, reçût de " nous un culte continuel dans ce mystère; que l'effet de la " rédemption s'opérant sans cesse pour le salut des hommes " dans le cours des siècles, *le sacrifice* de cette même ré- " demption s'offrît aussi sans cesse dans l'Eglise Sainte; et " qu'ainsi *cette victime* de salut, qui doit vivre éternellement " dans notre mémoire, nous fût continuellement présente " par l'opération de sa grâce, en sorte qu'il ne restât plus " que cette seule, unique et parfaite *hostie*, de laquelle on

" doit juger par *la foi* et *non par les sens*, et qui ne peut " être vue des yeux corporels et extérieurs, mais seulement des yeux intérieurs et spirituels. Or c'est d'elle " dont le Seigneur parle, lorqu'il dit avec une autorité " toute divine, que sa chair est vraiment viande, et son " sang vraiment breuvage. C'est pourquoi il ne doit plus " rester en nous *aucun doute d'incrédulité;* puisque l'auteur de ce don céleste est lui-même le témoin de la vérité " de ce don. Car c'est ce Prêtre invisible qui, par la vertu " secrète de sa divine parole, *change les créatures visibles en la substance de son corps et de son sang*, en disant: Prenez " et mangez, *ceci est mon corps*: et puis en répétant les mêmes " paroles sanctifiantes, prenez et buvez, *ceci est mon sang*. " Comme donc par une simple parole Dieu, en un instant, " a formé de rien la hauteur du ciel, la profondeur des mers " et l'étendue de la terre: de même dans les sacremens spirituels, par une puissance qui n'est pas moindre, la vertu " de sa parole est aussitôt suivie de l'effet."

" Vous voyez combien sont estimables et salutaires les " biens qu'opère en cette rencontre la force de la bénédiction divine: mais afin que ce *changement des substances terrestres et périssables du pain et du vin en la substance même* de Jésus-Christ ne vous paroisse pas une chose nouvelle et impossible, interrogez-vous vous-même, vous qui " avez déjà trouvé une seconde naissance dans Jésus-Christ... " Personne ne doit *douter* que, par l'ordre souverain de Dieu, " par la présence de Sa Majesté, *le pain et le vin ne puissent être changés* en la nature du corps du Seigneur, puisqu'on " voit que, par un artifice admirable de la miséricorde céleste, l'homme même devient le corps de Jésus-Christ. " Or comme ceux qui viennent à la foi sont encore, avant le " baptême, dans les liens de leur ancienne servitude, mais " qu'aussitôt qu'on a prononcé sur eux les paroles de ce sacrement ils sont purifiés de toute l'impureté de leurs " péchés; de même quand le pain et le vin, qui doivent être " bénis avec les paroles célestes, sont posés sur les " autels, *il est sans doute* qu'avant que d'être consacrés

Lettre X.

Appendix.

" l'invocation du nom de Dieu, la substance du pain et du " vin y est encore : mais *après qu'on a prononcé les paroles de* " *Jésus-Christ, c'est le corps et le sang de Jésus-Christ.* Et " y a-t-il quelque sujet de s'étonner qu'il puisse *changer* " par sa parole ce qu'il a bien pu *créer* par cette même " parole ? Il semble même que c'est un moindre *miracle* de " *changer* en mieux ce qui étoit déjà, que de former du " néant ce qui n'étoit pas encore."

Elu en 550. Mort en 588.

Nous terminerons le sixième siècle par Saint Eutique, Patriarche de Constantinople. De tous les écrits qu'il a composés, il ne nous reste qu'un fameux passage qui a été conservé par Nicétas Choniates, historien grec du douzième siècle ; le voici : " Celui qui ne reçoit qu'une partie des es-" pèces consacrées, ne laisse pas de *recevoir tout entier le* " *très-saint corps et l'adorable sang du Seigneur.* Car quoi-" que le corps et le sang soient divisés et distribués à tous, " parce qu'il se mêle en chacun d'eux, il ne laisse pas de " demeurer toujours indivisible en lui-même ; comme un seul " cachet étant imprimé sur plusieurs cires différentes, leur " donne à chacune en particulier toute sa figure et toute sa " forme, et ne laisse pas de demeurer toujours unique en " soi-même, sans que la multiplicité des sujets qui reçoivent " l'impression de son image divise ou change son unité : et " comme la voix qui est proférée par un seul homme et qui " se répond dans l'air, est toute entière dans sa bouche, et " pénètre toute entière dans les oreilles de ceux qui l'en-" tendent, sans que l'un en reçoive plus ou moins que l'autre, " parce qu'encore que la voix soit un corps ; n'étant autre " chose qu'un air agité, elle est tellement une et indivisible, " que tous l'entendent également, quand il y auroit ensem-" ble dix mille auditeurs : ainsi *personne ne doit douter,* " qu'après la consécration mystique et la sainte fraction, le " sang du Seigneur incorruptible, saint, immortel et vivifiant, " *se formant par la vertu du sacrifice dans les espèces consa-* " *crées,* n'imprime toute sa force dans chacun de ceux qui le " reçoivent, et ne se trouve tout entier en tous, comme il

Dans ses annales, liv. 3. p. 333, édit. de Paris.

" est arrivé dans les exemples que nous avons rapportés." Ces comparaisons employées quelquefois par les Pères, et qu'il seroit injuste de presser à la rigueur, prouvent évidemment qu'ils étoient convaincus de la présence réelle, puisqu'ils ne s'en servent que pour essayer de donner quelqu'idée du mystère, et d'aider, autant qu'il se peut, à en faire apercevoir la possibilité. Au reste, comme il n'est point possible d'en trouver d'entièrement justes, il est permis d'alléguer les plus approchantes.

Il seroit inutile, puisque vos docteurs ne nous contestent que les six premiers siècles, de continuer cette chaîne traditionnelle jusqu'au milieu du onzième, où, pour la première fois, la doctrine catholique fut directement attaquée par Bérenger. La voix de l'univers chrétien se souleva contre lui : huit conciles consécutifs, depuis 1053 jusqu'à 1079, furent assemblés pour extirper une erreur aussi dangereuse qu'inouïe. Bérenger, après une trop longue opiniâtreté, et plusieurs tergiversations, eut le bonheur de rétracter son hérésie, avant de mourir. Ses dernières paroles nous ont été transmises par un de vos compatriotes, Guillaume de Malmesbury. " Quoique Bérenger eût changé de senti- Liv. 3. Geste des Anglois.
" ment, il ne put toutefois ramener à la vérité ceux que sa
" fausse doctrine avoit infectés...Aussi lorsque Bérenger lui-
" même fut près à rendre l'esprit, le jour de l'Epiphanie, ces Il mourut le 6 Janv. 1088 agé de 90 ans.
" misérables qu'il avoit corrompus dans sa jeunesse et dans
" la première chaleur de sa secte lui revinrent dans la pensée,
" et il dit, en jetant un profond soupir : " Jésus-Christ,
" mon Dieu et mon maître, m'apparoîtra en ce jour qui est
" celui de son apparition : et j'espère qu'il me rendra par-
" ticipant de sa gloire, à cause de ma pénitence ; quoique
" je craigne en même tems qu'il ne m'envoie au supplice, à
" cause de l'impénitence de ceux que j'ai infectés de mon
" erreur. Quant à moi, étant persuadé, et par l'autorité de
" l'ancienne Eglise, et par tant de nouveaux miracles que
" nous avons vus de nos jours, je crois qu'en suite de la bé-

Lettre X.
Appendix.

" nédiction du prêtre, ces mystères *deviennent le véritable* " *corps et le veritable* sang du Sauveur du monde."

Je termine toutes les citations que je viens de rapporter par le jugement et le témoignage d'un homme qui passe, dans les sociétés protestantes, pour avoir été la lumière de son siècle. " Puisque les anciens, auxquels l'Eglise, non " sans raison, attribue tant d'autorité, se sont tous accordés " dans ce sentiment, que la véritable substance du corps et " du sang de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie : puisqu'à " toutes ces choses a été ajoutée l'autorité constante des " synodes, et un si grand consentement du peuple chrétien; " soyons aussi d'accord avec eux dans ce céleste mystère, et " recevons ici-bas le pain et le calice du Seigneur sous le " voile des espèces, jusqu'à ce que nous le mangions et le " buvions sans voile dans le Royaume de Dieu : Et je sou- " haite que ceux qui ont suivi Bérenger dans son erreur, le " suivent dans sa repentance."

Erasme,pré-ce au traité : l'Eucharis. ır le B.Alger, ıblié par rasme.

Et dans sa lettre à l'Alsacien Pellican, qui de Gardien des Cordeliers de Bâle, devint Luthérien, passa à Zurich, s'y maria, et y mourut. " Vous étiez d'avis qu'il faut soutenir " que le corps du Seigneur est dans l'Eucharistie, et se re- " mettre à Dieu touchant la manière en laquelle il y est. " Mais je n'étois pas d'accord avec vous sur ce point : car " je disois qu'à la vérité cette déclaration si simple feroit " éviter de grands labyrinthes de difficultés : mais que " c'étoit un crime à un Chrétien de ne pas acquiescer à " l'autorité des conciles, et à ce que le consentement de " toutes les Eglises et de toutes les nations a approuvé de- " puis tant de siècles. J'ai toujours déclaré que je ne " pouvois me départir de ce sentiment. Et ce qui m'y " confirme encore davantage est que les Evangélistes et les " Apôtres nomment très-clairement le corps qui est donné " et le sang qui est répandu, et qu'il me semble être mer- " veilleusement digne de l'amour ineffable de Dieu envers " les hommes, qu'après les avoir rachetés par le corps et par

En 1526.

“ le sang de son Fils, il ait voulu encore les nourrir de sa “ chair et de son sang, d'une manière ineffable....Je lis dans “ les Saintes Ecritures, *ceci est mon corps*, qui sera donné “ pour vous ; *ceci est mon sang*, qui sera répandu pour vous. “ Qu'ils disent où ils ont lu, *ceci n'est pas mon corps, mais* “ *la figure de mon corps ; ceci n'est pas mon sang, mais le* “ *signe de mon sang*. Ils se tourmentent pour faire voir “ qu'on peut donner le nom d'une chose à son signe....Mais “ je vous prie, qu'y a-t-il en tout ce qu'ils disent, qui puisse “ me faire abandonner un dogme que l'Eglise Catholique “ enseigne depuis tant de siècles? Ne serois-je donc pas “ furieux et insensé si, après les décisions de l'Eglise, je ne “ craignois point de dire, qu'il n'y a que du pain dans l'Eu- “ charistie....C'est l'Eglise qui m'a persuadé de croire à “ l'Evangile: c'est cette même maîtresse qui m'a appris à “ interpréter les paroles de l'Evangile. Jusqu'à présent, “ j'ai *adoré*, avec tous les Chrétiens, dans l'Eucharistie le “ même Jésus-Christ qui a souffert pour moi la mort sur “ la croix, et je ne vois point encore pourquoi je devois “ changer de conduite. Jamais aucunes raisons humaines ne “ me feront abandonner le sentiment unanime de toute la “ chrétienneté. Car mon esprit est plus touché de ces “ paroles, *au commencement Dieu a créé le ciel et la terre*, “ que de tous les argumens d'Aristote et de tous les Phi- “ losophes, par lesquels ils enseignent que le monde n'a “ point eu de commencement. Si votre esprit est agité “ de troubles et de doutes, comme vous le confessez, c'est “ parce que vous ne faites aucun état des Papes et des “ conciles. Le mien est confirmé dans la foi, par le con- “ sentement de l'Eglise Catholique. Et si vous êtes per- “ suadé qu'il n'y a rien de plus dans l'Eucharistie que du “ pain et du vin, je vous déclare, pour moi, que j'aimerois “ mieux être déchiré en pièces et démembré, que de suivre “ votre avis: et qu'il n'y a point de tourments que je ne “ voulusse endurer, plutôt que de sortir du monde, après

" avoir commis un si grand crime contre le témoignage de
" ma propre conscience."

Peut-être me reprocherez-vous, Monsieur, de vous avoir fatigué par un si grand nombre de citations, lorsque pourtant je puis vous assurer que pour épargner votre patience, je me suis borné à une partie de celles qui ont passé sous mes yeux. J'ai cru que celles-ci suffiroient par leur clarté et par l'éminence des personnages dont elles sont empruntées, pour ne vous laisser aucun doute sur leur croyance particulière. Je suis convaincu que le plus habile de nos théologiens, s'il vouloit aujourd'hui vous exposer nos mystères, ne trouveroit rien de plus précis, de plus fort, de plus énergique à dire que ce qu'ont dit la plupart de ces Pères, et qu'il ne lui resteroit qu'à répéter les expressions de ces grandes lumières de l'Eglise. Je suis même convaincu que tout Protestant qui, d'un esprit rassis et de bonne foi, cherche devant Dieu à connoître, par les Pères, la croyance des premiers siècles sur l'Eucharistie, doit la voir à découvert dans leurs témoignages, telle que les Catholiques la professent et la professeront jusqu'au dernier jour.

Et cependant il s'est rencontré dans les sociétés protestantes des hommes d'un grand savoir, qui ont malheureusement mis en œuvre la fertilité de leur génie, la subtilité de leur esprit à imaginer des tournures, des explications, pour échapper à la clarté, à la force de ces témoignages. Que ne peut sur nous la tyrannie du préjugé ! Que ne peut la vanité, la gloriole de soutenir la cause où l'on se voit engagé ! Elle nous maîtrise, jusqu'à faire fléchir en nous la rectitude de la conscience et du bon sens, jusqu'à faire entrer dans nos discussions l'entêtement à la place de cette candeur dont nous nous piquons dans tout le reste, jusqu'à nous contraindre, pour nous attacher le parti que nous gouvernons, à chercher des doutes, des doubles sens, où, dans le parti contraire, tout nous frapperoit d'évidence. Ils ont donc, ces habiles docteurs, inventé des tournures,

des manières pour expliquer ce qui ne souffre aucune explication, et n'en a que faire, pour supposer des obscurités à ce qui est aussi clair que le jour. Ils ont remué tous les écrits des Pères, pour opposer passages à passages, et combattre ce qu'ils disent de décisif et de péremptoire, par ce qu'ils ont dit quelquefois de douteux, d'énigmatique. C'est surtout contre Saint Augustin qu'ils ont employé cette tactique. Mais que cette disposition est digne de notre pitié! Si, comme on le dit, on ne cherche que le vrai, pourquoi ne pas reconnoître qu'un seul mot de Saint Augustin met en évidence et sa doctrine particulière, et celle de l'Eglise Universelle, quand il nous témoigne que *personne ne mange cette chair, qu'il ne l'ait premièrement adorée?* Pourquoi ne pas reconnoître qu'il étoit, plus que les autres Pères, environné de payens, que son beau talent pour la parole rendoit avides de l'entendre et de le lire; qu'il étoit par conséquent plus entravé par la discipline du secret, forcé de présenter plus souvent les mystères sous le voile; ce qu'il répète tant de fois lui-même, comme s'il avoit voulu nous avertir d'avance de l'embarras où il étoit, pour développer ses pensées. Dans ces occasions critiques et fréquentes, il couvroit les mystères et ne les anéantissoit pas: il en parloit avec une adresse qui les déroboit aux non-initiés, en les laissant toujours apercevoir aux fidèles. Voilà le vrai; voilà ce qu'il faudroit avouer. Pourquoi ne pas reconnoître encore qu'il avoit cent fois assisté aux liturgies de Milan : que lui-même à Hyppone redisoit journellement à l'autel ces prières pathétiques et brûlantes, où tout parle de l'oblation, du sacrifice, de l'adoration, de la victime présente par le changement de substance: que c'étoit là ce qu'il lui falloit si souvent masquer et qu'il masquoit effectivement, mais avec délicatesse, sans blesser le dogme? Pourquoi ne pas reconnoître enfin d'une part que cette circonspection, ces énigmes, ces voiles auroient été sans but, sans objet, s'il avoit pensé en calviniste moderne, puisqu'alors il n'auroit pu rien avoir à cacher, mais

Lettre X. Appendix.

tout à découvrir ; et de l'autre, qu'il n'auroit pu rejeter ou méconnoître nos mystères, sans contredire dans ses discours ou ses écrits ce qu'il pratiquoit avec une piété angélique dans la liturgie, et sans jouer en chaire un personnage opposé au ministère qu'il remplissoit à l'autel ?

En effet il n'existe pas un seul passage de ce grand Evêque, ni de quelque Père que ce soit, qui aille au-delà de l'obscurité qu'exigeoient les circonstances, pas un seul qui ne s'entende et ne s'accorde avec la doctrine des liturgies et de l'Eglise. Il vous est facile de vous en assurer quand vous le jugerez à propos, vous les trouverez tou traités au long et discutés de main de maître par les deux plus grands controversistes, qui aient écrit sur l'Eucharistie, Arnauld et Nicole. (1)

Encore quelques mots, s'il vous plaît, Monsieur, et je vais terminer ce que j'avois à vous présenter sur l'Eucharistie. Mes trois dernières lettres vous ont montré à découvert les vrais sentiments de l'Eglise primitive. Comparons-les maintenant à ceux que vos réformateurs lui ont supposés; ce rapprochement achevera de nous convaincre qu'ils ne les connurent pas eux-mêmes, quand ils prétendirent nous y ramener. N'allons pas cependant les accuser avec trop de séverité d'une ignorance qui tenoit beaucoup à leur siècle, et que nous eussions partagée avec eux, si nous avions été leurs contemporains. Souvenons-nous qu'il étoit facile alors de prendre le change, parce qu'on ne pouvoit avoir encore sur l'antiquité chrétienne que des notions très-imparfaites. A peine venoit-on de se mettre à l'étudier; à peine commençoit-on de rechercher avec curiosité les écrits volumineux des Pères et les actes des conciles : des premiers essais ne pouvoient guères conduire qu'à des résultats fort incomplets. Peu de monuments avoient encore vu le jour; ils restoient pour la plupart dispersés en manuscrits pénibles

---

(1) Perpétuité de la foi defendue, 6 vols. in 4to. Paris, 1781.

à déchiffrer, épars de côté et d'autre dans des bibliothèques particulières : que de tems n'a-t-il pas fallu pour les en faire sortir? Que de critique pour assurer à chaque pièce son authenticité ? Que de travail pour les classer avec méthode, les comparer entre elles, et en tirer, sur tous les points de dogme et de discipline, une suite de connoissances exactes? Nous jouissons aujourd'hui de ces avantages : la Réforme ne les eut point : elle opéra dans l'obscurité, sous les ténèbres qui couvroient encore le seizième siècle, et ne disparurent tout-à-fait que bien avant dans le siècle qui suivit. Ne soyez donc nullement surpris que votre Réforme, en croyant se rapprocher de la doctrine primitive, s'en soit si fort éloignée.

Lettre X.
Appendix.

L'ignorance générale qui prévaloit alors sur l'antiquité chrétienne, a été franchement reconnue par un des hommes les plus instruits, et peut-être le plus lettré de ce tems parmi les Réformés; Chatillon en fait l'aveu dans ces termes : " Certainement, si nous voulons être vrais, notre siècle est " encore enseveli dans les ténèbres épaisses de l'ignorance. " La preuve manifeste s'en tire de nos discussions impor- " tantes, opiniâtres, funestes ; de ces conférences si fré- " quentes pour arranger nos controverses, et toujours sans " succès ; de cette foule de livres enfin, qui renaissent chaque " jour, et ne s'accordent sur rien..... Si le jour pur de la " vérité, ajoute-t-il, luisoit sur nous, en serions-nous à " tâtonner encore à la sombre et sourde lueur de ces ob- " scures productions ?"

Castallio praef. Biblior.

Mais pour nous borner aux dogmes eucharistiques ; quelle preuve plus incontestable d'une méprise générale, que de voir sur la présence réelle la moitié des Réformés, et sur le changement de substance la Réforme entière s'imaginer que ces dogmes furent inconnus aux premiers siècles, tandis qu'il est si bien prouvé pour nous aujourd'hui que les Chrétiens de cet heureux âge les couvoient scrupuleusement dans leur âme au milieu des non-initiés ; qu'en célébrant entr'eux la liturgie, ils les proclamoient avec une vive et profonde ado-

Lettre X.
Appendix.

ration ; et qu'ils les enseignoient, les développoient à leur néophytes avec toute la clarté, l'énergie d'expression dont ils sont susceptibles ?

Combien d'exemples particuliers ne pourrois-je pas ajouter ici sur les erreurs, les illusions où sont tombés les plu habiles des Réformateurs, par le défaut d'une connoissanc suffisante de l'antiquité ? En voici quelques-uns qui m'on paru frappants. « Œcolampade ayant écrit à Mélanchto « que le sentiment des Eglises de Suisse sur l'Eucharisti « n'étoit contraire ni à l'Ecriture Sainte, ni aux Saint « Pères, Mélanchton fit un recueil des passages des Père « qu'il crut lui être favorables, et l'adressa à Frédéric My « conius, avec une lettre fort vive, où il parle avec aigreu « de Carlostadt, le regardant comme le chef des sacramen « taires.... Et ajoutant d'un air méprisant que ses adver « saires ne savoient alléguer que deux passages des Père « en leur faveur. Œcolampade repoussa cette fanfaronade pa « un dialogue.... où il ramassa quantité de passages de « Pères, même de quelques-uns que Mélanchton n'avoit pa « vus, pour prouver que le sentiment de nos Eglises étoit l « même que celui des anciens Chrétiens."

Histoire de la Réformation de la Suisse, par Abrah. Ruchat prof. de belles-lettres, à Lausanne, tom. 3. p. 109, édit. de Genève, 1727.

« Ce livre d'Œcolampade, poursuit notre historien et pro « fesseur Suisse des belles-lettres, fit beaucoup de bien « ramena plusieurs savants. Il adoucit aussi l'esprit d « Mélanchton, qui en fut ému. Ce grand homme com « mença d'ouvrir les yeux et revenir un peu de la force d « ses préjugés ; tellement que dès-lors il se mit à étudi « de nouveau l'antiquité ecclésiastique, et ne fit presqu « autre chose pendant dix ans, que de consulter les Pèr « sur cette matière. Bucer trouva cet ouvrage d'Œcolam « pade excellent, et souhaitoit que toutes les personnes int « ressées dans cette querelle voulussent se donner la peine « le lire et de le méditer avec soin."

Pour qui est aujourd'hui au fait de la matière ; pour vou Monsieur, qui venez de lire nos dernières lettres, il est abso lument hors de doute que Mélanchton, quoiqu'envelopp

avec le reste dans l'obscurité commune, avoit pourtant deviné juste, et entrevu le véritable sentiment des Pères, tandis qu'Œcolampade, égaré sous un tas de textes mal entendus, n'avoit cessé de donner à faux. Eh bien ! qu'arrive-t-il ? Le pauvre Mélanchton se croit bonnement réfuté, revient, dit-on, de ses préjugés, et reprend dix ans de suite l'étude des Pères : Bucer, Bulinger, une foule d'autres savants, sans y comprendre notre rhéteur historien M. Ruchat, restent là tout émerveillés de la production d'Œcolampade, et pleinement convaincus désormais que les Saints Pères avoient effectivement toujours pensé et enseigné à la Suisse. Jugez, je vous prie, Monsieur, par cet exemple, où en étoit la science ecclésiastique à cette époque de remuement et de confusion. Lettre X. Appendix.

Un trait assez remarquable ici, c'est qu'Œcolampade eut beau convaincre tous ces esprits si clairvoyants, si difficiles, il ne parvînt jamais à se satisfaire et se persuader lui-même. " Autant que je puis *conjecturer* par les ecrits des anciens, " mandoit-il à Zwingle, ces paroles, *ceci est mon corps*, se " doivent entendre par figure. Mon frère, prie Dieu qu'il " te veuille ouvrir les yeux et les miens, si je me fourvoye, " afin que nous ne tombions en erreur, avec le péril de tant " de gens."—" Etant à la dispute de Berne, il se montra " douteux et chancelant sur l'opinion de la cène, ce qui fut " cause qu'un des principaux défenseurs se retira de son " parti, l'ayant ouï dans son cabinet priant : Mon Dieu ! si " notre opinion de la cène du Seigneur est véritable, je te " supplie, prends-en la défense. Ce fut Cellarius qui ne " voulut prendre le hasard de se damner avec le *si* de son " maître." Œcolampade, l'esprit inquiet et agité des mêmes doutes, disoit peu avant sa mort : " Je m'en vais compa- " roître devant le tribunal de mon Dieu, pour rendre compte " si ma doctrine est vraie ou fausse."

Lib. 3. Epist cité dans Florim. p. 175.

Schluss. Théol Calvin, lib. 2 p. 68. cité par Florim. ib.

Idem, ibid.

Revenons au compilateur de la Réformation Suisse, M. Ruchat, qui, j'espère, s'entendoit mieux en belles-lettres qu'en histoire et en théologie. Il va vous fournir une nou-

Lettre X. — Appendix. velle preuve que, si dans sa patrie on parloit beaucoup des Saints Pères en 1536, on les y connoissoit fort peu. "Dans "la dispute de Lauzanne, le Catholique Mimard avoit de-
6. p. 165, f, d'après les actes orig. "mandé aux ministres s'ils prétendoient être plus savants "et mieux éclairés du Saint-Esprit que les saints docteurs "Augustin, Jérôme, Ambroise, Grégoire, qui tous ont cru "la présence réelle?.... Farel le releva brusquement et lui "soutint qu'il faisoit bien paroître son ignorance en ce que "prétendant que St. Augustin et les autres saints docteurs "qu'il avoit nommés, avoient cru la présence réelle, il n'en "avoit allégué aucun passage pour le prouver... A tous ces "grands noms il opposa les Prophètes, les Evangélistes et "les Apôtres qui n'avoient rien ensigné de ce qu'on dit de la "messe." Il faut convenir, à la décharge de Farel et de ses confrères réformateurs, dont il exprimoit les sentimens en leur présence, qu'en général les liturgies étoient alors fort mal connues, et les liturgies orientales nullement. Farel cite ensuite quelques passages de St. Augustin, de St. Jérôme,
d'après les actes originaux. et poursuit en ces mots: "Puisque St. Jérôme et St. Augustin disent ce que nous disons, comment osez-vous ainsi "sans honte nous imposer que seuls faisons et sentons contre tous? Apprenez d'être plus saige et de parler autrement. "Car vous y allez trop magistralement sans escripture ne "raison. Il ne suffit donc pas de dire, regardez ce que "St. Augustin et autres ont écrit. S'ils étoient en vie, ils "vous répondroient bien, sans dire où c'est qu'il faut regarder. C'est parler en l'air et découvrir son ignorance, et "croi qu'en avons plus vu que vous."

Il paroît que le pauvre Mimard se le tint pour dit; on ne voit pas qu'il réplique à Farel: je soupçonne qu'ils avoient à-peu-près l'un et l'autre la même dose d'érudition. Mais voici venir Calvin, qui après avoir long-temps gardé le silence, va le rompre: il se lève pour achever d'accabler le
p. 177, 179. téméraire à demi-terrassé. "Il lui dit donc qu'il avoit tort "d'accuser les ministres de mépriser les anciens et saints "docteurs, puisqu'ils les lisoient et les étudioient.... Ceux

Lettre X. Appendix.

" qui font semblant de les respecter, souvent ne les ont pas " en si grand honneur que nous, ajouta-t-il ; et ne daignent " employer le tems à lire leurs escripts que nous y employons " volontiers.... Il lui seroit aisé de faire voir que les anciens " et saints docteurs étoient d'accord avec les ministres sur " les doctrines controversées ; mais que, pour ne pas s'é- " tendre trop, il se borneroit au sujet de la présente dispute, " qui étoit la présence réelle." Là-dessus il lui cite bravement quelques mots de Tertullien, de St. Chrysostome, et surtout de St. Augustin, à la haute satisfaction, comme on peut aisément se l'imaginer, de Messieurs ses confrères de la Réforme, de Messieurs les députés de quelques cantons, des membres du conseil, qui tous siégoient dans cette assemblée, en qualité de juges laïcs en matières révélées, et arbitres souverains de la dispute entre les simples prêtres, les moines en froc ou défroqués de l'un et l'autre parti. Voilà, Monsieur, ce que l'on connoissoit alors de la vénérable antiquité. On n'en savoit pas davantage en Suisse, et sur le Continent. Pensez-vous qu'on en fût beaucoup mieux instruit dans votre île ? Je vous en fais juge : lisez le trait suivant qui sera le dernier.

En 1562 parut une Apologie pour l'Eglise Anglicane, écrite en Latin par l'Evêque Jewel, approuvée des autres docteurs ses confrères, publiée par l'autorité de la suprême gouvernante, traduite aussitôt en plusieurs langues, répandue dans tous les états de l'Europe, où elle obtint les suffrages de tous ceux qui goûtoient les idées nouvelles. L'éditeur de l'édition angloise nous avertit qu'on ne doit pas la regarder comme l'ouvrage d'un particulier, mais comme un écrit symbolique, une confession de la foi protestante. Le but principal de l'Apologie est d'exposer les motifs réels qui ont porté l'Angleterre à se séparer de Rome. On y lit les passages suivants :

Vie de Jewel la tête de l'Apologie, édit in 8vo. Londres 1685. p. 31.

Ab uno disce omnes.

" Si nous faisons paroître sans obscurité, sans artifice, de " bonne foi, devant Dieu, avec vérité, candeur, évidence, que " nous enseignons le très-Saint Evangile de Dieu ; que les an- " ciens Pères et l'Eglise Primitive tout entière sont de notre

Page 13.

Lettre X. — Appendix. " côté.... que nous n'avons fait que retourner aux Apôtres " et aux anciens Pères Catholiques : et si ceux qui, détes- " tant si fort notre doctrine, se font tant d'honneur du titre " de Catholique, viennent clairement à découvrir que ces " vaines et excessives prétentions d'antiquité ne leur con- " viennent nullement, mais nous appartiennent à meilleur " droit.... alors nous espérons qu'il ne s'en trouvera point " parmi eux d'assez indifférents à leur salut pour ne pas enfin " se réunir à nous....

Page 38, 39. " Diront-ils qu'Ambroise, Augustin, Gélase, Théodoret, " Chrysostome, Origène n'ont pas cru et enseigné que, dans " le sacrement, le pain et le vin restent ce qu'ils étoient " avant; que ce qu'on voit sur la table sainte est du pain ; " que la substance du pain ne cesse point d'être, non plus " que la nature du vin ; qu'il ne s'opère nul changement " dans la nature de l'un et l'autre ?... Ainsi avons-nous été " instruits par Jésus-Christ, par ses Apôtres et par les Saints " Pères : ainsi enseignons-nous fidèlement le peuple de " Dieu : et pour prix de notre fidélité, nous sommes traités " d'hérétiques par le Chef et le Prince de la Religion. O " Dieu immortel ! sera-t-il dit que le Christ, les Apôtres et " tant de Pères nous ont enseigné l'erreur? qu'Origène, Am- " broise, Augustin, Chrysostome, Gélase, Théodoret, furent " des apostats de la Foi Catholique ? L'accord de tant d'E- " vêques et de savants hommes passera-t-il désormais pour " une conjuration d'hérétiques ? Ou bien, ce qui fit leur " louange, sera-t-il un crime en nous ? Ce qui fut catho- " lique chez eux, deviendra-t-il en nous schismatique, au " gré, ou caprice des hommes, etc."

Eh bien ! Monsieur, que vous semble à présent de cette tirade ? Vit-on jamais assurance si entière dans une méprise plus continue ? S'appuyer si fermement sur l'autorité même, par qui l'on doit être condamné ! Invoquer les témoins que l'on a le plus contre soi ! Se prévaloir des Pères, quand on est réellement en opposition formelle avec eux ! Cela ne se conçoit et ne sauroit s'expliquer que par les demi-connois-

sances qu'on avoit alors de leurs écrits, les fausses notions qu'on avoit adoptées sur leur véritable doctrine. Lettre X. Appendix.

L'apologiste en appelle sans cesse à l'Eglise Primitive ; il en revient dans toutes les questions à l'autorité des Pères, les prenant toujours à contrepied, sans paroître les avoir jamais compris, parce qu'il ne les connoissoit point suffisamment. Entre cent passages qui le prouvent, lisez, je vous prie, celui-ci, où le plan de la Réforme est exposé sur les principes que je lui reconnois constamment dans notre discussion.

" Dans le changement de religion, je vous l'ai déjà dit, " nous n'avons rien fait d'une manière inusitée ou témé- " raire ; rien qu'avec lenteur et délibération. Nous n'y " aurions même jamais songé, si la volonté de Dieu ne s'é- " toit manifestement montrée à nous dans les Ecritures, si la " nécessité du salut ne nous y avoit contraints. Si nous " sommes sortis d'une Eglise qui se dit Catholique.... il " nous suffit à nous de n'être sortis que d'une Eglise sujette " à l'erreur, et dont les erreurs nous ont été depuis long- " tems annoncées par le Christ, qui ne peut errer ; d'une " Eglise qui s'est écartée visiblement des Saints Pères, des " Apôtres, du Christ même, et de l'Eglise Primitive et Ca- " tholique. Autant qu'il nous a été possible, nous nous " sommes rapprochés de l'Eglise des Apôtres, des anciens " Evêques, des Pères Catholiques ; de l'Eglise qui étoit " alors une Vierge parfaite et sans tache, suivant l'expres- " sion de Tertullien, sans mélange impur d'erreurs pu- " bliques et d'idolâtrie. Page 124, 125.

" Non-seulement nous avons réformé notre doctrine sur " la leur, nous avons encore donné à l'administration des " sacremens, au service du culte et des prières la plus " exacte ressemblance avec leurs institutions et leurs usages. " Ainsi nous n'avons rien fait de plus que ce que le Christ " et les hommes pieux ont fait dans tous les siècles. Nous " avons ramené à sa forme première et originale, la Religion " qu'on avoit si indignement corrompue. Car nous avons

Lettre X. Appendix. " pensé que toute réforme de Religion doit être calquée sur le " modèle primitif. En effet, suivant Tertullien, ce principe " confondra toutes les hérésies à jamais. Ce qui se voit en " première date, sera toujours vrai; en date plus récente, " toujours faux et corrompu. Irénée en appeloit sans cesse " aux anciennes Eglises, qui, plus voisines du Christ, de- " voient être moins susceptibles d'erreurs. Pourquoi ne " suivrions-nous pas la même marche de nos jours ? Pourquoi " ne retournerions-nous pas aux Eglises les plus anciennes ? " Et pourquoi ne feroit-on plus entendre parmi nous cet " axiome qui retentit unanimement à Nicée, au milieu de " tant de Pères et d'Evêques : que les anciens usages restent " fermes."

Vous avez vu jusqu'ici, Monsieur, et vous verrez jusqu'à la fin de notre discussion, que la Réforme n'a rien supprimé, rien changé d'important, qui n'ait été cru ou pratiqué dans les premiers siècles : et si elle vouloit nous y ramener, comme elle le protestoit dans toute rencontre, il est bien malheureux qu'elle ait fait, sans le savoir, le contraire précisément de ce qu'elle entendoit faire.—Mais venons-en au célèbre morceau du même apologiste dans un sermon qu'il avoit prêché deux ou trois ans plus tôt dans Londres à la Croix de St. Paul, et qu'il répéta souvent depuis, nous assure-t-on. Il s'y est surpassé lui-même : vous allez en être émerveillé.

30 Mars, 1559. Après avoir fait valoir l'antiquité, assuré qu'on ne s'étoit attaché dans la Réforme qu'à l'Ecriture Sainte, aux Saints Pères, aux docteurs, aux Conciles; qu'on n'avoit rejeté que les erreurs modernes, et que la seule dispute entre les Réformés et nous étoit que nous défendions des opinions nouvelles, et qu'ils n'admettoient, eux, que les anciennes : "Saints " Pères, s'écria l'orateur, que faisons-nous que vous défendre " Saints Apôtres, quelle doctrine répandons-nous que la " vôtre ? Grégoire, Augustin, Jérôme, Ambroise, Cyprien " Basile, Pierre, Paul, Divin Christ, si nous nous trompons " c'est vous qui nous trompez.... Nous marchons sur vos " pas : si nous nous égarons, c'est en suivant vos traces."

Faisant ensuite un long catalogue d'articles controversés :

et niant entr'autres que dans les six premiers siècles on ait jamais enseigné que le corps du Christ étoit réellement, substantiellement dans le sacrement ; que son corps étoit ou pouvoit être dans plusieurs lieux à la fois ; qu'après les paroles de la consécration, il ne restoit plus que les espèces visibles, et non la substance du pain et du vin ; et qu'il fut d'usage parmi les fidèles de tomber à genoux devant le sacrement, et d'y rendre au Christ une adoration divine, il poursuit en ces mots : " S'il se trouve quelqu'un de nos adversaires, en " quelque lieu du monde qu'il soit, je n'en excepte aucun, " qui puisse défendre un seul de ces articles par un seul pas- " sage, une seule sentence de l'Ecriture, des Conciles " Généraux, ou de quelqu'un des Pères qui ont vécu dans " les six premiers siècles, depuis la mort de Jésus-Christ ; " Dieu sait, mes frères, que je ne parle point par hyperbole, " mais simplement et sincèrement : si, dis-je, il peut citer une " seule ligne, un seul passage, une seule autorité des au- " teurs que je viens de nommer, je m'engage solennellement " de souscrire à tout le reste de la créance des Papistes et " je prie ceux de ce parti, qui ont le plus de capacité de " satisfaire à ma demande, ils ne sauroient me faire un plus " grand plaisir, ainsi qu'à toute l'Angleterre."

Ce défi nous paroîtroit aujourd'hui d'un ridicule achevé, parce que la doctrine des six premiers siècles nous est parfaitement connue. Mais alors, qu'elle l'étoit si peu, il passa pour un trait de génie, une preuve sans réplique de science consommée. L'illusion ne fut pourtant pas longue. Harding, Dorenan, Stapleton relèverent le gand, et mirent au jour la folie de Jewel par des écrit qui auroient ouvert les yeux de plusieurs, s'ils n'avoient été bientôt prohibés. Il est vrai que, depuis le progrès des connoissances, les Protestans ont souvent reproché à leur apologiste d'avoir tant insisté sur l'autorité des Pères et de la Primitive Eglise. Mais il faut avouer que, dans la fausse confiance qui aveugloit Jewel, il ne pouvoit suivre une marche plus logique, plus conforme aux principes d'une saine théologie, et que

Lettre X. Appendix.

dans le cas où l'antiquité eût été pour lui, son triomphe étoit complètement assuré. Au reste, s'il étoit de bonne foi, ce qui est possible, Dieu le sait, et s'il revenoit au monde il ne pourroit se dispenser, d'après son engagement, de remonter en chaire dans la superbe basilique de St. Paul pour souscrire hautement à la croyance catholique et y rappeler l'Angleterre.

Les nouveaux principes de la Réforme, conçus à la hâte et tumultuairement dans les ténèbres de l'ignorance, soutenus depuis par l'enseignement des docteurs accrédités, adoptés par la confiance aveugle de leurs sectateurs, transmis des pères aux enfans, et fortifiés de jour en jour par l'instruction autorisée, ont fini par acquérir la couleur, la consistance de la vérité, et jeter les esprits dans un repos, une sécurité funestes. Dès-lors ils n'ont plus rien recherché au-delà : ils n'ont voulu rien écouter, rien entendre contre des opinions profondément imbues. Effet trop ordinaire des préjugés : en vain la lumière brille-t-elle autour d'eux ; ils s'en détournent, comme si son éclat les blessoit, comme s'ils étoient déterminés de lui fermer toujours les yeux. Au lieu de prêter attention à la preuve certaine que tel dogme a été révélé par Jésus-Christ, ils aimeront mieux croire, sur la parole de leurs docteurs, que l'Eglise, pour l'avoir rangé dans les articles de foi, a perdu tout titre à son infaillibilité.(1) Est-il

---

Nubes testium par J. Alphonse Tarretin, p. 41, edit. in-4to. Gen. 1719.

(1) *Vel Sola Transubstantiatio, Romanæ Ecclesiæ fundamentum diruit.* Ce mot, magistralement prononcé, est pour des élèves un oracle, dont ils ne reviennent plus. Deux cents ans plus tôt, on auroit pu trouver quelque excuse au professeur Génevois. Mais à l'époque où il écrivoit et dictoit des leçons de Théologie, il est impardonnable d'avoir ignoré que les plus beaux génies de l'antiquité avoient enseigné ce dogme, que la Primitive Eglise l'avoit cru, comme nous le croyons avec elle ; d'avoir ignoré que Fauste Socin en tombe d'accord lui-même en écrivant à son ami. " S'il faut " ici s'en tenir aux Pères, notre cause est perdue :" d'avoir ignoré que Luther avoit long-temps approuvé et permis la Transubstan-

...t. ad Rade- ... t. 1, p. ... 1626.

fonction plus désolante que de se consacrer à éclairer des gens qui ne souffrent point qu'on les éclaire ? Que sert d'avoir consumé son tems, ses forces, ses facultés, à les servir Que sert d'avoir laborieusemeut approfondi les passages des Pères sur l'Eucharistie, de les avoir présentés dans leur ordre naturel, d'où résultent un accord satisfaisant, et une clarté irrésistible ? Ils ne lisent point Bossuet; et tu pourrois espérer de t'en faire lire, me suis-je dit vingt fois! et vingt fois la plume m'est tombée de la main. Ai-je eu tort de la reprendre ? L'aurois-je reprise inutilement pour tant de frères égarés ? Du moins j'aurai rempli envers eux le devoir auquel je me suis cru plus particulièrement appelé. Lettre X. — Appendix.

---

tiation; et que la confession de Wittemberg n'a point fait difficulté de déclarer : " Nous croyons la puissance de Dieu si grande, " qu'il peut dans l'Eucharistie faire évanouir la substance du pain " et celle du vin, et les changer en son corps et en son sang," Pag. 44, an 1536. etc. etc.

LETTRE XI.

Lettre XI. Si l'article que je me propose d'examiner aujourd'hui avec vous, Monsieur, n'étoit d'aucune nécessité pour le salut, j'aurois pris le parti de céder à l'extrême répugnance que vous m'en avez toujours témoignée, et je me serois tu sur un sujet qui, jusqu'ici, ne vous a inspiré que de l'éloignement et de l'effroi. " Com-" ment? m'avez-vous souvent répété dans nos en-" tretiens, que j'aille révéler à un homme, à un de " mes semblables, tout ce qu'il y a eu d'irrégulier dans " mes actions, de criminel devant Dieu dans toute " ma vie! Que j'aille lui exposer la honte de ma " conduite, de mes pensées les plus secrètes! Lui " étaler un récit détaillé de désordres que j'ai pris " tant de soin de cacher au monde, et que je voudrois " dérober à la connoissance de mes complices, à la " mienne propre, s'il étoit possible! Que j'aille lui " découvrir les vues, les projets, les désirs insensés qui " sont entrés dans mon esprit et dans mon cœur, et dont " le souvenir seul me couvre encore de confusion et de " rougeur à mes propres yeux! Non, Monsieur, jamais " je ne saurois m'y résoudre; jamais je ne pourrois me " soumettre à une telle humiliation; je le sens; et ce

“ seul article, tous les autres me fussent-ils démontrés, ce “ seul article de la confession m'éloigneroit sans retour “ de votre Eglise.” Tout allarmant que soit ce discours, il n'a rien qui me surprenne: ne croyez pas que vous soyez le seul qui sentiez et vous exprimiez ainsi, et que cette aversion vous soit particulière. Je l'ai trouvée dans ceux de vos compatriotes qui m'ont entretenu de Religion; dans ceux que j'ai eu la consolation de voir passer à la nôtre, mais qui, avant de l'embrasser, avoient été long-tems arrêtés devant ce dernier obstacle. Je l'ai trouvée quelquefois dans moi-même: il est peu de Catholiques qui ne vous fissent le même aveu; peu qui ne pussent vous dire combien, dans certaines occasions, il leur en a coûté pour surmonter la honte et les suggestions d'un amour-propre humilié. Je vous avouerai même que nous n'avons malheureusement que trop d'exemples parmi nous de personnes qui, après avoir enfin le courage de se rendre à un confessional, n'ont pu prendre assez sur elles-mêmes pour achever aux pieds du prêtre le pénible récit de leurs fautes, et que la honte a conduites au sacrilége.

Mais que diriez-vous, Monsieur, si j'entreprenois de vous amener à la confession, par le sentiment même qui vous en éloigne le plus? Et pourtant je ne balance point à le tourner en preuve contre vous. De cette répugnance naturelle, sentie dans tous les tems, je vois sortir une conséquence forte et imprévue pour vous, ce me semble: et de crainte qu'elle ne nous échappe dans la suite de la discussion, elle trouvera ici sa place dans le début. En effet, si vous y voulez réfléchir, l'aversion que nous ressentons tous contre l'acte le plus humiliant de la pénitence, a sur nos âmes

Lettre XI. un ascendant tellement impérieux, que nulle puissance au monde ne seroit venue à bout de nous le faire surmonte.. Supposez le souverain le plus absolu, le concile le plus ancien, le plus universel, c'est nommer tout ce qu'il y a de plus imposant dans les choses du ciel et de la terre; jamais ils n'auroient réussi de leur autorité propre, l'un à nous arracher cet acte d'obéissance, (1) l'autre à nous persuader de nous plier d[illegible]

---

(1) On sait, qu'après avoir écarté le précepte divin de la confession, et aboli son usage, les magistrats de Nuremberg, bientôt effrayés du débordement des crimes dans l'enceinte de leur ville, s'adressèrent au plus puissant Potentat de l'Europe, à Charles V, le suppliant de vouloir bien leur donner un décret impérial pour le rétablissement de la confession auriculaire. Mais le précepte de Dieu une fois à bas, qu'espéroient donc ces bonnes gens d'un monarque assez puissant, il est vrai, pour faire fléchir les genoux, mais non pour ouvrir les consciences? Charles V traita leur requête ainsi qu'elle le méritoit, en la regardant comme non avenue.

Il sera peut-être curieux pour un Anglois de voir le raisonnement que je viens de faire traité par la main d'un de ses anciens souverains, par Henri VIII. Le voici dans le stile original du royal théologien: « Verùm de confessione si verbum nullum nequè nominaretur, nequè in figurâ legeretur, nequè quicquam a Sanctis Patribus diceretur, tamen cum videam totum populum tot sæculis peccata sua patefacere sacerdotibus, cùm ex eâ re tam assiduè videam tantum boni proventum, tam nihil enatum mali, aliud nequè credere nequè cogitare possem, quam eam rem, non humano consilio, sed planè divino mandato et constitutam esse et conservatam. Nequè enim ullâ humanâ autoritate populi unquam potuissent adduci, ut occultissima scelera, quorum tacitam conscientiam horrebant, quæ ne prodirent in lucem, tanti referebat ipsorum, ut alienas aures (qui posset, cum vellet, prodere) tanto cum pudore, tanto cum periculo tam incunctanter effunderent: nequè fieri potuisse cum tam numerosi presbyteri, boni maliquc, qui promiscuè confessiones au-

septem sa-
m. contrà
therum.

nous-mêmes sous ce joug odieux. Il faut absolument que l'ordre en soit venu de plus haut : il faut qu'il soit parti de celui qui lit dans les cœurs et commande aux consciences ; et que les premiers fidèles l'aient entendu sortir de sa bouche, ou de celle de ses Apôtres. Il faut qu'on ait été persuadé, convaincu que, suivant la volonté du maître, il n'est de pardon à espérer pour les fautes commises après le baptême, que par l'aveu volontaire qui s'en fait à ses ministres : et que les Chrétiens de tous les tems, car tous ont péché, et la plupart très-grièvement, se soient sentis dans l'inévitable alternative de sacrifier, ou la honte au salut, ou le salut à la honte. Remarquez encore, je vous prie, que les Réformés ont secoué le joug de la confession, aussitôt qu'ils ont entendu dire à leurs chefs qu'elle étoit d'une institution purement ecclésiastique ; tant il est vrai que dans le principe les hommes n'ont pu s'y assujettir, qu'en lui en reconnoissant une céleste. Cherchez, tant qu'il vous plaira, quelqu'autre origine à une pratique, dont l'idée seule effraie l'amour-propre, et révolte cette idole du cœur humain. Pour moi, je le déclare, je ne saurois lui en trouver que dans l'ordre de Jésus-Christ. Lettre XI.

Aussi l'a-t-il donnée à la terre. L'Église nous l'enseigne, et c'est assez pour nous obliger tous à la croire, suivant la doctrine que nous avons solidement établie. L'Ecriture-Sainte.

---

diant, ut audita continerent etiam hi, qui aliàs nihil continent ; nisi Deus ipse, qui sacramentum instituit, rem tam salubrem speciali gratiâ defenderet. Mihi ergò, quidquid ait Lutherus, not ex aliquâ populi consuetudine, nec ex institutione Patrum, sed ab ipso Deo videtur instituta et præservata confessio.

Lettre XI. Mais puisque sur ce sujet, comme sur les précédents, vous exigez que je vous justifie ses décrets, ouvrons donc encore ensemble le double dépôt de la Révélation, et voyons si affectivement l'Ecriture et la Tradition nous disent que Jésus-Christ ait institué la confession, comme moyen nécessaire pour obtenir le pardon des fautes commises après le baptême. Nous lisons dans

Ch. 18. v. 18. St. Mathieu que Notre Sauveur promit à ses Apôtres que tout ce qu'ils lieroient sur la terre seroit lié dans le ciel; tout ce qu'ils délieroient sur la terre seroit délié

Ch. 20. v. 73. dans le ciel. Nous lisons dans St. Jean qu'après sa résurrection, et avant de retourner à son Père, il confirma sa promesse: et afin que le monde n'eût rien à dire contre la prérogative que les Apôtres s'attribueroient hautement de remettre les péchés, il fonde le droit qu'il leur en confère sur sa propre mission céleste, et veut en conséquence qu'ils tiennent de lui le pouvoir qu'il avoit reçu de son Père. " Je vous envoie, leur " dit-il, ainsi que mon Père m'a envoyé. Recevez, " ajoute-t-il, en leur communiquant son souffle divin, " recevez l'Esprit-Saint: à quiconque vous remettrez " les péchés, ils leur seront remis: à quiconque vous " les retiendrez, ils seront retenus." Et parce que l'œuvre que Notre Seigneur étoit venu établir devoit être aussi durable que le monde, et que le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés ne devoit pas être moins nécessaire dans le cours, et jusqu'à la consommation de cette œuvre que dans son établissement, il n'est point permis de douter que, dans la personne de ses Apôtres, Jésus-Christ n'ait ici envisagé leurs successeurs, comme dans ces autres paroles: " Allez, en" seignez et baptisez toutes les nations." Or le pouvoir

qu'il leur confère, avant de remonter au ciel, ne consiste pas seulement à pardonner les péchés, mais à les pardonner ou à les retenir: d'où il suit qu'il doit être exercé avec prudence et discernement, afin de ne point remettre où il faudroit retenir, et ne point retenir où il faudroit remettre. C'est un jugement de clémence ou de rigueur que les ministres sacrés sont chargés de prononcer, suivant qu'ils estimeront que les péchés peuvent ou ne peuvent pas encore être pardonnés. Mais comment se décideroient-ils entre la clémence et la rigueur; comment estimeroient-ils raisonnablement s'ils peuvent ou ne peuvent pas remettre les péchés, à moins de les bien connoître, et non-seulement leur nombre et leur qualité, mais aussi tout ce qui a pu les aggraver, ou les atténuer, et encore les dispositions actuelles du pécheur? Il est visible que ces documens sont indispensables pour éclairer leur esprit, diriger et rectifier leur sentence. Or les juges spirituels, n'ayant pas plus que les autres le privilége de lire dans les pensées et le fond des cœurs, ils ne sauroient parvenir à une connoissance suffisante de toutes ces circonstances, que par la déclaration franche et volontaire que leur en donnent les pécheurs; et voilà précisément ce que l'on appelle la confession. Vous la voyez si essentiellement liée au pouvoir judiciaire dont Jésus-Christ a revêtu ses ministres, que sans elle il leur seroit tout-à-fait impossible d'en exercer les fonctions.

A ce raisonnement si simple et si naturel, Messieurs de la Religion Réformée ont souvent répondu qu'il ne s'agissoit pas ici d'un pouvoir de juger donné par Notre Sauveur à ses Apôtres, mais uniquement de déclarer que les péchés sont absous ou retenus. Mais, je vous

Lettre XI. le demande, où ont-ils pris cette idée ? Où la voient-ils dans l'Ecriture ? Il ne s'y trouve pas un mot de ce ministère passif et déclaratoire. Jésus-Christ dit-il, à quiconque vous déclarerez que les péchés sont remis ? Non ; mais, à quiconque vous remettrez, à quiconque vous retiendrez : différence non moins manifeste qu'essentielle. La sentence du Sauveur est trop claire pour demander une interprétation ; et ce n'en est point une du tout, que d'y faire entrer ce sens déclaratoire : c'est substituer une idée étrangère à l'idée propre, et par un attentat audacieux et sacrilége, ôter à Jésus-Christ ses propres paroles, pour lui mettre celles des hommes à la bouche, comme s'il avoit pu mal dire. Et après tout, qu'y gagne-t-on ? On n'a fait que reculer la difficulté. Car comment veut-on même déclarer, sans le connoître, que les péchés sont remis ou retenus ? Dans cette alternative, lequel choisir ? Auquel se déterminer ? A remettre les péchés, me direz-vous, sur l'assurance que le pénitent donne en général de son repentir. Mais s'il vous trompe, s'il se fait illusion à lui-même, s'il prend une émotion passagère pour une conversion solide, car vous ne l'avez point éprouvé ; si la plaie saigne encore, si l'habitude est invétérée, s'il est dans l'occasion prochaine de retomber, s'il n'a pas quitté telle profession, tel négoce, telle liaison ; s'il n'a ni réparé le tort qu'il a fait, ni restitué le bien qu'il a mal acquis, etc. ! Sur tout cela vous ignorez où il en est. Que voulez-vous donc lui déclarer ? Qu'il est absous ? Et c'est peut-être le contraire qu'il faudroit lui annoncer. Vous ne le savez point, vous ne pouvez en être certain : mais ce qui l'est très-positivement, c'est que vous allez jeter là votre déclaration à l'aventure et

en aveugle : ce qui l'est encore, c'est que vous ne pouvez en donner une raisonnable que par une connoissance préalable et suffisante des péchés commis et des dispositions actuelles. Donc encore, et toujours la confession. Lettre XI.

Je vois bien, m'avouerez-vous, que les Apôtres et leurs successeurs n'ont pu remettre ou retenir les péchés, sans les avoir connus, et que, sous ce rapport, la confession est d'institution divine. Mais je ne vois pas que les pécheurs aient été obligés de s'adresser aux Apôtres et à leurs successeurs pour recevoir le pardon de leurs fautes, et qu'en conséquence on puisse assurer que la confession soit nécessaire. Jésus-Christ a bien dit : tout ce que vous pardonnerez ou retiendrez, sera pardonné ou retenu ; mais il ne dit point, tout ce que vous ne remettrez pas, ne sera pas remis. Cependant il auroit dû le dire, s'il avoit voulu nous obliger à nous accuser de nos fautes auprès de ses ministres, pour en obtenir d'eux la pardon.

Je conviens avec vous que cette clause négative ne se lit point expressément et en toutes lettres dans l'Evangile. Mais si elle s'en déduit clairement, vous n'en serez pas moins forcé de l'admettre, et même, suivant l'article de votre convocation de 1562, qui déclare recevoir tout ce qui se lit clairement dans l'Ecriture, ou s'en tire par bonnes conséquences. Jugez à présent celles que j'ai à vous présenter. Si la confession des péchés n'est pas une condition nécessaire pour en obtenir le pardon, il faut que Jésus-Christ nous ait enseigné quelqu'autre moyen de l'obtenir indépendamment d'elle et sans elle. Vous le croyez, et vous avez appris de vos docteurs qu'il suffit, pour la remission des

Lettre XI. péchés, d'en avoir le repentir, et de les accuser devant Dieu, sans aller les révéler à son ministre. L'expédient est commode, on ne sauroit en disconvenir; et voilà tous les pécheurs mis à l'aise, laissés à leur propre discrétion, tous les hommes affranchis de la honte et de la répugnance d'aller exposer au prêtre l'humiliante et amère histoire de leurs désordres. Car de deux moyens les hommes choisiront toujours celui qui, plus facile, concilie encore admirablement les intérêts du salut et de l'amour-propre. Dès lors la confession, dont nous avons reconnu l'institution divine, tombe et reste sans honneur et sans effet dans le monde. Il y a plus, et dès son institution même, elle n'auroit point obtenu plus de succès. La même cause auroit produit le même éloignement: la répugnance contre elle n'étant pas moindre alors que depuis, on auroit donné sur elle la préférence au moyen plus commode: et dès les premiers tems elle auroit eu le même sort que dans votre patrie; elle auroit été réléguée dans les livres, et mise de côté dans la pratique. Les Apôtres et leurs successeurs n'auroient pas eu plus de droit dans un siècle que dans un autre d'y contraindre personne. Car les pécheurs de tous les tems auroient été fondés également à répondre que, Jésus-Christ leur ayant laissé le choix de s'adresser uniquement à Dieu, ils agissoient d'après l'option qui leur avoit été accordée. Mais vous savez, Monsieur, et vos docteurs le savent de même, si c'est ainsi que les Apôtres et leurs successeurs en ont usé; si jamais ils ont reconnu ce droit d'option dans les pécheurs; et si même ces derniers y prétendirent dans les beaux siècles de l'Eglise. Concluez donc avec moi que cette option est une chimère nouvellement inven-

tée pour mettre les consciences au large, et que l'institution de la confession ne s'allie avec nul autre expédient plus facile.

Admirez encore où nous conduit ce beau système d'option : il faudroit croire qu'au lieu de soumettre les pénitens à ses ministres dans l'ordre du salut, Jésus-Christ a fait le contraire, et qu'il a voulu que la juridiction des dispensateurs de ses mystères dépendît du bon plaisir des pécheurs ; effective et réelle, quand il plairoit à ceux-ci d'y recourir ; inerte et nulle, quand il leur conviendroit de s'y soustraire, en se procurant par l'autre voie plus commode le pardon de leurs offenses. Il faudroit dire que, dans l'économie de la loi nouvelle, les Apôtres et leurs successeurs auroient été juges des consciences, et auroient pu en même tems ne pas l'être. Ils l'auroient été de droit, parce que Jésus-Christ les a établis tels, ainsi que nous l'avons reconnu : ils auroient pu ne pas l'être au gré des pécheurs et dans le fait, parce que tous usant de leurs droits, il pouvoit arriver qu'aucun ne voulût de leurs jugements.

Mais en niant que la confession soit nécessaire, répliquerez-vous, nous avouons sans peine qu'elle est utile ; et c'est assez pour que les pénitens y aient recours. Non, Monsieur, ce n'est point assez : et je n'ai pas besoin d'en chercher la preuve au loin ; je la trouve dans vos propres foyers. J'ai vécu long-tems dans votre patrie, et beaucoup parmi ceux de l'Eglise établie d'Angleterre et d'Ecosse. Jamais je n'ai ouï dire à aucun d'eux qu'il eût le projet d'aller se confesser à son pasteur, ou qu'il y fût allé de sa vie. Cependant vous louez tous la confession et ses avantages sous plu-

Lettre XI. sieurs rapports : quelques-uns de vos docteurs les ont relevés avec éloge, et votre rubrique les recommande. J'ignore si peu ces faits, que j'ai dessein de vous y rappeler plus tard. (1) Mais ces éloges sont de théorie

---

(1) Les voici, sans aller plus loin. Suivant la rubrique pour la commuuion, huit jours avant de l'administrer, le pasteur préviendra ses paroissiens, les avertira des dispositions qu'ils y doivent apporter, qu'ils ayent soin de s'examiner; et s'ils ont péché par volonté, paroles ou actions, qu'ils ayent à s'en confesser à Dieu tout-puissant.... Que s'il se trouvoit quelqu'un qui eût blasphémé le nom de Dieu, ou calomnié sa parole, ou l'eût empêché de fructifier; quelqu'un tombé en adultère, ou coupable de malice, d'envie ou de quelqu'autre crime odieux, qu'il ait à se repentir, ou à ne pas se présenter à la table sainte. « Et parce qu'il faut y paroître avec une confiance « entière dans la miséricorde divine, et une conscience tranquille, « si quelqu'un n'étoit pas encore parvenu à calmer la sienne par les « moyens indiqués, qu'il vienne à moi, ou à quelqu'autre habile et « discret ministre de la parole, et qu'il lui manifeste sa peine inté- « rieure, afin que, par le ministère de la sainte parole de Dieu, il « puisse recevoir le bienfait de l'absolution, avec des avis, des con- « seils spirituels, pour apaiser sa conscience, et dissiper tous « ses scrupules et ses doutes."

Et dans la visite des malades, il est enjoint aux ministres, « d'exciter le malade à faire une confession spéciale de ses fautes, « lorsqu'il se sent la conscience troublée par quelque matière im- « portante. Après sa confession, s'il désire humblement et avec « sincérité d'être absous, le ministre prononcera l'absolution sui- « vante. (La formule en est tout à fait orthodoxe.)

r. Montague, Evêque de hester, appel. ch. 32. « La confession privée faite au prêtre est d'une pratique fort an- « cienne dans l'Eglise, d'un usage excellent et très-utile, pourvu « qu'elle soit administrée avec discrétion. Nous ne la refusons à « personne, quand on nous la demande, et qu'on en a besoin. « Nous y exhortons, nous la pressons même *in extremis.* Nous « l'exigeons encore dans les cas de perplexité, pour tranquilliser les « consciences troublés."

et de spéculation, stériles dans la pratique et de nul usage dans le cours ordinaire de la vie. L'utilité de la Lettre XI.

L'Evêque Andrèws, son contemporain, a été plus loin, et a reconnu la nécessité même de la confession. Voici comme il s'explique sur ces paroles: " Ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur " seront remis: l'ordonnance de Dieu étant ainsi couchée, ce n'est " point à nous d'en arracher une partie. Trois choses sont ici mar- " quées, trois personnes. 1°. Celle des pécheurs, dans ce mot *ceux*. " 2°. Celle de Dieu, dans *seront remis*. 3°. Celle des prêtres, " dans *vous remettrez*. Où trois sont exprimés, trois sont requis; " et où trois sont requis, deux ne sauroient suffire." Il est clair par ce raisonnement simple et juste à la fois, que la confession faite à Dieu seul ne peut suffire depuis l'institution de Jésus-Christ. " C'est ainsi que raisonnoit St. Augustin dans son tems," continue l'Evêque Andrews, et il en cite un passage que je produirai plus bas. Il observe ensuite avec la même justesse, " que d'après l'ordre de " Notre Sauveur, les prêtres ne peuvent être exclus dans l'acte de " la remission des péchés, non plus que dans tout autre acte ou " partie de leur ministère. Les en exclure, seroit en quelque sorte " arracher les clefs de la main de ceux à qui le Christ les a données: " ce seroit rayer et annuller cette clause, *vous remettrez*, comme si " elle n'entroit pour rien dans l'ordonnance: ce seroit reléguer " cette mission solennelle et cette autorité parmi les cérémonies " vaines et inutiles." Que n'a-t-on toujours parlé de même dans votre Eglise? Comment n'y sent-on pas la vérité et la force de raisonnemens si simples? Et si on la sent, comment balanceroit-on à s'y rendre, dans une affaire essentielle, décisive pour le salut? Sermon prêché à la cour de Jacques I.

Voulez-vous savoir ce que pensoit Luther? Il avoue que la confession est d'une utilité admirable: il désire qu'elle soit maintenue, telle qu'elle étoit en usage. " L'homme, disoit-il, doit confesser à " Dieu toutes ses fautes, même celles qu'il ne connoît pas: et à son " directeur celles-là seulement qu'il connoît et sent dans sa con- " science." En avons-nous jamais demandé davantage? Et pourroit-on même rien exiger de plus? S'il devoit finir par enseigner ce que l'Eglise enseigne, à quoi bon tout ce vacarme dont il avoit étourdi le monde, pour lui donner à croire qu'il suffisoit de se confesser à Dieu *seul;* que si l'on s'adressoit à son ministre, ce qui ne laissoit pas d'être utile, il suffisoit de s'avouer coupable en gé-

Lettre XI. confession ne suffit donc pas pour y amener les pécheurs.

Il arrive quelquefois parmi vous, je le sais, qu'un malade, oppressé par le remords de certaines transgressions plus grièves, désire ou consent du moins de voir un ecclésiastique : il se laissera persuader à ses avis de déposer en son sein le poids dont il est accablé : le ministre recevra ses tristes confidences, y répondra par des paroles de bonté, lui donnera l'absolution, unira ses prières aux siennes, et prendra, comme vous dites, le sacrement avec lui. Le malheureux goûtera quelque peu de calme et de repos ; il s'endormira jusqu'à la mort dans une illusion qui va disparoître au tribunal de Dieu. Car a-t-il fait une confession suffisante de ses fautes ! Après une vie d'omissions essentielles et de désordres multipliés, a-t-il songé à s'en accuser entièrement, du moins autant qu'il le pouvoit ? Il s'est contenté de révéler quelques énormités dont sa conscience étoit plus horriblement bourelée. Il sera donc allé se présenter devant Dieu avec toutes ses souillures

---

néral, sans lui déclarer de quoi, de quelle manière ; que le dénombrement des fautes étoit de droit ecclésiastique, etc.

Calvin ne fait nulle difficulté de reconnoître les avantages de la confession, mais en l'avouant utile, il en rejette la nécessité. Tantôt il la voit prendre naissance sur la fin de Décius et finir sous Nectaire : tantôt il soutient qu'elle a été inconnue pendant les dix premiers siècles, et la fait sortir du concile de Latran. Quelquefois le transport lui montant à la tête, il oublie le bien qu'il en a dit, et la traite de tyrannie, d'abomination, de peste, de torture enfantée par le Pape Innocent III.

" Que d'œuvres de miséricorde sont l'ouvrage de l'Evangile ? " Que de restitutions, que de réparations la confession ne fait-elle " pas faire chez les Catholiques ? Chez tous, combien les approches " des tems de communion n'opèrent-elles point de réconciliations et " d'aumônes ?"—Rousseau, Emile, tome 3.



que n'ont pu lui ôter une confession imparfaite et une absolution nulle ; car enfin, vous, Messieurs, qui voulez tout voir dans l'Ecriture, y voyez-vous, s'il vous plaît, qu'il suffise de se confesser et d'être absous à demi? Une seule faute mortelle, et l'attachement à une seule habitude vicieuse, ne nous perdent-ils pas sans ressource? Peut-on être réconcilié avec Dieu d'un côté et ne point l'être de l'autre ? La grâce et l'inimitié peuvent-elles se rencontrer ensemble dans une âme ? Ne lisons-nous pas que rien de souillé n'entrera au royaume des cieux, et que pour en être exclus, il n'est pas nécessaire d'avoir enfreint tous les préceptes, mais qu'il suffit d'en avoir violé un seul ? Ou bien, Jésus-Christ a-t-il dit que l'absolution des plus grands crimes entraîneroit celle des fautes moins graves, et pourtant capitales? Non, Monsieur ; il n'en va point ainsi : cela n'est écrit nulle part. Mais il est écrit qu'il a donné à ses ministres le pouvoir de remettre ou de retenir tous les péchés ; et comme ils ne peuvent raisonnablement faire ni l'un ni l'autre, sans les connoître dans leur étendue, il faut, autant qu'il est possible, que tous les péchés leur soient déclarés : et constamment l'absolution est nulle, quand la confession n'a été volontairement que partielle. Lettre XI

Il est écrit encore : " Si nous confessons nos péchés, " Jésus-Christ est juste et fidèle pour nous les remet- " tre et nous purger de toute iniquité." Que la confession dont parle ici St. Jean se rapporte à celle qui se fait au prêtre et non pas à Dieu seulement, qu'elle s'étende à tous les péchés commis et non à quelques-uns, il ne faut qu'un peu d'attention pour vous en convaincre. Car 1°. l'Apôtre parle d'une confession qui suffit pour la rémission des péchés. Si celle faite 1e Ep. ch. 1, v. 9.

ettre XI. uniquement à Dieu y suffisoit, donc Jésus-Christ auroit en vain attribué à ses ministres le pouvoir d'absoudre, parce que le premier moyen étant plus facile, et d'un effet aussi sûr, il est clair que les pécheurs s'en seroient contentés : donc encore Notre Seigneur n'auroit pas dit vrai en promettant à ses substituts que tout ce qu'ils lieroient sur terre seroit lié dans le ciel ; parce qu'en dépit de tous leurs liens, les pécheurs s'en seroient dégagés, en se tournant directement à Dieu. Il faut en conséquence que St. Jean entende ici la confession, telle que, depuis son établissement après la résurrection, elle s'est pratiquée dans l'Eglise. Et c'est aussi ce que nous indique ce rapport de fidélité à sa promesse qu'il relève dans Jésus-Christ. Car nous voyons bien qu'en investissant ses ministres du pouvoir de lier et de délier, il y attache la promesse du pardon ; mais nous ne lisons pas qu'il l'ait attachée à la confession faite uniquement à Dieu.

2°. La confession, de laquelle parle ici l'Apôtre, ne doit pas se borner à certaines fautes, mais s'étendre franchement à toutes. En effet, suivant sa doctrine, Jésus-Christ, juste et fidèle à sa promesse, nous remettra les péchés que nous aurons confessés ; remarquez que la confession de nos péchés est une condition à laquelle ils nous sont pardonnés. " Nous con-" fessons nos péchés." Or à cette condition, dit St. Jean, Jésus-Christ nous les remettra : il le dit généralement et sans y poser d'exceptions. Il ne doit donc pas s'en trouver dans la déclaration qui en aura été faite nécessairement : et afin qu'il ne nous reste aucun doute sur l'universalité du pardon, il ajoute " qu'il nous purgera de toute iniquité." Ce qui suppose la condi-

tion remplie de notre part, l'iniquité entière déclarée. En un mot, suivant St. Jean, la confession des péchés doit en précéder la remise : tous sont remis ; donc tous doivent avoir été confessés. Lettre XI

Prenez, je vous en conjure, des notions exactes et vraies sur ce dogme. L'erreur y est souverainement dangereuse, puisqu'il s'agit de votre salut. L'utilité seule de la confession répondroit mal aux vues de Notre Sauveur, qui n'auroit donné à ses vicaires qu'un vain titre, un phantôme d'autorité, en leur donnant la puissance d'absoudre, s'il n'avoit par là obligé les pécheurs de s'y soumettre. L'utilité seule ne suffiroit pas pour les engager à y recourir en la préférant à un moyen plus commode, puisque dans votre Eglise, où cette utilité est reconnue, nul homme en santé ne songe à la mettre à profit, parce qu'il ne s'y tient pas obligé ; et si quelques-uns s'en avisent dans les dernières maladies, auxquelles la confession semble réservée chez vous, ils s'y prennent d'une manière si incomplète, si erronée, qu'il la faut regarder comme nulle. Disons, pour raisonner conséquemment, que tout homme, en perdant l'innocence baptismale, devient sujet et soumis à la juridiction dont Jésus-Christ a revêtu ses ministres, qu'il est nécessairement justiciable à leur tribunal de tout le mal qu'il a commis ; et qu'afin d'obtenir le pardon de ses fautes, il ne lui suffit plus de les pleurer en lui-même et devant Dieu ; il faut encore, quand l'impossibilité n'y est pas, qu'il s'humilie jusqu'à les confesser sans déguisement et de son mieux, pour recueillir le fruit de l'absolution sacerdotale. Tel est bien certainement l'ordre établi par notre Divin Législateur : telle est sa volonté, et si elle n'est pas tra-

Lettre XI. cée en termes exprès dans l'Ecriture, elle s'y trouve très suffisamment désignée. La nécessité de la confession sort de son institution même, et l'une et l'autre tiennent aux paroles de Notre Seigneur, d'aussi près que des conséquences à leurs principes.

Tradition. Les ennemis de la confession sacramentelle n'ont rien négligé pour en effacer les traces dans la Tradition primitive. Ils ont compulsé les monumens de l'antiquité, les ont rapprochés les uns des autres, moins, ce semble, pour faire ressortir la vérité, que pour l'envelopper de nuages. Lorsque dans les premiers tems, ils rencontrent le mot de confession, ils s'attachent à maintenir qu'il s'y agit de celle qui se faisoit uniquement à Dieu, ou partiellement soit aux Apôtres, soit à leurs disciples. Lorsqu'ils l'aperçoivent dans les monumens plus multipliés des 3e et 4e. siècles, ils soutiennent qu'il ne s'y agit que d'une confession publique, laquelle, disent-ils, faisant toujours partie de la pénitence solennelle, devoit lui être nécessairement rapportée, et ne pouvoit avoir avec elle qu'une origine commune: que la pénitence solennelle n'étant autre chose qu'un réglement de police et de discipline ecclésiastique, la confession qui l'accompagnoit, appartenoit au même réglement: qu'en conséquence on ne pouvoit sans erreur l'attribuer à Jésus-Christ, puisqu'indubitablement la pénitence publique n'en vient pas. Et parce qu'après l'abrogation de la confession publique à la fin du 4e siècle, dans les Eglises Grecques, plus tard dans les Eglises Latines, ils observent la confession secrète en vigueur, ils en ont conclu que celle-ci étoit née de la première, et l'avoit remplacée; et que sans renverser les règles du jugement, on ne pouvoit donner à la fille

une date antérieure à l'existence de la mère, ni par consequent la faire remonter aux jours apostoliques. Lettre X

Or vous verrez bientôt, Monsieur, que les conjectures de ces docteurs et leurs savantes recherches n'ont abouti qu'à intervertir l'ordre naturel et légitime dans cette généalogie des deux confessions : que suivant les principes du sens commun qu'ils réclament, ils auroient dû reconnoître de bonne foi que la confession publique étoit sortie de la confession secrète, et que l'on ne peut supposer à celle-là une autre extraction, sans rejeter en même tems ce que la raison nous persuade, et que les autorités positives nous démontrent. Les considérations suivantes, en jetant quelque lumière sur un sujet, où la confusion n'a pas été mise sans dessein, suffiront, j'ose m'en flatter, pour vous convaincre de ces deux points : d'abord que sans l'institution divine de la confession sacramentelle, l'établissement de la confession publique eût été impraticable dans l'Eglise ; en second lieu, que la confession publique, telle qu'on la faisoit, ne sauroit se concevoir qu'en supposant qu'elle étoit précédée de la confession secrète. Je prouverai ensuite la justesse de cette seconde assertion par des autorités positives et péremptoires ; et alors il ne sera plus possible de douter que de fait et de droit, la confession secrète et entière précédoit toujours celle qui se faisoit partiellement en public.

1°. Je maintiens que sans l'institution divine de la confession sacramentelle, l'établissement de la confession publique eût été absolument impraticable dans l'Eglise. Souvenez-vous ici, Monsieur, de cette répugnance extrême que vous m'avez si souvent marquée contre la confession, telle que depuis plusieurs siècles, elle se

Lettre XI. passe entre le prêtre et le pénitent. Nous avons reconnu que cette répugnance avoit été de tous les tems, et dans tous les hommes, parce qu'elle a sa racine dans l'amour-propre né avec nous, inhérent à notre nature; qu'en conséquence nulle puissance humaine ne seroit jamais venu à bout de la vaincre. Et comment donc, je vous prie, en auroit-elle triomphé, en lui donnant de nouvelles forces, en la poussant aux dernières extrémites. Car ici, il n'est plus question d'aller secrètement déclarer ses fautes à un seul ministre de Jésus-Christ, tenu par toutes les lois naturelles, divines et humaines, et sous les plus grandes punitions de nous en garder le secret inviolable; mais devant tous les fidèles indistinctement, devant les personnes de notre connoissance, de notre société, devant nos domestiques, nos enfans, des étrangers, des amis, des ennemis. Cette idée seule nous répugne. Quel homme, sur un simple réglement de discipline, eût jamais consenti de passer par une humiliation si révoltante, s'il avoit cru que Jésus-Christ n'exigeoit de lui que de confesser ses péchés à Dieu? Il n'est personne qui ne sente très-décidément en soi-même que toutes les puissances de la terre réunies ensemble n'y auroient jamais su contraindre les peuples, bien moins encore auroient-elles voulu s'y assujétir elles-mêmes.

Vos docteurs me répondront-ils que cette confession des tems anciens ne s'étendoit point à toutes les fautes, qu'elle se bornoit aux délits publics; et qu'il est moins pénible à l'amour-propre d'avouer à tout le monde ce qui n'est ignoré de personne, que d'aller déclarer à un seul ce qui n'est pas connu de lui?

Il semble, il est vrai, qu'on ôte à la confession pu-

blique la partie la plus sensible de sa confusion et de sa honte, dès qu'on la borne aux délits commis publiquement. Cependant il lui en resteroit encore assez pour effrayer la nature humaine: et quand on auroit droit, cequi n'est point, de borner cette confession aux délits publics, on n'en expliqueroit pas davantage les qualités et les caractères que je lui vois dans l'antiquité, et qu'il est impossible de méconnoître. Car remarquez, je vous prie, que si dans le cours ordinaire de la société civile, on a le malheur de commettre publiquement un délit grave, une action injurieuse, cruelle ou infamante, on ne manque jamais d'excuses pour l'atténuer. C'étoit par un mouvement dont on n'a pas été maître: on ne se possédoit pas, on ne savoit où l'on étoit, ce que l'on disoit, ce que l'on faisoit: on s'est conduit plutôt par légèreté que par intention de nuire, et l'on n'avoit pas prévu des conséquences si fâcheuses; ou bien on avoit été outrageusement provoqué: ou bien aveuglé, emporté par l'ivresse du vin ou d'une passion quelconque. Mais dans l'antique pénitence, à l'entrée d'une Eglise, en habit de deuil, la tête rasée, on ne faisoit entendre ni palliatif, ni excuses, ni prétextes. On entroit sincèrement en déposition contre soi-même: on devenoit son propre accusateur; on mettoit au grand jour sa lâcheté, sa bassesse, sa perversité; on avouoit qu'on s'y étoit porté de propos délibéré, par un plan médité, réfléchi; on se montroit aux hommes dans sa laideur, tel qu'à ses propres yeux; et les larmes, les sanglots qui accompagnoient la manifestation des crimes, en marquoient le profond repentir de l'âme. Je conçois la courageuse résignation de ces pénitents à boire ainsi toute l'amertume du calice, s'ils étoient

Lettre XI. persuadés que Jésus-Christ même le leur présentoit par la main de ses ministres. Je conçois leur résignation soumise, s'ils croient déférer à un personnage revêtu d'une autorité divine ; si dans l'ordre qu'ils en ont reçu ils ont entendu la sentence de Dieu même, s'ils sont convaincus qu'ils doivent l'exécuter sur terre, pour être pardonnés dans le ciel. Hors de là, je ne sais plus qu'entendre, et cette confession publique, même des seuls crimes notoires, ne me présente, sous l'appareil et les formes que je lui vois, qu'un phénomène contraire aux lois morales et aux habitudes constantes du cœur humain.

Au surplus, ne vous y trompez pas, Monsieur ; il faut aller plus loin : car il est très-positivement faux que cette confession fût bornée aux seuls délits publics: et les fautes les plus secrètes y étoient souvent condamnées. Nous apprenons de St. Irénée que plusieurs femmes avoient long-temps été séduites par les artifices et les discours de l'hérétique Marcus ; mais que, revenues à l'Eglise, elles avoient confessé que cet hypocrite, après les avoir jetées, par des potions et des prestiges, dans un égarement dont elles n'étoient plus maîtresses, avoit indignement abusé de leurs personnes. La femme d'un diacre au rapport de ce meme Père, avoit quitté son mari pour suivre cet enchanteur ; elle avoit partagé le sort des autres victimes : ayant enfin ouvert les yeux sur la honte et l'indignité de sa conduite, elle passa le reste de ses jours dans la pénitence publique, pleurant, gémissant sur le déshonneur où ce séducteur l'avoit réduite. Ces fautes étoient secrètes, et n'en furent pas moins confessées publiquement, puisqu'elles sont

Liv. I, c. 9.

Ibid.

parvenues à la connoissance de l'historien qui les rapporte. Le même auteur nous dit encore que Cerdon passoit sa vie à quitter l'Eglise, à y revenir, à répandre en cachette le venin de sa doctrine, et à s'en accuser publiquement. Eusèbe raconte que, des trois calomniateurs qui avoient noirci la réputation de Narcisse, Evêque de Jérusalem, deux ayant fait une fin malheureuse, le troisième, qui redoutoit le même sort, se soumit à manifester publiquement la trame odieuse qu'il avoit ourdie avec ses deux complices, et à supporter une rude et longue pénitence. Il dit encore que des confesseurs de la foi, trompés par la doctrine austère du farouche et audacieux Novat, mais ayant depuis reconnu leurs erreurs, divulguèrent dans l'Eglise leur propre méchanceté et celle de Novat.

Lettre XI.

Liv. 3. ch. 4.

Liv. 6. ch. 9.

Tertullien ne s'élève-t-il pas, avec la vigueur de son caractère et l'énergie de son stile, contre ces âmes timides, excessivement délicates, qui n'osent manifester leurs fautes et découvrir les replis de leur conscience, et qui, s'applaudissant d'échapper aux hommes, comme si elles pouvoient échapper à Dieu, périssoient éternellement avec leur honte insensée, semblables à ces malades qui, attaqués dans les parties honteuses du corps, et ne pouvant se résoudre à les exposer à l'œil du médecin, succomboient, faute de secours, sous le mal qu'ils s'étoient obstinés à cacher. Nos adversaires, crainte d'apercevoir la confession sacramentelle si haut dans l'antiquité, veulent absolument que Tertullien indique ici la confession en face de l'Eglise. Qu'ainsi soit, je le passe. Eh bien! Qu'y gagneront-ils? Car, n'est-il pas évident qu'alors Tertullien

Lettre XI. y soumettoit les fautes secrètes? Il est donc vrai qu'elles devoient, quelquefois au moins, être publiquement divulguées. Je pourrois vous le prouver encore par d'autres autorités. Je les supprime afin qu'une trop longue interruption de notre raisonnement ne nous en fasse pas perdre le fil de vue. J'y reviens en vous priant de poser pour base certaine que la confession publique n'étoit pas bornée aux seuls crimes notoires; que souvent les fautes les plus inconnues, les plus secrètes n'en étoient pas exemptes. Ainsi nos premiers raisonnemens reprennent toute leur force, et sans les répéter ici, nous sommes fondés à regarder comme moralement impossible qu'une puissance purement humaine ait, de sa seule autorité, indépendamment du ciel, établi parmi les Chrétiens ce genre de confession publique, tant pour des crimes notoires que pour des fautes secrètes. Mais, l'institution divine de la confession sacramentelle une fois admise, la nécessité de recourir aux ministres de Jésus-Christ, pour obtenir de lui le pardon des péchés, une fois reconnue, la question change de face: ce n'est plus à l'homme qu'on obéit, en allant, par son ordre, s'avouer publiquement coupable; c'est à Jésus-Christ lui-même, dont l'arrêt nous est communiqué par l'organe de son ministre: et par là tout s'explique. Est-il en effet quelque chose de trop pénible, quand on est persuadé qu'il le commande? Quelque chose de trop humiliant, quand on aspire à désarmer sa justice, à toucher s clémence? J'admire les anciens pénitents, sans m'étonner davantage de leur soumission, de leur sincérité. J vois d'où partoit leur obéissance, d'où provenoient leu

larmes, leurs sanglots, leurs tristes et longues épreuves. Lettre XI La terre n'y avoit rien à revendiquer : tout se rapportoit à celui qui dispense la vie et la mort, comme il lui plaît, à celui qu'on ne peut tromper, qui lit dans les consciences et juge les pensées. Vous voyez à présent, Monsieur, que la confession, telle qu'on la faisoit en public, s'explique naturellement sous l'influence de la confession sacramentelle, tandis que, sans cette dernière, elle reste pour nous aussi inintelligible, qu'elle eût été impraticable dans tous les tems.

2°. Passant à ma seconde assertion, je vous prie de saisir exactement ma pensée. J'ai dit que les fautes secrètes même n'étoient pas exemptes de la confession publique, mais sans prétendre nullement qu'elles y fussent toujours assujéties. Quelquefois elles l'étoient, je l'ai prouvé : quelquefois aussi elles ne l'étoient pas, et tout le monde en convient. Or que signifie cette diversité d'expiations dans les fautes secrètes ? Que veut dire cette disparité dans le traitement qu'elles subissoient ? Elle nous instruit assez, si nous savons la méditer et la comprendre. Elle nous montre que la confession publique n'a pu venir que de la confession secrète : et comment celà ? Le voici. Il est de fait que, suivant les tems et les personnes, les fautes les plus secrètes devoient être tantôt divulguées, et tantôt ne point l'être ; que souvent traitées comme les crimes notoires, on en exigeoit la manifestation, et que plus souvent on les laissoit ensevelies dans les consciences. Il y avoit donc pour les fautes secrètes un choix, un discernement, entre celles qu'il falloit publier et celles qu'il falloit taire. Or ce choix, ce discernement, par qui se faisoit-il ? Qui le dirigeoit ? Et à qui pouvoit-il

Lettre XI. appartenir ? Ou au ministre de Jésus-Christ dans le tribunal de la confession privée, ou hors de ce tribunal au pécheur lui-même, suivant sa discrétion et le degré de son repentir. Ce ne pouvoit être qu'à l'un ou à l'autre ; il n'y a pas de milieu : il faut opter. Auquel allez-vous donc, je vous le demande, déférer ce choix, ce discernement ? Si vous le laissez à la disposition du pécheur, il faut dire que par un réglement de discipline, les pénitens étoient tenus d'aller d'eux-mêmes proclamer publiquement, et les crimes notoires qu'ils avoient commis, et aussi certaines fautes secrètes ; qu'à l'égard de ces dernières, l'Eglise abandonnoit à leur jugement de décider d'après leurs propres lumières, celles qu'ils révéleroient au public, et celles qu'ils ne révéleroient point. Mais, quand on admettroit, ce que je regarde comme impossible, que la ferveur eût été plus forte que la répugnance, et que les Chrétiens d'alors eussent consentis de se conformer à cette discipline purement ecclésiastique ; qui ne voit au premier abord les abus qui en seroient sortis en foule ? Combien d'indiscrétions n'auroient point été commises par la simplicité des uns, par le zèle aveugle des autres, par la crainte peut-être de rester en-deçà, surtout par ce défaut de jugement si commun à l'espèce humaine, par cette confusion d'idées qui se remarque dans la plupart des têtes ? Les uns auroient pris le parti de taire ce qu'il eût été utile de manifester : les autres se seroient mis à révéler ce qu'ils auroient dû taire. Que de haines, que d'inimitiés n'en seroient pas résultées ? Que de personnes compromises ? Que de jalousies éveillées ? Combien de soupçons dans les sociétés, de troubles dans les familles, et de scandales dans l'Eglise ? Qui pourroit les nombrer, et

même les atteindre par la pensée? Non, Monsieur, une discipline si folle, si extravagante n'auroit pas tenu huit jours. Et on voudroit en faire honneur à cette sage et vénérable antiquité! On ne peut, sans une sorte d'attentat, la lui supposer un instant; et je rougirois seulement de l'en défendre. Lettre XI.

Il faut donc en revenir à dire que le choix, le discernement dont nous parlons, appartenoit aux dispensateurs des mystères; ce qui très-visiblement suppose que les pénitens commençoient par déposer toutes leurs fautes dans le sein de l'Evêque ou du Prêtre; que celui-ci en portoit son jugement; et que cette confession sacramentelle précédoit toute confession publique, et seule la déterminoit. Dans cet ordre de choses tous les abus disparoissent. Un pécheur désiroit-il de rentrer en grâce avec Dieu? Il s'adressoit à l'Evêque ou au Prêtre, lui faisoit l'humble et sincère aveu de tout le mal qu'il avoit à se reprocher: le directeur sur le récit qu'il venoit d'entendre, balançoit dans son esprit les conseils qu'il avoit à donner, la conduite qu'il avoit à prescrire. Les principes qu'il avoit sans cesse devant les yeux, ne pouvoient tendre qu'à la réparation des torts faits aux hommes ou à la religion, à l'utilité et à l'avancement du pénitent dans la vertu, à la sûreté de sa personne, au soin de sa réputation et de celle du prochain, à l'édification de tous. Si parmi les péchés il en étoit de graves et de notoires, il ordonnoit de les confesser hautement, pour réparer le scandale. Si dans les fautes secrètes, il s'en trouvoit dont la publication, sans nuire à un tiers, tourneroit à l'avantage de tous et même d'un seul, elle étoit prescrite: ainsi le calomniateur, qui survécut à ses deux complices, se vit

Lettre XI. condamné à dévoiler les faussetés dont il avoit noirci la réputation de l'Evêque Narcisse ; et les femmes corrompues par Marcus à révéler leurs propres turpitudes afin de démasquer cet hypocrite et d'arrêter les progrès de son hérésie et de ses indignes pratiques. Le directeur avoit-il à guérir une âme hautaine et dédaigneuse ? Après avoir inutilement essayé des remèdes plus doux, il auroit fini par la réduire à l'humiliante mortification de s'accuser en public, afin de dompter ainsi un orgueil jusqu'alors indomptable. Que si la sûreté ou la réputation des personnes se fût trouvée compromise par une confession ouverte, un sage ecclésiastique se seroit bien donné de garde de la commander, et l'Eglise y avoit elle-même pourvu par ses défenses : ainsi l'homme coupable de vol, d'homicide, quoique soumis à une dure et très-longue pénitence, ne pouvoit l'être à une publicité d'aveu qui l'auroit exposé à l'animadversion des lois civiles ; de même, une femme coupable d'adultère, que les lois punissoient de mort, se voyoit, il est vrai, reléguée parmi les pénitents, mais dans un de ces degrés qui servoit plutôt à voiler son crime, qu'à le faire soupçonner.(1) Ainsi l'Eglise savoit-elle concilier les intérêts du ciel avec ceux de la terre, l'honneur et la sûreté des particuliers avec leur avancement

---

(1) " Nos Pères ont défendu de diffamer les femmes souillées " d'adultère, soit qu'elles en ayent fait pieusement la confession, " soit qu'elles ayent été découvertes par d'autres moyens, de peur " de leur causer la mort par la conviction de leur crime : ils ont " ordonné qu'elles se tiendroient parmi les *consistans*, et ne communieroient qu'après avoir achevé le temps de leur pénitence."—S. Basile, épit. canonique à Amphilochius.

dans la vertu, la sévérité des principes avec l'indulgence pour les personnes. Ainsi savoit-elle réparer le scandale, sans jamais le faire naître, tourner la confusion des pécheurs au profit de leur salut, et tirer du mal même l'édification de tous ses enfans. Sous cette belle et admirable discipline tout se passe avec décence; tout marche avec ordre, avec justesse. La confession sacramentelle, instituée par Jésus-Christ, va toujours la première : la confession publique établie par l'Eglise, arrive quelquefois à sa suite, et jamais qu'après elle : l'une toujours indispensable ordonne de celle qui n'est qu'auxiliaire. La première, de création divine, a subsisté et subsistera dans tous les tems : la seconde, d'origine ecclésiastique, après avoir tenu quelques siècles, s'est éteinte par la même autorité canonique qui l'avoit instituée. Lettre XI.

Telles sont les idées qu'il faut se former de la confession publique, pour ne pas attribuer à l'Eglise Primitive une discipline indigne d'elle. Le bon sens les suggère, autant qu'il repousse les notions inverses de nos adversaires. Ils seroient peut-être d'humeur de contredire cette théorie. Je les prie de suspendre un moment leurs attaques. Il n'est point de raisons si plausibles, je le sais, qui en soient entièrement à l'abri. Mais on a beau se débattre ; quoiqu'on fasse, il faut se rendre aux faits, qui sont de leur nature irrévocablement inflexibles.

3°. Venons donc aux autorités : et à l'appui de nos raisonnements, montrons par des témoignages positifs et contemporains, qu'effectivement la confession sacramentelle précédoit la confession publique. Il seroit peu raisonnable d'exiger que tous les Pères qui ont

tre XI. exhorté les pécheurs à subir la honte de cette publicité, leur eussent recommandé la confession secrète comme devant la précéder. Qu'est-il besoin d'indiquer un usage, quand il est établi, connu et suivi de tous ? La chose alors parle d'elle-même, et dans l'expression triviale, elle va sans se dire. C'est pourquoi, supposé que, suivant la doctrine de l'Eglise, la confession sacramentelle dût précéder, et que, suivant l'usage, elle précédoit effectivement la seconde, il est fort simple que les Pères, en portant les pécheurs à celle qui étoit extraordinaire et plus pénible, ne leur aient point parlé de celle qui l'étoit beaucoup moins, et à laquelle aucun ne se refusoit généralement. Mais ce qui seroit véritablement fort étrange, et ne se concevroit d'aucune manière, seroit que, la confession privée n'étant ni connue, ni d'usage, quelques Pères eussent témoigné qu'elle étoit connue, qu'elle étoit en usage, l'avoit toujours été, devoit l'être, et servir de règle à la confession publique. C'est pourtant ce qu'ont fait quelques-uns des plus célèbres, comme vous allez en juger. « Voyez

gènes, 2e sur le ps. « ce qu'enseigne la Divine Ecriture, qu'il ne faut point « couver intérieurement ses péchés. Car ainsi que « ceux dont l'estomac se trouve surchargé pesamment « d'un aliment indigeste, d'humeurs ou de phlègmes, « s'ils viennent à les vomir, sont soulagés à l'instant : « de même le pécheur qui cache et retient en lui-même « ses fautes, (celles-ci sont-elles secrètes ?) en est in- « tèrieurement pressé et suffoqué comme par l'humeur « et le phlègme du péché ; mais qu'il devienne son « propre accusateur, qu'il dénonce et confesse son état « il vomit aussitôt avec le péché, la cause de sa maladie « interne. Seulement soyez circonspect ; examinez

" à qui vous devez confesser votre péché: connoissez " d'avance le médecin auquel vous devez exposer " votre langueur : qu'il sache, par compassion et con- " doléance, se faire infirme avec les infirmes, pleurer " avec ceux qui pleurent." Arrêtons un instant : on ne peut méconnoître ici la confession privée de toutes les fautes, et même les plus secrètes ; Origènes la dépeint exactement, et traits pour traits. Il ne la donne nullement pour un remède de son invention, ce qu'il auroit dû faire, si l'usage en avoit été jusqu'alors inconnu. Au contraire, il en suppose la pratique ordinaire aux fidèles et aux prêtres : aux fidèles, dès qu'il ne leur recommande que le choix d'un directeur convenable, et blâme indirectement ceux qui vont au premier qui se présente : aux prêtres, dès qu'il marque entre eux une diversité de capacité et de talents : il fonde sur cette diversité, la circonspection qu'on doit apporter dans le choix. Où des préférences ont lieu il y a nécessairement plusieurs. Ainsi tous les prêtres, ou la plupart confessoient ; quelques-uns mieux que les autres. Il veut qu'on s'informe exactement de ces derniers, et qu'on s'y adresse comme aux plus capables. Les fidèles étoient donc alors dans l'usage de déposer leurs péchés en particulier, et les prêtres d'en recevoir la déposition. Lettre XI.

Maintenant, que ces confessions particulières précédassant les confessions publiques, la suite immédiate du même texte va vous l'apprendre. " De manière, " continue Origènes, que vous preniez toute confiance " dans celui que vous avez une fois bien connu pour " un médecin habile et compatissant, que vous le " suiviez, lui obéissiez exactement, quelque chose qu'il

Lettre XI. " vous dise, quelque conseil qu'il vous donne. S'il " estimoit que votre langueur fût telle, que, pour la " guérir il fallût la manifester en pleine assemblée, s'il " prévoyoit que les autres en dussent retirer l'édifica- " tion, et vous la santé, vous ne devez point balancer " d'écouter ce conseil, donné après une mûre délibé- " ration de ce médecin expérimenté." Disons donc que le pénitent découvre d'abord l'état de son âme au directeur, et que le remède est dans la main, à la disposition de ce dernier. Il sonde, il examine la plaie; s'il juge que la nature du mal exige le grand jour, il ordonne qu'il y soit exposé. Donc la confession faite au prêtre précède ici celle qui pourroit se faire au public; et l'on détermine dans la première si la seconde aura lieu.

Remarquez, s'il vous plaît, qu'il n'est ici question d'aucun crime canonique et notoire, mais d'une maladie secrète de l'âme, d'une langueur interne qui échappe à tous les yeux, et ne parvient à la connoissance du directeur que par la confidence que lui en fait seul à seul un pénitent. Donc les fautes les plus secrètes n'en étoient pas moins quelquefois susceptibles d'être divulguées. Que d'instructions dans ce peu de mots d'Origène! La confession publique de fautes secrètes; la confession publique précédée, déterminée par la confession sacramentelle; l'usage dans les fidèles de se confesser en particulier, dans les prêtres de recevoir ces mêmes confessions: tous ces points sont renfermés dans ce précieux passage du troisième siècle; et pour les y apercevoir, il suffit de fixer ce texte attentivement.

Qu'on ne vous dise point qu'Origène n'étend pas la

confession à toutes les fautes, et qu'il la borne à un péché plus accablant que les autres. La première phrase du texte est directement contraire à cette supposition : et afin qu'il ne vous reste pas l'ombre d'un doute sur sa doctrine, joignez à ce que vous venez de lire, ces paroles qui sont également de lui : " Si nous " découvrons *nos péchés*, non-seulement à Dieu, mais " à ceux aussi qui peuvent porter remède à nos plaies " et à nos iniquités, nos péchés seront effacés par celui " qui dit : voilà que j'ai dissipé les iniquités comme un " nuage, et les péchés comme une ombre." Ce savant homme soumettoit donc tous les péchés à la confession, et déclaroit qu'à cette condition ils étoient pardonnés de Dieu par l'organe de son ministre.

Lettre XI.

Hom. 17 sur St. Luc.

Le dur et impitoyable Novat s'indignoit de voir qu'on reçût à la communion ceux qui, tombés dans la persécution de Décius sept ou huit mois plus tôt, en avoient depuis montré un repentir sincère. Il enseignoit que de si grands crimes ne pouvoient s'absoudre sur terre, et qu'il falloit les renvoyer à Dieu. L'Eglise alarmée de ses erreurs et de son schisme, crut devoir, pour l'en ramener, ou du moins en arrêter les progrès, augmenter la sévérité de sa discipline : elle assigna quatre degrés à la pénitence canonique, et prolongea la durée de chaque épreuve. De plus, " Les Evêques des " Eglises ajoutèrent au canon, que dans chaque Eglise " un prêtre présideroit à la pénitence, et que tous " ceux qui seroient tombés après le baptême iroient " déposer auprès de lui la confession de leurs péchés." " On choisit pour pénitencier, dit un autre historien, " un prêtre d'excellente réputation, connu par sa pru- " dence et sa fidélité à garder les secrets." Qu'est-ce

Socrates l'His liv. 5, c. 19.

Sozomène. liv. 7, c. 16.

Lettre XI. à dire? Et d'où vient qu'on en exige cette dernière qualité, si on n'avoit été tenu de lui confesser que des fautes publiques? Les secrètes ne devoient donc pas moins lui être déclarées. Et comme un seul prêtre n'auroit pu suffire dans une grande ville, dans une capitale, pour entendre tous les pécheurs, son ministère étoit nécessairement borné à ceux qui, ayant commis des fautes soumises à la pénitence canonique, devoient d'eux-mêmes s'adresser à lui, ou lui être renvoyés par les prêtres dont la juridiction n'alloit pas jusque-là. Tel étoit le pénitencier institué vers l'an 251. Or il arriva, environ 150 ans après, à Constantinople,

ocrat. ibid. " Qu'une dame de qualité vînt lui confesser en détail " tous les péchés qu'elle avoit faits depuis son baptême. " Le pénitencier lui ordonna des jeûnes, des prières " continuelles, qui joints à une confession (publique) " de quelques péchés, montreroient en elle de dignes " œuvres de pénitence. Mais cette dame, outrepassant " les mesures, s'accusa hautement d'une autre faute, " déclarant qu'elle avoit eu commerce avec un diacre. " Le crime venant à éclater de cette manière excita " beaucoup de rumeurs, de scandale dans la multitude, " provoqua des propos contre le clergé : le diacre fut " chassé, et l'Archevêque se laissa persuader de sup- " primer la charge de pénitencier, avec l'usae de s'ac- " cuser publiquement."

Quoique les deux historiens qui rapportent ce fait n'ayent point mis dans leur narration toute la netteté et la méthode qu'on y auroit désirées, ils ne laissent pas cependant de nous présenter avec clarté deux points très-importans : 1°. La nécessité et l'usage de la confession privée de tous les péchés : car Sozomène débute

par ces mots : " Comme il faut nécessairement confesser les péchés, quand on veut en demander le pardon." Et en conséquence Socrate raconte que, " Cette dame confessa au pénitencier tous les péchés " qu'elle avoit faits depuis son baptême." 2°. Ils marquent aussi que la confession faite au prêtre précédoit celle qui se faisoit au public. En effet nous voyons dans leur récit, que cette dame quitte le pénitencier pour aller, par son ordre, accuser publiquement quelques-unes de ses fautes ; mais qu'entraînée par un zèle indiscret, elle découvre ce qu'elle auroit dû taire. N'importe à notre objet, car déjà nous tenons visiblement ce que nous cherchions, puisque la seconde confession, dont la publicité cause le scandale, est subséquente à la première, dans laquelle il est clair qu'elle avoit été résolue et ordonnée. Donc encore une fois il est prouvé que la confession secrète précédoit toute manifestation publique.

Calvin triomphe follement sur cette anecdote, et voudroit bien faire croire qu'il n'y est question que de l'établissement et de l'abrogation de la confession auriculaire, afin de nous faire conclure avec lui que, née vers les derniers tems de Décius, elle a été, après un siècle et demi d'existence, tout-à-fait abolie à Constantinople par Nectaire. Mais où va-t-il prendre ces chimères, si non dans un cerveau durement préoccupé? Comment ne voit-il pas cette confession bien avant Décius, ne fût-ce que dans Origène, né en 185, et même dans St. Basile, quand il dit : " Nos Pères (ce qui, " pour son tems, porte au-delà et plus haut que le troi-" sième siècle) ont défendu de publier l'adultère des " femmes, connu par leur confession." Comment ne

Lettre XI. voit-il pas que Nectaire abrogea ce qui avoit occasionné le scandale et pouvoit le faire renaître, mais qu'évidemment la confession auriculaire, faite à un pénitencier choisi pour sa discrétion, n'avoit pu occasionner le scandale, et ne pouvoit jamais y donner lieu? Comment enfin ne voit-il pas que St. Chrysostome, successeur immédiat de Nectaire, témoigne souvent aux pénitens qu'ils ne sont plus contraints de se montrer comme en représentation sur un théâtre, et d'y exposer leur conscience à découvert, et n'en recommande pas moins l'usage et la nécessité de la confession privée? Il est triste, sans doute, d'avoir encore à réfuter d'aussi misérables chicannes: je n'en aurois point parlé, si Messieurs de la Religion Protestante les avoient laissé tomber, comme la bonne foi et l'amour du vrai devoient, ce semble, les y engager.

Hom. sur la Samarit. Hom. 20 sur la Genèse.

St. Basile pose la question suivante: S'il faut manifester ses mauvaises actions à tout le monde, et malgré la honte, ou seulement à quelques-uns, et qui sont ceux-ci? Il répond: "Que l'on doit garder pour la "confession des péchés la même mesure que l'on suit "pour découvrir les maladies du corps. Ainsi, ajoute-"t-il, comme nous ne découvrons pas les maladies de "notre corps à tout le monde, ni aux premiers venus, "mais uniquement à ceux qui savent les guérir, de "même la confession des péchés ne peut se faire qu'à "ceux qui peuvent les guérir." N'est-ce pas dire équivalemment que les pécheurs ne doivent point aller de leur propre mouvement manifester leurs fautes au public; mais qu'ils doivent s'adresser premièrement à ceux que Jésus-Christ a établis médecins spirituels des âmes? La comparaison qu'il emploie ne permet pas

Dans les règles abrégées, quest. 229.

d'en douter. Car, dit-il, il faut se comporter dans les maladies de l'âme, ainsi que dans celles du corps, ne les découvrir, comme celles-ci, qu'à ceux qui peuvent les guérir. Or le public ne peut assurément les guérir: ce n'est donc pas à lui qu'il faut d'abord les manifester. Et si jamais on les lui manifeste, ce ne doit être que secondairement et par l'ordre du médecin spirituel. Et afin que vous soyez tout-à-fait assuré que par les médecins spirituels, il entend les seuls prêtres, lisez ce qu'il écrit dans une autre règle: "Les péchés doivent "nécessairement être déclarés à ceux auxquels a été "confiée la dispensation des mystères de Dieu."

Lettre XI.

Reg. 288.

St. Augustin, parlant du pécheur en général, lui adresse les instructions suivantes: "Qu'il aille se pré-"senter au Pontife. Car à lui est confiée l'adminis-"tration des clefs: qu'il en reçoive le mode conve-"nable de satisfaction: qu'il fasse ce qu'il faut pour "recouvrer le salut, et servir d'exemple aux autres: "que si son péché lui a causé un grand dommage et "beaucoup de scandale aux autres; si le Pontife estime "expédient pour l'édification de l'Eglise que ce péché "devienne connu, non-seulement de plusieurs, mais "encore de tout le peuple, qu'il ne s'y refuse point, "qu'il ne résiste pas, et que par honte, il n'aille point "ajouter une tumeur funeste à une plaie déjà mor-"telle." Vous voyez en peu de mots tout l'ordre de la discipline pénitentielle. Le pécheur commence par s'ouvrir au Pontife: il en reçoit le mode de satisfaction que celui-ci juge convenable de lui imposer: le pécheur doit s'y conformer en tout, jusque-là que, s'il lui est ordonné en réparation du scandale d'aller manifester publiquement telle ou telle offense, il ait à se garder

Sermon 351.

Lettre XI. de ne pas le faire. Donc et les offenses même scandaleuses et notoires n'étoient ouvertement divulguées que sur le jugement du directeur : et la confession qui lui en étoit faite en particulier précédoit celle qui s'en faisoit au public : et cette seconde étoit réglée, déterminée dans la première que Tertullien avoit appelée long-temps auparavant *la conseillière de la satisfaction.*

r. 4, c. 9, de la Pénit.

ist. 136, ch. aux Ev. de Campanie et ys adjac.

St. Léon supprime par une défense expresse la méthode que quelques Evêques ou ecclésiastiques s'étoient arrogé le droit d'introduire *contre la règle apostolique* d'obliger les pénitens d'écrire en détail le genre particulier des fautes qu'ils avoient commises, et d'en faire lecture publique : " Tandis qu'il suffit, dit-il, d'indi-
" quer aux seuls prêtres et par une confession secrète
" les délits des consciences. Car quelque louable que
" paroisse cette plénitude de foi qui, en vue de Dieu,
" ne craint pas de rougir devant les hommes, cepen-
" dant comme tous les péchés ne sont point de na-
" ture à ce que les pénitens ne puissent avoir aucune
" frayeur de les manifester, qu'on renonce à cette
" blâmable pratique, de crainte que plusieurs ne s'éloi-
" gnent des remèdes de la pénitence, détournés, soit
" par la honte, soit par la peur, de publier devant leurs
" ennemis des actions qui pourroient être frappées
" par les lois civiles. Il suffit d'une confession faite
" d'abord à Dieu et ensuite au prêtre qui intercède
" pour les péchés du pénitent. Par là plusieurs se-
" ront attirés à la pénitence, lorsque les consciences
" ne seront plus ouvertes devant le public."

Que blâme ici le Souverain Pontife ? Et que supprime-t-il par son autorité ? Ce ne pouvoit pas être

un zèle aveugle ou un conduite indiscrète de certains pénitens qui, d'eux-mêmes et sans y être contraints, seroient allés publier leurs péchés. Car ce zèle, cette conduite volontaire de quelques-uns, n'auroient point détourné les autres de confesser leurs fautes secrètement. Il faut donc, comme je l'ai dit, que ce soit la conduite de certains ecclésiastiques qui, contre les règles apostoliques, et par une entreprise illicite, prenoient sur eux de porter les pénitens à une publication jusqu'alors inouïe. Le tort de ces directeurs mal avisés n'étoit pas sans doute de contraindre leurs pénitens à manifester toutes leurs offenses sans exception, même l'adultère dans les femmes, le vol, l'homicide qui les auroient exposés à une mort certaine, mais généralement les diverses espèces de fautes, et celles encore qui par quelque côté auroient pu donner prise sur eux à la loi civile. Si ces ecclésiastiques avoient mis un sage discernement entre les fautes dont les unes devoient se cacher, les autres se publier, ils n'auroient fait que ce qui avoit été pratiqué dans tous les tems : mais ils les condamnoient trop indistinctement et avec imprudence à la publication ; ils jetoient ainsi l'épouvante dans les pécheurs, et les détournoient du remède salutaire de la pénitence, soit par la honte extrême qu'il leur eût fallu supporter, soit par le danger de compromettre leur sûreté ou tranquillité personnelle, en mettant trop au jour certaines actions. Mais ils ne pouvoient y porter par conseil ou par injonction, que les pénitents qui s'étoient adressés à eux ; ce qui suppose que ceux-ci avoient commencé par déposer secrètement leurs péchés, et n'en avoient récité publiquement la liste que subséquemment à l'ordre qu'ils en avoient reçu. L'abus que

Lettre XI.

Lettre XI. condamne St. Léon nous fournit donc une nouvelle preuve que la confession secrète précédoit la confession publique.

Ainsi nos raisonnemens antérieurs se trouvent justifiés, et de fait il est certain que la confession sacramentelle et divine précédoit celle qui avoit été introduite et admise dans certains cas par la discipline ecclésiastique. Les personnages éminents et éclairés qui nous l'apprennent étoient contemporains de cette confession publique. Ils ne pouvoient ignorer comment elle se pratiquoit sous leurs yeux : de pareils témoignages sont irrécusables, péremptoires. Il est donc hors de doute que la confession publique dépendoit de la confession privée ; que celle-ci, pour l'ordinaire, alloit seule, l'autre jamais : on ne sauroit donc supposer la confession publique sans la précédente, pas plus qu'un effet sans la cause. Après cela, je vous le demande, Monsieur, que sert à nos adversaires de mettre en avant les Pères qui ont parlé de la confession publique ? Et qui en doute ? Que prétend-on conclure des textes qu'on accumule inutilement pour établir ce qui ne vaut pas la peine d'être contesté ? On voudroit sous cet amas de passages faire disparoître la confession secrète et sacramentelle ; mais au contraire on ne fait que l'établir et la confirmer de plus en plus, puisque toutes les fois que vous me produisez la confession publique, vous ne pouvez-vous empêcher de sousentendre avec moi celle qui l'avoit dévancée, dont elle étoit indivisible, dont elle tiroit son origine ; celle par qui elle étoit, sans qui elle n'auroit pu être ; et puisque, d'après nos preuves, vous êtes nécessairement obligé de remonter de celle qui se découvre à celle qui se cache,

comme de la conséquence au principe. Encore si l'on essayoit seulement de nous montrer que la confession publique étoit absolument indépendante de toute autre, (1) et que par la discipline de ces tems, tous les pécheurs devoient aller d'eux-mêmes et sans en avoir reçu en particulier le conseil ou l'ordre d'aucun Evêque, d'aucun prêtre, divulguer dans l'assemblée des fidèles et les crimes scandaleux et même certaines fautes secrètes qu'ils avoient eu le malheur de commettre? Jusqu'ici on n'a pas, que je sache, hasardé cette tentative ; et je vous laisse à penser le succès avec lequel on pourroit se flatter de l'exécuter contre les témoignages positifs d'un Origène, d'un St. Basile, d'un St. Augustin, d'un Léon-le-grand, et contre le fait si renommé de Nectaire. Lettre XI.

Revenons encore sur les allégations principales de vos docteurs contre l'apostolicité du dogme catholique de la confession. 1°. Les uns disent et répètent sans cesse, que les premiers Chrétiens ne furent jamais tenus de confier leurs fautes à l'oreille d'un prêtre, mais de déclarer à haute voix les seuls péchés dont la publicité avoit occasionné du scandale. En attendant qu'ils nous produisent sur cette assertion, quelques passages précis des premiers tems, j'en ai à leur offrir qui devroient un peu plus que les emba-

(1) Je ne veux point dire que si l'on établissoit cette indépendance, on feroit disparoître la confession privée dans les premiers siècles; cela ne seroit pas vrai: mais ce qui l'est évidemment, c'est qu'il faut voir celle-ci partout dans la Primitive Eglise, quand il est prouvé que la confession publique dépendoit d'elle et la supposoit nécessairement.

Lettre XI. aux Ev. de Camp. rasser, et les faire changer tout-à-fait de sentiment et de langage. Rappelez-vous St. Léon qui, blâmant la pratique de ceux qui obligeoient leurs pénitens de lire à voix haute la liste de leurs péchés, y oppose, comme suffisante, la confession faite seulement au prêtre, et qui, en taxant ces directeurs d'une présomption contraire à la règle apostolique, marque assez clairement que la confession secrète y étoit conforme.

r le chap. 10 l'Ecclésia. Ecoutez St. Jérôme : " Si le serpent infernal avoit " porté à quelqu'un une morsure cachée, si, à l'écart " et sans témoin, il lui avoit insinué le venin du " péché, et que le malheureux infecté s'obstinât à " n'en point parler, à ne point faire pénitence, à ne " pas découvrir sa blessure à son frère et son maître ; " le maître qui possède les paroles de guérison, ne " lui sera pas plus de ressource que le médecin au " malade qui rougit de s'ouvrir à lui. Car ce qu'elle " ignore, la médecine ne le guérit pas. *Quod enim* " *ignorat, medicina non curat.*

ur ceux qui nt tombés ns la persé- tion. " Combien la foi, s'écrie St. Cyprien, n'est-elle " pas plus vive et la conscience plus timorée dans " ceux qui, sans avoir poussé le crime jusqu'à sacrifier, " ou à recevoir du magistrat une fausse et indigne " attestation de l'avoir fait, mais pour en avoir eu " la pensée uniquement, sont venus avec simplicité " et douleur le confesser aux prêtres de Dieu, leur " ont ouvert leur conscience, en ont déposé le fardeau " à leurs pieds, et sollicité un remède salutaire à leurs " plaies, quoique plus légères et plus modiques. Ils " savent qu'il est écrit : on ne se joue pas du Seigneur, " car avec lui les ruses, les tromperies ne sont point " de mise : et celui-là péche plus grièvement qui,

“ pensant de Dieu comme d'un homme, s'imagine “ échapper à la punition du crime, parce que son “ crime n'a point éclaté. Sans doute ils ont moins “ péché ceux qui n'ont point envisagé les idoles, ceux “ qui, sous les yeux d'une multitude insultante, n'ont “ point profané la sainte majesté de la foi, n'ont “ pas souillé leurs mains par de funestes sacrifices, “ et leurs bouches par des mets exécrables. Leur “ crime a été moindre; voilà ce qu'ils ont gagné: “ mais leur conscience n'en est pas pour cela inno-“ cente.... Qu'ils aillent donc tous se confesser, tandis “ qu'ils vivent et respirent encore, tandis que leur “ confession peut être admise, et que la satisfaction, “ l'absolution donnée par le prêtre, peuvent encore “ être agréables à Dieu.” Ainsi les offenses, pour n'avoir point éclaté au-dehors, ne laissent pourtant point d'être punissables: les pensées peuvent nous rendre criminels, et il faut les confesser pendant que l'on vit encore, et que l'absolution du prêtre peut encore leur être appliquée. Or vos docteurs maintiennent que les actions seules étoient du ressort de la confession publique: donc les pensées, les intentions criminelles, qui, de leur nature, n'emportent aucun scandale, ne pouvoient se déclarer que dans la confession auriculaire; et vous en voyez l'usage et la nécessité dans le témoignage et dans l'enseignement du Primat de l'Afrique. Lettre XI.

Tertullien, qu'il appeloit son maître, avoit enseigné la même doctrine avant lui. L'homme, disoit-il, est composé de corps et d'esprit: l'un et l'autre lui vient de Dieu; l'un et l'autre peut offenser Dieu à sa ma- Liv. de la pén ch. 4 et 9.

Lettre XI. mière : le corps par des actions, l'esprit par la volonté. Il en conclut une égale nécessité de faire pénitence pour les péchés du corps et de l'esprit, et même plus encore pour ceux-ci, attendu que la volonté est la source, le principe de toute action mauvaise. Et il ajoute : « Celui qui menace de jugement et de punition tous les délits commis par la chair ou par l'esprit, dans le fait ou la volonté, a daigné leur promettre le pardon par la pénitence." Or dans la pénitence Tertullien fait entrer éminemment sa *conseillière*, la confession ; qui ne pouvant, de l'aveu de vos docteurs, être publique pour des pensées criminelles, toujours dégagées de scandale, étoit donc nécessairement la confession secrète et auriculaire.

Épît. aux Corin. Fragm. publié par Cotelier. « Tandis que nous sommes dans ce monde, écrivoit St. Clément, repentons-nous sincèrement de *tout* le mal que nous avons commis dans la chair. Car une fois sortis de ce monde, il n'est plus pour nous de confession, plus de pénitence." Remarquez que cet homme apostolique veut confession et pénitence pour *tout* le mal commis : il n'excepte aucune des fautes ; il comprend donc les secrètes, toujours aussi plus nombreuses : car pour mal faire, nous fuyons, autant que possible, l'œil du jour et du public. Voilà donc la confession auriculaire à la fin du premier siècle. La voulez-vous voir encore plus haut ? Lisez

Ch. 19, v. 18. au livre des Actes : « Plusieurs de ceux qui avoient cru (il s'agit des chrétiens d'Ephèse) venoient confesser et déclarer leurs *péchés*," comme porte en propres termes la version syriaque. De quelle confession l'entendrons-nous, publique ou particulière ? Jugez-en,

Monsieur, sur le principe de vos docteurs, par la qualité connue d'un des péchés déclarés à l'Apôtre, la lecture domestique et privée de plusieurs livres de magie. Lettre XI.

2°. D'autres prétendent que, suivant la foi de la Primitive l'Eglise, il suffisoit de confesser à Dieu ses péchés, sans recourir à ses ministres. Où trouveroient-ils, je vous prie, dans l'antiquité la preuve d'une pareille assertion, lorsque les grandes lumières de l'antiquité chrétienne nous enseignent la doctrine précisément contraire. Jugez-en vous-même par les témoignages suivans : "Il est encore, pour arriver à la ré- Origène, Hom 2, sur le Lévit
"mission des péchés, une septième voie, mais dure,
"laborieuse. C'est lorsque le pécheur baigne sa
"couche de ses larmes, et ne rougit point d'aller dé-
"clarer ses péchés au prêtre du Seigneur."

"Examinons dans notre conscience si nos liens St. Athanase, serm. sur le Lév.
"sont dissous : que s'ils ne l'étoient pas encore, livrez-
"vous aux disciples de Jésus qui sont à vos côtés et
"prêts à vous délier en vertu de la puissance qu'ils en
"ont reçue du Sauveur, tout ce que vous délierez sur
"la terre sera délié dans le ciel, etc."

"Il faut nécessairement découvrir ses péchés à ceux St. Basile, reg. 288.
"qui ont reçu la dispensation des mystères de Dieu."
St. Léon défend d'exiger une confession tout-à-fait publique, et dit, "que celle-là suffit qui est offerte d'abord à Dieu, et puis au prêtre." Et encore : "Il Eplt. aux E de la Campanie.
"suffit d'indiquer aux seuls prêtres par confession
"secrète les délits de la conscience." St. Ambroise exhortoit à ne pas différer la pénitence jusqu'à la mort.
"Nous devons, disoit-il, nous abstenir dès à présent Liv. 2. sur la pénit. c. [illegible]
"de tous les vices, parce que nous ignorons si nous
"pourrons alors nous confesser à Dieu et au prêtre."

Lettre XI. Il est bien vrai que déjà de son tems quelques insensés ne vouloient pas du ministère des prêtres, sous le prétexte renouvelé depuis dans la Réforme, que par déférence pour la Majesté Suprême, ils ne reconnoissoient qu'en elle seule le pouvoir de pardonner. Que la Réforme écoute et se rétracte : " Mais au contraire nuls " ne font une plus grande injure au ciel que ceux qui " veulent abroger ses ordonnances et annuller la commission qu'il a donnée. Car Notre Seigneur ayant " dit : à quiconque vous remettrez les péchés, ils " leur seront remis ; à quiconque vous les retiendrez, " ils leur seront retenus ; lequel des deux l'honore " davantage, celui qui obéit à son ordre, ou celui qui " lui résiste ? Mais l'Eglise se montre obéissante, " soit qu'elle lie, soit qu'elle relâche les péchés."

Ibid, lib. , c. 2.

" Faites pénitence, disoit St. Augustin aux mêmes " sophistes, comme elle se fait dans l'Eglise, afin que " l'Eglise prie pour vous. Que personne ne se dise : je " la fais intérieurement et devant Dieu ; qu'il me pardonne, il sait que je la fais dans mon cœur..... Eh " quoi ! C'est donc en vain que les clefs ont été données à l'Eglise ?.... Ce seroit frustrer l'Evangile ; " ce seroit frustrer les paroles de Jésus-Christ."

Sermone 392.

" Priez donc un Prêtre de venir à vous (l'auteur s'adresse à un malade) et montrez-lui votre conscience " à découvert. Ne vous laissez point séduire aux rêveries de ces superstitieux qui voudroient vous persuader que la confession faite à Dieu, à l'insu de son " ministre, vous sauvera. Sans doute il faut souvent " s'avouer coupable devant Dieu, nous ne le nions " pas : mais nous vous disons, et la saine doctrine " vous l'apprend, vous avez besoin de la sentence salu-

Dans les œuvr. de St.-August. Visite des Infirmes.

" taire du prêtre, qui soit intermédiaire entre vous et Lettre XI.
" votre Dieu."

3°. Ne pouvant méconnoître à tous ces témoignages la confession secrète dans les tems reculés, nos adversaires se retranchent pourtant encore à soutenir qu'au moins on ne croyoit point alors qu'elle dût s'étendre rigoureusement à toutes les offenses, au détail minutieux où elle est portée parmi nous. Seront-ils plus heureux dans cette troisième et dernière allégation ? Mais d'abord les témoignages que nous venons de voir portent généralement la confession des péchés, sans marquer entr'eux ni choix ni préférence; on n'y voit point d'exception : les Pères exhortent à la confession des péchés, enseignent qu'il faut déclarer ses péchés aux prêtres. De quel droit veut-on en exclure quelques-uns, ou la plupart ? Quels seront ceux qu'on devoit confesser, ceux qu'on pouvoit ne point accuser ? Où le voit-on ? Où le prend-on ? N'est-ce pas une témérité condamnable et dangereuse de faire arbitrairement, en matière si essentielle au salut, des exceptions où les Pères n'en font aucune ?

Messieurs de la Religion Protestante exigent-ils de nous que nous leur produisions des autorités où tous les péchés soient en propres termes soumis à la confession ? Certes ce seroit bien plutôt à eux d'en produire où leurs exceptions fussent tracées en propres termes. Mais nous sommes trop abondans et trop riches en preuves, pour nous montrer aussi exigeants qu'ils le sont, et ne pas complaire à leurs demandes. Dans un auteur des premiers siècles, nous lisons ces mots adressés aux Evêques et aux prêtres : " Ne portez Constit. Apos. pas le même jugement de toutes fautes : que *chacune* liv. 2, ch. 8.

Lettre XI.

" ait le sien propre. Jugez avec beaucoup de pru-" dence de *tous* les délits, soit des petits, soit des " grands." Prescrire un jugement propre et particulier à tous et à chacun des délits, graves et légers, grands ou modiques, c'est visiblement les assujétir sans exception à la connoissance du prêtre, et par conséquent à la confession sacerdotale.

-Gregoire de
's. Epît. can.
'Ev. de My-
ıne.

" Ainsi que dans le traitement des maladies corpo-" relles, la médecine n'a qu'un but, la guérison de " celui qui souffre, mais une grande variété dans l'ap-" plication des remèdes (car suivant la variété des ma-" ladies, les remèdes et le régime doivent être pro-" pres et convenables à chacun), de même dans les " maladies de l'âme, les affections étant très-variées, " la guérison doit l'être aussi, puisqu'il faut appliquer " les remèdes suivant les affections." Si le directeur doit varier ses moyens de guérison suivant la différence et la variété des péchés, il est clair que la variété des péchés doit lui être connue, et par conséquent découverte par la confession des pénitens.

em, disc. sur
femme pé-
eresse.

" Prenez un prêtre comme un père; faites-en le " confident de vos peines, l'associé de votre affliction. " Montrez-lui hardiment ce qui est recelé dans votre " âme. Découvrez-lui les secrets de votre conscience, " comme les blessures cachées se découvrent au mé-" decin. Lui à son tour prendra le soin de votre " honneur et de votre santé." Ce texte parle assez de lui-même. Nous ne dérobons au médecin aucune de nos plaies, mêmes les plus secrètes. Il ne faut donc cacher de même aucun péché au médecin de l'âme, et la déclaration doit être entière, universelle.

.-Chrysost.
om. 20, sur
Genèse

" Si le pécheur veut se hâter de faire la confession

' de ses crimes, s'il veut découvrir l'ulcère à un mé- Lettre XI.
' decin qui le traite, sans se permettre de reproches : s'il
' veut en accepter les remèdes, ne parler qu'à lui
' seul, à l'insu de tout autre, mais lui avouer exacte-
' ment tous ses péchés, il parviendra facilement à les
' guérir ; car la confession des péchés commis en est
' l'abolition."

" Si vous aspirez à être justifié, avouez votre délit. St.-Ambroise liv. 2, sur la pénitence.
' Le lien des crimes se brise par une humble confes-
' sion des péchés."

C'est de ce grand Evêque qu'écrivoit l'auteur de sa vie, St. Paulin : " Si quelqu'un venoit lui déclarer ses " péchés en confession, il pleuroit jusqu'à le faire " pleurer aussi. Il sembloit avec ceux qui étoient " tombés, être tombé lui-même. Il ne parloit des " crimes qu'on lui avoit avoués qu'à Dieu seul, dont il " intercédoit la clémence."

" Que faites-vous, s'écrioit St. Pacien, vous qui Exhortat. à la pénitence.
" trompez le prêtre ? vous qui l'égarez par l'ignorance
" dans laquelle vous le laissez, ou le jetez dans l'em-
' barras de juger, en ne lui donnant pas une pleine
' connoissance de vous-même ?.... Je vous conjure
' donc, mes frères, par ce Dieu à qui rien n'échappe,
' cessez de me cacher votre conscience ulcérée : je
' vous le demande à cause du danger où vous m'ex-
' posez. Les malades qui ont de la prudence ne rou-
' gissent pas de se montrer au médecin, lors même
' qu'il doit porter le fer ou le feu aux parties les plus
' cachées." Ce langage est-il celui de vos ministres ? Et vos prédicateurs pourroient-ils bien faire entendre cette exhortation à leur auditoire ?

Lettre XI.

St.-Jérôm.com. sur le ch. 16 de St.-Math.

" Après avoir écouté les espèces de péchés variées " et différentes, le prêtre sait comment appliquer " son ministère; il sait celui qui doit être absous, et " celui qui ne doit point l'être." Il est visible que le prêtre ne sauroit parvenir à connoître la diversité des fautes que par la déclaration entière et exacte du pénitent; et puisqu'il n'excerce son ministère et ne peut l'exercer qu'après cette connoissance acquise, nous devons en conclure l'usage ancien et la nécessité reconnue de confesser tous les péchés. Vous allez le conclure également des paroles suivantes de St. Augustin: " Soyez donc tristes avant la confes-" sion, mais réjouissez-vous après: car vous serez " guéri. Le venin s'étoit amassé dans votre con-" science; l'aposthume s'étoit gonflé, vous mettoit à " la torture, et ne vous laissoit aucun repos. Le mé-" decin vient y apposer le beaume des paroles, ou " quelquefois y porter un feu salutaire: il ouvre, il " ampute; reconnoissez sa main bienfaisante. Con-" fessez-vous, et que par votre confession sorte et dé-" coule *tout* ce qui s'y étoit accumulé de pourriture. " Alors soyez joyeux et content: le reste sera d'une " guérison facile." Cette métaphore n'est pas moins claire qu'expressive. Les péchés sont le venin et la pourriture d'une conscience ulcérée, qui s'en décharge entièrement par la confession. Un seul péché retenu retiendroit encore du venin dans la plaie. Il faut donc que tout péché soit confessé, afin que tout le venin sorte et découle au-dehors, et que la guérison soit assurée. En ajoutant à ces témoignages ceux de St. Léon, de St. Grégoire-le-Grand, etc., je ne ferois que fati-

Hom. sur le Pseaume 66.

guer votre attention sur un point déjà suffisamment établi : vous en avez assez entendu pour conclure que, suivant l'enseignement et la croyance des premiers siècles, les péchés étoient soumis indistinctement au pouvoir des clefs, et que nulle faute grave et mortelle ne devoit être soustraite à la connoissance du juge spirituel. Lettre XI.

Relisez, s'il vous plaît, les passages que je viens de vous citer contre cette troisième allégation. Il est fort important d'observer qu'ils ne sont pas moins décisifs contre les deux premières. En effet il n'en est aucun qui ne porte l'usage ou la nécessité de la confession auriculaire et sacramentelle de tous les péchés. Donc la confession faite seulement à Dieu n'a jamais été regardée dans l'antiquité comme suffisante, et la seconde allégation des Protestans est fausse. Donc encore, outre la confession publique de certaines prévarications scandaleuses, il falloit s'accuser auprès de l'Evêque ou du prêtre des fautes même les plus secrètes, et la première allégation tombe également du même coup. J'ai réfuté séparément l'une et l'autre par des autorités directes : joignez-leur les passages rapportés contre la troisième allégation ; et vous sentirez que ceux-ci leur prêtent une force nouvelle, et mettent le comble aux preuves particulières. Le propre de toute vérité est de gagner à l'examen : sous quelque point de vue que vous envisagiez la confession dans l'antiquité, les preuves arrivent et se multiplient de tout côté pour justifier notre croyance ; et les Pères n'ont rien dit de la confession qui ne concoure à confirmer le dogme catholique. Vous venez de le voir clairement enseigné par une tradition suivie, universelle, qui

Lettre XI. touche et remonte aux jours apostoliques : nous l'avons trouvé aussi dans l'Ecriture Sainte, sinon en termes précis, du moins par conséquences immédiates et certaines ; il est donc tracé visiblement dans l'un et l'autre dépôt de la révélation, et vous ne pouvez plus douter que la doctrine de l'Eglise Catholique sur la confession n'ait été révélée par Jésus-Christ.

De ces principes incontestables dérive une conséquence bien effrayante. J'ai quelque tems hésité si je vous en parlerois. Comment vous la dissimuler ? Vous me demandez la vérité ; vous me la demandez toute entière. Eh bien ! que le ciel nous soit en aide, la voici. Si la confession avec le dénombrement des fautes à nous connues est le moyen exclusif que Jésus-Christ nous ait laissé pour en obtenir le pardon, ainsi que je vous en crois à présent convaincu, où en êtes-vous, mon cher Monsieur? Où en sont ceux qui ont rejeté et mis de côté ce moyen prescrit et nécessaire ? Comment l'entendent-ils ? Comment veulent-ils que leurs fautes puissent leur être pardonnées? Une société d'êtres impeccables n'ayant nul besoin de confession, auroit pu sans doute y renoncer ; ou plutôt ce moyen n'auroit jamais été institué pour elle. Mais cette société n'appartient pas à la terre, ni à ses habitans fragiles et dégénérés : nous péchons tous, le repentir est notre indispensable ressource, le repentir notre refuge universel. Il emporte, sous la loi évangélique, l'humiliant et salutaire aveu de tous nos péchés ; telle est la volonté du Divin Législateur ; telle est la condition à laquelle il attache le pardon qu'il a promis ; et l'on a pu être assez insensé, assez ennemi de soi-même, pour la mécon-

noître et n'en vouloir plus ! O démence ! ô aveuglement ! Ils ne songeoient qu'à chercher des torts à celle avec qui ils avoient juré séparation, et ils n'ont pas vu, ces malheureux Réformateurs, qu'en supprimant la nécessité de confesser toutes les fautes, ils s'enlevoient une ressource absolument indispensable ! Ils n'ont pas vu que, par un terrible jugement du ciel, ils s'en fermoient à eux-mêmes l'entrée, et se condamnoient à paroître devant le dernier et redoutable tribunal, couverts de fautes non pardonnées ! N'y eût-il, je le déclare, d'autre malheur dans la Réforme, je m'en sauverois sur-le-champ. Elle ne sauroit me rendre impeccable ; qu'elle me laisse donc courir au moyen nécessaire, dont elle ne veut plus, de rentrer en grâce. Elle ne sauroit me garantir d'écueils inévitables ; qu'elle me laisse donc saisir et embrasser ailleurs la planche unique dans le naufrage. Elle a beau me dire et me redire : " Confesse à Dieu tous tes péchés ; et, si " tu le veux, au prêtre encore ceux qui te troublent da- " vantage : sur le reste, vis ou meurs tranquille." Que me fait à moi cette flatteuse illusion ? Jésus-Christ m'oblige impérieusement de les confesser tous à son ministre. Je lis cet ordre empreint sur son testament : je l'entends retentir de bouche en bouche et d'âge en âge dans toute la Tradition. Qu'est la Réforme, et que suis-je pour changer l'ordonnance de mon Dieu et du sien ? Sa révélation est inchangeable, immobile. Telle qu'il nous l'a donnée, il faut la prendre, je le sens : il faut s'y conformer, sans retranchement, sans altération ; et puisqu'il ne veut pardonner que les fautes confessées à ses ministres, il ne reste également à la Réforme qu'à lui obéir, à remplir la condition qu'il

Lettre XI.

Lettre XI. lui a plû de nous fixer, ou à renoncer pour jamais au pardon. (1)

« Toutes ces preuves, me direz-vous, paroissent solides, et je ne saurois les contredire. Mais si vous nous forcez d'approuver la théorie de votre confession, vous nous dispenserez du moins d'en adopter la pratique, telle qu'on la suit aujourd'hui dans votre Eglise. Et moi aussi, j'ai vécu parmi vous : j'ai observé l'administration de vos sacremens. J'ai vu à certaines époques les Catholiques se presser en foule autour des tribunaux de la pénitence, mais presque sans y être préparés : j'ai vu les confesseurs prêter un instant l'oreille à leurs récits, et presque sans rémontrances, sans avis, sans épreuves, sans délai, leur distribuer des absolutions. Portant ensuite une attention

(1) Que dirons-nous donc de cette multitude de Protestans qui ont péri et périssent journellement sans confession, sans savoir même que Jésus-Christ y ait attaché la remission des péchés ? La bonne foi, l'erreur involontaire, insurmontable sont de grands titres à la miséricorde divine, et peuvent obtenir du ciel une disposition telle que l'on recourroit avec avidité à la confession si la néçessité en étoit connue. Cette espèce de vœu implicite, cette préparation indirecte et sourde, ce souhait mal articulé, mais entendu de Dieu, joints à un repentir animé par une charité parfaite, suppléeroient, il est vrai, à une confession actuelle de tous ses péchés. Nous aimerions à supposer ce haut degré de contrition et d'amour dans tous ceux qui meurent sans le secours et les grâces du sacrement. Malheureusement nous ne pouvons nous dissimuler qu'il est bien rare, quoiqu'il soit la seule ressource que nous connoissions à l'ignorance même excusable. Vous qui maintenant en êtes sortis, priez donc avec tremblement, mais non sans espérance pour vos compatriotes, vos pères décédés : et mieux instruit, saisissez le moyen qu'il ne leur a pas été donné de connoître.

curieuse sur les résultats, j'ai vu ces pénitents d'hier retourner le lendemain, du tribunal et de la table sainte, à la même vie licencieuse, reprendre la chaîne de leurs habitudes, après l'avoir posée quelques momens sans la rompre; tour à tour aux pieds d'un confesseur et à ceux d'une maîtresse, passer sans cesse du monde à Dieu, de Dieu au monde, consumant ainsi leurs jours dans un cercle perpétuel et amusant de mondanité et de christianisme, de remords et de plaisirs, de conversions éphémères et de rechutes soudaines. J'ai jugé que votre facilité d'absolution n'étoit qu'un encouragement de plus à mal faire; tandis que parmi nous, on pense que le pardon ne s'obtient pas du ciel si légèrement; on pense qu'il faut travailler long-tems sur soi-même pour vaincre ses inclinations vicieuses, pour déraciner une passion dominante; et ce n'est qu'après des efforts soutenus, une lutte pénible et violente, que l'on se flatte de pouvoir enfin être absous de Dieu. J'en conclus que si vous êtes plus exacts que nous en théorie, nous l'emportons au moins sur vous dans la pratique."

Je ne vous ai entretenu jusqu'ici que de principes; et vous me répondez par des abus de pratique. Je suis loin de vouloir défendre ceux que vous avez si justement relevés. Je les connois: ils ne sont malheureusement que trop vrais, trop accrédités dans nos jours d'obscurcissement. Je les condamne plus que vous ne pouvez le faire. Il ne me seroit pas difficile, si c'en étoit ici le lieu, d'assigner les causes de ces abus funestes et déplorables. Quoiqu'il en soit, il existe encore, je le dis surtout pour la France, un grand nombre de confesseurs éclairés, nourris dans les

Lettre XI. maximes des Saints Pères, instruits dans les vrais principes, dans les règles anciennes de la discipline; un grand nombre de sages directeurs, attentifs à sonder les dispositions des consciences, à s'assurer moralement de la sincérité du repentir, et qui se donnent bien de garde de compromettre leur salut et celui de leurs pénitens par une précipitation aveugle à prononcer une sentence d'absolution non méritée, et par conséquent nulle. Voilà les prêtres que l'on recherche, que l'on choisit pour guides, quand on veut sincèrement travailler à son salut et aller à Dieu. Voilà ceux aussi que vous devez citer en exemples, si vous voulez faire une comparaison juste et raisonnable entre la croyance, la pratique de votre Eglise et la nôtre. Supposez donc deux hommes qui désirent retourner à Dieu : l'un appartient à l'Eglise Anglicane, l'autre à l'Eglise Catholique. Que fera le premier, et comment s'y prendra-t-il? Après avoir repassé dans l'amertume de son âme les longs désordres de sa vie, il s'en humiliera devant Dieu, le suppliera de les lui pardonner, de lui faire la grâce de l'aider à marcher dorénavant dans sa loi. Jusque-là tout va bien, et on ne peut que le louer, l'approuver. Et encore : il assistera plus souvent au service de sa paroisse, sera plus réservé dans ses discours, dans ses actions, s'occupera de lectures morales et religieuses ; s'il est à l'aise, il soulagera les pauvres, entrera dans quelqu'association de bienfaisance : rien en tout cela qui ne soit très-estimable assurément. Il se jeteroit volontiers, je le crois, dans les œuvres de pénitence ; mais il n'a jamais été élevé à les regarder comme nécessaires : il vit donc en galant homme ; cela lui suffit. S'il s'accorde encore de ces jouissances, qui passent pour excusables à la foiblesse hu-

maine, du moins a-t-il interrompu le cours de ses anciennes iniquités, et commencé une vie plus édifiante. Dès lors il se persuadera bientôt qu'il est rentré en grâce avec le ciel. C'est ici qu'il faut l'interroger. D'où naît en lui cette persuasion? Et quel garant a-t-il d'avoir été pardonné? Il n'en a point d'autre que lui-même, son propre jugement, le témoignage qu'il s'est rendu. Et plût à Dieu que ce jugement ne fût pas une erreur, ce témoignage une pure illusion! (1) Lettre XI.

Le pénitent catholique débute à la manière du vôtre, et passe bientôt au-delà. Il sait qu'il a besoin d'un guide : il le choisit. Dès les premières confidences, il sent que dans le ministre de Dieu il a trouvé un ami compatissant, un père tendre. Il apprend de lui ce qu'il doit faire pour réparer tel mal, restituer ce qui ne lui appartient pas, pour rompre telle habitude, tel attachement, fuir telle occasion, etc.

---

(1) J'ai vu dans votre Eglise et dans les sectes nombreuses qui la divisent, une multitude d'hommes estimables, probes, intègres, honorablement attachés à leur parole, ce qu'on appelle dans le monde d'honnêtes gens. Mais l'ancienne isle des Saints ne m'a plus offert parmi ses habitans réformés, ni pénitents dans la force du terme, ni chrétiens vraiment pieux et dévots, pleins d'ardeur pour le ciel et de mépris pour les choses de la terre. Souvenez-vous qu'il n'en étoit pas ainsi avant votre révolution religieuse.

Le christianisme ne change point d'esprit en vieillisant, ou plutôt il ne vieillit point avec nous. Partout où il subsiste, il est le même, et se montre par les mêmes effets. Dites-le-moi donc, d'où vient que parmi ceux qui suivent votre Réforme, on compte tant d'honnêtes gens, et si peu de vrais chrétiens?

Lettre XI. Il en reçoit un nouveau plan de conduite, un ordre particulier de prières, de méditations, d'aumônes, d'œuvres charitables. Quelque tems s'écoule dans ces exercises; il retourne à son directeur, qui lui demande compte de l'état actuel de son âme, applaudit à ses efforts, l'encourage par les grands motifs de la religion, les exemples qu'il lui remet sous les yeux, et continue d'intercéder journellement pour lui: s'il le renvoie de nouveau, c'est pour l'éprouver encore. Quand il le juge suffisamment disposé, il l'exhorte à redoubler de ferveur aux approches de la réconciliation, afin d'obtenir par d'humbles prières que Dieu daigne ratifier dans le ciel la sentence de pardon qui lui sera prononcée sur la terre: le moment arrivé, il prononce solennellement cette absolution désirée, alors la consolation, le calme et l'aise rentrent dans la conscience du pénitent, au lieu du poids qui la tenoit jusqu'alors oppressée. Il se sent tout autre qu'il étoit; ce n'est plus le même homme. Mais ne seroit-ce point également ici une illusion? Si c'en pourroit être une, du moins elle ne viendroit pas de lui. Il n'a fait qu'obéir à celui que la Providence lui a donné pour guide, et auquel il sait que Jésus-Christ a dit: "Les "péchés que vous remettrez seront remis." Est-il sur la terre d'espérance mieux fondée que la sienne! Si elle n'exclut pas en totalité cette sorte de tremblement qui accompagne toujours ici-bas, même dans les justes, l'œuvre du salut, elle le tempère et le suspend par une confiance filiale et dominante. Une fois absous, réconcilié, ne retombera-t-il plus dans ses fautes premières? Il est toujours fragile, puisqu'il n'a pas

cessé d'être homme. Il éprouvera donc des rechutes, peut-être même d'assez graves, mais moins fréquentes, moins longues : il se hâtera de se relever à l'aide du même appui. Peu à peu il gagnera le dessus : l'usage fréquent et bien dirigé des sacremens achevra de lui assurer l'empire sur lui-même, et de le porter au degré de perfection, dont notre foible nature est susceptible. Lettre XI.

Jugez maintenant, Monsieur, et prononcez entre les deux conversions dont je vous ai présenté fidèlement l'esquisse. De ces deux pénitents, auquel voudriez-vous ressembler ? Et lequel vous paroît sûrement remis dans la bonne voie ? Pensez-vous encore qu'il en coûte moins dans l'Eglise Catholique que dans la vôtre, pour s'y rétablir solidement ? Soyons de bonne foi. Qu'exigez-vous pour le pardon des offenses ? Que l'on se repente devant Dieu, que dorénavant on s'abstienne du mal, et qu'on fasse le bien de son mieux : vous ne demandez rien de plus. Eh! bien, nous le demandons aussi. Pour nous le repentir est la première de toutes les conditions, la condition toujours indispensable, et que nulle autre ne peut suppléer. " Il n'y a que les larmes et la pénitence qui " effacent les péchés : ni les anges, ni les archanges " ne le sauroient faire. Le Sauveur même ne nous les " pardonne pas, si nous n'en faisons pénitence." Telle est la doctrine constante de l'Eglise, depuis son origine jusqu'à nos jours. Mais le repentir, condition unique dans la Réforme, n'est pour nous que la première ; la principale, il est vrai, mais non la seule. Elle doit nous conduire, quand l'accès n'en est point fermé, au tribunal de la confession ; et là, nous faire subir la honte

St. Ambroise, Epît. à Théod

Lettre XI. si humiliante, si terrible à l'amour-propre, de mettre à découvert la bassesse de nos pensées, l'indignité de nos actions. Mais du moins tout est-il dit enfin, et sommes-nous alors pardonnés? Pas encore: il faut auparavant passer par des épreuves, montrer par des efforts à surmonter ses inclinations dominantes, que l'on veut réellement changer de conduite: il faut encore expier de son mieux les fautes et les erreurs de sa vie, remplir enfin dans cette vue les œuvres de pénitence qui nous sont prescrites pour satisfaire à la justice divine.

LETTER XII.

" SATISFAIRE à la justice divine! Eh! quoi, Monsieur? N'est-ce pas ce que Jésus-Christ notre médiateur a fait abondamment pour tous? Et pouvez-vous, sans déroger au mérite infini de sa rédemption, exiger que l'homme y ajoute quelque chose de son fonds?"

Lettre XII.
Satisfaction.

Il me semble que je vous entends vous récrier de la sorte. Ce langage est celui de tous vos théologiens, cette doctrine celle de la Réforme, mais non pas celle de la Révélation. En effet, elle nous enseigne que l'homme qui cherche à être heureux ici-bas, en secouant le joug de la loi, en préférant sa volonté à celle de son Créateur, mérite d'être malheureux et dans cette vie passagère, et dans la vie éternelle, pour avoir été ingrat et rebelle à une majesté infinie: elle nous enseigne qu'abandonné à lui-même, le pécheur, ce qui comprend la race humaine, incapable de rendre à Dieu une compensation suffisante, auroit été dévoué à un châtiment sans fin; que Jésus-Christ, ému d'amour et de pitié pour des êtres criminels, déchus et néanmoins susceptibles de remonter à leur première destinée, s'est volontai-

Lettre XII. rement offert de donner pour eux, à la justice divine, la satisfaction qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de lui rendre: que, par le prix infini de son sang, il auroit pu sans doute racheter à la fois et les peines éternelles et les peines passagères qu'ils avoient méritées; mais qu'en les délivrant des premières, dont ils ne pouvoient se délivrer eux-mêmes, il a voulu leur laisser à subir les secondes, également compatibles avec leur nature, et avec la félicité du ciel; qu'ainsi, depuis le premier coupable, jusqu'au dernier de ses enfans, tous, même ceux qui ont été pardonnés, ont subi ou subiront des châtimens temporels dans ce monde ou dans l'autre.

Quelquefois c'est Dieu qui nous les inflige directement ou par ses ministres. Moïse obtient le pardon de son incrédulité, et se voit pourtant condamné à l'expier par une mort prématurée: il apercevra de loin la terre promise, et n'y entrera point. Nathan déclare à David que son péché lui est remis, qu'il ne mourra pas; et cependant, parce qu'il a provoqué les blasphêmes des ennemis de Dieu, parce qu'il a méprisé le Seigneur et enlevé la femme d'Urie, il pleurera la perte de son fils et passera ses jours dans les gémissemens et les soupirs de la pénitence.

Quelquefois les pécheurs s'infligent à eux-mêmes ces châtimens temporels. Sous la loi, comme sous l'Evangile, les vrais pénitens, prenant en main les intérêts du ciel, ont vengé sur eux-mêmes par des punitions volontaires, les fautes qu'ils avoient commises. Témoin Job qui, pour avoir péché en paroles, se le reprochoit continuellement et faisoit pénitence sous la cendre: témoins David, Achab, le Roi de Ninive, revêtus de sacs et de cilices: témoin St.

Paul, (1) qui ne cessoit de réduire son corps en servitude et de l'affliger; afin, disoit-il, d'accomplir ce qui manquoit pour lui dans les souffrances du Sauveur : témoins ces pénitens innombrables de tous les siècles qui ont peuplé les solitudes et les monastères, y ont vécu de privations, d'austérités, pour expier des fautes depuis long-tems pardonnées. Lettre XII

Plus souvent enfin c'est l'Eglise qui, dans le tribunal de la confession, au défaut de nos pénitences spontanées, nous en impose de salutaires et de sacramentelles, soit q'elle les fasse précéder ou suivre l'absolution qu'elle nous accorde. Il n'est pas nécessaire de vous représenter ici la pénitence canonique, ces tristes et longs degrés que les pécheurs devoient successivement parcourir avant d'atteindre à la réconciliation ; vous en connoissez l'édifiante histoire. Vous savez aussi que depuis, pour s'accommoder à la tiédeur, à la foiblesse toujours croissante de ses enfans, l'Eglise s'est vue forcée de retrancher peu à peu de ses rigueurs et de son ancienne sévérité. Et cependant, au plus fort du relâchement, jamais absolution ne s'accorde sans exiger quelqu'œuvre satisfactoire,

---

(1) Voici ce qu'il dit dans son Epître aux Colossiens, chap. 1, y. 24: " Je me réjouis dans mes souffrances pour vous, et accom-" plis dans ma chair ce qui reste après les souffrances de Jésus-" Christ dans son corps, qui est l'Eglise." Qu'accomplissoit St. Paul dans sa chair ? Des peines temporelles. Or ce qu'il accomplissoit restoit, dit-il, après les souffrances de Jésus-Christ. Les peines temporelles du péché restent donc à accomplir après; et Jésus-Christ n'a point entendu les comprendre dans ses propres souffrances, ni par conséquent en exempter son corps mystique, qui est l'Eglise.

Lettre XII. plus ou moins légère à remplir; de sorte que, dès premiers jours du christianisme jusqu'aux nôtres, la pratique constante de l'Eglise suppose cette croyance universelle, qu'après nos fautes pardonnées dans le ciel, il reste encore à lui offrir, de notre côté, une expiation temporelle.

Dieu prend soin lui-même de nous instruire de cette grande et utile vérité : à quelques époques il nous la fait entendre par les coups éclatans dont il châtie la terre, soit qu'il soulève les peuples les uns contre les autres, et désole les royaumes par le fer et le feu, soit qu'il ordonne à la famine d'éteindre des générations entières, soit que pour en étendre encore les ravages, il soufle la peste au loin parmi les nations consternées. Il n'est pas douteux que ces fléaux ne partent de la main d'un Dieu irrité, qui sur les impénitents réunit les châtimens du tems à ceux de l'éternité, et les sépare pour les pénitens réconciliés qu'il appelle à lui, après les avoir momentanément punis en les enveloppant dans ces catastrophes générales.(1) Mais sans sortir du cours ordinaire de sa Providence, le châtiment temporel qu'il tire de nos désobéissances n'est-il pas sensible dans les suites du péché originel ? Le baptême en efface en nous la tache pour l'éternité, et ne nous laisse pas moins en proie aux infirmités, aux souffrances, à la mort, à toute la punition temporelle

(1) Le signe de dépravation le plus alarmant et le moins équivoque, c'est lorsque les nations souffrent une grande calamité, sans apercevoir la main qui les châtie. On les voit alors empirer sous le fléau, et en provoquer de plus horribles sur leurs têtes.

dont la race humaine a été frappée dans sa tige coupable? N'est-il pas sensible encore dans les peines, les croix que nous avons journellement à essuyer, lors même que nos offenses ont été pardonnées pour l'autre monde! Est-il un jour de notre vie où nous tous, pécheurs actuels ou déjà réconciliés, ne soyons en butte, tantôt aux traits de la malignité, de la haine, de la calomnie; tantôt aux poursuites, de l'injustice, aux artifices de la tromperie, aux chagrins d'une espérance déçue, d'une confiance trahie, d'une amitié délaisseé; tantôt aux caprices, aux airs de dédain de nos supérieurs; aux négligences, aux rivalités de nos égaux; aux défauts, aux infidélités de nos serviteurs? Est-il un jour où nous ne soyons exposés à des contrariétés diverses, à des accidens de tout genre, à des misères, à des bagatelles, si vous le voulez, mais qui pourtant blessent notre délicatesse, ou choquent nos goûts, ou dérangent nos projets, ou humilient notre amour-propre, ou irritent notre impatience, ou provoquent notre mécontentement et notre humeur? Est-il un jour où nous n'ayons à souffrir, tant au physique qu'au moral, de quelque côté, et non-seulement dans notre santé, dans notre fortune, dans nos affections, mais encore dans la santé, la fortune et la personne de nos amis, de nos proches, de tous ceux qui nous intéressent? Croirons-nous que ces chagrins, ces peines plus ou moins légers, plus ou moins fâcheux nous arrivent sans cause, sans but et sans raison? Voilà ce que s'imagine le vulgaire des humains. Vous les entendez s'écrier qu'il ont du guignon, que la fortune leur en veut, que le malheur les poursuit, qu'il y a pour eux

Lettre XII.



Lettre XII. des jours de fatalité, etc. s'en prenant ainsi à des êtres imaginaires, des maux réels qu'ils ressentent. Mais nous qui reconnoissons une Providence, infinie en sagesse comme en puissance, nous savons que rien de fortuit n'arrive où elle préside : nous savons que tout tient à sa volonté, à ses vues, à ses plans; que la disposition des événemens les plus petits, les plus minutieux ne lui coûte pas davantage que l'organisation de cette multitude d'insectes imperceptibles à l'œil, et que si pour nous elle a semé, hérissé la carrière de tant d'épines, c'est que nous avons commencé par la souiller de nos désobéissances et de nos crimes. Un homme outré, un furieux poursuivoit David de malédictions et de menaces : " Qu'on le laisse, dit le Saint " Roi pénitent aux guerriers qui l'environnoient, et " vouloient venger la majesté outragée ; c'est Dieu " qui lui a ordonné de me maudire ; qu'on le laisse " accomplir sa mission : qui sait si, touché de ma " douleur, le ciel ne changera pas ces malédictions en " bien ?". Apprenons par ce trait à juger sainement de tout ce qui nous arrive de fâcheux dans ce monde, même après avoir été absous et pardonnés dans l'autre: apprenons que les hommes avec qui nous sommes en rapports sont dans la main de Dieu des instrumens dont il se sert pour nous punir : ne doutons point que tout ce qui nous blesse journellement, de quelque manière que ce puisse être, ne nous soit envoyé d'en haut en punition des péchés que nous avons commis, ou de celui que nous avons contracté en naissant : et ne doutons pas non plus que toutes ces épreuves ne nous soient ménagées comme autant de moyens d'ex-

Liv. 2 des Rois, c. 16.

pier nos fautes à notre manière. (1) Ainsi le gouvernement et la conduite manifeste de Dieu sur les hommes, le sentiment de tous les vrais pénitens de la terre avant et après Jésus-Christ, la doctrine des Apôtres, celle de l'Eglise si fortement prononcée dans sa discipline, concourent pour nous convaincre que nos crimes méritent les punitions de l'éternité et celles du tems; qu'en nous sauvant des premières, Jésus- Lettre XII.

---

(1) "A chaque jour suffit sa malice," a été prononcé dans un autre sens, et n'est pas moins vrai dans celui que j'y donne. Si nous savions seulement accepter la malice et l'affliction de chaque jour, la prendre avec patience et résignation, nous ferions une pénitence préférable à celle que nous pouvons nous imposer dans le monde. Celle-là n'est ni de notre choix ni de notre arrangement: elle nous est assignée par le ciel même, qui nous a fait naître dans tel tems, tel pays, de tels parens, qui nous a placés dans les circonstances, les relations où nous sommes, dans la sphère sociale où nous vivons. Soyons sûrs que toutes les impressions qui nous viennent sans cesse du dehors, quelque accidentelles qu'elles nous paroissent, nous arrivent par la disposition de la Providence. Si ces impressions sont agréables, recevons-les avec actions de grâces; sinon, en esprit de pénitence: de cette manière nous marcherons toujours en présence de Dieu comme sous sa main: au lieu des inquiétudes, des impatiences, des murmures, de l'aigreur qu'éprouvent inutilement les autres, à leur dommage et en accroissement de peine, nous resterons calmes, résignés, sereins. Ainsi la piété seroit encore le parti le plus avantageux pour ce monde, quand elle ne nous assureroit pas la félicité de l'autre.

Que d'occasions nous manquons journellement d'appaiser celui qui nous les envoie! Comme nous les laissons follement échapper! Il faudroit se faire une règle et y tenir, de demander tous les matins la grâce d'accepter ce que la journée nous apportera de contradictions, en esprit de pénitence et d'expiation des fautes multipliées dont nous nous sommes rendus coupables.

Lettre XII. Christ ne nous a point exempté des secondes, et qu'en mourant pour nous, il ne s'est nullement proposé de nous dispenser de satisfaire, autant qu'il est en nous, à la justice de son Père.

Qui oserait ici entrer en contestation avec le Sauveur, et lui demander pourquoi, pouvant nous remettre la dette entière, il nous en a laissé quelque partie à payer ? Il nous a enlevé, par sa mort, à un châtiment inévitable et sans fin : notre devoir est de lui en marquer une reconnoissance entière, et de croire, lors même que nous ne pourrions le comprendre, que s'il a mis des bornes apparentes à ses bienfaits, c'est qu'il a jugé utile pour nous de le faire. Mais qui ne pénètre assez d'ailleurs ce motif ? Qui n'aperçoit, dans la réserve des peines qu'il nous laisse à souffrir, un conseil de miséricorde et des vues de bonté sur les hommes ? S'il nous avoit affranchis de toute satisfaction personnelle, nous aurions moins senti l'énormité du péché, nous aurions moins songé à ses conséquences funestes, nous aurions eu moins d'occasions de réfléchir au malheur de déplaire à Dieu, ou d'être devenus pour lui un objet de haine et d'animadversion. De tems à autres, il est vrai, l'éternité avec ses tourmens seroit venue se présenter à nous, et porter le trouble dans nos consciences ; mais l'espoir d'être un jour repentants et pardonnés de tout à la fois, nous auroit bientôt rendus à nous mêmes, ou plutôt à nos passions : nous y aurions cédé plus facilement, et poursuivi avec moins de crainte et de remords la route séduisante du vice. Au contraire, en nous assujétissant à des punitions temporelles, il nous

donne à prévoir, à comprendre, avant de commettre le mal, ce qu'il nous en coûtera pour l'expier après; et lorsqu'il ajoute qu'il nous faudra endurer ces punitions dans l'autre monde, si nous négligeons de le faire dans celui-ci, nous sommes alors plus profondément frappés des suites malheureuses du péché: nous nous hâtons de commencer notre œuvre satisfactoire, de crainte que le tems ne nous manque pour l'accomplir, ou du moins de l'avancer dans cette vie. Durant le cours de notre pénitence, nous concevons plus de dégoût, nous entrons mieux en haine contre des fautes dont nous portons le châtiment, dont nous dévorons l'amertume: nous prenons de plus fortes résolutions de les éviter à l'avenir, et nous fuyons plus courageusement les occasions qui nous y rameneroient. Et même le bienfait de la Rédemption se retrace plus vivement à notre esprit, quand nous réfléchissons que, sans elle, quoique nous pussions faire ici-bas, nous serions perdus à jamais. Plus la satisfaction qu'on exige de nous a d'austérités et de rigueurs, plus nous devenons attentifs et circonspects sur tous nos pas; plus nous nous affermissons dans la vertu; comme il est aisé d'en juger, en comparant les pénitents de la Primitive Eglise avec ceux de nos siècles relâchés. Ainsi en nous remettant les punitions éternelles, nous en réserver de passagères, c'est laisser un frein de plus à notre impétuosité, une seconde barrière à notre emportement, et il n'est point vrai que, par cette réserve, Jésus-Christ ait mis des bornes à ses bienfaits: je dirois plutôt qu'il y a mis le comble. Car il a laissé plus d'appui à notre fragilité, plus de liens à notre perversité naturelle; il nous garantit dou-

Lettre XII.

Lettre XII. blement contre les rechutes, et nous arrête plus efficacement sur le penchant de nos inclinations vicieuses. Qu'ils disent si cette théorie est fausse, ceux qui se livrent de bonne foi aux œuvres de satisfaction et de pénitence. « L'homme également fragile et téméraire, a besoin d'être retenu de tout côté. Il a besoin d'être retenu par la prévoyance des maux éternels; et quand cette appréhension est levée autant qu'elle peut l'être en cette vie, il a encore besoin de prévoir qu'il s'attirera d'autres châtimens, et en ce monde et en l'autre, si, malgré sa fragilité et ses continuelles désobéissances, il néglige de se soumettre à une discipline exacte et sévère. Ainsi cette confiance insensée qui abuse si aisément du pardon, et s'emporte, si on lui lâche tout-à-fait la main, est tenue en bride de toute part; et si le pécheur échappe, malgré toutes ces considérations, on peut juger du tort qu'on lui feroit, si on lui en retranchoit quelques-unes. Qui ne voit donc qu'il sert au pécheur, par toutes les raisons que nous avons dites, d'avoir à appréhender de tels châtimens, et par conséquent que nous n'admettons dans la rémission des péchés aucune réserve de peines qui ne soit utile au salut des âmes. (1)

Au surplus, les peines que nous avons à subir ici-bas n'ont aucune proportion avec le châtiment dû au péché: l'équivalent ne s'en trouve que dans l'éternité et la juste compensation que dans les mérites de la

(1) Bossuet, sur la Satisfaction, fragment dans les œuvres posthumes.

croix. La Rédemption de Notre Médiateur est donc parfaite; et il a trouvé pour nous, dans le conseil de sa sagesse, le moyen unique de concilier la miséricorde qui nous pardonne dans l'éternité, avec la justice qui nous punit dans le tems. Lettre XII

Maintenant, Monsieur, je vous le demande, est-ce déroger au mérite de la croix, que de reconnoître que seule elle a pu offrir une compensation suffisante à la justice de Dieu; que seule elle a pu nous racheter d'une éternité malheureuse; que sans elle, le genre humain étoit perdu sans ressources; que sans elle, le ciel n'eût été ouvert à aucun des enfans des hommes; et que nul ne peut en espérer l'entrée que par le sang du Rédempteur? Est-ce déroger au mérite de la croix, que de reconnoître que sans l'application particulière de ses mérites infinis à chacun de nous, il est impossible à qui que ce soit d'en recueillir le bienfait; que cette application toutefois demande notre concours, parce que celui qui nous a créés sans nous, ne nous sauvera pas sans nous, et que cependant nos œuvres personnelles et satisfactoires ne sont en elles-mêmes que des œuvres mortes, mais qu'en s'unissant à celles de Notre Sauveur, en approchant de sa croix, en touchant au bois sacré et vivifiant, elles prennent de la vie, de la force, de la valeur, en tant que par Jésus-Christ elles sont alors offertes à son Père, et qu'en Jésus-Christ elles sont alors acceptées par le Père? Est-ce déroger au mérite de la croix de Jesus-Christ, que de nous rendre ses imitateurs, autant qu'il nous est possible; de punir, à son exemple, nos propres péchés sur nous-mêmes, comme il a voulu qu'ils le fussent dans sa sainte et divine personne; de

Concile de Trente, sec. 14 ch. 18.

Lettre XII. joindre une foible et impuissante satisfaction à celle qu'il a pleinement et abondamment payée pour nous de tout son sang? Dites-moi: notre devoir n'est-il pas d'imiter de notre mieux celui qui n'est venu que pour nous servir de modèle, et qui a dit: "Qui-"conque veut venir après moi, qu'il prenne sa croix et "me suive?" Et n'étoit-il pas visible que, loin d'être dérogatoires aux mérites de Notre Sauveur, loin d'être incompatibles avec ses souffrances, nos satisfactions temporelles en sont même absolument inséparables? Et quoi donc, en effet, parce que nous ne pouvons en offrir une suffisante, nous n'en offririons aucune? Nous serions exemptés de toute expiation, parce que nous ne pouvons la porter à l'infini? Et parce que nous sommes hors d'état d'acquitter la dette entière, nous serions dispensés de faire quelques efforts pour entrer en paiement suivant nos facultés et nos moyens?

A de pareilles maximes qu'auroient dit les Apôtres qui ne cessoient de prêcher la pénitence avec ses mortifications? Qu'auroit dit St. Paul, qui nous a si fortement annoncé que si nous voulons régner avec Jésus-Christ, il faut souffrir avec lui, par conséquent pour nos péchés, seule cause de ses souffrances? Qu'auroient dit les Pères et les grandes lumières de l'antiquité chrétienne? Un Tertullien qui s'adressoit ainsi au pécheur: "Tu as offensé, mais tu peux être recon-"cilié; tu as un Dieu auquel tu peux *satisfaire*, "et qui le désire... Moins tu t'épargneras toi-même, "crois-moi, plus Dieu t'épargnera." Un St. Cyprien, qui s'élevoit avec force contre ceux qui reconcilioient les pécheurs, en abrégeant trop tôt la pénitence im-

[...]p.55, au Pape [...]rneille.

posée: « Que veulent-ils par leur entremise? si ce « n'est que Jésus-Christ soit moins apaisé par des « peines et *des satisfactions*?... Si ce n'est que les « péchés ne soient plus rachetés par de justes *satis-* « *factions*, des gémissemens ; et que les plaies cessent « d'être lavées dans les larmes?.... Que toute blessure « profonde ait un traitement long et soigné ; que la « pénitence ne soit pas moindre que le crime." Un St. Ambroise, qui comparant les plaies de l'âme à celles du corps, écrivoit à une jeune personne dont la vertu avoit fait naufrage : « Une grande plaie « exige des remèdes forts et prolongés : un grand « crime exige nécessairement de même une grande « *satisfaction*." Un St. Augustin, qui semble avoir prévu de si loin l'erreur de la Réforme, et la réfute en ces termes : « Il ne suffit pas de changer les mœurs « en mieux, et de s'abstenir de toute action mauvaise; « si en outre, pour celles qu'on a commises, on ne « *satisfait* à Dieu par les douleurs de la pénitence, par « les soupirs de l'humilité, par le sacrifice d'un cœur « contrit, par toutes ces œuvres accompagnées d'au- « mônes." (1) Qu'auroient dit tant d'autres docteurs de ces mêmes siècles, qu'il seroit superflu de rappor-

Lettre XI

(1) Voici un mot profondément pensé, et qui met dans tout son jour la vérité de notre doctrine, et la fausseté de la vôtre. « L'homme est encore condamné à souffrir après que ses péchés « lui ont été remis, et quoique ses péchés soient la première cause « de ses souffrances, la punition dure plus que la faute, de peur « que la faute ne parût petite, si avec elle avoit fini la punition. « C'est donc à la fois, et pour prouver le malheur qu'il a mérité, et « pour corriger une nature toujours prête à faillir, et pour exercer « la patience qui lui est nécessaire, que des châtimens temporels

Lettre XII. ter ici, puisque Calvin est convenu de leur uniformité sur ce dogme. "Je suis peu touché, disoit ce prétendu Réformateur, de ce que l'on trouve à chaque "pas, sur la satisfaction, dans les écrits des anciens. "Je vois que la plupart, ou, pour le dire nettement, "presque tous ceux dont il nous reste des ouvrages, "ou ont erré positivement sur ce sujet, ou en ont "parlé trop durement." (1)

A de pareilles maximes, qu'auroit dit enfin l'Eglise Universelle, qui, non-seulement pour édifier les fidèles, et pour changer les coupables, mais aussi pour les punir de leurs péchés, ainsi que l'attestent tous les Pères de ces tems, les attachoit aux travaux d'une dure pénitence, et les exerçoit des années entières par les épreuves d'une rude et lamentable discipline? Avec quelle indignation n'auroit-elle pas entendu la nouveauté de cette doctrine? De quel œil en eût-elle vu les auteurs? De quel ton ne les eût-elle pas relancés? Elle auroit bientôt sû les réduire à se taire, ou les chasser de son sein.

"s'attachent sur l'homme, même après qu'il a cessé d'être dévoué, "pour ses fautes, à une éternité de supplices.—St. Augustin, Traité 124 sur St. Jean.

Il y a donc, même après le pardon des péchés obtenu, des peines temporelles à subir: et ces peines nous sont infligées, non-seulement pour nous exercer à la patience, et nous tenir en garde contre les rechutes, mais encore pour faire éclater le châtiment dû à nos péchés. *Ad demonstrationem debitæ miseriæ.*

(1) Prenons acte de cet aveu décisif de Calvin, sans relever autrement l'insolence d'un homme qui a le front de taxer d'erreur ou de dureté tout ce que l'Eglise a eu de plus éclairé, de plus saint, et qui prétend au 16e siècle redresser tous les Pères ensemble, sur un point important de la révélation évangélique.

Je trouve, en vérité, fort étrange que ceux qui au 16e siècle sont venus débiter au monde ces maximes, jusqu'alors inouïes, se soient élevés avec tant d'aigreur contre l'Eglise de ces tems, où les satisfactions étoient déjà réduites à si peu de cérémonies. Que ne s'en prenoient-ils donc plutôt à cette Primitive Eglise, à celle qui avoit porté si haut les peines satisfactoires, à celle qui n'accordoit pas même deux fois la pénitence canonique, et enseignoit qu'après la rechute, un grand pécheur n'avoit pas trop de toute sa vie pour expier ses crimes, et n'en devoit espérer l'absolution qu'à la dernière extrémité ! C'étoit une pareille discipline qu'il falloit taxer de cruelle, d'impitoyable, de barbare ; une telle doctrine, d'injurieuse, d'insolemment dérogatoire à la croix et aux mérites de notre Divin Rédempteur. Mais ils auroient eu honte de cet excès d'emportement. Et d'ailleurs l'honneur, le nom de la Primitive Eglise étoient trop bien établis dans l'esprit des Chrétiens, pour espérer quelque succès d'une semblable attaque: les injures lancées contre sa discipline et sa croyance seroient retournées contre ses indignes détracteurs. On l'a très-bien senti dans la Réforme dès le début: de là cette vénération affectée pour l'Eglise des premiers siècles, et l'opposition prétendue entre elle et l'Eglise des siècles postérieurs. On chargeoit la dernière d'avoir ajouté des dogmes aux dogmes de l'antiquité, et à son culte des pratiques superstitieuses et idolâtres. On a donc déclaré aux nations qu'on venoit les débarasser de tout attirail étranger et moderne, pour les ramener à la simplicité de la croyance et de la discipline primitives. Or sous ce prétexte spécieux, ils sont parvenus, chose étonnante | Lettre XII.

Lettre XII. et digne de pitié ! à retrancher, suivant leur fantaisie, précisément ce qui avoit été cru et pratiqué dans cet âge d'or du christianisme. Vous en avez vu plusieurs exemples dans les lettres précédentes.

Et pour rentrer dans notre sujet, s'ils avoient réellement pensé à faire revivre l'ancien esprit de l'Eglise, ils se seroient élevés, ils auroient tonné avec toute leur véhémence contre le relâchement des derniers siècles. La discipline énervée, la nécessité de satisfaire à Dieu presque méconnue, et mise de côté dans la pratique, l'oubli des règles, le refroidissement de la piété, la décadence des mœurs ; quel vaste champ à leurs déclamations ! quel sujet d'invectives, malheureusement trop justes et trop fondées ! Ils auroient donné l'exemple édifiant du retour à l'ancienne discipline, enseigné aux pécheurs à venger sévèrement sur eux-mêmes les offenses faites à Dieu, à ne pas s'épargner dans ce monde, afin d'être plus épargnés dans l'autre ; ils auroient soumis leurs pénitents, sinon à toutes les rigueurs de la pénitence canonique, du moins à des épreuves plus longues, à des satisfactions moins légères que celles des Catholiques de leur tems. Par là ils auroient remis en honneur les vrais principes, ranimé la ferveur, encouragé toutes les Eglises par leur exemple, ou les auroient manifestement convaincues de lâcheté ; et nous n'aurions aujourd'hui là-dessus que des éloges à leur donner, des actions de grâces à leur rendre. D'où vient donc qu'ils n'ont pas suivi cette marche, après avoir solennellement annoncé qu'ils venoient ramener la religion à la foi des premiers tems ? Ai-je besoin de vous le dire ? Il étoit bon, pour se donner du relief dans le monde, de faire sonner

bien haut la prétention de s'attacher à l'antiquité. Lettre XI
Mais il est trop clair qu'ils s'en inquiétoient peu dans le fond, puisqu'ils en ont pris absolument le contrepied. Que vouloient-ils donc? Des partisans, des prosélytes, des conquêtes. Le moyen d'en faire n'étoit pas d'afficher l'austérité, et de prêcher vigoureusement à l'antique l'obligation de satisfaire et d'apaiser le ciel par des œuvres expiatoires. Les jeûnes et les austérités de la pénitence, son air pâle et lugubre, n'auroient guère été du goût de ce siècle, et auroient trop déconcerté la multitude. Il étoit plus sûr, pour l'attirer et grossir le parti, de mettre les consciences à l'aise. En conséquence, la satisfaction avec ses rigueurs fut retranchée d'un seul coup, sans que les foibles restes qui s'en conservoient encore dans le monde, pussent se sauver de l'anathême général porté contre elle.

Mais il y a des vérités tellement inhérentes au fond du Christianisme, qu'on ne peut ni les en séparer, ni s'en détacher entièrement soi-même. Malgré tout cet éclat contre la satisfaction, les Protestans ne manquent jamais, quand l'occasion le requiert, de parler avec éloge des œuvres satisfactoires, et de les recommander comme utiles et même nécessaires. Ils s'expriment alors, ainsi que nous le faisons, sur l'abstinence et le jeûne, sur le soin des orphelins et des veuves, la visite des malades et sur l'aumône, sur les œuvres enfin qui sont comptées par les Catholiques entre les satisfactions les plus importantes. "Nous accordons que les aumônes méritent beaucoup de grâces, qu'elles adoucissent les peines, qu'elles nous méritent la grâce d'être protégés dans le péril du péché et de la mort." Ce qui est dire en d'autres

Apol. de la fession d'A p. 117.

Lettre XII. et digne de pitié! à retrancher, suivant leur fantaisie, précisément ce qui avoit été cru et pratiqué dans cet âge d'or du christianisme. Vous en avez vu plusieurs exemples dans les lettres précédentes.

Et pour rentrer dans notre sujet, s'ils avoient réellement pensé à faire revivre l'ancien esprit de l'Eglise, ils se seroient élevés, ils auroient tonné avec toute leur véhémence contre le relâchement des derniers siècles. La discipline énervée, la nécessité de satisfaire à Dieu presque méconnue, et mise de côté dans la pratique, l'oubli des règles, le refroidissement de la piété, la décadence des mœurs; quel vaste champ à leurs déclamations! quel sujet d'invectives, malheureusement trop justes et trop fondées! Ils auroient donné l'exemple édifiant du retour à l'ancienne discipline, enseigné aux pécheurs à venger sévèrement sur eux-mêmes les offenses faites à Dieu, à ne pas s'épargner dans ce monde, afin d'être plus épargnés dans l'autre; ils auroient soumis leurs pénitents, sinon à toutes les rigueurs de la pénitence canonique, du moins à des épreuves plus longues, à des satisfactions moins légères que celles des Catholiques de leur tems. Par là ils auroient remis en honneur les vrais principes, ranimé la ferveur, encouragé toutes les Eglises par leur exemple, ou les auroient manifestement convaincues de lâcheté; et nous n'aurions aujourd'hui là-dessus que des éloges à leur donner, des actions de grâces à leur rendre. D'où vient donc qu'ils n'ont pas suivi cette marche, après avoir solennellement annoncé qu'ils venoient ramener la religion à la foi des premiers tems? Ai-je besoin de vous le dire? Il étoit bon pour se donner du relief dans le monde, de faire sonner

bien haut la prétention de s'attacher à l'antiquité. Lettre XII
Mais il est trop clair qu'ils s'en inquiétoient peu dans le fond, puisqu'ils en ont pris absolument le contrepied. Que vouloient-ils donc? Des partisans, des prosélytes, des conquêtes. Le moyen d'en faire n'étoit pas d'afficher l'austérité, et de prêcher vigoureusement à l'antique l'obligation de satisfaire et d'apaiser le ciel par des œuvres expiatoires. Les jeûnes et les austérités de la pénitence, son air pâle et lugubre, n'auroient guère été du goût de ce siècle, et auroient trop déconcerté la multitude. Il étoit plus sûr, pour l'attirer et grossir le parti, de mettre les consciences à l'aise. En conséquence, la satisfaction avec ses rigueurs fut retranchée d'un seul coup, sans que les foibles restes qui s'en conservoient encore dans le monde, pussent se sauver de l'anathême général porté contre elle.

Mais il y a des vérités tellement inhérentes au fond du Christianisme, qu'on ne peut ni les en séparer, ni s'en détacher entièrement soi-même. Malgré tout cet éclat contre la satisfaction, les Protestans ne manquent jamais, quand l'occasion le requiert, de parler avec éloge des œuvres satisfactoires, et de les recommander comme utiles et même nécessaires. Ils s'expriment alors, ainsi que nous le faisons, sur l'abstinence et le jeûne, sur le soin des orphelins et des veuves, la visite des malades et sur l'aumône, sur les œuvres enfin qui sont comptées par les Catholiques entre les satisfactions les plus importantes. « Nous « accordons que les aumônes méritent beaucoup de « grâces, qu'elles adoucissent les peines, qu'elles nous « méritent la grâce d'être protégés dans le péril du « péché et de la mort.» Ce qui est dire en d'autres

Apol. de la c[on]fession d'A[ugsb.] p. 117.

Lettre XII. et digne de pitié! à retrancher, suivant leur fantaisie, précisément ce qui avoit été cru et pratiqué dans cet âge d'or du christianisme. Vous en avez vu plusieurs exemples dans les lettres précédentes.

Et pour rentrer dans notre sujet, s'ils avoient réellement pensé à faire revivre l'ancien esprit de l'Eglise, ils se seroient élevés, ils auroient tonné avec toute leur véhémence contre le relâchement des derniers siècles. La discipline énervée, la nécessité de satisfaire à Dieu presque méconnue, et mise de côté dans la pratique, l'oubli des règles, le refroidissement de la piété, la décadence des mœurs; quel vaste champ à leurs déclamations! quel sujet d'invectives, malheureusement trop justes et trop fondées! Ils auroient donné l'exemple édifiant du retour à l'ancienne discipline, enseigné aux pécheurs à venger sévèrement sur eux-mêmes les offenses faites à Dieu, à ne pas s'épargner dans ce monde, afin d'être plus épargnés dans l'autre; ils auroient soumis leurs pénitents, sinon à toutes les rigueurs de la pénitence canonique, du moins à des épreuves plus longues, à des satisfactions moins légères que celles des Catholiques de leur tems. Par là ils auroient remis en honneur les vrais principes, ranimé la ferveur, encouragé toutes les Eglises par leur exemple, ou les auroient manifestement convaincues de lâcheté; et nous n'aurions aujourd'hui là-dessus que des éloges à leur donner, des actions de grâces à leur rendre. D'où vient donc qu'ils n'ont pas suivi cette marche, après avoir solennellement annoncé qu'ils venoient ramener la religion à la foi des premiers tems? Ai-je besoin de vous le dire? Il étoit bon, pour se donner du relief dans le monde, de faire sonner

bien haut la prétention de s'attacher à l'antiquité. Lettre XII
Mais il est trop clair qu'ils s'en inquiétoient peu dans le fond, puisqu'ils en ont pris absolument le contrepied. Que vouloient-ils donc? Des partisans, des prosélytes, des conquêtes. Le moyen d'en faire n'étoit pas d'afficher l'austérité, et de prêcher vigoureusement à l'antique l'obligation de satisfaire et d'apaiser le ciel par des œuvres expiatoires. Les jeûnes et les austérités de la pénitence, son air pâle et lugubre, n'auroient guère été du goût de ce siècle, et auroient trop déconcerté la multitude. Il étoit plus sûr, pour l'attirer et grossir le parti, de mettre les consciences à l'aise. En conséquence, la satisfaction avec ses rigueurs fut retranchée d'un seul coup, sans que les foibles restes qui s'en conservoient encore dans le monde, pussent se sauver de l'anathême général porté contre elle.

Mais il y a des vérités tellement inhérentes au fond du Christianisme, qu'on ne peut ni les en séparer, ni s'en détacher entièrement soi-même. Malgré tout cet éclat contre la satisfaction, les Protestans ne manquent jamais, quand l'occasion le requiert, de parler avec éloge des œuvres satisfactoires, et de les recommander comme utiles et même nécessaires. Ils s'expriment alors, ainsi que nous le faisons, sur l'abstinence et le jeûne, sur le soin des orphelins et des veuves, la visite des malades et sur l'aumône, sur les œuvres enfin qui sont comptées par les Catholiques entre les satisfactions les plus importantes. « Nous accordons que les aumônes méritent beaucoup de grâces, qu'elles adoucissent les peines, qu'elles nous méritent la grâce d'être protégés dans le péril du péché et de la mort. » Ce qui est dire en d'autres

Apol. de la c[onf]ession d'A[ugsbourg] p. 117.

Lettre XII. et digne de pitié! à retrancher, suivant leur fantaisie, précisément ce qui avoit été cru et pratiqué dans cet âge d'or du christianisme. Vous en avez vu plusieurs exemples dans les lettres précédentes.

Et pour rentrer dans notre sujet, s'ils avoient réellement pensé à faire revivre l'ancien esprit de l'Eglise, ils se seroient élevés, ils auroient tonné avec toute leur véhémence contre le relâchement des derniers siècles. La discipline énervée, la nécessité de satisfaire à Dieu presque méconnue, et mise de côté dans la pratique, l'oubli des règles, le refroidissement de la piété, la décadence des mœurs; quel vaste champ à leurs déclamations! quel sujet d'invectives, malheureusement trop justes et trop fondées! Ils auroient donné l'exemple édifiant du retour à l'ancienne discipline, enseigné aux pécheurs à venger sévèrement sur eux-mêmes les offenses faites à Dieu, à ne pas s'épargner dans ce monde, afin d'être plus épargnés dans l'autre; ils auroient soumis leurs pénitents, sinon à toutes les rigueurs de la pénitence canonique, du moins à des épreuves plus longues, à des satisfactions moins légères que celles des Catholiques de leur tems. Par là ils auroient remis en honneur les vrais principes, ranimé la ferveur, encouragé toutes les Eglises par leur exemple, ou les auroient manifestement convaincues de lâcheté; et nous n'aurions aujourd'hui là-dessus que des éloges à leur donner, des actions de grâces à leur rendre. D'où vient donc qu'ils n'ont pas suivi cette marche, après avoir solennellement annoncé qu'ils venoient ramener la religion à la foi des premiers tems? Ai-je besoin de vous le dire? Il étoit bon, pour se donner du relief dans le monde, de faire sonner

bien haut la prétention de s'attacher à l'antiquité. Lettre XII.
Mais il est trop clair qu'ils s'en inquiétoient peu dans le fond, puisqu'ils en ont pris absolument le contrepied. Que vouloient-ils donc? Des partisans, des prosélytes, des conquêtes. Le moyen d'en faire n'étoit pas d'afficher l'austérité, et de prêcher vigoureusement à l'antique l'obligation de satisfaire et d'apaiser le ciel par des œuvres expiatoires. Les jeûnes et les austérités de la pénitence, son air pâle et lugubre, n'auroient guère été du goût de ce siècle, et auroient trop déconcerté la multitude. Il étoit plus sûr, pour l'attirer et grossir le parti, de mettre les consciences à l'aise. En conséquence, la satisfaction avec ses rigueurs fut retranchée d'un seul coup, sans que les foibles restes qui s'en conservoient encore dans le monde, pussent se sauver de l'anathême général porté contre elle.

Mais il y a des vérités tellement inhérentes au fond du Christianisme, qu'on ne peut ni les en séparer, ni s'en détacher entièrement soi-même. Malgré tout cet éclat contre la satisfaction, les Protestans ne manquent jamais, quand l'occasion le requiert, de parler avec éloge des œuvres satisfactoires, et de les recommander comme utiles et même nécessaires. Ils s'expriment alors, ainsi que nous le faisons, sur l'abstinence et le jeûne, sur le soin des orphelins et des veuves, la visite des malades et sur l'aumône, sur les œuvres enfin qui sont comptées par les Catholiques entre les satisfactions les plus importantes. "Nous "accordons que les aumônes méritent beaucoup de "grâces, qu'elles adoucissent les peines, qu'elles nous "méritent la grâce d'être protégés dans le péril du "péché et de la mort." Ce qui est dire en d'autres

Apol. de la confession d'Ausl p. 117.

Lettre XII. et digne de pitié! à retrancher, suivant leur fantaisie, précisément ce qui avoit été cru et pratiqué dans cet âge d'or du christianisme. Vous en avez vu plusieurs exemples dans les lettres précédentes.

Et pour rentrer dans notre sujet, s'ils avoient réellement pensé à faire revivre l'ancien esprit de l'Eglise, ils se seroient élevés, ils auroient tonné avec toute leur véhémence contre le relâchement des derniers siècles. La discipline énervée, la nécessité de satisfaire à Dieu presque méconnue, et mise de côté dans la pratique, l'oubli des règles, le refroidissement de la piété, la décadence des mœurs; quel vaste champ à leurs déclamations! quel sujet d'invectives, malheureusement trop justes et trop fondées! Ils auroient donné l'exemple édifiant du retour à l'ancienne discipline, enseigné aux pécheurs à venger sévèrement sur eux-mêmes les offenses faites à Dieu, à ne pas s'épargner dans ce monde, afin d'être plus épargnés dans l'autre; ils auroient soumis leurs pénitents, sinon à toutes les rigueurs de la pénitence canonique, du moins à des épreuves plus longues, à des satisfactions moins légères que celles des Catholiques de leur tems. Par là ils auroient remis en honneur les vrais principes, ranimé la ferveur, encouragé toutes les Eglises par leur exemple, ou les auroient manifestement convaincues de lâcheté; et nous n'aurions aujourd'hui là-dessus que des éloges à leur donner, des actions de grâces à leur rendre. D'où vient donc qu'ils n'ont pas suivi cette marche, après avoir solennellement annoncé qu'ils venoient ramener la religion à la foi des premiers tems? Ai-je besoin de vous le dire? Il étoit bon, pour se donner du relief dans le monde, de faire sonner

bien haut la prétention de s'attacher à l'antiquité. Lettre XII.
Mais il est trop clair qu'ils s'en inquiétoient peu dans le fond, puisqu'ils en ont pris absolument le contrepied. Que vouloient-ils donc? Des partisans, des prosélytes, des conquêtes. Le moyen d'en faire n'étoit pas d'afficher l'austérité, et de prêcher vigoureusement à l'antique l'obligation de satisfaire et d'apaiser le ciel par des œuvres expiatoires. Les jeûnes et les austérités de la pénitence, son air pâle et lugubre, n'auroient guère été du goût de ce siècle, et auroient trop déconcerté la multitude. Il étoit plus sûr, pour l'attirer et grossir le parti, de mettre les consciences à l'aise. En conséquence, la satisfaction avec ses rigueurs fut retranchée d'un seul coup, sans que les foibles restes qui s'en conservoient encore dans le monde, pussent se sauver de l'anathême général porté contre elle.

Mais il y a des vérités tellement inhérentes au fond du Christianisme, qu'on ne peut ni les en séparer, ni s'en détacher entièrement soi-même. Malgré tout cet éclat contre la satisfaction, les Protestans ne manquent jamais, quand l'occasion le requiert, de parler avec éloge des œuvres satisfactoires, et de les recommander comme utiles et même nécessaires. Ils s'expriment alors, ainsi que nous le faisons, sur l'abstinence et le jeûne, sur le soin des orphelins et des veuves, la visite des malades et sur l'aumône, sur les œuvres enfin qui sont comptées par les Catholiques entre les satisfactions les plus importantes. " Nous " accordons que les aumônes méritent beaucoup de " grâces, qu'elles adoucissent les peines, qu'elles nous " méritent la grâce d'être protégés dans le péril du " péché et de la mort." Ce qui est dire en d'autres

Apol. de la confession d'Ausb p. 117.

Lettre XII. termes qu'elles apaisent le Seigneur et satisfont en quelque manière à sa justice. Lisez leurs sermons: ils y emploient, pour exhorter à la pénitence, les exemples de Moïse, de David, et les autres que nous alléguons en preuve de la nécessité de satisfaire: ils veulent qu'on se livre aux travaux, aux gémissemens de la pénitence, pour apaiser la colère de Dieu. Mais apaiser la colère de Dieu, ou satisfaire à sa justice, ne reviennent-ils pas au même ? Nous ne cherchons à satisfaire à Dieu, que pour l'apaiser; et ils n'indiquent pour l'apaiser que les moyens que nous indiquons pour lui satisfaire. Jetez les yeux sur la formule que prescrit l'Eglise Anglicane pour l'entrée du carême. Elle commence par rappeler l'ancienne pénitence canonique, "en attendant, ajoute-t-elle, que "cette discipline ne soit rétablie parmi nous, comme "il seroit fort à désirer." Or cette discipline avoit bien en vue l'édification des fidèles, et la conversion des pécheurs, cela est très-positif: elle avoit en même tems pour but la punition des péchés, et la satisfaction que le pécheur doit à Dieu; cela n'est pas moins vrai, suivant le témoignage de tous les Pères de ces tems, ainsi que Calvin, et après lui, les autres l'ont avoué.

The commination.

Relisez aussi les belles oraisons qui se récitent dans votre Eglise, pour demander un tems favorable aux fruits de la terre, pour faire cesser la cherté et la famine, les guerres et les révoltes, les maladies et la peste. Vous y reconnoissez le principe de la satisfaction, en confessant devant Dieu que ces fléaux sont de justes châtimens, infligés par lui, pour punir les iniquités des nations. Il y a donc, de votre aveu, des punitions temporelles à subir à cause de nos iniquités;

et puisque vous les admettez pour les nations entières dans les calamités générales, il faut aussi les admettre pour les individus dans les afflictions particulières de la vie: car il n'est pas de jour où quelques-uns ne souffrent ce que les nations éprouvent plus rarement par les calamités publiques. Il paroît donc que les théologiens protestans s'accordent équivalemment avec nous dans la chose, et ne disputent que du terme. Ce mot de satisfaction les effarouche: on diroit qu'ils ont juré de ne le prononcer jamais. Mais il est consacré, vous en convenez, dans tous les écrits des Pères, et l'antiquité n'a pas d'autre langage. Il n'est donc pas vrai, comme vous vous en vantiez, que vous vouliez retourner à l'antiquité! Ou bien cette prétention si affichée ne signifioit autre chose, sinon que vous prendriez de la Primitive Eglise ce qui vous en plairoit; et que ce qui vous en déplairoit, vous le laisseriez là. Soyons plus justes, et plus conséquents, Monsieur; retournons de bonne foi à l'antiquité: car le principe est bon; il ne s'agit que de le suivre ici. Croyons avec elle la nécessité de satisfaire, et pratiquons les œuvres satisfactoires avec elle. Lettre XII.

Non que je veuille vous assujétir à toutes les rigueurs de la discipline canonique: ce n'est point ma pensée; la voici brièvement. Il y a deux choses à considérer dans le sujet que nous traitons: 1°. La nécessité de satisfaire, définie par l'Eglise, et prouvée, comme nous l'avons vu, par l'Ecriture et la Tradition: c'est un article de foi, par conséquent un dogme invariable, que nous sommes tous obligés de croire. 2°. La manière de satisfaire pour nos péchés: l'Eglise en détermine le mode, il est variable suivant les tems, les circonstances, ainsi que tous les autres articles de dis-

Lettre XII. cipline. Il a eu différens degrés de sévérité ; le moindre, à l'éqoque peut-être où nous parlons ; le plus haut, à celle de Novat, qui, par excès de dureté, enlevoit le pardon aux peines satisfactoires, que, par un excès contraire, Luther a depuis enlevées au pardon. Le confesseur qui soumettroit aujourd'hui son pénitent aux punitions satisfactoires du troisième siècle, seroit presque aussi condamnable que celui qui ne le soumettroit à aucune absolument. Il faut au péché une punition : il ne faut plus rigoureusement celle d'alors. L'Eglise qui l'avoit établie, l'a changée : sa discipline actuelle fait la loi, et les directeurs sont toujours obligés de s'y conformer. Quant aux pécheurs, ils doivent remplir avec exactitude les pénitences, telles qu'on les leur a imposées : loin de les affoiblir dans l'exécution, il seroit plus sûr pour eux d'y en ajouter de volontaires, se souvenant que s'ils avoient existé dans les tems anciens, ils en auroient eu une toute autre à essayer ; que les fautes ne sont aujourd'hui ni moins graves ni moins punissables que dans ces siècles ; que l'Eglise n'excédoit certainement point alors dans le châtiment qu'elle en tiroit ; et que c'est à regret qu'elle s'est vue depuis contrainte, par le malheur des tems, de les traiter avec beaucoup moins de sévérité. Faisons donc au moins avec ferveur le peu qui nous est prescrit ; allons même plutôt au-delà. Pleins d'une juste appréhension de n'avoir pas expié assez, recourons aux miséricordes du Seigneur, aux mérites infinis de la croix, dont le trésor est confié à l'Eglise ; et rendons-nous dignes des Indulgences qu'elle accorde à ceux qui les demandent avec le sentiment d'une vraie contrition.

Indulgences. Je m'aperçois, Monsieur, de l'impression désagréable qu'a faite sur vous le mot que je viens de pro-

noncer. Je n'en suis pas surpris. Vous ne connoissez encore les Indulgences que par la peinture qui vous en a été faite dans votre Eglise. Je vais essayer de vous les représenter sous leur traits véritables et leur forme naturelle. En voyant ce qu'elles sont, vous serez bientôt, j'espère, réconcilié avec elles : vous sentirez peut-être même le désir de vous en rapprocher. Car il me semble que, pour les rechercher, il suffit de les connoître. Lettre XII.

Nous venons de voir que les péchés méritoient d'être punis dans le tems et dans l'éternité ; que par sa mort, l'Homme-Dieu nous avoit délivrés du châtiment éternel, mais qu'en prenant sur lui l'expiation qui excédoit nos forces, il ne nous avoit pas déchargé de celle qui leur est proportionnée, d'où nous avons conclu, qu'après le péché pardonné, et la peine éternelle remise, il nous reste à subir une expiation temporelle. Mais faut-il absolument que nous la souffrions dans toute sa rigueur et dans toute son étendue ? Ou bien l'Eglise, dans certaines circonstances, n'aura-t-elle pas le pouvoir d'en diminuer l'étendue et d'en adoucir la rigueur ? Nous pensons que le droit lui en a été accordé en notre faveur, et nous le plaçons avec reconnoissance parmi les bienfaits que nous a procurés la médiation de Jésus-Christ. " Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel ; tout ce que vous délierez sera délié." —" A quiconque vous remettrez les péchés, ils se-" ront remis, à quiconque vous les retiendrez, ils " seront retenus." Cette promesse est génerale, et exclut toute espèce d'exception. Elle ne porte donc pas moins sur la peine temporelle que sur la peine éternelle. Vous fondez aussi, avec raison, sur ces paroles le droit de censure et d'excommunication que vous ad-

Lettre XII. mettez dans l'Eglise. Si, en vertu de ces paroles, l'Eglise peut retenir le pécheur dans les liens de l'excommunication, à plus forte raison, dans les liens moins forts d'une punition satisfactoire; et si elle peut, quand elle le juge convenable, lever son excommunication, pourquoi ne pourroit-elle adoucir ou abréger une punition moins grave? St. Paul nous ap-

ère. aux. Co-int. c. 5. v. 4.

prend positivement qu'à l'Eglise appartient ce double droit de prescrire des peines satisfactoires et de les mitiger. C'est au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, et en vertu de sa puissance, qu'il impose une sévère pénitence à l'incestueux de Corinthe; et c'est encore au nom et dans la personne du Seigneur que, l'année

. aux. Coriat. 2. v. 10.

suivante, il abrége sa pénitence. « Ce que vous ac- « cordez à quelqu'un, je l'accorde aussi: et si j'ai ac- « cordé quelque chose, c'est à cause de vous, au nom « et en la personne de Jésus-Christ."

Appuyée sur l'exemple de St. Paul et sur la promesse de Notre Sauveur, l'Eglise a exercé de tout tems ce droit de mitigation et d'indulgence à l'égard des vrais pénitens, suivant les circonstances et l'état de sa discipline. Jadis elle mettoit un terme ou des adoucissemens aux peines qu'elle infligeoit, parce qu'elle en infligeoit de longues et de rigoureuses; tandis qu'aujourd'hui son indulgence, ne pouvant tomber sur les satisfactions plus légères qu'elle demande, porte sur celles qui nous auroient été imposées, si les anciens réglemens étoient demeurés en vigueur; et lesquelles très-certainement, pour n'être plus exigées dans ce monde, n'en sont pas moins exigibles dans l'autre. Durant les persécutions, les confesseurs, du fond de leurs cachots, demandoient et obtenoient pour les pénitents une diminution des œuvres satisfactoires. Ter-

tullien nous en est garant, et lorsqu'il approuve cet usage dans son écrit aux martyrs, et lors même que, devenu Montaniste, il le blâme dans ses derniers ouvrages. St. Cyprien en admettant le pouvoir d'user d'indulgence, ne reprend que l'indiscrétion des confesseurs à la demander et des prêtres à l'accorder avant le tems. Le Concile de Nicée permet aux Evêques de traiter avec plus de douceur les pénitents qui, par leurs œuvres et leurs larmes, auront donné des preuves non équivoques d'une sincère conversion. Le même esprit de compassion et d'indulgence se montre aussi dans les Conciles particuliers d'Ancire, de Néocésarée, de Laodiceé, et de Carthage. Il n eseroit pas difficile de suivre avec le savant Cardinal Bellarmin cette chaîne traditionelle du 4e siècle au deuxième, époque à laquelle Messieurs de la Religion Réformée prétendent assigner l'origine des Indulgences. Elle remonte incontestablement au premier siècle, et dérive de l'institution même de Jésus-Christ, dans le droit qu'il confère à ses Apotres et à tous leurs successeurs de lier ou délier, retenir ou remettre les péchés.

Lettre XII.

Liv. 1. aux. Marty. ch. 1.

Liv. sur la pru. c. 21.

Canon 11e.

Mais ce seroit en vain que l'Eglise exerceroit ce pouvoir, si de son côté le pénitent ne concouroit à lui donner sa valeur et son énergie. Il en est des Indulgences comme des absolutions: leur validité dépend des dispositions du pécheur: l'Indulgence ne sauroit être utilement appliquée qu'à celui qui a un regret sincère de ses péchés, qui s'est humblement confessé des fautes mortelles dont il se sentoit coupable; qui pénétré, comme il faut l'être, du désir que la justice de Dieu soit satisfaite, n'a rien négligé de ce qu'on lui a prescrit jusqu'ici pour lui satisfaire, et ne recherche

Lettre XII. les faveurs de l'Eglise, que pour ajouter à l'insuffisance de ses expiations précedentes ; qui de plus, ayant rempli les conditions auxquelles sont attachées les indulgences, se trouve, au moment de les recevoir, totalement absous de ses péchés. Car les grâces ne sauroient être prostitueés aux ennemis ; elles ne sont que pour les amis fidèles, ou réconciliés.

Quand ces dispositions nécessairement requises se rencontrent dans le pénitent, quel effet produiront alors sur lui les Indulgences ? Nous avous vu que, d'après l'institution de Jésus-Christ, nos péchés ne peuvent être pardonnés que par l'absolution de son ministre, sur la connoisance préalable qu'il a de nos fautes et de notre repentir. Hormis le cas du martyr et de la contrition parfaite, qui renferment le veu de la confession, il n'existe pas d'autre moyen d'obtenir le pardon des péchés. Il en résulte que les Indulgences ne sont nullement destinées à les remettre ; elles les supposent au contraire déjà remis. Il existe des bulles, je le sais, qui attribuent positivement aux Indulgences le pouvoir de remettre les péchés ; elles sont décidément factices, supposeés ; et par conséquent on n'y a aucun égard : il en est d'autres authentiques, qui sembleroient présenter le même sens et la même erreur: mais elles s'expliquent suffisamment elles-mêmes, parce qu'elles ajoutent que les grâces ne sont que pour les *vrais pénitens, contrits et confessés,* ce qui met le principe à couvert: si ces bulles n'ont pas toute la précision qu'on pourroit désirer dans les termes, il est juste de convenir qu'on dut y être moins scrupuleusement attentif avant les contestations survenues depuis.

Jugez à présent, Monsieur, ce que vous devez penser de ceux qui, parmi vous, non-seulement représenten

les Indulgences comme autant d'absolutions des péchés commis, mais encore les travestissent en permissions et en *licences* de commettre impunément à l'avenir tous les péchés que l'on souhaiteroit. On a honte et pitié de ceux qui ont pu s'abaisser jusqu'à charger l'Eglise de ces absurdes notions. Car ils n'ont pu ignorer qu'elle n'a cessé de condamner les agens ou quêteurs, avares et ignorans, qui trop souvent se sont permis de répandre frauduleusement parmi les peuples des idées fausses sur l'effet des Indulgences. (1) Elles ne peuvent, je vous le répète, Lettre XII.

---

(1) Le Concile Général de Latran, pour obvier aux abus qu'introduisoient les quêteurs ou receveurs d'aumônes, ordonna qu'à l'avenir ils seroient nommés par le Saint Siége ou par les Evêques diocésains. " Plusieurs de ceux qui reçoivent les aumônes, se " donnent faussement pour autres personnages ; ayant avancé dans " leurs prédications certaines propositions abusives, nous défendons " d'admettre pour quêteurs ceux qui n'y auroient pas été autorisés " par lettres authentiques du Saint-Siége, ou de l'Evêque diocésain. " Et alors encore il ne leur sera point permis de proposer autre " chose que ce qui sera contenu dans leurs lettres." An 1215, sous Innocent III.

" Etant parvenu à notre connoissance, dit le Concile de Vienne, " que plusieurs de cette espèce de quêteurs, par une audace témé- " raire, à l'égarement et à la ruine des âmes, s'avisent d'accorder, de " leur propre mouvement, des indulgences aux peuples, de dis- " penser des vœux, d'absoudre en confession les parjures, les ho- " micides et autres péchés, de tranquiliser pour quelqu'argent les " possesseurs de biens mal acquis, de remettre la 3ème ou 4e par- " tie des pénitences enjointes, d'arracher du Purgatoire, comme ils " s'en vantent, par un mensonge insigne, et de transporter dans " les joies du paradis les âmes des amis ou parents de ceux qui " déposent des aumônes en leurs mains, de donner rémission plé- " nière des péchés aux bienfaiteurs des lieux dont ils sont quê- " teurs, et encore d'absoudre, comme ils s'expriment, de la *peine* An 1311, sous Clément V.

Lettre XII. remettre ni les péchés, ni la peine éternelle qui leur est due. Elles regardent uniquement la punition, qui

---

" et de la coulpe : nous, voulant abolir de tels abus qui avilissent " la censure ecclésiastique, et attirent le mépris sur l'autorité des " clefs, défendons le plus strictement que de pareilles indignités " se commettent dorénavant..... Entendons et voulons que les " quêteurs qui abuseroient, en cette manière ou toute autre, de " leur emploi, soient punis incontinent par les Evêques des " lieux...."

An 1440. " Nous ordonnons, dit un Concile de Freisingue, que les Indul- " gences accordées par le Saint-Siége seront publiées et exposées " au peuple par le recteur ou quelqu'autre prêtre, avisé, instruit et " honnête, nommé à cet effet par l'Evêque diocésain ou son " vicaire."

Le Concile de Trente, voyant avec douleur que les défenses des conciles précédents n'avoient pu déraciner les abus, crut qu'il falloit trancher dans le vif; il supprima l'emploi de quêteur, et voulut en abolir jusqu'au nom, en détestation de leurs scandales : il ordonna qu'à l'avenir les Indulgences seroient publiées par les Evêques, assistés de deux chanoines de leurs chapitres. (Sess. 21, c. 9.)

Saint Charles Borromée exécuta avec vigueur dans son diocèse ce règlement du Concile de Trente, sans égard à tous les priviléges que des ordres religieux auroient pu avoir obtenus.

Liv. 13, c. 18, No. 7. Enfin Benoît XIV, dans son savant ouvrage *du Synode Diocésain*, ne balance pas d'attribuer aux quêteurs des siècles passés tous les orages suscités à l'Eglise à l'occasion des Indulgences.

Si Luther, s'appuyant des Conciles de Latran, de Vienne, de Trente, et du suffrage des plus habiles théologiens, d'un Cardinal Cusa par exemple, qui gagna l'admiration de l'Allemagne, dans la légation qu'il remplit, et dans laquelle il publia l'Indulgence du jubilé de 1450; si Luther, dis-je, ne s'étoit élevé que contre l'ignorance des prédicateurs de son tems, contre le trafic indigne qui se faisoit des Indulgences, il auroit mérité l'applaudissement de l'Eglise et de la postérité. Mais cet homme à passions fortes ne savoit se maîtriser, ni contenir la fougue qui l'emportoit insensi-

reste encore à subir dans le tems, après que nous avons été pardonnés pour l'éternité. Lettre XII.

Et encore n'allez pas croire que les Indulgences nous exemptent de toute œuvre satisfactoire. On se tromperoit dangereusement, si on attachoit ce sens à l'Indulgence même plénière. (1) Car 1°. Suivant le Concile de Trente, la satisfaction entre comme matière dans le sacrement de pénitence; et il n'est point au pou-

---

blement à la révolte. On sait les suites de cette trop célèbre dispute, et comment, ayant passé des abus au principe, il en vint jusqu'à contester à l'Eglise le pouvoir d'user d'indulgence envers les pénitens.

« Donnez plutôt aux pauvres, s'écrioit-il encore à ses auditeurs, « donnez, pour l'amour de Dieu, aux pauvres l'argent qu'on vous « demande pour la fabrique de Saint Pierre. » Qui doute qu'il faille donner aux pauvres? Combien de fois les Eglises ne se sont-elles pas dépouillées de leurs vases d'or et d'argent, de leurs ornements, de leurs pierreries pour nourrir les pauvres? Mais la charité envers nos frères indigents empêche-t-elle un secours extraordinaire pour ériger un temple au Seigneur, surtout dans l'Eglise-mère? S'il faut condamner les abus qui se commirent, au tems de Luther, dans la levée des aumônes, quel est l'homme de sens et de goût qui blâmât la destination de ces aumônes? Aucun de ceux sans doute qui ont vu, ou simplement entendu parler de cette Basilique, le plus digne monument que jamais les hommes élevèrent de leurs foibles mains à la Majesté Suprême.

(1) Il paroit que Turpin, Archevêque de Rheims, donna des Indulgences plénières à ceux qui suivroient Charlemagne en Espagne contre les Sarazins; et que Phocas Nicephore II voulut que non-seulement elles fussent accordées à ceux qui feroient avec lui la guerre à ces mêmes barbares, mais que ceux qui périroient dans ces expéditions fussent déclarés martyrs. Ce ne seroit donc pas Urbain II, comme on le dit communément, qui auroit employé le premier cette expression de plénière, dans les Indulgences qu'il 963. 1095.

Lettre XII. voir de l'Eglise d'enlever à un sacrement une partie de sa matière. Ainsi les Indulgences, sous quelqu'étendue qu'elles se présentent, ne sauroient nous dispenser de la satisfaction que nous pouvons remplir.

2°. Les Papes ne peuvent avoir l'intention de détruire un commandement de Jésus-Christ : "Faites, nous dit-il, de dignes fruits de pénitence." Et encore: "Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous." Il n'est aucun instant de notre vie où nous ne soyons obligés d'accomplir ce précepte divin ; il n'en est aucun où nous puissions cesser d'être pénitens, puisque nous ne cessons jamais d'être pécheurs. Et dans le fait, les Papes, en publiant des Indulgences, ont toujours soin de prescrire des prières, la visite des Eglises, le jeûne, les aumônes, etc Et les bulles de jubilé ordonnent d'imposer aux pécheurs des pénitences salutaires ; d'où il résulte que le Catholique qui se mettroit fréquemment en devoir de gagner des Indulgences, passeroit pieusement sa vie dans des œuvres satisfactoires.

Luc. c. 13, v. 5.

3°. Quand il seroit vrai que, par l'Indulgence, elles

---

accorda à ceux qui prendroient les armes pour délivrer la Terre Sainte de la domination des Turcs. Au reste, si on considère ce qu'il en dut coûter aux croisés pour s'arracher à leurs affaires, à leurs habitudes, à leur patrie, à leurs foyers, à leurs amis, à leurs familles pour s'exposer aux fatigues, aux dangers, aux hasards des voyages, des climats, des batailles, on trouvera dans ces expéditions une continuité d'œuvres satisfactoires, dignes assurément des Indulgences qu'Urbain II et d'autres Pontifes après lui, y attachèrent, pourvu qu'elles fussent entreprises et achevées en esprit de pénitence, avec un zèle pur pour la religion.

dussent cesser de nous être nécessaires comme punition temporelle, toujours continueroient-elles de l'être comme préservatifs contre les rechutes, comme précautions médicinales pour nous garantir de nos inclinations vicieuses. Mais d'ailleurs, qui pourroit jamais se promettre et assurer qu'elles ont cessé pour lui d'être nécessaires, comme punition temporelle? Qui a jamais compris la grandeur et l'étendue de celle que Dieu lui a réservée? Celui-là seul la peut connoître qui en a posé la mesure. Quant à nous, ne pouvant sonder ses décrets, nous devons toujours craindre que nos foibles satisfactions ne soient encore bien loin du but. Que si vous me répondez que vous fondez votre assurance sur l'autorité de l'Eglise, et sur la promesse qu'elle vous à faite d'une Indulgence totale et plénière : je vous demanderai alors ; êtes-vous certains d'en avoir parfaitement profité? Cette Indulgence vous a-t-elle trouvés dans les dispositions requises pour en retirer tout le fruit? Quoique plénière du côté qui l'offre, elle peut ne l'être pas du côté qui la reçoit : elle est plénière dans l'intention, parce que l'Eglise offre tout ce qu'elle peut donner, et tout ce que le fidèle peut recueillir : dans son effet, elle ne devient plénière que par les dispositions personelles que nous y apportons. Grégoire VII accorde des Indulgences à l'Evêque de Lincoln, "A condition, " lui écrit-il, que vous attachant aux bonnes œuvres, " et pleurant vos excès passés, vous fassiez de votre " corps un temple pur à Dieu." Le Cardinal Baronius fait ici la réflexion suivante : " Les Indul- " gences du siége apostolique se communiquent à " ceux qui ne négligent pas les bonnes œuvres, mais

Lettre XII.

An 1057.

ttre XII. "nullemeut aux paresseux, aux lâches, à ceux qui "s'endorment dans la négligence." Voici un prin-
An 1118. cipe approuvé et loué par Gélase II : "Chacun reçoit "le prix des Indulgences, à proportion de sa pénitence "et de ses bonnes œuvres."

An 1243. "Quoique les Indulgences, dit Innocent IV, s'ac- "cordent en général aux travaux, aux périls et à la "dévotion, les uns néanmoins en retirent plus que "les autres, suivant qu'ils s'y portent avec plus de "dévotion."

An 1300. "Celui là, dit Boniface VIII, mérite davantage et "reçoit plus d'Indulgences, qui fréquente plus sou- "vent et avec plus de dévotion la Basilique des Apô-
An 1624. "tres." Le Pape Urbain VIII, en proclamant le jubilé ordinaire, s'adresse ainsi aux Patriarches, Métropolitains et Evêques : "Instruisez vos peuples "qu'on espéreroit en vain retirer quelque profit du "trésor sacré des Indulgences, si l'on ne s'y préparoit "par un cœur contrit et humilié, et si l'on ne "s'exerçoit dans les œuvres de la piéte chrétienne." Ainsi d'après les décisions des Souverains Pontifes, dispensateurs de ces grâces extraordinaires, le fruit qu'on en retire est mesuré sur les dispositions qu'on apporte à l'obtenir. Or nous ne savons pas si nous avons eu ce haut degré de piété, de ferveur, qui seul pouvoit mériter tout le fruit de l'Indulgence plénière ; conséquenment nous ne pouvons savoir si la punition temporelle nous a été tout-à-fait remise, ou s'il ne nous en reste pas encore une partie plus ou moins considérable à expier. Nous devons donc continuer toute la vie le cours de nos expiations.

Mais, direz-vous, s'il faut continuer les œuvres satisfactoires jusqu'au tombeau, où est donc le bienfait des Indulgences ; et que nous en revient-il ? Outre qu'elles nous attachent de plus en plus à la religion par les exercises de piété et de pénitence qu'elles commandent, elles ont encore un avantage bien précieux et qui leur est exclusivement propre, celui de suppléer ce qui manque à nos satisfactions. Comparons les nôtres à celles des anciens tems : songeons à tout ce qu'enduroient alors les pénitents, et au peu que nous faisons aujourd'hui pour rentrer en grâce avec Dieu. Et pourtant, nos fautes sont-elles moindres que les leurs ? L'obligation de satisfaire est-elle pour nous moins pressante qu'elle l'étoit pour eux ? Lâches et indignes pécheurs que nous sommes ! Ardens et toujours assez forts pour faire le mal, infirmes et sans cœur pour le réparer, que deviendrions-nous, si l'Eglise nous laissoit à nous-mêmes ? Car enfin, il faut que la justice de Dieu soit satisfaite : il faut que la punition temporelle qu'il réserve à nos fautes soit expiée : elle ne le seroit jamais de notre vivant par une ombre, un phantome de pénitence : elle resteroit donc à l'être presqu'entière après la mort ; et pour nous être tant épargnés dans cette vie, nous aurions beaucoup à souffrir dans l'autre. Or ces souffrances, qui nous attendroient dans l'autre monde, parce que nous ne les aurions pas essuyées dans celui-ci, l'Eglise veut et peut nous les remettre par des Indulgences ; et sans doute cet inestimable avantage ne sauroit être recherché avec trop d'avidité. Lettre XII

Considérons-nous donc comme débiteurs envers Dieu d'une somme très-forte, et dont nous ne pou-

Lettre XII. vons connoître l'étendue. Comment faudroit-il donc nous y prendre pour nous acquitter? Imiter la sagesse de nos ancêtres en religion : comme eux épargner de toute main, nous réduire au stricte nécessaire, trancher dans le vif, et employer nos sévères épargnes, nos longues économies à éteindre, autant que possible, la totalité de notre dette. Ainsi devrions-nous faire. Mais que faisons-nous? A peine quelque petit retranchement dans nos dépenses: nous menons à-peu-près la même train; nous avons les mêmes goûts, les mêmes fantaisies. Nous vivons, pour ainsi dire, comme si nous ne devions pas, comme si nous n'avions nulle créance à liquider. Il nous vient d'heureux moments où nous gémissons de nous trouver si fort en retard; où nous nous sentons comme pressés d'entrer tout de bon en payement: et toute fois nous nous y portons de mauvaise grâce; nous craignons de prendre trop sur nous: le moindre sacrifice nous importune, la moindre privation nous fatigue, le moindre effort nous accable: nous différons de jour en jour de terminer nos comptes, et la mort va nous surprendre avant que nous ayons mis ordre à nos affaires. Qu'en résultera-t-il? Nous ne serons point quitte de notre dette, et nous n'échapperons point au créancier que nous aurons négligé de satisfaire. Dieu saura bien nous atteindre dans le monde où il nous appelle: il saura bien s'y faire rendre tout ce qui lui est dû, mais d'une manière bien plus rigoureuse et plus terrible pour nous. Quel ne seroit donc pas notre bonheur, si, pendant que nous sommes encore dans ce monde, nous trouvions quelque personnage puissant et charitable qui nous fît don de la somme entière dont

nous sommes encore redevables, nous mît en état de paroître devant Dieu, sans avoir à subir les rigueurs de sa justice. Eh bien! c'est exactement la grâce que l'Eglise nous offre. Du trésor infini qui est dans ses mains, elle tire et nous présente ce qui suffit pour nous affranchir de toute dette ultérieure, sans exiger de nous autre chose que de recevoir ses dons avec de vrais sentimens de componction, d'amour et d'humble reconnoissance pour celui dont elle nous communique et nous dispense les richesses. Lettre XII.

En un mot, la punition temporelle que Dieu nous réserve, doit être accomplie: la justice le requiert et veut être satisfaite, ou dans cette vie ou dans l'autre. Elle ne l'est point dans cette vie par nos œuvres, qui sont trop peu de chose; elle devroit donc l'être en l'autre: mais l'Eglise, en nous appliquant les mérites infinis dont elle est dépositaire, nous évite en tout ou en partie, suivant nos dispositions, les peines qu'il nous y faudroit endurer. Tel est l'inappréciable bienfait des Indulgences.

Je ne sache qu'un seul moyen de s'en passer; et c'étoit aux Réformateurs d'en instruire le monde, puisqu'ils ne vouloient plus d'Indulgence. Ce moyen (et encore ne suffiroit-il pas toujours) seroit que les Chrétiens retournassent à la pureté des mœurs primitives, et que pour les fautes auxquelles la fragilité humaine ne sauroit tout-à-fait échapper, la pénitence ancienne fût rétablie avec toute la rigueur de ses œuvres satisfactoires. Le pécheur payeroit alors par lui-même, en totalité ou en grande partie, le prix de sa rançon. Rendez-nous donc à l'ancienne discipline, ou souffrez qu'à son défaut nous profitions des grâces de l'Eglise. Mais quand ce premier parti est devenu,

Lettre XII.

de votre aveu, absolument impraticable, retranchez les moyens que l'Eglise y substitue, c'est délire, c'est folie, c'est une espèce de suicide.

Il me semble impossible de désirer le ciel, sans aimer et révérer l'Eglise qui nous en facilite l'entrée, sans souhaiter d'obtenir une part à l'effusion de ses richesses. Donnez-moiun homme décidé à quitter ses désordres, pour retourner, de tout son cœur, à Dieu; un homme qui reconnoisse l'état funeste où il a vécu, la majesté infinie qu'il a tant offensée, la grandeur de la satisfaction qu'il lui devroit, et qu'il s'afflige de ne pouvoir lui rendre, soit qu'il ait consumé ses forces sur la route des iniquités, soit que, déjà trop avancé dans sa carrière, le tems manque à l'exécution de ses désirs; avec quel saint empressement ne se rendra-t-il pas aux invitations de l'Eglise? Avec quelle avidité ne saisira-t-il pas les ressources qu'elle lui présente? Quelle ardeur pour s'en rendre digne, pour en recueillir les avantages! Quelle crainte d'en laisser échapper l'occasion! C'est que nous savons estimer le prix des remèdes, quand une fois nous avons senti le danger des maux dont ils nous guérissent. Au surplus, il n'est point nécessaire de recourir à ces exemples de conversions éclatantes ou tardives: les âmes les plus affectionnées à la pénitence, ne peuvent ignorer que lesœuvres satisfactoires, de nos jours, sont bien éloignées de celles que prescrivoient les canons: elles doivent appréhender de rester toujours beaucoup redevables à la justice de Dieu, sentir par conséquent le besoin des grâces dont elles retireront d'autant plus de fruit, qu'elles sont mieux disposées par leur pénitence à le recevoir. Ainsi les Indulgences

Lettre XII.

par les foibles; par ceux-ci comme supplément à leur excessive impuissance; par ceux-là comme le couronnement de leurs efforts soutenus: et il ne peut jamais être à craindre que les dons de l'Eglise nuisent à l'esprit de pénitence, puisqu'ils s'entr'aident et se raniment mutuellement, la pénitence étant la vraie disposition pour obtenir les indulgences, comme le dit un auteur célèbre, et les Indulgences étant, à leur tour, l'accomplissement de la pénitence.

Purgatoire. — Prières pour les morts.

Au surplus, nos fautes sont si graves, si multipliées, la pénitence si rare parmi nous et généralement si légère; nos dispositions à profiter des Indulgences si défectueuses, si incertaines, qu'après avoir été absous et pardonnés, il doit nous rester pour la plupart beaucoup à expier dans l'autre monde. Mais où? Dans quel endroit et de quelle manière? S'il avoit été nécessaire pour nous d'être instruits sur ces questions, Jésus-Christ nous en auroit sans doute révélé la connoissance. Il ne l'a point fait: Nous ne pouvons donc former que des conjectures plus ou moins probables: je vous en épargnerai le détail, n'ayant entrepris d'éclaircir que les dogmes, et non des opinions humaines. (1) Quelqu'il soit, le lieu de ces tristes et

(1) Si je vous demandois où étoient les *Limbes*, ce lieu qui contenoit les âmes des justes décédés avant Jésus-Christ, vous n'auriez que des conjectures à me présenter: vous admettez les *Limbes*, parceque l'existence vous en est prouvée, quoique la position locale vous en soit inconnue. Qu'il nous suffise également d'être assurés de l'existence du Purgatoire, sans nous inquiéter sur sa position locale, sans rechercher comment des âmes peuvent être renfermées dans un lieu, puisqu'elles l'étoient bien dans celui que nous appelons *Limbes* ou sein d'Abraham.

Lettre XII. passagères expiations a été convenablement nommé Purgatoire par les Conciles de Florence et de Trente: (1) et quelque puisse être le genre de douleurs dont les âmes y sont travaillées, nous savons, et il doit nous suffire de le savoir, qu'elles sont souffrantes, malheureuses, et dans l'impuissance de s'aider elles-mêmes. Pour elles, le tems des épreuves est passé. Il étoit borné au peu de jours qui leur furent comptés sur la terre: avec ces jours il a fini. Plus de bonnes œuvres à poursuivre, plus d'aumônes à distribuer, plus de réparations à offrir au ciel: un seul moyen leur reste de satisfaire, celui de souffrir.

" S'il en étoit ainsi, répliquez-vous, que ne puis-je, " dès ce moment, tendre à toutes ces âmes une main " secourable! A celles surtout qui m'ont été chères " ici-bas, à cette âme douce et sensible qui peut-être " souffre aujourd'hui dans ces sombres demeures pour " des fautes, que, sans moi, elle n'auroit jamais com- " mises! Oh! que ne m'est-il donné de pouvoir alléger " sa peine, et en abréger la durée!" Vous le pouvez, Monsieur, vous le pouvez. N'en croyez pas à votre triste Réforme: elle vous sépare amèrement de ceux

(1) Toute l'antiquité parle d'un endroit intermédiaire où les âmes, avant d'entrer au ciel, doivent être *purifiées* de leurs moindres souillures: St. Cyprien, ép. 2.—Origène, hom. 6. sur l'Exode.—St. Grégoire de Nysse, dans son discuors pour les morts, *passim.*— St Grégoire liv. 4 des dialog. c. 39, et sur le 3e ps. de la pénit.—St Augustin, dans la Cité de Dieu, liv. 21, c. 16 et 24; dans l'hom. 16, et souvent ailleurs.—St. Jérôme à la fin de son comment. sur Isaïe.—Théodoret sur la 1ère. aux Corint. c. 3.—St Isidore, liv. des offices divins, c. 18.—Boetius liv. 4. ps. 4.—Beda, sur le ps. 37.—Pierre Damien, serm. 2, sur St. André.—St. Anselme, sur la 1ere. aux Corint. c. 3, etc. etc.

que vous avez perdus : elle ne vous permet de leur donner que des regrets, des larmes inutiles. Reprenez d'autres idées : j'aime à penser que vous n'en êtes pas venu à ce point de nos discussions, sans avoir plus d'une fois senti la nécessité de vous réunir à l'Eglise Catholique. Ecoutez donc ce que vous dit cette mère tendre et vénérable, qui durant tant de siècles a compté vos ancêtres parmi ses enfans. Elle nous apprend que nous pouvons par nos bonnes œuvres et nos prières, servir nos frères au-delà du tombeau, que nous pouvons adoucir leurs peines, accélérer leur délivrance ; que nos rapports avec eux, pour avoir été changés, n'ont pas été rompus ; que des relations nouvelles ont pris la place des anciennes ; que si nous cessons d'exister ensemble, nous ne cessons pas d'être amis et frères ; que si nous ne pouvons plus, comme autrefois, ni les entendre, ni les entretenir, nous pouvons du moins encore les chérir, les aimer, et trouver dans les secours que nous leur procurerons, la consolation du chagrin qu'ils nous causent. Cette doctrine, je le sais, est reléguée, dans votre Réforme, parmi les illusions douces et vaines, flatteuses et mensongères. Ne fût-elle autre chose, pourquoi nous la ravir ? Ne fût-elle qu'une erreur, pourquoi nous l'arracher, dès qu'elle est innocente en elle-même, dès que rien ne sauroit nous mieux inspirer le courage de survivre, que la pensée d'être chaque jour de notre vie utile à ceux qui dorénavant ne peuvent l'être à eux-mêmes ? Mais non, Monsieur ; la douceur de cette doctrine n'est ni vaine ni mensongère : ce commerce entre la terre et le Purgatoire n'est point une illusion ; et Dieu lui-même a formé le lien qui les unit l'un à l'autre, pour la con-

Lettre XII. solation de ceux qui restent, et le soulagement de ceux qui les ont précédées. Ce n'est encore là, direz-vous, qu'une assertion. Vous allez en voir les preuves. Je les soumets à votre jugement, à celui de vos docteurs, aussi vigoureux qu'ils le voudront, pourvu qu'il soit impartial et juste.

1°. Cette doctrine, confirmée par le Christianisme, est plus ancienne que lui. Dès le tems de la synagogue, l'Ecriture nous apprend qu'on offroit des sacrifices pour les morts. A l'armée de Judas-Macchabée, plusieurs soldats avoient, contre la défense de Dieu, enlevé dans les temples de Jamnia des objets consacrés aux idoles, et les avoient cachés sous leurs habits au moment d'une bataille, où tous ces soldats perdirent la vie. Leur faute, qu'on regarda comme la cause de leur mort, fut découverte à l'instant où l'on alloit les enterrer. Judas-Macchabée, croyant avoir lieu de penser, ou qu'ils n'avoient pas assez connu la loi pour comprendre la grièveté de leur transgression, ou qu'ils s'en étoient repentis devant Dieu avant d'expirer, fit faire une quête et passer l'argent à Jérusalem, afin qu'on y offrît des sacrifices pour leurs péchés: "Considérant aussi, " dit l'Ecriture, qu'une grande miséricorde est réservée " à ceux qui meurent dans la piété, ce qui est une " sainte et salutaire pensée, il ordonna une expiation " pour ces morts, afin qu'ils fussent délivrés de leurs " péchés."

Traduction du texte grec.

Ce passage étoit trop direct et trop clair pour ne pas offusquer ceux qui, au seizième siècle, entreprirent de nouveau contre le Purgatoire et la prière pour les morts. Ils se persuadèrent qu'il n'y avoit, pour s'en débarasser, qu'à lui enlever son autorité divine: et ils

dirent: "Ce livre des Macchabées ne fut jamais com- Lettre XII.
"pris dans le canon des Hébreux." Et que ne dirent-ils aussi qu'il n'avoit jamais pu l'être, ce canon ayant été clos sous Esdras, beaucoup avant les Macchabées? Ils dirent encore: quelques Pères ont douté de l'autorité de ce livre. Il eût été de la bonne foi d'ajouter que le grand nombre n'en avoit jamais douté; que généralement il avoit été lu avec les autres écritures divines dans les assemblées chrétiennes; que le 3ème Concile de Carthage, en consacrant la tradition ancienne, l'avoit rangé parmi les écrits inspirés: "Ce sont ces livres, dit-il, que nos Pères nous ont ap-"pris à lire dans l'Eglise, sous le titre d'écritures "divines et canoniques;". que St. Augustin le place dans le canon des Ecritures dont il donne l'énumération; et qu'il le cite en preuve contre les hérétiques; (Liv. de la doctri. chré. ch. 8.) qu'il est mis au rang des Saintes-Ecritures par Innocent I, dans sa réponse à St. Exupère Evêque de Toulouse en 405, par Gélase, assisté de 70 Evêques, dans le décret du Concile Romain en 494. (Liv. I, sur le soin qu'on doit aux morts.) Au reste ne nous étendons pas davantage sur la canonicité qui appartient certainement à ce livre, et que les Réformateurs, et à leur exemple votre Eglise, n'auroient pas songé à lui contester sans l'évidence de ce passage. Laissons de côté pour un instant son autorité divine; nous n'en irons pas moins, quoiqu'on fasse, à notre but. Car Messieurs de la Religion Réformée admettent les livres des Macchabées comme une histoire véridique. Donc il est de fait historique que, dès le tems des Macchabées, les Juifs, les sacrificateurs, la synagogue pensoient qu'il étoit pieux et salutaire d'offrir des sacrifices pour les morts, afin qu'ils fussent délivrés de

Lettre XII. leurs péchés. Joseph nous indique assez que cette croyance se maintenoit de son tems, lorsqu'il témoigne que les Juifs ne prioient point pour ceux qui s'étoient eux-mêmes privés de la vie. Or ils ne prioient pas sans doute pour ceux qui étoient déjà dans le sein d'Abraham, où l'on n'avoit nul besoin de prières, ni pour ceux qui seroient en enfer, où les prières sont inutiles. Et encore: le but de leurs prières étoit d'obtenir la remission des péchés pour les défunts, que par conséquent ils ne plaçoient pas dans le sein d'Abraham, où rien d'impur n'étoit admis; encore moins dans l'enfer, également fermé au pardon et à l'espérance. Ils croyoient donc à un état mitoyen entre l'un et l'autre; et cet état mitoyen, que vous désignerez sous tel nom qu'il vous plaira, nous lui donnons celui de *Purgatoire*. Poussons à présent le raisonnement au-delà. Si cet usage d'offrir et de prier pour les morts, qui suppose la croyance de notre Purgatoire, n'étoit, comme le prétend Calvin, qu'une invention de Satan, injurieuse à la croix du Sauveur, ou, comme vos Lords Spirituels disent plus poliment, une illusion douce, mais vaine et mensongère, comment se fait-il que Notre Sauveur, le trouvant établi, n'en ait jamais désabusé les Juifs? Comment n'a-t-il pas prémuni ses disciples contre cette tradition illusoire, fausse et superstitieuse? Il y a même plus: il savoit que tous les Chrétiens la suivroient religieusement pendant des siècles; qu'en renouvelant tous les jours le sacrifice de son corps et de son sang, ils en demanderoient ardemment l'application aux âmes souffrantes de leurs frères décédés: il le savoit et ne les prévient pas! Il le savoit, et il ne donne ni défense, ni

Guerre des Juifs, ch. 91.

avertissement pour obvier à une pratique, suivant la Réforme, superstitieuse, dérogatoire aux mérites de sa croix? Lettre XII.

2°. Allons plus loin, et disons hardiment qu'il a lui-même approuvé et recommandé cette pratique à ses disciples. Il le faut bien de toute nécessité, s'il est prouvé que les Apôtres aient instruit les Eglises à prier pour les morts. Or nous pouvons l'affirmer avec certitude sur les principes que nous avons établis ailleurs, et que je résume ici en peu de mots dans ce simple raisonnement. Il est de fait, et toutes les liturgies de la terre en font foi, que les Chrétiens du 5e siècle, non-seulement ceux de l'Eglise Catholique, mais ceux encore des communions séparées, récitoient des prières pour les morts dans la célébration des saints mystères. Or ce concours unanime de tous les Chrétiens, cette uniformité de toutes les liturgies suppose nécessairement une cause, une origine commune, également reconnue des amis et des ennemis, des Catholiques et des dissidents; une autorité plus incontestable et plus sacrée aux yeux des hérétiques, que celle de l'Eglise à laquelle ils refusoient de se soumettre; une autorité enfin qu'il est impossible de concevoir et de trouver ailleurs que dans l'enseignement des Apôtres. C'est donc à leur enseignement, et à celui de leur Divin Maître qu'il faut rapporter l'usage universel, dans les premiers siècles, de prier pour les morts, la croyance de l'utilité de ces prières, et celle du Purgatoire qui en est inséparable. Vous trouverez à la fin de cette lettre les preuves de la première proposition. (1) Je ne répète point ici

---

(1) Voyez l'Appendix suivant.

Lettre XII. le développement de la seconde, parce que je vous l'ai présenté ailleurs. (1)

Ce raisonnement doit suffire lui seul pour nous convaincre, même à la distance où nous sommes, que la pratique de prier pour les morts n'a pu s'établir si universellement que par la prédication des Apôtres. Ceux qui n'en sentiroient pas toute la force et la solidité, ne refuseront pas apparemment de croire à la déposition positive de témoins éclairés des tems anciens. Vous allez en entendre quelques-uns, et apprendre de leur bouche que cet usage est venu des Apôtres. Tertullien, qui parle fréquemment de la prière pour les morts, voulant prouver dans une occasion que la Tradition non écrite doit être admise, cite en exemple quelques cérémonies du baptême, la coutume de recevoir l'Eucharistie à jeun, et les oblations faites pour les morts: « Que si vous me demandez, dit-il, quelque loi des Ecritures sur ces coutumes, il n'en est point. Mais vous « avez pour supplément de la loi écrite la Tradition, « que l'usage confirme, et que la foi fait observer." Il est visible qu'au tems de Tertullien la Tradition ne pouvoit être que celle des Apôtres dont il étoit si près. St. Cyprien, qui fait souvent allusion aux prières pour les morts, écrit ces mots remarquables: « Les Evêques « nos prédécesseurs avoient déjà ordonné que nul de « nos frères ne nommât par testament un ecclésias- « tique pour tuteur ou curateur, et que si quelqu'un le « faisoit, on ne priât point pour lui, et l'on ne célébrât

Liv. sur la Couronne du soldat, No. 3.

Epit. 9.

(1) Voyez la seconde preuve générale du dogme catholique sur l'Eucharistie

" point le sacrifice pour le repos de son âme." La décision des Evêques, antérieurs à St. Cyprien, suppose la pratique établie de prier pour les morts, et par là nous indique l'apostolicité de son origine. La voici en toutes lettres dans St. Chrysostome : " Ce ne fut " pas sans raison que les Apôtres ordonnèrent que " dans la célébration des mystères redoutables, il fût " fait mémoire des défunts ; car ils savoient combien " il en revient aux morts d'utilité et de profit." St. Augustin, qui a composé un traité sur nos devoirs envers les morts, où les prières pour eux reviennent sans cesse, s'exprimoit ainsi dans un sermon : " Les pompes " funéraires, la foule qui les accompagne, la recherche " somptueuse dans la stucture des mausolés, sans être " de la moindre ressource pour les défunts, peuvent " bien offrir quelque sorte de consolation aux vivants ; " mais ce dont il ne faut pas douter, c'est que les " prières de l'Eglise, le saint sacrifice, les aumônes ne " leur portent du soulagement, n'obtiennent pour eux " d'être traités plus miséricordieusement qu'ils n'a- " voient mérité. Car l'Eglise Universelle, instruite par " la Tradition de ses Pères, observe qu'à l'endroit du " sacrifice où l'on fait mention des morts, on prie et " on offre pour tous ceux qui sont décédés dans la " communion du corps de Jésus-Christ." Dans son ouvrage contre les hérésies, il range Aërius entre les hérétiques, ainsi qu'avoit fait avant lui St. Epiphane, pour avoir nié, contre la doctrine et la Tradition de tous les tems, l'utilité des prières pour les morts, l'un et l'autre nous témoignant ainsi qu'elle étoit regardée dans l'Eglise parmi les vérités révélées, et connues par Tradition Apostolique. Enfin St. Isidore nous l'ap-

Lettre XII.

Hom. 69. au peuple d'Antioche.

Sermon 172.

Hér. 53.
Hér. 75.

Lettre XII. Liv. 1. des Offic. divins. c.16. prend en ces mots: "Parce que l'oblation du sacrifice "et la prière pour le repos des fidèles qui sont morts, "se fait dans l'Eglise par toute la terre, nous croyons "que ce sont les Apôtres qui nous ont laissé cette coutume par Tradition. Car l'Eglise l'observe en tout "lieu; et il est certain que, si elle ne croyoit pas que les "fidèles pussent obtenir le pardon de leurs péchés, elle "ne feroit pas des aumônes pour le soulagement de leurs "âmes, et n'offriroit pas à Dieu le sacrifice pour eux."

Je remplirois vingt pages, si je le voulois, de tout ce qui a été dit dans l'antiquité sur cet usage mais de quoi me serviroit la peine de le transcrire, et à vous celle d'en faire la lecture, lorsque Calvin lui-même en convient en ces termes: "Il y a plus de 1300 ans "qu'il est passé en usage de prier pour les morts." Voulez-vous entendre ce qu'en disoit Luther à son début: "Pour moi qui crois fortement, j'oserois "même dire plus, moi qui sais que le Purgatoire "existe, je suis facile à me persuader que l'Ecriture en "fait mention. Tout ce que je sais du Purgatoire, "c'est que les âmes y souffrent et peuvent être soula"gées par nos œuvres et par nos prières." Apprenez par ce trait à connoître les deux Corypheés de la Réforme: celui-ci, premier en date, apèrs avoir si positivement assuré qu'il savoit qu'il existe un Purgatoire, applaudit ensuite ceux qui le rejetoient: "Je vous ap"prouve, écrivoit-il aux Vaudois, de ce que niant le "Purgatoire, vous condamnez par là les messes, les "vigiles, les cloîtres, les monastères, et tout ce qu'on "a bâti sur cette première imposture." Le second après avoir reconnu que cette doctrine étoit généralement suivie depuis plus de 1300 ans, ajoute que

Liv. 3. Instit. ch. 5. para. 10. Dispute à Leipsic. 6 Juil. 1519.

" tous ont été entraînés dans l'erreur ; qu'il faut crier Lettre XII.
" partout, non-seulement de la voix, mais du gosier et
" de tous ses poulmons, que le Purgatoire est une per-
" nicieuse fiction de Satan, qui annulle la croix du
" Christ, fait injure à la miséricorde de Dieu, et détruit
" la foi." Que penser de ces deux personnages ? Vous dirai-je le sentiment qu'ils m'inspirent ici ? La pitié ; car l'Evangile m'interdit le mépris.

Je n'ai garde assurément d'imputer au corps entier de Messieurs les Luthériens l'opinion de leur chef. Je suis instruit à leur rendre plus de justice par un de leurs plus savants et plus vertueux écrivains, dont je me plais à vous faire connoître le témoignage : " Une
" partie de l'Eglise Protestante, fondée sur l'apologie
" de la Confession d'Ausbourg, approuve aussi la prière
" pour les morts, et prie en effet pour eux." " Nous
" sommes bien aise d'apprendre de M. Molanus (c'est
" Bossuet qui parle) qu'une partie des Luthériens ap-
" prouve non-seulement cette prière, mais encore la
" pratique. C'est un reste des sentimens anciens que
" nous honorons dans le Luthéranisme." Ce passage de l'Apologie, sur lequel s'appuient avec raison les Luthériens, est conçu en ces termes : " Nous n'empê-
" chons point qu'on ne prie pour les morts."

Projet de réunion dans les œuvres posthu de Bossuet, t. I p. 90.

Ibid. p. 213.

Quoique vos lords de 1562 aient pris sur eux de déclarer dans leur article 22e que la doctrine du Purgatoire paroissoit répugner à l'Ecriture Sainte, la vérité plus forte que leur opinion n'a pas laissé de trouver dans votre Eglise des apologistes parmi vos théologiens les plus distingués ; je vous en citerai quelques-uns, et d'abord l'Evêque Forbes : " Que cette pratique de
" prier et d'offrir pour les morts, observée dans l'E-

Dis. sur le Purgatoire.

Lettre XII. " glise Universelle, je dirois presque dès les tems apos-" toliques, ne soit pas dorénavant rejetée par les Pro-" testans, comme illégitime et vaine : qu'ils respec-" tent et vénèrent le jugement de l'Eglise Primitive, " et reçoivent une pratique soutenue par la croyance " non interrompue de tant de siècles : qu'ils l'obser-" vent eux-mêmes et en public et en particulier, sinon " comme absolument nécessaire et commandée par la " loi divine, du moins comme légitime et utile, et " comme approuvée constamment par l'Eglise Univer-" selle ; de sorte que, par ce moyen, la paix si vive-" ment désirée par tous les hommes instruits et hon-" nêtes, puisse enfin être rendue à l'univers chrétien." Le savant Evêque revient souvent à ces idées dans son discours : il observe, d'après St. Epiphane et St. Augustin, que l'opinion contraire d'Aërius fut condamnée ; et après avoir montré que, suivant la doctrine des Pères, la rémission des péchés véniels pouvoit s'obtenir après la mort, et qu'il y a d'ailleurs des raisons probables de le penser, il ajoute : " De sorte que " nous pouvons maintenir que les prières de l'Eglise " pour les défunts ne sont pas vaines, mais profitables : " d'autant plus que cet usage de l'Eglise dérive, comme " le témoigne Chrysostome, et cela très-probablement, " de l'institution des Apôtres." Telle est l'opinion d'un habile théologien qui, dans la vue d'avancer le rapprochement des communions chrétiennes, avoit fait une étude approfondie de l'antiquité.

Voici deux épitaphes qui vous révéleront ce que pensoient deux autres théologiens, nullement inférieurs à celui que je viens de citer. Ils avoient eux-mêmes composé leurs propres épitaphes en latin : " Les dé-

Lettre XII.

" pouilles d'Isaac (Barrow), Evêque de St. Asaph, dé-
" posées entre les mains de Dieu, dans l'espérance
" d'une heureuse résurrection, par les seuls mérites du
" Christ. O vous qui passez dans la maison du Sei-
" gneur, maison de prières ! priez pour votre con-
" frère, afin qu'il trouve miséricorde au jour du Sei-
" gneur !"—" Ici gît le corps de Herbert Thorndike,
" prébendaire de cette collégiale (Westminster), qui
" pendant sa vie recherchoit par ses prières et par ses
" études la manière véritable de réformer l'Eglise.
" Lecteur ! demande pour lui le repos et une heureuse
" résurrection dans le Christ."

" J'ai voulu, dit Madame la Duchesse d'York, con- (Dans sa déclaration.)
" férer de ces matières avec les deux plus habiles
" Evêques que nous ayons en Angleterre : et tous (Dr. Sheldon Arch. de Cant. Dr. Blandford Ev. de Worcester.)
" m'ont avoué ingénuement qu'il y a bien des choses
" dans l'Eglise Romaine qu'il seroit à désirer que
" l'Eglise Anglicane eût gardées, telles que la confes-
" sion, qu'on ne sauroit désavouer avoir été comman-
" dée par Dieu même, et la prière pour les morts,
" qui est une des plus authentiques et des plus an-
" ciennes pratiques de la religion chrétienne : que
" pour eux, ils s'en servoient en leur particulier, sans
" en faire une profession publique." (1) La Princesse

(1) En considérant vos 39 articles, j'ai souvent pensé que dans la convocation de 1562, il ne manquoit pas moins de lumières et de science pour repousser la manie de ce siècle innovateur, que de caractère et de désintéressement pour résister en face à un ministère déterminé à légaliser dans le royaume le schisme et l'hérésie. Ces articles auroient été dressés bien différemment si, au lieu des lords spirituels d'Elisabeth, on avoit vu siéger dans cette convocation, des

Lettre XII. agit avec plus de courage ; quoiqu'elle eût de grands sacrifices à faire, elle ne balança pas de professer la vérité, dès qu'elle eut le bonheur de la connoître. (1)

Je termine cette lettre par une observation que j'aurois pu placer à chacune des précédentes. N'est-il pas fort étrange que, dans tous les points que nous avons jusqu'ici discutés ensemble, j'aie toujours trouvé en opposition avec l'Eglise Primitive ceux qui s'étoient si fort annoncés pour vouloir nous y ramener ? Sur quoi tiendront-ils donc parole ? Et quand les verrons-nous s'accorder avec l'antiquité ? Ils ont vu, ils ont avoué que dans les siècles les plus reculés, on prioit dans toutes les Eglises du monde pour les morts ; et voilà que, malgré l'engagement pris et proclamé à tous les peuples de suivre l'antiquité, ils retranchent aux morts le secours des prières ! et non-seulement ils

hommes tels qu'Andrew, Forbes, Montague, Taylor, Pearson, Bull, Cosin, Sheldon, Samuel Parker, Beveridge, Hooker, Heylin, Thorndike, Collyer, Grabe, Stephens, etc., ou, pour mieux dire, et leur rendre plus de justice, ces nobles et savans personnages auroient sans doute dédaigné d'y prendre séance. Qui pourroit en effet se persuader qu'ils eussent jamais consenti à se prêter aux vues du ministère, et à s'ingérer dans les siéges des Evêques légitimes, eux qui, nés et nourris dans le schisme, en ont senti, déploré le malheur, et consacré, pour la plupart, leurs travaux et leurs plumes à ramener leur Eglise à l'Unité Catholique ?

(1) Dans la formule de prières publiée par M. l'Archevêque de Cantorbury, en actions de grâces ordonnées et fixées par le roi au 29 Novembre, 1798, pour la victoire d'Aboukir, j'ai remarqué avec joie ces paroles, qui annonçent le retour aux anciens principes : « Et quant à ceux que, dans une cause si juste, la providence per- « met de succomber, reçois, nous t'en supplions, leurs âmes dans « ta miséricorde."

abandonnent ici l'Eglise Primitive ; mais même, toujours en prétendant de la remettre en honneur, ils se soulèvent contre elle après tant de siècles : ils lui résistent en face, comme s'ils la voyoient, comme s'ils existoient de son tems. Ils ont rencontré un homme, et c'est le seul qui au 4e siècle lui déclare la guerre sur sa piété pour les morts ; et ils courent à cet homme, et ils se rangent à ses côtés : et ils préfèrent un Aërius à l'Eglise Universelle qui le condamne ! quel procédé ! quelle honte ! quelle inconséquence de principes et de conduite ! Mais je vous en ai souvent prévenu, Monsieur : les variations et les inconséquences sont inhérentes au fondement de la Réforme : il n'y a, il n'y aura jamais de méthode stable et ferme qu'à l'appui d'une autorité infaillible, qui seule peut donner à la foi chrétienne sa rectitude et son immobilité. Lettre XII.

APPENDIX.

Lettre XII.

Appendix.

Sur la Prière pour les Morts.

Liturgie des Nestoriens du Malabar.

" Souvenons-nous de nos pères, de nos frères, des fidèles " qui sont sortis de ce monde dans la foi orthodoxe : prions " le Seigneur de les absoudre, de leur remettre leurs péchés, " leurs prévarications, de les rendre dignes de partager la " félicité éternelle avec les justes qui se sont conformés à " la volonté divine."

Une autre liturgie nestorienne du Malabar nous présente encore les paroles suivantes, dans une prière admirable : " Seigneur Dieu des armées, recevez aussi cette oblation " pour toute l'Eglise Catholique, pour les prêtres, pour les " princes catholiques, pour ceux qui gémissent dans la pau- " vreté, l'oppression, la misère et les larmes, pour les fidèles " trépassés, etc."

Et ces autres paroles d'une autre prière de la même liturgie : " Affermissez, ô mon Dieu, la paix et le repos des quatre par- " ties du monde....Détruisez les guerres, éloignez les batailles " au-delà des extrémités de la terre : dissipez les nations " qui veulent la guerre... Relâchez aussi les liens, les " péchés, et toutes les dettes de ceux qui sont morts : nous " vous en supplions par votre miséricorde et vos bontés in- " finies."

Des Nestoriens Chaldéens.

La liturgie des Nestoriens Chaldéens : " Recevez cette " oblation, ô mon Dieu !... pour tous ceux qui pleurent, " qui sont malades, qui souffrent dans l'oppression, les cala-

" mités, les infirmités, et pour tous les trépassés que la mort " a séparés de nous....

Et dans une autre oraison de la même liturgie: " Pardon-" nez les délits et les péchés de ceux qui sont morts, nous " vous le demandons par votre grâce, et vos miséricordes " éternelles."

Dans les belles actions de grâces que font les Nestoriens après la célébration des mystères, les morts ne sont jamais oubliés: " Bénissez, ô mon Dieu, les trépassés, pardonnez " à leurs péchés."

Les Nestoriens, à la différence des Orientaux en général, ont une messe particulière pour les morts: j'y trouve une bénédiction pour eux qu'il faudroit copier toute entière; vous la lirez dans le Père Le Brun, tom. 3, p. 537.

Sur la fameuse inscription trouvée en Chine, et qui atteste que des prêtres partis de Syrie y prêchèrent avec succès l'Evangile au 7e siècle, on lit à la huitième colonne ces mots: " Ils font sept fois par jour des prières qui sont très-utiles aux " vivants et aux morts."

Les Arméniens, ainsi que la plupart des Orientaux, n'ont point de messe particulière pour les morts, comme notre canon ne change point pour la messe des défunts. On voit que les Arméniens, en célébrant pour un mort, disent: " Souvenez-" vous, Seigneur, soyez miséricordieux et propice aux âmes " des défunts, et en particulier à celles pour qui nous offrons " ce saint sacrifice."

Leur liturgie offre de très-belles prières pour les vivants et pour les morts en général: le diacre s'adressant à tous les fidèles s'écrie: " Nous demandons qu'il soit fait mention dans ce " sacrifice de tous les fidèles en général, hommes et femmes, " jeunes et vieux qui sont morts avec la foi en Jésus-Christ." " Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié d'eux," répond le chœur.—Le prêtre seul: " Donnez-leur le repos, la lumière, " et une place parmi vos saints dans votre règne céleste, et " faites qu'ils soient dignes de votre miséricorde. Souvenez-" vous, Seigneur, et ayez pitié de l'âme de votre serviteur *N.*

Lettre XII. Appendix. " selon votre grande miséricorde.....Souvenez-vous aussi, Sei-
" gneur, de ceux qui se sont recommandés à nos prières, " vivants ou morts: accordez-leur-en récompense des biens " véritables et qui ne soient point passagers."

De Constantinople, etc. Les Grecs du Patriarchat de Constantinople se servent, il y a plus de 1100 ans, de deux liturgies sous le nom de St. Basile et de Saint Chrysostome : on y lit cette recommandation pour les morts : " Nous vous offrons aussi, pour le repos et la " délivrance de l'âme de votre serviteur N. afin qu'elle soit " dans le lieu lumineux, où il n'y a ni douleur, ni gémissement, " et que vous la fassiez reposer, ô Seigneur notre Dieu ! au " lieu où brille la lumière de votre face."

Il faut observer que cette liturgie est suivie, non-seulement des Eglises Grecques de l'Empire Ottoman qui dépendent du Patriarche de Constantinople, mais encore de celles qui sont en Occident, à Rome, dans la Calabre, dans la Pouille, dans la Géorgie, dans la Mingrélie, dans la Bulgarie, et dans la Russie entière. Sur la croyance et la pratique des Russes et de tous les Grecs en général, nous avons un témoignage très-éclatant dans leur grand catéchisme nommé d'abord la Confession Orthodoxe des Russiens, et auquel les Patriarches

1643, 1662, 1672. du rit Grec ont donné depuis le titre de Confession Orthodoxe de l'Eglise Orientale. Or sur le septième article du symbole on lit que " Les âmes ne peuvent, après la mort, obtenir le " salut et la rémission de leurs péchés par leur repentir et par " aucun acte de leur part, mais par les bonnes œuvres et " les prières des fidèles, et surtout par le sacrifice non san- " glant que l'Eglise offre tous les jours pour les vivants et " pour les morts."

D'Egypte. La liturgie d'Alexandrie, ou des Cophtes Jacobites, fait commémoration des morts ainsi qu'il suit : " Souvenez-vous, " Seigneur, de tous ceux qui se sont endormis et ont fini " leurs jours dans le sacerdoce, comme aussi de tout l'ordre " des laïcs. Daignez, Seigneur, accorder le repos à leurs " âmes, dans le sein d'Abraham, Isaac et Jacob ; introduisez- " les. . . dans le paradis de délices, dans ce séjour d'où sont

"bannis la douleur, la tristesse et les soupirs du cœur, et où "brille la lumière de vos saints." Les diacres récitent ici les noms des défunts, et le prêtre poursuit: "Ordonnez, ô "mon Dieu, que les âmes que vous appelez, reposent dans "cette demeure bienheureuse....." Il revient encore aux défunts dans une oraison ultérieure: "Conservez par l'ange "de la paix ceux qui sont vivants: et faites, ô mon Dieu! "reposer les âmes des défunts dans le sein de nos Pères "Abraham, Isaac et Jacob, dans le paradis de la félicité." Lettre XII. Appendix.

Liturgie des Abissins ou Ethiopiens: "Ayez pitié, ô mon "Dieu, des âmes de vos serviteurs et de vos servantes, qui "ont été nourris de votre corps et de votre sang, et se "sont endormis à la mort dans votre foi...." Le prêtre, dans une longue et belle prière, après la consécration, dit encore: "Sauvez éternellement ceux qui font votre volonté: "consolez les veuves, soutenez les orphelins, et ceux qui "se sont endormis et sont morts dans la foi, daignez les re-"cevoir." D'Ethiopie.

Liturgie des Syriens Orthodoxes et Jacobites: "Le diacre: "Nous faisons de rechef commémoration de tous les tré-"passés qui sont morts dans la vraie foi, soit qu'ils ayent "appartenu à cette Eglise, à ce pays, ou à quelque région "que ce puisse être, et sont arrivés à vous, mon Dieu, qui "êtes le Seigneur et le maître de tous les esprits et de "toute chair. Nous prions, implorons, et supplions le "Christ notre Dieu, qui a reçu leurs âmes, de les rendre, "par ses miséricordes, dignes du pardon de leurs péchés, "et de nous faire parvenir avec eux dans le royaume. "C'est pourquoi disons à trois reprises, Kyrie, eleison." Le prêtre incliné prie pour les morts, et ensuite élevant la voix: "O mon Dieu, Seigneur de tous les esprits et de "toute chair, souvenez-vous de ceux dont nous nous sou-"venons, et qui sont sortis de ce monde dans la vraie foi: "donnez le repos à leurs âmes.... Les rendant dignes de la "félicité que l'on goûte dans le sein d'Abraham, d'Isaac, de "Jacob, où brille la lumière de votre face, et d'où sont De Syrie.

Lettre XII. Appendix. « bannis les chagrins, les douleurs, les gémissemens.....
« N'entrez pas en jugement avec vos serviteurs, parce « qu'aucun des hommes ne sera justifié devant vous ; comme « n'est aucun de ceux qui marchent sur la terre. Qui fut « jamais exempt de péchés ou de toute souillure, si ce n'est « Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils unique, par lequel « nous espérons pour nous et pour eux miséricorde et ré- « mission des péchés, à cause de lui et de ses mérites?"

Liturgie de St. Jacques, longtems en usage dans tout l'Orient.

L'ancienne liturgie, connue sous le nom de St. Jacques, citée par le Concile in Trullo, et expliquée au 4e siècle par St. Cyrille de Jérusalem, met dans la bouche du prêtre la prière suivante pour les morts: « Seigneur, Notre Dieu, « souvenez-vous de toutes les âmes, dont nous avons fait « mémoire, et dont nous n'en avons point fait, de tous ceux « qui sont morts dans la vraie foi, depuis Abel le juste jus- « qu'à présent: faites-les reposer dans la région des vivants, « dans votre royaume, dans les délices du Paradis, dans le « sein d'Abraham, Isaac et Jacob nos Saints Pères, où il « n'y a plus de douleurs, ni gémissemens, ni tristesse, où la « lumière de votre face, qui regarde tout, brille en toute ma- « nière."

Catéch. myst. 5.

St. Cyrille l'expliquoit ainsi aux Néophytes: « Célébrant « le sacrifice, nous prions en dernier lieu pour ceux qui sont « décédés parmi nous, estimant que leurs âmes reçoivent « beaucoup de secours du sacrifice redoutable de nos autels. « ... Si les proches de quelque pauvre exilé présentoient « au prince une couronne d'or, pour apaiser sa colère, ce « seroit sans doute un bon moyen pour l'engager d'abréger « le tems ou d'adoucir la peine de l'exil. C'est ainsi qu'en « priant pour les morts pendant le sacrifice, nous offrons à « Dieu, non pas une couronne d'or, mais Jésus-Christ son « Fils, mort pour nos péchés, afin de rendre propice et à eux « et à nous celui qui de sa nature est très-porté à la clé- « mence."

D'Espagne.

La liturgie Mozarabe ou Espagnole: « Nous vous offrons, « ô Père Souverain, cette hostie immaculée pour votre

" Sainte Eglise, pour la satisfaction du siècle prévaricateur, Lettre XII.
" pour la purification de nos âmes, pour la santé des in- Appendix.
" firmes, pour le repos et l'indulgence des fidèles trépassés,
" afin que, changeant le séjour de ces tristes demeures, elles
" jouissent de l'heureuse société des justes."

" Assemblez-vous, disent les constitutions apostoliques, Liv. 6. ch. 30.
" dans les cimetières; faites-y la lecture des livres sacrés,
" chantez-y des pseaumes pour les martyrs, pour tous les
" saints, et pour vos frères qui sont morts dans le Seigneur,
" et offrez ensuite l'Eucharistie."

Il seroit superflu de citer les liturgies de l'Eglise Latine, dont personne ne doute. On peut assurer très-positivement qu'avant le 16e siècle, il n'a point existé dans les Eglises chrétiennes de liturgies dans lesquelles on ne trouve la mémoire et la prière pour les morts.

LETTER XIII.

Invocation des Saints.

Lettre XIII. Je me souviendrai toujours avec plaisir, Monsieur, d'avoir souvent entendu vos compatriotes se recommander aux prières les uns des autres; et quelquefois aussi ceux, avec qui j'étois plus particulièrement lié, me dire à moi-même en me quittant: à Dieu, priez pour moi. J'obéissois aussitôt à leur désir, où je trouvois quelque chose qui me charmoit d'abord, et finissoit pourtant par attrister mon âme. "Que cette recommandation est touchante, me disois-je! Et qu'on y ressent l'antique et les mœurs primitives! On se souvient donc ici des Apôtres, et on y pratique encore une leçon qu'ils donnèrent si souvent à leurs disciples! Mais quoi? On me demande des prières, à moi pauvre et malheureux pécheur, rempli de tant d'imperfections, couvert, Dieu le sait, de tant de fautes; et on se feroit un crime d'en demander aux saints du ciel! Et on m'en fait un de leur adresser la même invocation! On la traite de vaine, de superstitieuse, quelquefois même d'idolâtre! Cependant on se pique en Angleterre d'un esprit plus éclairé, d'une

raison plus cultivée qu'ailleurs : et je le reconnoîtrois volontiers moi-même dans la plupart des matières : mais sur celle dont il s'agit, nullement. Car très-positivement je vois le contraire : il faut donc, concluois-je, qu'on n'y donne pas ici l'attention qu'elle mérite." Lettre XIII.

En effet, on vous dit dès l'enfance, pour vous prémunir contre la doctrine catholique, qu'il est fort inutile d'invoquer les Saints du ciel, parce qu'ils ne peuvent nous entendre : on a peut-être même été jusqu'à vous dire que, quand ils nous entendroient, il seroit criminel de les invoquer, parce que ce seroit admettre plusieurs médiateurs, tandis que nous ne devons en connoître qu'un seul ; et parce que supposer dans les Saints le pouvoir de nous secourir seroit les transformer en demi-dieux du Paganisme, et, sous de nouveaux noms, ramener l'idolâtrie que Jésus-Christ est venu détruire. Ces notions s'impriment dans les esprits dès la tendre jeunesse : elles prennent de l'accroissement et de la consistence avec les années, et l'on sy tient d'ordinaire toute la vie, parce qu'il n'est guère d'usage dans le monde de revenir sur les matières de religion. Mais vous, Monsieur, que la grâce a retiré de l'indifférence où presque tous les hommes s'endorment, vous à qui elle a fait sentir que de toutes les affaires la plus importante est celle du salut, écoutez encore patiemment ce que j'ai à vous dire sur ce sujet ; j'espère que vous ne tarderez pas de vous défaire des préjugés dont vous avez été imbu.

Il est inutile, vous a-t-on dit, de recourir aux Saints du ciel, vu qu'ils ne sauroient vous entendre. Et où

Lettre XIII. a-t-on pris cette décision? Sur quoi veut-on l'établir? Si on prétend simplement que par eux-mêmes, par une qualité, une propriété de leur nature, ils ne peuvent entendre nos prières, pénétrer nos pensées intérieures, ou les secrets mouvemens de nos âmes, j'en tombe d'accord: mais cela ne suffit pas pour ruiner le fondement de notre invocation: il faut de plus soutenir que Dieu ne peut leur communiquer cette connoissance. Or en ôter le pouvoir à Dieu, seroit à la fois un blasphême et une extravagance. L'Ecriture Sainte nous atteste qu'il l'a souvent communiquée à ses serviteurs sur la terre. Elisée voit, comme s'il y étoit, ce qui se passe entre Giezi et Naaman: "Mon "cœur n'étoit-il pas présent lorsqu'il est descendu "de son chariot pour venir à ta rencontre? Tu as "reçu de l'or et d'autres présents: la lèpre de Naaman "s'attachera désormais sur toi et sur ta race." Le même Prophète entend ce qui se dit au conseil secret du Roi de Syrie, qui se croit trahi par les siens: "Mais non, Sire, lui répond un de ses ministres; "c'est Elisée le Prophète d'Israël qui indique à son "Souverain les discours que vous nous tenez dans "votre cabinet." Saint Pierre connoît la transaction frauduleuse d'Ananias et de Saphire son épouse, qui se croyant bien assurés du secret, vouloient se donner le mérite d'un dépouillement entier et généreux, en mettant de côté une partie de la somme qu'ils avoient reçue.

liv. des Rois, c. 5, v. 26.

bid, c. 6, v. 12.

ict. c. 5, v. 3.

Si Dieu a révélé à ses serviteurs sur la terre la connoissance de ce qui se passoit et se traitoit dans leur absence, pourquoi ne pourroit-il favoriser ses élus dans le ciel d'une semblable révélation? Seroit-ce

à cause de l'éloignement ? Pour le Tout-Puissant il est nul. Seroit-ce à cause de la privation d'organes dans les Saints du ciel ? Mais loin d'être un obstacle, cette privation seroit une facilité de plus. Les organes appesantissent et entravent les facultés de l'âme, qui, une fois dégagée d'une matière épaisse et terne, doit acquérir plus d'énergie et de perceptibilité. " Tout ce que nous avons maintenant de sciences et " de prophéties, dit Saint Paul, est imparfait. Mais " quand la perfection de la gloire sera venue, cette " imperfection de connoissance cessera ; les âmes ac- " quièrent une pénétration plus pure, quand elles sont " affranchies des corps, parce que la partie charnelle " ne leur oppose plus d'obstacles." Il est donc certain qu'au sein de la gloire les âmes sont plus susceptibles de science qu'elles ne l'étoient dans leurs tabernacles terrestres : et si Dieu leur a communiqué sur terre la connoissance de ce que les yeux ne pouvoient apercevoir et les oreilles entendre, à plus forte raison peut-il la leur révéler immédiatement dans le ciel.

Lettre XIII.

1 Cor. c. 13, v. 9 et 10.

St. Clémen d'Alex. l. 6, de Stromates.

Que cela se puisse, il le faut bien admettre : car l'Ecriture nous apprend assez qu'il en est ainsi. Vous vous rappelez le Lazare et le mauvais riche : celui-ci du fond des enfers adresse sa prière à Abraham, qui l'a si bien entendue qu'il y répond. Si une prière partie du séjour infernal a pu percer jusqu'aux limbes, à plus forte raison ira-t-elle de la terre aux cieux. Remarquez aussi qu'Abraham lui dit que ses frères ont Moïse et les Prophètes, et que s'ils ne les écoutent pas, ils n'écouteroient pas davantage celui qui leur seroit envoyé d'un autre monde. Abraham savoit

St. Luc. c. 16, v. 19.

Lettre XIII. donc que Moïse et les Prophètes avoient existé, qu'ils avoient laissé des écrits après eux pour l'instruction de leur postérité. Dès que le Seigneur lui avoit révélé cette connoissance, pourquoi ne révéleroit-il point à ses élus glorifiés la connoissance des prières que nous leur adressons d'ici-bas. On dira peut-être que ce récit du mauvais riche et du Lazare n'est qu'une parabole. J'en conveindrois sans peine, quoique je pourrois le maintenir comme un fait, avec Saint Irénée, Tertullien, Origène, Saint Grégoire, Saint Ambroise, Saint Augustin, et plusieurs autres. Mais ne fût-ce qu'une parabole, elle ne peut porter sur une impossibilité; et Jésus-Christ n'auroit jamais représenté Abraham répondant à la demande qui lui est faite, et instruit de faits arrivés long-tems après lui sur la terre, si ce genre de connoissance avoit répugné à la nature des choses.

St. Luc. c. 15, v. 7. Notre Seigneur nous apprend qu'il y a de la joie au ciel pour le retour d'un pécheur. Par qui cette joie est-elle ressentie, si ce n'est par tous les citoyens de la Jérusalem Céleste? Car aucun n'en est excepté; le ciel entier est dans la joie. Il faut donc que la conversion qui s'opère dans ce monde soit connue des bienheureux de l'autre. Il est vrai que Jésus-Christ dit presqu'aussitôt qu'il y aura de la joie devant les Anges sur ce retour du pécheur. Mais ce qu'il ajoute ici en nommant particulièrement les Anges, ne détruit pas ce qu'il venoit de dire en général des habitans du ciel. Il ne seroit nullement étrange qu'ils fussent tous compris sous cette dénomination d'Anges; car Jésus-Christ nous enseigne que les Saints glorifiés *sont semblables aux Anges*, et nous les voyons dans l'Ecriture partager les mêmes fonctions et la même allé-

gresse au ciel. Ouvrez l'Apocalypse : Saint Jean nous représente l'universalité des Saints, sous le nom et l'apparence de vingt-quatre vieillards assis devant le trône de Jésus-Christ, lui offrant, ainsi que les Anges, des vases d'or pleins de parfums, qui sont les prières des fidèles sur la terre. Ils les présentent, ils les ont donc reçues, ils les ont entendues ; et nous pouvons sans crainte leur en adresser de nouvelles, afin que de leurs mains elles montent comme un parfum agréable devant le trône de l'Agneau. Le même Apôtre nous dépeint les âmes des Martyrs connoissant l'état de l'Eglise, et les persécutions dont elles demandent la fin, apprenant toutefois qu'elle est différée pour peu de tems, et pourquoi. A la chute de Babylone, les Apôtres et les Martyrs sont invités à louer Dieu de ses jugemens ; et aussitôt des cantiques d'admiration se font entendre dans le ciel. Et dans un des chapitres précedens vous lirez cette magnifique promesse de Jésus-Christ : « A celui qui « vaincra et aura gardé mes préceptes jusqu'à la fin, » (il s'agit donc de ceux qui ont fini la première carrière et commencé celle qui ne finira point) « je lui don- « nerai puissance sur les nations : il les gouvernera « avec un sceptre de fer, et elles seront brisées comme « un vase d'argile : ainsi qu'après avoir vaincu j'ai « moi-même reçu cette puissance de mon Père. » Peut-on obtenir sur les nations une puissance, conforme à celle de Notre Seigneur même, jusqu'à les châtier, les briser sous le sceptre, sans savoir ce qui se passe au milieu d'elles, ce qu'y font les hommes, ce qu'ils disent, ce qu'ils pensent, et où ils en veulent aller ? Que l'on cesse donc de rejeter l'invocation

Lettre XIII. C. 5, v. 8.

C. 6, v. 9, 10, 1[1]

C. 18, v. 20.

C. 2, v. 26.

Lettre XIII. des Saints, sous le prétexte qu'ils ne sauroient entendre nos prières. Que les Chrétiens de toutes les communions sentent enfin combien il est indigne de se forger et de se mettre en tête des idées si directement contraires à ce que nous apprend la Révélation. Encore un coup, que l'on ne vienne plus nous rebattre de ces impossibilités factices, imaginaires.

Mais quand il seroit possible que les Saints entendissent nos prières, il seroit toujours criminel, vous dit-on, de leur en adresser, parce qu'il n'est permis de le faire qu'à notre unique Médiateur Jésus-Christ. Certes, ils y ont bien peu réfléchi ceux qui vous tiennent ce langage. Je leur demanderois volontiers, s'ils croient porter quelqu'injure à la médiation de Notre Sauveur lorsqu'ils se recommandent ici-bas aux prières les uns des autres. Non, sans doute. Et pourquoi lui ferions-nous plus d'injure en nous recommandant à celles des Saints ? Que nous nous adressions à ceux qui sont encore avec nous, ou à ceux qui n'y sont plus, notre demande est exactement la même; nous leur disons aux uns comme aux autres, priez pour nous, et rien de plus. Dans l'un et l'autre cas, nous invoquons la même marque d'intérêt et de bienveillance auprès de nos amis, de nos frères. La seule différence est que vous bornez votre prière à ceux qui sont avec vous dans ce monde, et que nous l'étendons à ceux aussi qui nous ont précédés dans l'autre. Mais évidemment cette différence dans l'état des personnes n'en met aucune dans la demande. Si elle est innocente à l'égard des premières, elle ne doit pas l'être moins vis-à-vis des secondes. Si en nous adressant à celles-ci nous multiplions nos médiateurs, vous les

multipliez aussi en vous adressant à vos contemporains. Dès que, sur votre demande, ils prient pour vous, ils deviennent autant vos patrons, vos avocats, vos intercesseurs, vos médiateurs, que les Saints du ciel le deviennent pour nous. Ces titres de patrons, d'intercesseurs, de médiateurs, vous offusquent-ils? Mettez-les de côté: nous n'y tenons que médiocrement. Que nous importent les mots? C'est la chose que nous voulons. Lettre XIII

Au fond et dans la rigueur des principes, nous n'avons tous qu'un seul Médiateur, l'Homme-Dieu, qui nous a rachetés, qui seul le pouvoit faire, seul a pu nous laver de nos offences dans son sang précieux, seul peut intercéder efficacement pour nous dans ciel: de lui seul, de ses seuls mérites, nos prières et nos œuvres reçoivent tout leur prix: ce n'est que par lui qu'elles peuvent être agréables à son Père, que par lui qu'elles doivent lui arriver, soit que nous les lui présentions directement de nous-même, soit que, pour les lui rendre plus acceptables, nous empruntions le ministère de ses élus. "Les Chrétiens, dit St. Augus- Li. 2. con. Parmen. c. 6.
"tin, se recommandent aux prières les uns des autres:
"mais celui qui intercède pour tous, sans avoir besoin
"que personne intercède pour lui, est le seul, le véri-
"table Médiateur."

Et cependant le même docteur enseigne partout l'invocation des Saints, et dans les belles prières qu'il nous a laissées, il leur donne les titres de patrons, Oraison 36. d'avocats. St. Grégoire de Naziance explique la médiation de Jésus-Christ d'une manière admirable, qui ne peut convenir qu'à Notre Sauveur, et ne fait pourtant nulle difficulté, en prenant la médiation en un

Lettre XIII. sens infiniment inférieur, de dire, « Que les saints « Martyrs sont les médiateurs de cette élévation qui « nous divinise.» St. Athanase, qu'on n'accusera pas d'avoir méconnu la souveraine médiation du Sauveur, ne laisse pas d'invoquer la Sainte Vierge, sous le titre de Patronne, de Notre Dame et Notre Reine ; et St. Chrysostome d'appeler les Saints, « Défenseurs et patrons « des maîtres du monde, qui venoient les invoquer sur « leurs tombeaux.» St. Basile n'ignoroit pas que toutes les grâces viennent de Dieu par l'intercession toute-puissante de son Fils, et cependant il demande les prières des quarante Martyrs, en les appelant, « Notre « défense, notre refuge, les protecteurs et les gardiens « de tout le genre humain.» Ce langage est celui de l'antiquité. Vous l'entendrez bientôt dans les passages que je mettrai sous vos yeux. Pourquoi donc craindre de parler comme ont parlé nos Pères et nos Maîtres ? « Saint Martyr, rendez-moi mon fils ; vous « savez pourquoi je le pleure.» Combien vos docteurs ne se seroient-ils pas scandalisés de cette vive et courte prière d'une mère en deuil à St. Etienne ? J'ai grand peur qu'ils ne la trouvent furieusement idolâtre. Mais St. Augustin, qui la rapporte, ne s'avise point de chicanner cette femme, comme si elle avoit ignoré à qui c'étoit de lui rendre son fils et d'exaucer l'intercession de son Martyr. Ne soyons pas plus difficiles : passons les mots ; allons au sens. Vos Messieurs feroient bien, ce me semble, de s'attacher à celui de l'antiquité et d'en prendre le langage, au lieu d'affecter, par une pointilleuse délicatesse, une exactitude grammaticale, et d'épiloguer sur des expressions dont le sens est entendu de tout le monde. Au reste,

si quelques-uns de nos docteurs, poussés par un zèle aveugle, s'étoient laissés aller jusqu'à déférer aux Saints la puissance et l'efficacité qui n'appartiennent qu'à Jésus-Christ, sachez que nous ne justifions pas les excès; et qu'il seroit injuste de rendre le corps catholique responsable de quelques exagérations particulières. Lettre XII

Pour connoître notre doctrine et vous convaincre de la différence essentielle que nous mettons entre l'intercession des Saints et la médiation de Notre Sauveur, lisez la définition du Concile de Trente. Si elle n'étoit un peu longue, j'aimerois à vous la transcrire, tant je la trouve admirable et propre à satisfaire les esprits les plus difficiles. Lisez nos catéchismes, nos livres liturgiques, nos litanies, où est si expressément marquée la différence des prières que nous faisons à Dieu, et de celles que nous faisons aux Saints. A ceux ci c'est toujours, "priez pour nous, intercédez pour nous; "aux Personnes de la Trinité, ayez pitié de nous, exaucez-nous; Agneau de Dieu, qui effacez les péchés "du monde, pardonnez-nous." Jettez encore les yeux sur notre *Confiteor*, prière si familière à tous les Catholiques, et dans laquelle, après avoir confessé nos fautes à Dieu, aux Anges, aux Saints, à nos frères présents, afin de nous humilier devant Dieu et devant toutes ses créatures dans le ciel et sur la terre, nous poursuivons en disant: "Je prie la bienheureuse Marie, les Saints "Anges, St. Jean Baptiste, St. Pierre, St. Paul, tous "les Saints, et vous, mes frères, de prier pour moi le "Seigneur notre Dieu." Nous n'en disons pas davantage, vous le voyez, à nos frères du ciel qu'à ceux de la terre. Pas une oraison ou collecte de notre li- Session 25.

Lettre XIII. turgie qui ne se termine en cette formule générale, où la divinité de Notre Sauveur est hautement confessée: "Par Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils Unique, "lequel étant Dieu, vit et règne avec vous et le Saint-"Esprit dans les siècles des siècles." Qui ne voit par cette conclusion solennelle de toutes nos prières que nous n'en espérons le fruit et le succès que par les mérites de Notre Sauveur, que par l'intercession de son nom, du seul nom sous le ciel donné aux hommes, par lequel ils puissent être sauvés?

Après cette exposition, aussi simple qu'incontestable, y aura-t-il donc encore quelqu'un assez inique, d'une imposture assez effrontée pour nous taxer de transformer les Saints en demi-dieux, et de faire reparoître l'idolâtrie dans le Christianisme? Ceux-là seuls sont idolâtres qui défèrent à la créature l'honneur et le culte dus à Dieu. Loin que notre invocation présente quelque chose de semblable, elle met tellement les Saints à leur place, qu'il seroit impie et blasphématoire d'adresser à Jesus-Christ ce que nous leur disons, ou de leur adresser ce que nous disons à Jésus-Christ. "Ni nous, ni les anciens, ni aucun Chrétien vrai-"ment pieux, n'avons jamais prié Jésus-Christ de prier "son Père pour nous."

Ces paroles, de qui pensez-vous que je les aie em- Daillé. pruntées? D'un ministre célèbre parmi les Calvinistes de France. Il a dit vrai: jamais pareille prière n'a pu sortir d'une bouche réellement chrétienne: elle seroit une impiété, un blasphême. Le même ministre continue d'expliquer avec l'antiquité et l'Eglise Catholique la dignité de la médiation de Jésus-Christ. "Père Eternel, dit-il, Jésus-Christ est Seigneur et

" dispensateur de toutes les grâces que son sang nous " a méritées. Ce puissant Roi de l'univers les donne " ainsi qu'il lui plaît. Ses sujets ne le tiennent pas " pour un simple intercesseur, mais pour leur Roi, " pour leur Seigneur, pour leur Dieu; et ils souhai- " tent que ce qu'ils demandent leur soit accordé par " sa volonté et sa puissance." Oui, et nous l'avons toujours dit, nous le redirons toujours, Jésus-Christ est le dispensateur, le distributeur de toutes ses grâces il en dispose selon sa volonté; il les donne avec autorité, en Seigneur, en Maître; car elles sont les siennes, acquises, achetées par l'effusion de son sang. Sa prière n'est en lui qu'une volonté perpétuelle de nous sanctifier: son intercession toute-puissante est dans la vertu éternelle de son sacrifice, dans la présence de ce corps sacré qui a été notre victime, de cette humanité qu'il ne quitte plus, depuis qu'il l'a reprise. Pour intercéder, il suffit, dit l'Apôtre, qu'il paroisse pour nous devant Dieu. Mais les Saints ne sont que de simples intercesseurs, qui ont tout à demander, rien à donner. S'ils s'emploient en notre faveur, ce n'est jamais en leur propre nom, mais en celui de Jésus-Christ, toujours par lui, par son sang, par ses mérites. Ils intercèdent comme des serviteurs agréables à leur maître, mais comme de simples serviteurs; comme des amis heureux et couronnés, mais heureux par ses mérites, couronnés par ses bienfaits, redevables de leur bonheur à ses grâces, enfin comme d'impuissantes et humbles créatures devant lui, avec des paroles et dans une attitude suppliantes. N'est-il donc pas aussi clair que le jour que cette doctrine met les Saints à une distance infinie au-dessous de Jé-

Lettre XIII

Lettre XIII. sus-Christ ; qu'elle les place dans le ciel au même rang d'infériorité et de dépendance qu'ils avoient sur la terre, et les laisse éternellement, à côté du Créateur, dans l'ordre de créatures occupées d'offrir à leur Divin Rédempteur d'immortelles actions de grâces pour le bonheur qu'elles lui doivent, et d'ardentes supplications pour qu'il daigne nous le faire partager avec elles. Qui concevra qu'on ait osé traduire en idolâtrie une croyance qui lui répugne si visiblement ? Ou ils ont dédaigné de la comprendre, ou ils ont fait pire, s'ils l'ont comprise : car il leur a fallu la défigurer méchamment et à dessein. " Si l'Eglise Romaine est idolâtre, ont-ils dit, notre séparation n'est pas un schisme." Et effectivement ils l'ont donnée pour idolâtre. Que leur en est-il revenu ? Ils se sont chargés davantage eux-mêmes devant Dieu et devant les hommes impartiaux, loin de justifier leur schisme. A ce dernier crime, le plus impardonnable de tous, ils ont ajouté celui de la calomnie.

Or ce qui rend ici cette calomnie plus audacieuse et plus détestable, c'est qu'elle porte également contre l'Eglise Primitive, de qui nous tenons l'intercession et l'invocation des Saints, de manière que s'il s'y trouvoit de l'idolâtrie, la source et le crime en seroient à ces beaux siècles, que vos Réformateurs feignoient de vouloir imiter. St. Irénée nous montre dans la Sainte Vierge *l'advocate* du genre humain, en nous enseignant comment elle étoit devenue celle de la Mère de tous les hommes : il oppose la désobéissance d'Eve

Liv. v. c. 19. " à l'obéissance de Marie : la première, séduite par le " démon, s'est éloignée de Dieu en désobéissant à son " ordre ; la seconde s'est laissé humblement persuader,

" au discours de l'Ange, qu'elle enfanteroit son Dieu ; Lettre XIII.
" et par son obéissance à la volonté divine, la Vierge
" Marie est devenue *l'advocate* d'Eve Vierge et pré-
" varicatrice."

" Je me prosternerai à genoux, s'écrioit Origenès, et Sur les Lament.
" n'osant à cause de mes crimes porter ma prière à
" Dieu, j'invoquerai tous les Saints à mon aide. O
" Saints du ciel, je vous implore avec une douleur
" pleine de gémissemens et de larmes ; tombez aux
" pieds du Dieu des miséricordes pour moi, misérable
" pécheur." Je trouve encore de lui cette belle invo-
cation du saint homme Job : " Priez pour nous, Liv. 2. sur Job.
" malheureux que nous sommes, afin que la miséri-
" corde du Dieu terrible daigne nous protéger dans
" toutes nos tribulations, au milieu des piéges que nous
" tend notre ennemi."

" C'est ce que nous faisons journellement, nous qui, Euseb. prépa-rat. Evang. liv. 13. c. 7.
" pour honorer les soldats de la vraie piété, comme les
" amis de Dieu, allons à leurs tombeaux leur présenter
" nos vœux, comme à des âmes saintes, professant que
" leur intercession auprès de Dieu ne nous est pas peu
" secourable."

" Ecoutez maintenant, ô Fille de David ! inclinez St. Athana. sur l'Evangile.
" l'oreille à nos prières. . . . . Nous élevons nos cris
" vers vous. Souvenez-vous de nous, ô Vierge très-
" sainte ! et pour les foibles éloges que nous vous don-
" nons, faites-nous part de vos précieuses richesses et
" du trésor de vos grâces, vous qui avez été comblée
" de la grâce . . . . Je vous salue, Marie, pleine de
" grâces, le Seigneur est avec vous. Reine et Mère
" de Dieu, intercédez pour nous." La fin de cette
antique invocation rappelle notre salutation angélique,

Lettre XIII. dont la première partie est composeé des paroles de l'Ange et d'Elisabeth dans l'Evangile, et la seconde de la prière que l'Eglise y a ajoutée. Il faudroit remplir des pages entières, si je voulois transcrire les invocations à la Sainte Vierge que l'on trouve dans St. Basile, dans St. Ephrem surtout, dans St. Grégoire de Naziance, St. Chrysostome, St. Ambroise, et St. Augustin. Saint Epiphane dit avec justesse et précision : « Que Marie soit en honneur, que le Seigneur « soit adoré.» Et St. Grégoire-le-Grand n'est pas moins exact dans cette courte prière : « Sauveur du « monde, sauvez-nous ; Sainte Mère de Dieu, Vierge « Marie, priez pour nous.»

Hær. 79.

De l'invocation de Marie passant à celle des Saints, écoutez comment nos ancêtres s'adressoient à eux : « Et vous, hommes bienheureux, glorieux Martyrs ! « secourez-moi de vos prières, afin que je trouve mi- « séricorde au jour du jugement .... Touchés de ma « misère, assistez-moi devant le trône de la majesté « divine, afin que par vos prières j'obtienne d'être sauvé « et de partager avec vous la béatitude éternelle.»

St. Ephrem. ser. sur les martyrs.

« Nous avons besoin de bien des grâces, disoit St. « Grégoire de Nysse au Martyr Théodore ; intercédez « pour la patrie auprès de notre commun Maître et « Souverain. Nous craignons de grands malheurs, et « nous sommes en attente des derniers périls. Le « scythe cruel s'approche, et nous menace de la guerre. « Soldat, combattez pour nous ; Martyr, parlez libre- « ment pour vos concitoyens. Quoique vous soyez « élevé au-dessus du siècle, vous connoissez toujours les « traverses et les besoins de la condition humaine. De- « mandez pour nous la paix, afin que nos saintes as-

Panégyrique de St. Mart.

" semblées ne soient pas interrompues, afin que, dans " sa fureur, le barbare ne se tourne point contre les " temples, les autels, et ne foule pas les choses saintes " sous ses pieds profanes et sacriléges. Nous recon- " noissons que nous vous sommes redevables d'avoir " été conservés jusqu'ici : continuez-nous pour l'avenir " votre protection et votre sûreté. Que s'il étoit be- " soin d'un plus grand concours de prières, assemblez " les chœurs des Martyrs vos frères, et suppliez tous en- " semble. Les voix réunies de tant de justes cou- " vriront les péchés des peuples. Avertissez Pierre, " sollicitez Paul, appelez Jean le disciple chéri ; qu'ils " s'intéressent pour les Eglises qu'ils ont eux-mêmes " fondées." Lettre XIII.

St. Grégoire de Naziance a prié St. Cyprien, St. Athanase, St. Basile " de jeter d'en haut leurs re- " gards sur lui, de gouverner ses discours et sa vie, de " paître avec lui son troupeau, de lui donner une con- " noissance plus parfaite de la Trinité, enfin de l'attirer " où ils étoient, de le placer au milieu d'eux et de " leurs semblables." Panég. de St. Cypr. de St. Ath. et de St. Basil.

St. Astère, disciple de Saint-Chrysostome, introduit dans son discours un fidèle s'adressant au Martyr Phocas en ces mots : " Vous qui avez souffert pour Jésus- " Christ, priez pour nos souffrances et nos maladies. " Vous avez vous-même prié les Martyrs, avant que de " l'être. Alors vous avez trouvé en cherchant ; main- " tenant que vous possédez, donnez-nous." Homélie sur Phocas.

" Où est donc le sépulchre d'Alexandre-le-Grand ? (Vous entendez l'éloquent patriarche de Constantinople.) " Marquez-moi, si vous le savez, le jour de " sa mort. Mais les tombeaux des serviteurs de Jé- Hom. 26 sur l 2e. aux Corint

Lettre XIII. " sus-Christ sont illustres dans la ville maîtresse du " monde, personne n'ignore les jours de leur mort, qui " sont devenus des jours de fête dans tout l'univers. " ...Les tombeaux des serviteurs du Crucifié sont plus " magnifiques que les palais des rois, non tant par la " beauté de la structure, quoique cela ne leur manque " point, que par le concours des peuples. Car celui qui " porte la pourpre y accourt lui-même pour embrasser " ces tombeaux, et ayant déposé son faste, il s'y tient " debout, priant les Saints de l'aider par leurs prières. " Celui qui porte le diadême choisit un pêcheur et un " faiseur de tentes, même après leur mort, pour ses " patrons. Direz-vous que Jésus-Christ soit mort, " lui dont les serviteurs, même après leur décès, sont " les patrons et les protecteurs des Rois de la terre? " Allons souvent, dit-il ailleurs, visiter les saints Mar- " tyrs: touchons leurs chasses, embrassons avec foi " leurs saintes reliques, afin d'attirer quelques bénédic- " tions sur nous. Car comme de braves soldats, mon- " trant aux Rois les plaies qu'ils ont reçues pour leur " service, leur parlent avec confiance; de même ceux- " ci, en montrant leurs têtes coupées, obtiennent tout " ce qu'ils veulent du roi du ciel."

Le grand Evêque de Milan témoignoit par son exemple et ses instructions les avantages que nous procure le recours aux Saints: " Et afin que ma prière de- " vienne plus efficace, j'invoque les suffrages de la " bienheureuse Vierge Marie.... J'implore l'interces- " sion des Apôtres.... l'assistance des Martyrs.... les " supplications des Confesseurs."—" Supplions les An- " ges qui nous ont été donnés pour gardiens, dit-il ail- " leurs, supplions les Martyrs, qui peuvent intercéder

Prépar. à la Mort.

Liv. sur les veuves.

" pour nos péchés, eux qui dans leur propre sang ont " lavé les péchés qu'ils avoient pu avoir commis. Car " ils sont les Martyrs de Dieu, ils sont nos présidents, " les inspecteurs de notre vie, les observateurs de no- " tre conduite. Ne rougissons pas de les admettre " comme intercesseurs de notre infirmité, eux qui du- " rant leurs jours d'épreuves et de triomphes ont expé- " rimenté l'infirmité de la chair."

" Ce passage, disoit un Protestant, est bien dur; " trop dur en vérité pour être expliqué." Ceux qui précèdent ne le sont-ils pas autant? Et l'épitaphe suivante l'est-elle moins? " Reçois mes adieux, ô " Paule, soutiens par tes prières l'extrême vieillesse de " ton admirateur. La foi et les œuvres t'ont réunie à " Dieu: présente, tu en obtiendras plus facilement " ce que tu lui demanderas."

Crocius, controvers. 7.

St. Jérôme, épît. 27.

St. Augustin témoigne qu'il étoit ordinaire à tous les Chrétiens de dire humblement à quelqu'un des Saints: " Souvenez-vous de moi." Qui jamais les invoqua avec plus de dévotion que lui-même? " Sainte et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu " Notre Seigneur Jésus-Christ, daignez intervenir " pour moi auprès de celui dont vous avez mérité d'ê- " tre le temple. Chœurs célestes des Anges, des " Archanges, des Patriarches, des Prophetes, des " Apôtres, des Evangélistes, des Martyrs, des Con- " fesseurs, des Prêtres, des Lévites, des Moines, des " Vierges, et de tous les justes! Par celui qui vous " a élus, et dont la contemplation fait votre félicité, " je vous en conjure, daignez supplier le Seigneur pour " moi, misérable pécheur, afin que je puisse échapper " à la rage du démon, et à la mort éternelle." Puis

Cité de Dieu, liv. 21, c. 27.

Médit. c. 40.

Lettre XIII. aussitôt tournant sa prière à Dieu : " O mon Dieu, " dit-il, daignez m'accorder la vie éternelle, selon " votre clémence, et votre bonté toute miséricor- " dieuse."

Avant tous ces grands Evêques, St. Basile enseignoit le recours aux Saints : " Quiconque est dans la " peine, qu'ils s'adresse aux Saints ; quiconque est " dans la joie, qu'ils les invoque aussi : le premier, " afin d'être délivré de ses maux ; le second, afin " qu'il continue d'en être garanti."

Dans le petit nombre de témoignages isolés que vous venez de lire, vous avez entendu les docteurs les plus célèbres de l'Italie, et de l'Afrique, de la Syrie et de l'Egypte, de la Grèce et de l'Asie. Je vais vous montrer tous les Evêques du monde réunis dans les mêmes sentimens, et par un seul trait vous faire connoître la croyance et la pratique de l'Eglise Universelle. Cyrille, Patriarche d'Alexandrie et président du Concile d'Ephèse, portoit la parole devant cette vénérable assemblée le jour de la fête de St. Jean. " Quel est-il " donc, je vous le demande, celui qui est entré dans " ce monde ? et de quelle manière y a-t-il été " introduit ? Ouvrez-nous ce mystère, ô Evangéliste ! " Dites-nous, bienheureux Apôtre, quelque chose " de grand et de sublime : vous qui fûtes appelé fils " du tonnerre ; vous qui par une doctrine transcen- " dante avez ravi l'univers entier en admiration.... " voyez cette assemblée, cette foule de pasteurs ac- " courue à vous. Soulevez-nous la pierre.... Décou- " vrez-nous le puits de la vie, donnez-nous de pouvoir " y puiser à votre exemple ; ou plutôt conduisez-nous " à votre propre source."

Et tout le Concile de Chalcédoine, après avoir entendu lecture de la lettre de Flavien, s'écrie unanimement : " Voilà la vérité : nous disons tous de " même : à Flavien mémoire éternelle.... Flavien respire après sa mort. Martyr, qu'il prie pour nous." Lettre XII

Maintenant qu'il me soit permis de m'adresser à ceux de la Religion Réformée qui condamnent notre invocation avec tant d'amertume? De tous les Pères dont j'ai rapporté les témoignages particuliers, il n'en est pas un seul, leur dirai-je, dont vous n'admiriez les talens, les vertus et les travaux apostoliques ; pas un dont vous ne reconnoissiez avec nous la sainteté couronnée dans le ciel. Le plus fougueux, le plus emporté de vos ministres n'a pas refusé de compter parmi les Saints un Augustin, un Ambroise, un Jérôme, un Chrysostome, un Grégoire de Naziance, un autre de Nysse, un Basile, un Athanase, etc. Tous ces grands hommes ont invoqué les Saints, ont exhorté les fidèles de leur tems à leur adresser des prières, et nous instruisent encore nous-mêmes à leur adresser les nôtres. Il n'est donc pas vrai que cette pratique renferme le venin dont il vous a plû de la flétrir en nous avec tant d'aigreur et de violence. Ou chassez du ciel tous ces illustres docteurs de l'Eglise, ou cessez de calomnier leur enseignement et leur conduite. S'ils furent idolâtres, ils ne purent être des Saints ; et s'ils sont des Saints, ils ne furent pas idolâtres.

Dans une occasion solennelle, en présence de deux cents Evêques et d'une multitude de docteurs assemblés à Ephèse, le Patriarche d'Alexandrie invoque hautement l'assistance de l'Apôtre ; et pas une seule réclamation ne s'est fait entendre. Bien plus à Chalcé-

Lettre XIII. doine six cents Evêques et au-delà s'écrièrent d'une voix unanime : " Que le Martyr Flavien prie pour " nous." C'en est donc fait, si vous raisonnez juste sur l'invocation des Saints : et tout ce concile n'étoit formé que d'idolâtres : pas un seul des six cents Evêques ne s'en sauvera. Mais qui ne rejeteroit avec horreur et loin de soi une idée si monstrueuse ? Qui pourroit souffrir que des sophistes modernes osassent lever la voix pour entacher d'idolâtrie leurs propres juges, les juges de la doctrine assemblés en un Concile Œcuménique, applaudi par l'Eglise Universelle et l'adhésion continue de tant de siècles ? Les Pères de Chalcédoine, voisins des tems primitifs, héritiers de la Tradition alors récente, avoient formé leur croyance et leur pratique sur l'enseignement de l'Eglise, sur des faits, des écrits qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Et quatorze cents ans plus tard, lorsque les monumens qu'ils avoient vous manquent, vous prétendriez en savoir plus qu'eux sur le premier âge du Christianisme, et vous oseriez taxer leur culte et leur doctrine de nouveauté, de corruption, d'idolâtrie ! Mais à qui le persuaderez-vous ? Est-il un seul homme de sens, qui balançât une minute entre une si haute, si antique autorité, et des nouveaux-venus entichés des déclamations du seizième siècle ? Et après tout, ces déclamations n'eurent-elles alors rien de neuf pour le monde. Elles n'étoient que de vieilles rapsodies, qui après avoir fait quelque bruit dès avant l'époque de Chalcédoine, furent universellement proscrites, et sont depuis restées dans un oubli et un silence où elles seroient encore, si vos Réformateurs n'avoient eu moins de sagesse que d'envie de remuer.

Quant à nous, fondés sur tous les monumens de l'antiquité, nous en concluons avec assurance qu'au quatrième et cinquième siècles, toutes les Eglises du monde étoient dans l'usage d'invoquer les Saints; que cette pratique universelle, dont on ne sauroit marquer l'origine et le commencement, devoit remonter aux tems les plus reculés; que l'Eglise Primitive n'a pu l'observer, sans croire que les Saints du ciel connoissent nos prières, qu'ils intercèdent pour nous auprès de Dieu, et qu'il nous est utile, profitable de réclamer leur intercession. Lettre XII

J'ajoute que vous êtes forcés d'adopter ces conclusions si vous ne voulez être convaincus aux yeux de l'univers des inconséquences les plus palpables. En effet, vous nous dites, avec vos auteurs de l'avant-dernier siècle, que vous vous attachez exclusivement à la croyance et au culte de l'Eglise Primitive, en mettant de côté ce que vous nous accusez d'y avoir ajouté. Or elle invoquoit les Saints, vous n'en pouvez douter; invoquez-les donc avec elle. Vous dites encore, avec vos prétendus Réformateurs, que vous vous faites gloire d'admettre les quatres premiers conciles généraux: " Ces antiques synodes de Nicée, de Constantinople, " d'Ephèse, de Chalcédoine, et autres semblables, " assemblés pour combattre les erreurs, nous les em- " brassons volontiers, disoit Calvin; nous les vénérons " comme saints et sacrés dans tout ce qui tient aux " dogmes de la foi." Et ce même Calvin appelle siècle d'or les tems qui comprennent ces quatre assemblées. (1) Croyez-donc comme on croyoit dans ces

Liv. 4. d Instit. ch. !

---

(1) Les Luthériens se sont fait gloire quelquefois d'admettre l'autorité de ces anciens Conciles, et de s'attacher à l'autorité de

tre XIII. heureux tems : priez comme a prié cet âge d'or. Joignez-donc vos voix à celles des Pères de Chal-

---

la primitive Eglise. L'acte solennel de leur profession de foi s'exprime ainsi : "Nous ne méprisons pas le consentement de l'Eglise "Catholique, ni ne voulons soutenir les opinions séditieuses et "impies qu'elle a condamnées ; mais c'est l'autorité de la parole "de Dieu et de *l'ancienne Eglise* qui nous a poussé à embrasser "cette doctrine pour augmenter la gloire de Dieu, et pourvoir à "l'utilité des bonnes âmes dans l'Eglise Universelle." Et dans l'apologie, après l'article de la justification, on dit : "Que c'étoit la doc-"trine des Prophètes, des Apôtres, des Saints Pères, de St. Am-"broise, de St. Augustin, de la plupart des autres Pères et de "toute l'Eglise qui reconnoissoit Jésus-Christ pour propitiateur et "comme l'auteur de la justification, et qu'il ne falloit pas prendre "pour doctrine de l'Eglise Romaine tout ce qu'approuve le Pape, "quelques Cardinaux, Evêques, Théologiens ou Moines." On distingue ici les opinions particulières d'avec le dogme universellement reçu, auquel on fait profession de ne pas toucher.

nf. d'Ausb. 21, édit. de ève.

Il existe une lettre contre les Ariens modernes, écrite au nom des pasteurs et professeurs de Genève, au Prince Nicolas Radzivil, Grand-Maréchal de Lithuanie. Bèze, qui tenoit la plume, s'y exprime ainsi : "Eh bien ! Qu'ils nous prouvent donc claire-"ment ce dogme qu'ils ont puisé dans Philippon Sévère, Damien "et autres monstres de funeste mémoire ; et, s'ils le peuvent, "qu'ils le démontrent ou par le raisonnement, ou par l'Ecriture, "ou par le consentement des Pères et de l'ancienne Eglise. Quant "à nous, nous acceptons cette condition ; et si nous ne mettons "pas leurs blasphèmes dans un jour plus éclatant que la clarté "du midi ; alors nous y consentons, illustre prince, regardez-nous "comme de faux prophètes."... Et plus bas.... "A quel homme "de bon sens voudroit-on persuader qu'Augustin a jamais enseigné "sur la Trinité autrement que les Eglises Africaines, et celles-ci "autrement que l'Eglise Universelle ?" Des hommes qui en appellent à l'autorité des Pères et de l'ancienne Eglise, sont évidemment obligés, par leurs propres principes, d'en admettre la Doctrine, et, pour ne parler ici que de notre sujet, d'invoquer les Saints avec Augustin, les Eglises Africaines, et toute l'antiquité.

pusc. de Bèze ge 246.

cédoine, et dites avec eux : Que le Martyr Flavien prie pour nous ! Mais annoncer que l'on s'en tient uniquement au culte, à la croyance de l'Eglise Primitive, et en même tems donner pour restes du paganisme une partie de cette croyance et de ce culte ; se vanter d'adhérer aux quatre premiers conciles généraux, et représenter comme idolâtres les six cents Evêques de Chalcédoine ; appeler siècle d'or une époque où l'on soutient en même tems que l'abomination régnoit dans le temple ; porter au ciel et ranger parmi les Saints ceux-là même que l'on nomme pour avoir été les premiers à donner aux peuples, par leurs exemples et leur enseignement, des leçons d'idolâtrie, c'est visiblement ne savoir s'accorder, ni avec soi-même, ni avec l'Eglise Primitive ; c'est à la fois l'admirer et la combattre, l'admettre et la rejetter, s'égarer et se perdre dans un labyrinthe d'inconséquences. Le ciel a permis, sans doute, que les Réformateurs tombassent dans des contradictions aussi frappantes, afin que ceux qui, dans la suite, examineroient de bonne foi leur doctrine, pussent plus facilement en apercevoir la fausseté et retourner avec plus d'empressement et de confiance à l'enseignement antique, et nécessairement le même, de l'Eglise Catholique.

Mais en nous renfermant dans les bornes de notre question, je prétends vous montrer encore la Réforme divisée en elle-même, enseignant tour à tour le pour et le contre ; les chefs et les disciples en opposition quelquefois avec eux-mêmes, plus souvent entr'eux ; les uns vengeant notre croyance et notre pratique des violentes attaques que les autres leur portent. Luther a osé dire d'un ton trivial et bas : « Pour moi, je ne

Lettre XII

In postill majori dom. a Trinit. septimâ.

Lettre XIII. Calvin, faisant l'énumération des motifs qui ont obligé les siens à faire schisme avec les Catholiques, place en première ligne l'invocation des Saints, ajoutant qu'ils ne pourroient se réunir à nous dans une assemblée religieuse, sans y être souillés de notre idolâtrie. Mais Calvin a dormi : il a oublié à son quatrième livre ce qu'il avoit dit au premier, que "Pendant 500 ans la Religion avoit fleuri dans "la pureté de la vraie doctrine." L'invocation alors n'avoit donc rien d'idolâtre. Ce qu'il y a de plus fort, c'est que dans ce quatrième livre il répète : "Qu'il "est hors de doute et de controverse que, depuis Jésus-"Christ jusqu'au tems des saints docteurs (y com-"pris St Augustin), rien n'avoit changé dans la "doctrine." Donc l'invocation pratiquée par ces saints docteurs et depuis par nous, à leur exemple, remonte aux Apôtres mêmes, suivant le docteur de Genève.

Liv. 4, de Inst. ch. 21.

Calvin traite quelquefois les Saints avec le dernier mépris, ne rougissant pas de les appeler des ombres, des phantômes, des mânes, des cadavres pourris, etc. Quelquefois le prenant sur un ton de plaisanterie, qu'il croit sans doute du meilleur goût, il admire notre simplicité à croire que les Saints ayent des oreilles assez longues pour les abaisser jusqu'à nous.

Mais Luther, qui le valoit bien, auroit pu lui apprendre à s'énoncer plus décemment, et à mieux penser sur ce sujet. "Quelqu'un, dit-il, pourroit "demander ici de quel usage seront pour nous les "Saints ? Servez-vous d'eux comme vous le faites de "votre prochain. Vous dites à celui-ci : priez Dieu "pour moi ; dites-leur, Saint Pierre, priez pour

Sermon sur la fête de S. Jean Baptiste.

" moi. Vous ne péchez pas en leur demandant de " prier pour vous, et en ne leur faisant pas cette " demande, vous ne péchez pas non plus." Lettre XIII.

Théodore de Bèze, ami du Patriarche de Genève, n'étoit pas celui des Saints: selon lui, " l'invocation des " Saints trépassés n'est pas seulement chose vaine et " sotte, elle est même tout-à-fait impie." Mais à Basle, Œcolampade n'entendoit pas qu'on traitât si indignement cette invocation. " Je ne voudrois pas nier, dit-" il, que les Saints ne prient pour nous ; je ne voudrois " pas assurer non plus que ce fût une impiété et une " idolâtrie d'implorer leur protection. Les Saints sont " tout embrasés de charité dans le ciel, ils ne cessent " de prier pour nous. Quel mal y a-t-il donc de leur " demander qu'ils fassent ce que nous croyons que " Dieu a pour agréable, quoiqu'il ne nous ait pas com-" mandé de le faire ?... C'est ce qu'a fait Chrysostome " et Grégoire de Naziance dans son panégyrique de " St. Cyprien : c'est ce qu'ont fait presque toutes les " Eglises de l'Orient et de l'Occident." Bucer et Camerarius parlent avec la même modération, et paroissent plutôt pencher eux-mêmes vers l'invocation.

Note sur un hom. de St. Jean Chrys.

La plupart des Réformés Calvinistes mettent l'invocation des Saints au nombre des erreurs fondamentales : mais quelques-uns d'eux, plus traitables, ne veulent pas qu'elle y soit comptée, entre autres Pierre Martyr, Zanchius et Molinæus.

La Confession d'Ausbourg dit : " Il faut absolument " éliminer de l'Eglise l'usage d'invoquer les Saints qui " sont morts ; et nous jugeons qu'il faut l'abolir." Cependant le Patriarche des Luthériens, nous l'avons vu, a lui-même justifié, approuvé, recommandé même

Lettre XIII. cet usage ; Œcolampade, Bucer et d'autres en ont dit presqu'autant ; et parmi les Luthériens modernes nous pouvons en citer un qui a fait grand honneur à tout le parti par son savoir et par ses vertus. "Quant à l'invo-"cation des Saints, dit-il, le danger que croient y voir "les Protestans s'évanouira bientôt, pourvu que ceux "de l'Eglise Romaine déclarent qu'ils ne prétendent "demander aux Saints qui sont avec Dieu, de prier "pour eux, qu'au sens et dans le même esprit qu'ils le "demandent aux Saints qui sont sur la terre, et qu'en "quelques termes que soit conçue cette prière, elle "s'entend toujours par manière d'intercession : qu'ainsi "ces paroles, Ste. Marie délivrez-moi à l'heure de la "mort, signifient, Ste. Marie, intercédez pour moi "auprès de votre Fils, afin qu'il me délivre à l'heure "de la mort." Or cette déclaration nous l'avons toujours faite, nous la faisons, et nous la répétons après et avec le Concile de Trente.

M. Molanus, Euv. Post. de Bossuet, t. 1, p. 67.

La confession de foi des Remontrants ou Arminiens rejette absolument l'invocation des Saints, sinon comme ressentant l'idolâtrie, du moins comme futile et vainement imaginée. Mais Grotius, qui soutint longtemps les Arminiens par ses écrits et par son crédit en Hollande, et qui, par son attachement à ce parti, perdit la liberté dans le tems que son ami Barneveld perdoit la vie pour la même cause, Grotius, après avoir plus mûrement examiné les principes de la Réforme et ceux de l'Eglise, a non-seulement abandonné les préjugés des Arminiens contre l'invocation, mais il l'a lui-même soutenue et prouvée par les mêmes raisonnemens que nous tirons de l'Ecriture et de la Tradition, et il conclut en ces mots : "Après ce que je viens d'exposer, j'ima-

Vœu pour la paix, p 93.

" gine que tout lecteur non emporté par ses préjugés, " verra qu'il est bien plus raisonnable de croire qu'il " parvient aux Martyrs quelque connoissance de nos " affaires, que de penser qu'il ne leur en arrive au- " cune." Lettre XIII.

Enfin la confession de foi de l'Eglise Anglicane met l'invocation des Saints " au nombre de ce qu'elle ap- " pelle objets d'une douce et trompeuse illusion, " vainement imaginés par l'Eglise Romaine, sans aucun " fondement dans les Ecritures, et même plutôt en " opposition avec la parole de Dieu." Art. 22e.

Il s'est pourtant rencontré d'habiles théologiens anglicans qui ont cru devoir adopter d'autres idées sur l'invocation des Saints dans un tems où cette question étoit plus éclaircie et mieux entendue qu'à l'époque de 1562. Je me contenterai de vous rapporter le témoignage d'un de vos prélats les plus distingués, qui avoit fait une étude particulière et approfondie de cette question. " Je suis loin de nier que les Saints " soient des médiateurs de prières et d'intercessions, " comme on dit. Ils s'interposent auprès de Dieu " par leurs prières, et se rendent intermédiaires par " des supplications." Et dans un traité composé directement sur notre sujet, le docteur convient que les bienheureux recommandent dans leurs prières au Seigneur les parents, les amis, les connoissances qu'ils ont laisées sur la terre. " Telle est l'opinion, la voix " commune, l'assentiment général, sans la moindre con- " tradiction, de la vénérable et savante antiquité, autant " qu'il m'a été possible de la connoître par mes lectures " et mes études : et je ne vois pour nous ni cause, ni " raison de penser autrement sur cette espèce d'inter-

Le Docteur Montague, Ev de Chichester, et Norwich, antidot, p. 20.

Traité sur l'Invoc. des Saints p. 103.

Lettre XIII. « cession.... Certes j'en conviens, il n'y a rien là d'in-
P. 118, Ibid. « jurieux à la médiation de Jésus-Christ ; il n'y a « nulle impiété à dire, comme ceux de l'Eglise Ro- « maine, Sainte Marie, priez pour moi, St. Pierre,
Ibid. p. 119. « priez pour moi..... S'il m'étoit donné de pouvoir « arriver jusqu'à eux, ou de les informer avec certitude « de mon état, je ne balancerois pas un instant, je leur « dirois sur-le-champ et de bon cœur, St. Pierre, bien- « heureux Paul, priez pour moi, recommandez-moi « à Notre Seigneur Jésus-Christ. S'ils étoient avec « moi ou près de moi, ou à ma portée, je volerois vers « eux à bras ouverts, je tomberois à genoux devant « eux et les conjurerois affectueusement de prier pour « moi... Je ne vois ni absurdité en soi-même, ni disso- « nance avec l'analogie de la foi, ni répugnance à « l'Ecriture Sainte, bien moins encore aucune espèce « d'impiété à ce que vous ou moi disions, Saint Ange « Gardien, priez pour moi." Voilà notre invocation enseignée à peu de chose près par le savant Evêque de Norwich. Il n'hésite que sur un point ; il ne voit pas comment les Saints nous entendent ; s'il avoit la certitude d'en être entendu, il ne balanceroit pas un instant à les invoquer. Mais nous pouvons avoir, et nous avons en effet cette certitude, sans connoître la manière dont notre invocation parvient aux Saints. Cette connoissance est réservée à l'autre monde. La possibilité est tout ce qu'il nous est donné de comprendre en
Liv. sur le soin des morts, c. 26. celui-ci. St. Augustin a senti la difficulté du Docteur Montague, mais comme lui, il n'a pas été arrêté par elle. Il ne concevoit pas comment les Saints nous entendoient et nous assistoient, et il ne s'en est pas moins tenu assuré de l'un et de l'autre. L'Evêque de Nor-

wich ne doutoit pas, ni en général les Protestans non plus, que les Anges ne soient informés de ce qui nous concerne, et n'entendent nos vœux, quoique certainement il n'en connût pas la manière. Il ne s'agit donc plus que d'égaler les Saints aux Anges. Or nous avons l'assurance positive de Jésus-Christ que les Saints sont semblables à eux : et St. Jean nous les montre dans le ciel partageant les fonctions, la joie, les triomphes et la science des Anges. Lettre XIII.

Vous venez, Monsieur, de voir les Protestans divisés entre eux sur l'invocation des Saints ; les uns la traitant de folie, d'impiété, d'idolâtrie ; les autres n'y trouvant rien de pareil, mais l'approuvant au contraire, et allant jusqu'à exhorter les peuples à la pratiquer. Je suppose qu'il fallût maintenant décider la question sur la simple autorité des uns ou des autres : laquelle des deux devroit, à votre avis, l'emporter ? Il est visible qu'ils n'avoient tous nulle envie d'épargner l'Eglise Catholique, qu'ils avoient plutôt un intérêt commun de lui trouver des torts, de les saisir, de les exposer au plus grand jour. Il est visible qu'ils n'ont pu se partager entre eux sur l'invocation des Saints, et les uns abandonner les autres en faveur de l'Eglise, que par une conviction personnelle et la force irrésistible des raisons : seule, elle a pu leur faire surmonter la répugnance qu'ils avoient de justifier notre croyance, et sur un article encore que leurs confrères schismatiques donnoient comme raison décisive de séparation. Il n'y a donc que la solidité des preuves qui ait pu les contraindre de renoncer à un avantage de cette importance, et à nous donner gain de cause contre des Protestans mêmes. Les autres au contraire, emportés par une animoité

Lettre XIII. plus vive, ont pu apercevoir en nous des torts, ou nous en supposer que nous n'avions pas. Ils ont dit : notre séparation n'est pas un schisme, si les Catholiques sont idolâtres. En nous chargeant de ce crime, ils se justifioient eux-mêmes du plus grand que nous eussions à leur reprocher. Dès-lors l'envie de nous trouver idolâtres, leur a fait soutenir que nous l'étions, et que nos moyens de défence ne nous en disculpoient nullement. Ainsi, pour former contre nous et maintenir opiniâtrément cette accusation d'idolâtrie, ils n'ont eu qu'à se laisser aller au désir et au penchant de leur âme, qu'à consulter leur propre cause, qu'à céder à leurs intérêts : tandis que les premiers, pour nous justifier, ont eu leurs préjugés à vaincre, et la répugnance de servir des ennemis à surmonter. L'accord de ceux-ci avec les Catholiques est donc une preuve décisive en faveur de l'invocation des Saints, et l'opposition des autres n'en sauroit être une contre elle.

Intercession des Saints.

Achevons : il est manifeste que l'invocation des Saints suppose leur intercession. Car s'ils étoient indifférens et nuls pour nous, il seroit tout-à-fait inutile de nous adresser à eux. Leur intercession, à ne la considérer qu'en elle-même, ne suppose pas également notre invocation ; mais elle nous y invite, et nous la persuade. Dès que nous savons qu'assurés de leur salut les Saints ont une tendre sollicitude pour le nôtre ; qu'ils désirent nous voir partager leur bonheur et s'efforçent de nous y attirer par leurs prières, il est juste de leur en marquer notre reconnoissance ; il est naturel de souhaiter et de leur demander qu'ils nous continuent le secours de leurs prières, parce que nous ne pouvons douter qu'elles ne valent mieux que les nôtres, et que nous de-

vous nous tenir plus certains des grâces du Souverain Maître, quand elles sont sollicitées pour nous par ceux qui règnent avec lui. Lettre XIII.

Que les Saints intercèdent pour nous auprès de Dieu, c'est un dogme de la Révélation, positivement enseigné par le Concile de Trente, supposé dans le second Concile de Nicée, établi sur l'Ancien et le Nouveau Testament, prouvé par l'enseignement unanime des Pères, surtout par l'uniformité des liturgies orthodoxes ou schismatiques du cinquième siècle. La plupart des Protestans, les Luthériens surtout ne font pas difficulté de l'admettre. (1) Mais la foi ne nous oblige pas de croire qu'il faille nécessairement invoquer les Saints. Le Concile de Trente ne nous enseigne pas qu'il soit nécessaire, mais simplement bon et utile de les invoquer. Il ne nous fait pas un précepte général de recourir à leurs prières ; il se borne à nous en inculquer l'utilité. Celui qui la reconnoissant en théorie, s'abstiendroit d'en profiter, seroit un mal avisé, et non pas un hérétique.

Communion des Saints.

Cette antique et salutaire coutume de recourir aux prières des âmes bienheureuses doit prodigieusement aggrandir vos idées sur un article du symbole que vous avez souvent répété, sans en avoir jamais saisi la magnificence et l'étendue, je veux dire la communion

---

(1) L'apologie de la Confession d'Ausbourg dit : " Nous accordons que les Saints prient dans le ciel pour l'Eglise en général." La Confession Saxonne dit : " Il n'est pas douteux que les Saints ne prient " pour l'Eglise ; et cependant il ne s'en suit pas qu'il faille les invo- " quer." La Confession de Wittemberg dit : " De même que les " Anges sollicitent pour nous, de même les Saints prient dans le " ciel pour l'Eglise."—Chemnitius, examen du Concile de Trente, p, 3.

Lettre XIII. des Saints. Jusqu'ici vous l'avez crue circonscrite à notre globe, à ses habitans, et encore parmi ses habitans, au petit nombre de ceux dont vous croyez que les prières peuvent vous être utiles. Concevez à présent de plus hautes pensées ; sortez des limites étroites de cet univers : la communion des Saints n'en connoît pas les bornes ; elle atteint l'infini, et jusqu'au trône du Créateur. Elle unit le ciel à la terre par le commerce religieux qu'elle entretient entre les habitans de l'un et de l'autre, entre ceux qui vivent dans la gloire et la béatitude éternelle, et les mortels, ou plutôt les mourans, (car sommes-nous autre chose ici-bas ?) qui se traînent dans cette vie obscure et passagère. Elle ouvre à vos regards la Jérusalem Céleste, et vous y représente la multitude innombrable des Anges, des Saints, et au-dessus d'eux la première des créatures la Vierge Marie, Mère de Dieu, contemplant à découvert les objets de notre foi, jouissant de ceux de notre espérance, tout entiers à la charité seule, qui les enflamme pour Dieu, les pénètre mutuellement les uns envers les autres, et s'exhale pour nous en désirs, en souhaits et en supplications : d'un autre côté, elle vous montre dans ce monde de foibles et malheureux pécheurs, confus de leurs transgressions passées, alarmés sur les rechutes qui les menacent, se défiant d'eux-mêmes, de leur faveur auprès de Dieu, s'adressant à ses élus, ses amis, demandant leur appui, leur assistance, le concours de leurs prières et leur fraternelle intercession.

Culte des Reliques.

Représentez-vous maintenant, Monsieur, les titres, que les Apôtres et ceux qui ont suivi leurs traces, se sont acquis à notre admiration, à notre reconnois-

les ténèbres de l'erreur et de l'idolâtrie, ramené les Lettre XIII. peuples au culte du vrai Dieu, adouci la férocité des nations, éclairé les esprits par leur doctrine, touché les cœurs par leurs exemples, préparé des secours, des consolations à tous les genres de misères ; affermi les uns dans le chemin de la vertu, montré aux autres celui du repentir, celui du ciel à tous : incessamment occupés d'autrui, jamais d'eux-mêmes, ils ont terminé une carrière de privations, de souffrances, de travaux infatigables, par le magnanime sacrifice de la vie ; et dans le ciel, au comble de la félicité, ils continuent d'aider par leur fervente intercession ceux qu'ils ne peuvent plus animer de la voix et de leur exemple. Où sont-ils les bienfaiteurs que nous pourrions comparer à ceux-là ? Et cependant, ô honte ! ô indigne ingratitude ! Des hommes qui se disent Chrétiens, ne rougissent pas de s'élever contre les honneurs que nous rendons à la mémoire de ces héros du Christianisme ! Ils nous font un crime de conserver leurs dépouilles, de chérir leurs cendres, d'orner, de visiter leurs tombeaux ; et ils s'attachent au moindre objet qui leur rappelle une personne qu'ils chérissoient et qui n'est plus ; et ils élèvent des mausolés somptueux, peut-être à d'illustres malfaiteurs de l'espèce humaine ; et ils s'attendrissent à la peinture d'une Grecque ou d'une Romaine tenant dans ses bras une urne cénéraire, et mêlant ses larmes aux cendres de l'objet qu'elle adoroit ! Ils nous font un crime d'embrasser de froides Reliques ; mais de qui ? De ceux dont il faudroit baiser les traces s'ils étoient encore parmi nous : ils nous traitent d'insensés, d'idolâtres, parce que nous plaçons dans nos Eglises les images d'un Apôtre, d'un

Lettre XIII. Martyr, d'un saint personnage, parce que nous nous recueillons, ou même nous tombons à genoux et en prières devant des objets qui nous retracent tant de vertus et de bienfaits, et nous présentent en même tems des guides, des modèles en ce monde, et des intercesseurs dans l'autre; et ils s'entourent des images de ceux qu'ils appellent grands hommes, et qui trop souvent, avec des qualités éclatantes, ont eu les vices les plus bas; et ils s'honorent d'avoir habituellement sous les yeux l'image d'un ami, d'un protecteur, se plaisent en sa présence à se rappeler les charmes de sa société, ou les bienfaits qu'ils ont reçus de lui; et au lieu d'un Apôtre ou d'un Saint, ils souffrent qu'on expose honorablement dans leurs temples, à l'admiration des spectateurs, les portraits d'un Mélanchton, et d'un Luther! (1) Que signifie cette

---

(1) Je les ai vus dans l'Eglise Luthérienne de Wittemberg, ces deux portraits, faits, disoit-on, d'après nature. L'un présente une physionomie pâle, maigre, tranquille, d'un regard doux et modeste: l'autre un homme de moyen âge, plein de vigueur et d'embonpoint, le teint haut et allumé, l'œil ardent et hardi, tel qu'il parut sans doute, lorsque, foulant aux pieds la pudeur, il prononça du haut de la chaire ces paroles, que j'ai honte de transcrire: "Comme "il n'est point en mon pouvoir de n'être pas homme, il n'est pas "non plus en ma puissance de vivre sans femme, et cela m'est plus "nécessaire que de manger, de boire, et de satisfaire aux néces- "sités du corps....(Son portrait montre assez qu'il n'en étoit pas venu à son âge sans bien boire et bien manger: sur le reste, comment ne pas croire à ce qu'il en déclare lui même?) "Si les "femmes sont opiniâtres, poursuit le nouvel Evangéliste, il est à "propos que les maris leur disent: Si vous ne le voulez pas, une "autre le voudra: si la maîtresse ne veut pas venir, la servante "viendra." Et l'on a pu se persuader qu'un pareil prédicateur

Sermon prononcé au commencement de la révolte.

bizarrerie de jugemens ? Et d'où vient cet excès de Lettre XIII. rigueur dans celui qu'ils prononcent contre nous ? Ce qui dans l'ordre social n'est que naturel ou innocent, ou même louable, comment devient-il pour nous, dans l'ordre religieux, insensé, criminel, idolâtre ? Ecoutez un instant, Monsieur, et jugez-nous ensuite vous-même.

En apercevant les Reliques des Saints, en approchant de leurs dépouilles mortelles, un respect religieux s'empare de nos sens : le souvenir des vertus qu'ils pratiquèrent, du bien qu'ils firent sur la terre, se retrace vivement à notre esprit. Il sort de leurs tombeaux comme une voix secrète qui nous invite à les admirer, à les imiter : ces pieds, nous dit-elle, marchèrent constamment dans les sentiers de la justice ; ces mains furent toujours innocentes et pures ; cette bouche ne s'ouvrit que pour louer le ciel, ou bénir les hommes et les porter au bien ; ces membres n'ont prêté leur ministère qu'à la vertu, qu'à la charité ; ou, si dans des jours d'égarement et de foiblesse ils servirent le monde et ses folles vanités, leurs taches se sont effacées dans les larmes abondantes qui coulèrent de ces yeux, ou dans le sang que toutes ces veines répandirent. Victimes du martyre ou de la pénitence, un poids éternel de gloire les dédommage de leurs tribulations passagères ; et pendant que Jésus-Christ couronne dans le ciel leurs âmes bienheureuses, il ne

---

ait été choisi de Dieu pour réformer son Eglise ! Quelle inconcevable extravagance ! N'en reviendra-t-on jamais ? En coûteroit-il donc plus à l'homme de confesser franchement son erreur, que d'y persister après l'avoir reconnue ?

Lettre XIII. laisse pas sans honneur leurs dépouilles mortelles dans la poussière du tombeau. Ici plus d'une fois ont été exaucées des prières, animées par l'aspect de leurs Reliques : ici des boîteux ont été redressés, des aveugles ont recouvré la vue, des malades la santé. Non, sans doute, qu'il nous faille imaginer dans leurs ossemens ou dans leurs cendres une puissance inhérente, de quelqu'efficace surnaturelle, de quelque vertu divine; ces ossemens eux-mêmes et ces cendres nous avertissent assez que les Saints ne furent que ce que nous sommes. Mais nous croyons, nous savons que Dieu s'est plû quelquefois à les glorifier, à faire éclater ses complaisances dans ses serviteurs, par les merveilles qu'il a faites à leurs tombeaux. Qui n'a pas ouï parler du mort ressuscité, en touchant aux ossemens du Prophète Elisée, des malades guéris par l'ombre seule de St. Pierre, et par la simple application de linges qui avoient touché au corps de St. Paul? Qui doute des faits miraculeux dont la Primitive Eglise fut souvent témoin aux sépulchres de ses Martyrs? C'est pourquoi, lorsque nous nous rappelons ces grâces extraordinaires, ou que nous en demandons de semblables sur les lieux où elles éclatèrent, nos actions de grâces et nos prières ne s'adressent point aux Reliques qui gissent là devant nous, quelques saintes et vénérables qu'elles soient : c'est Dieu que nous bénissons de les avoir glorifiées : c'est lui dont nous implorons par elles les mêmes miséricordes ; lui enfin de qui nous invoquons la grâce, avec l'assistance et le concours de tel ou tel de ses Saints, dont la dépouille nous est chère et dont la mémoire est précieuse devant lui. C'est donc de Dieu, comme

4 l. des Rois, c. 13, v. 21.
Act. c. 4, v. 15.
Ib. c. 19, v. 12.

de sa source, que provient le culte dont nous honorons les Reliques; et c'est à Dieu, comme à sa dernière fin, qu'il remonte et se termine. Lettre XII

Voilà nos sentimens: nous n'en avons jamais eu d'autres. Si on nous en croit de différents, on se trompe. On parle de notions erronées, superstitieuses, que les peuples ont souvent prises sur les Reliques; je n'en disconviendrai pas; et peut-être étoient-elles plus généralement répandues au tems de la Réforme. Plût à Dieu qu'on se fût alors borné à les attaquer, et qu'on fût venu à bout de les déraciner! Mais il seroit déraisonnable de les imputer à l'Eglise qui les condamne, qui ne cesse d'ordonner à ses ministres de les combattre et de leur opposer l'enseignement de la saine doctrine. Je viens de vous l'exposer; parlez, Monsieur, y avez-vous découvert quoique ce soit d'insensé et de criminel? Dans le respect, les hommages que nous rendons aux saintes Reliques, avez-vous aperçu une ombre d'idolâtrie?

Que Luther déclame donc à son aise contre les Reliques, quand il lui en prend la fantaisie; qu'il les traite de fraudes et de séductions, qu'il faut ensevelir profondément sous la terre; qu'il nous déclare en stile brutal qu'il ne fait pas plus de cas des ossemens d'un Saint, que des os d'un pendu: (1) que Calvin s'entête T 8, ed. Ien. Germ. 277.

(1) Sans doute ces paroles lui seront échappées dans quelqu'instant de dépit ou d'ivresse. Car à des momens plus sobres il avoue: "Que Dieu faisoit encore des miracles par ses Saints, " auprès de leurs tombeaux, en présence de leurs Reliques; des " miracles qui paroissoient aux yeux de tout le monde."—T. 1. ed. ger, d'Ien, Et ailleurs il a dit: " Où l'on trouve les vraies Reliques

ttre XIII. à traiter de superstition notre culte; qu'il veuille absolument y voir une source d'idolâtrie; qu'il se persuade et qu'il enseigne qu'on auroit dû laisser dormir en repos les corps des Saints dans leurs sépulchres, et non les en retirer, pour les placer dans des monumens plus somptueux, plus honorables; que ses disciples et ses partisans répandent et publient ses maximes, et que les peuples, échauffés par leurs violentes prédications, déclarent enfin une guerre à outrance aux Reliques; que d'une main sacrilége ils violent la tombe des Saints, qu'ils en arrachent et dispersent les dépouilles, les foulent aux pieds, les jettent avec mépris à la rivière, ou en fassent des feux de joie; que nos révolutionnaires, sortis de la même école, imbus des mêmes fureurs, renouvellent au dix-huitième siècle les scènes d'atrocité que leurs ancêtres et leurs maîtres du seizième avoient données à notre malheureuse France.

Pour nous, qu'il nous soit permis de gémir en pitié sur tant d'aveuglement et de démence: nos principes et notre pratique viennent d'une école bien différente; nous tenons à gloire de les devoir à la pure et Primitive Eglise. Nous avons appris à conserver et à honorer
ct. c. 8. v. 1. pieusement les Reliques des Saints par les soins affectueux que les Apôtres prirent de celui, qui le premier donna son sang à Jésus-Christ, et qui, le premier de ses serviteurs, coûta des regrets et des larmes à l'Eglise:

« des Saints, là sans doute a été et est encore la Sainte Eglise de « Jésus-Christ: là sont demeurés les Saints."—Traité de la messe privée.

par la ferveur religieuse des Chrétiens à recueillir les corps de St. Pierre et de St. Paul aussitôt après leur martyre, pour leur déférer une place distinguée dans les catacombes, et de là les transporter dans la première des Basiliques, qui a vu depuis tout ce que le monde a de plus grand s'humilier et se prosterner devant leurs tombeaux: par le zèle si touchant des fidèles d'Antioche à redemander à Rome les restes de leur illustre Evêque et Martyr Ignace: par celui de ces Chrétiens remplis de zèle qui, de Rome à Antioche, d'une ville à l'autre, les portèrent en triomphe sur leurs épaules, faisant retentir sur la route les louanges de Dieu, et la gloire de son athlète couronné: par la lettre admirable que les siècles chrétiens ont lue avec attendrissement sur le martyre de Polycarpe, et qui sans doute auroit donné d'autres notions aux Réformateurs, s'ils en avoient pesé les paroles suivantes: « L'ennemi du « nom chrétien, voyant le zèle dont brûloient plu« sieurs de nous pour enlever le corps sacré, et pouvoir « communiquer ensuite avec lui, suggéra à Nicetas de « s'approcher du Proconsul et de l'avertir qu'il n'aban« donnât point le cadavre aux Chrétiens, crainte que, « quittant le Crucifié, ils ne portassent leurs adorations « à Polycarpe.... Insensé! qui ne savoient pas qu'il « nous est impossible de jamais renoncer au Christ, « mort pour tous ceux qui seront sauvés.... Notre « adoration est pour lui, comme Fils de Dieu; notre « vénération, notre amour pour les Martyrs, comme « ses disciples et ses imitateurs.... Le centurion, cé« dant à l'obstination des Juifs, brûla le cadavre, selon « leur coutume; et nous ensuite, nous avons recueilli « ce qui restoit de ses ossemens plus purs que l'or, plus

Lettre XIII.

St. Chrys. disc. sur St. Ign.

L'Eglise de Smyrne à celle de Pont, dans Euse. hist. ecc. l. 4. ch. 14.

Nicétas, Père d'Hérode.

Lettre XIII. " chers à nos yeux que les pierres précieuses et les " diamans; nous les avons déposés où il étoit con- " venable. C'est là, qu'avec l'aide de Dieu, nous es- " pérons de pouvoir nous réunir pour célébrer avec " joie le jour natal de son martyre."

Nous avons appris que ce culte, à le juger selon les principes de la raison seule, y a été trouvé conforme

Liv. v. de la Répu.

dans l'antiquité. Platon avoit pensé que les braves, morts courageusement dans les combats, devoient être vénérés comme de bons génies, et leurs tombeaux

Liv. 13, prép. Evan.

adorés. Eusèbe rapporte ce sentiment et ajoute: " Ce " culte convient bien davantage aux morts chéris de " Dieu, qui sont à bon droit les soldats de la vraie " Religion. De là vient la coutume établie parmi nous " de visiter leurs tombeaux, de répandre nos prières " et nos vœux en présence de leurs Reliques, et de " déférer nos honneurs à leurs âmes bienheureuses; " persuadés que nous sommes que ce culte n'a rien " que la raison n'approuve." St. Chrysostome a été

Hom. 66.

même jusqu'à le rapporter à Notre Sauveur: " Le " Christ s'est fait adorer de l'univers après sa mort: " et que parlé-je du Christ? Il a voulu que ses disci- " ples obtinssent après leur mort l'illustration. Et " que dis-je encore ses disciples? Il a pris soin que " les lieux, les jours de leur mort, et leurs tombeaux " fussent célébrés par une mémoire éternelle."

Nous avons appris encore que Dieu a souvent manifesté par des miracles combien ce culte lui étoit agréable. L'antiquité nous en fournit de nombreux témoignages, bornons nous à quelques-uns. St. Cyrille de Jérusalem suppose les faits miraculeux opérés par les Reliques, lorsque pour les rendre croyables à

ses catéchumènes, il leur disoit: " Si des linges, des " mouchoirs, quoiqu'étrangers à la personne de Paul, " ont guéri des maladies par leur simple application, " combien n'est-il pas plus facile de croire les mêmes " effets produits par les corps mêmes, qui peuvent " tirer plus d'efficace des saintes âmes, auxquelles ils " ont long-tems servi de domicile?" St. Grégoire de Nazianze, parlant de guérisons miraculeuses, disoit: " La poussière seule de Cyprien, si on s'en approche " avec foi, suffit pour les effectuer. Ceux-là le savent " qui en ont fait l'épreuve; ceux aussi qui l'ont vu, " qui nous l'ont raconté, et en transmettront le sou- " venir à la postérité." St. Cyrille, dans son 1er discours contre Julien, l'apostrophe par ces paroles: " Et " comment n'as-tu pas respecté ceux à qui des fêtes " et des honneurs ont été consacrés, ceux par qui " les démons ont été chassés, et les infirmités gué- " ries? etc." St. Ambroise rapporte la guérison miraculeuse d'un aveugle, opérée devant le peuple de Milan, le jour de la translation de St. Gervais et de St. Protais, dont les corps avoient été découverts la veille. St. Augustin, alors à Milan, avoit été témoin du fait, et nous l'a souvent raconté lui-même depuis. Mais des Ariens contestant le miracle, St. Ambroise monte en chaire le lendemain. " Ils nient, s'écrie-t-il, que " l'aveugle ait été éclairé: mais lui, il ne nie point " qu'il ait été guéri. Il dit: j'y vois, moi qui ne " voyois nullement. Il dit, j'ai cessé d'être aveugle, et " le prouve par le fait. Ceux-ci ne pouvant contester " le fait, en rejettent la grâce miraculeuse. L'homme " est connu dans cette ville... Il se nomme Sévérus, " boucher de profession.... Il proteste qu'ayant

Leçon XIII. Cath. 18. sur la Résurrec.

Serm. 18. sur St. Cypr.

Lettre XIII. « touché la frange de l'habit dont les Reliques « sacrées sont couvertes, aussitôt la lumière lui a été « rendue." (1).

Nous avons appris aussi que les Reliques des Saints étoient placées par honneur sous les autels antiques, comme elles le sont sous les nôtres. « Que si les Reliques des Saints ne méritent aucune vénération, il « a donc eu grand tort l'Evêque de Rome qui, sur les « ossemens de Pierre et de Paul, suivant nous vénérables, vils et abjets suivant toi, offre le sacrifice « au Seigneur, et regarde leurs tombeaux comme les « autels du Christ?"—« Recevez donc, dit St. Ambroise, « comme gages de salut, les corps des Saints Martyrs « (Vitalis et Agricola) déposés sous ces autels sacrés." Et ailleurs: « Que ces victimes triomphantes se « placent au lieu où Jésus-Christ est notre hostie: « sur l'autel, celui qui a souffert pour tous: sous l'au- « tel, ceux qui ont été rachetés par sa mort. Je m'é- « tois destiné cette place à moi-même: car il est juste « que le prêtre repose où le prêtre a offert tant de « fois. Mais je cède la droite à ces victimes sacrées: « elle est due à des Martyrs."—« Je recommande à « votre charité, dit St. Augustin, ce lieu et cette fête: « célébrons l'un et l'autre en l'honneur du Dieu « qu'Etienne a confessé. Car ici nous n'avons point « élevé un autel à Etienne, mais des Reliques d'Etienne « un autel à Dieu." Suivant ce grand Evêque, les âmes des Martyrs apparurent à St. Jean sous l'autel

St. Jérô. cont. Virgil, ch. 3.

Exhort. aux vierg. relig.

Epît. 85. sur S. Gervais et Protais.

(1) On trouve plusieurs miracles de ce genre attestés par St. Chrysostome, St. Isidore de Damiette, par Palladius, St. Jérôme, St. Augustin, &c.

dans le ciel, par la raison que leurs corps étoient déposés sous les autels ici-bas. Il croyoit donc que cet ancien usage de l'Eglise remontoit aux tems apostoliques. Lettre XIII

Nous avons appris enfin que les fidèles des premiers siècles se portoient avec avidité aux tombeaux des Martyrs, qu'ils s'en partageoient les Reliques, les baisoient respectueusement. Vous allez voir dans un seul passage presque tout le culte des Saints.

St. Gregoire de Nysse, après avoir dit que le corps de Théodore avoit été déposé avec honneur, et comme un objet très-précieux, placé dignement dans le lieu saint; après avoir décrit la magnificence de la Basilique construite à grands frais avec un art admirable, ornée intérieurement par des chefs-d'œuvre de peinture qui représentoient Notre Sauveur et son Martyr dans la suite et la variété des tourmens qu'il avoit endurés, l'orateur chrétien ajoute: " De l'admiration Disc. sur le mart. Théod.
" que produit la vue de tant de merveilles, on passe
" avidement au tombeau; on s'en approche dans la
" confiance qu'en le touchant on en retirera quelque
" bénédiction. Celui qui obtient par grâce la per-
" mission d'emporter quelque peu de la poussière du
" sépulchre, la reçoit et la conserve comme un trésor
" de grand prix. Mais si par bonheur on lui accorde
" de toucher les Reliques mêmes, il est au comble de
" ses vœux. Ils le savent parfaitement ceux qui ont
" été admis à cette faveur, et dont tous les désirs ont
" été alors accomplis. Le corps du Martyr leur paroît
" dans un état de fraîcheur, comme s'il respiroit encore;
" ils le baisent et y appliquent successivement les
" yeux, la bouche, les oreilles et tous leurs sens."

Lettre XIII.

« Celui qui tient l'empire de la terre et des mers « se rend avec empressement au tombeau du pêcheur, « pour avoir la consolation d'en baiser les Reliques."

St. Isid. de Dam. liv. 2. p. 5.

St. Augustin a exprimé la même pensée, que St. Chrysostome avoit présentée avant l'un et l'autre. « Vous « voyez le chef illustre du plus grand des empires « paroître en suppliant au tombeau du pêcheur, et « cette tête qui porte le diadême se courber humble- « ment devant la dépouille de Pierre."—« Quant à « nous, nous ne disons pas que les Martyrs furent des « dieux : mais notre usage est de rendre des honneurs « à leurs tombeaux, notre vénération et nos hom- « mages à leurs Reliques."—« Ce sont eux, dit St. Ba- « sile, qui administrent nos contrées, et mieux qu'une « rangée de tours liées l'une à l'autre les défendent « contre les incursions ennemies. Ils ne se renferment « pas dans un seul lieu, mais répandus au-dehors, ils « sont devenus les hôtes et les citoyens de plusieurs « patries qu'ils ornent par leur présence." Voici ce que faisoit entendre St. Chrysostome à son peuple: « Pour « moi, j'admire Rome et la célèbre, non pour l'éclat et « l'abondance de son or, non pour la magnificence de « ses édifices, mais pour ces deux colonnes de l'Eglise « qu'elle possède. O! qui me donnera d'embrasser le « corps de Paul.... de m'attacher à son sépulchre, « de contempler même la poussière de son corps!... « La poussière, dis-je, de cette bouche par laquelle « Jésus-Christ nous a parlé, et d'où sortoit une lu- « mière plus brillante que le soleil... Oui, je voudrois « voir ce tombeau qui renferme ces armes de la justice « et de la lumière, ces membres encore vivants..... « Ce corps qui, avec celui de Pierre, sera toujours

St. Aug. Epit. 42.

St. Cyril. contre Julien, liv. 6.

Dis. sur les 40 martyrs.

Hom. 32 sur l'Epit. aux Rom.

" pour Rome un rempart plus sûr que ses tours et ses Lettre XIII
" murailles."—" Si quelqu'un me disoit, qu'honorez- St. Ambrois Serm. 93.
" vous donc dans une chair déjà consumée par sa dis-
" solution ? (Que vos docteurs écoutent ici la réponse que fait à cette question le grand Archevêque de Milan) : " J'honore dans la chair d'un Martyr les cica-
" trices reçues pour le nom du Christ. J'honore la
" mémoire de celui qui vit éternellement par sa vertu :
" j'honore des cendres consacrées par la confession du
" Seigneur : j'honore dans ces cendres les semences de
" l'immortalité : j'honore un corps qui m'apprend à
" aimer Dieu, et à ne pas craindre de mourir pour lui :
" et pourquoi les fidèles n'auroient-ils pas en honneur
" un corps qui jette l'effroi parmi les démons ? . . .
" J'honore enfin un corps qui, sous le glaive, a honoré
" le Christ, et qui doit un jour régner avec le Christ
" dans le ciel."

Il n'y a pas jusqu'aux cierges que nous allumons, l'encens que nous brûlons devant les Reliques, dont nous ne trouvions l'exemple et l'usage dans l'antiquité chrétienne. Il suffiroit, pour l'attester, du reproche qu'il prit fantaisie à Vigilance d'en faire à toute l'Eglise. Parmi les présens que Constantin offrit aux Reliques de Pierre, de Paul, de Laurent, et de la vraie croix, il y avoit des candélabres, des lampes et des matières qui devoient brûler sans interruption dans la Basilique de Rome. Lorsque ce grand Empereur termina ses jours à Constantinople, son corps fut transféré dans une vaste salle du palais impérial, élevé sur un cataphalque couvert et entouré de candélabres dorés, et chargés de tant de lumières qu'elles présentoient le coup-d'œil le plus admirable : jamais, au rapport

Vie de Sylv collec. des c ciles, tom. I

Lettre XIII. d'Eusèbe, depuis la création, pareil spectacle n'avoit été vu au monde. Théodoret raconte que dans la translation de St. Chrysostome ses Reliques étoient précédées d'un grand nombre de lumières. (1)

Herodien, li. 1. Le feu est une emblême de la vie; il est aussi un signe de la gloire, et on le portoit devant les Empereurs et les Impératrices. Sous l'un et l'autre de ces rapports, à qui sied-il mieux de l'offrir qu'aux Saints dont les âmes règnent déjà dans la gloire du ciel, et dont les corps sont destinés à une vie éternelle? Les Payens, il est vrai, ont fait brûler le feu, l'encens et la lumière devant leurs idoles. Mais parce que des aveugles en ont misérablement abusé, ne nous sera-t-il pas permis de les employer à un meilleur usage? "Cela "se faisoit pour les Idoles, disoit St. Jérôme, et alors il "faut le détester: il se fait aujourd'hui pour les Mar- "tyrs, et par cette raison il faut l'approuver." Vous venez d'entendre quelques-uns des Pères les plus célèbres des premiers siècles: ils vous ont fait connoître ce qui s'observoit de leur tems. Je vous laisse à compa-

Cont. Vigilan.

(1) Voici quelques vers qui ne sont pas sans mérite pour la description poétique, et qu'un amateur de l'antiquité ne lira peut-être pas sans intérêt. Ils sont de St. Paulin; le poëte décrit la manière dont l'Eglise et les autels étoient ornés pour la fête de St. Félix.

Aurea nunc niveis ornantur limina velis:
Clara coronantur densis altaria lychris,
Limina ceratis adolentur odora papyris.
Nocte, die quę micant: sic nox splendor que diei
Fulget, et ipsa dies cælesti illustris honore
Plus micat, innumeris lucem geminata lucernis.

avec leur pratique et leur doctrine, les propos et la Lettre XIII.
nduite de ceux qui se sont donnés pour Réforma-
rs et Réformés ; jugez à présent vous-même si ces
niers ne sont pas évidemment convaincus par la Pri-
tive Eglise de sacriléges envers les saintes Reliques.



LETTRE XIV.

Lettre XIV. Des Images. Qui auroit pensé que l'on dût voir le seizième siècle renouveler sur les Images les querelles et les scènes qui avoient si cruellement agité le huitième? Au premier éclat qu'avoient fait les Iconoclastes, soutenus par Léon l'Isaurien, les hommes les plus savans, à leur tête Germain, Patriarche de Constantinople, justifièrent l'Eglise sur les notions insensées et calomnieuses qu'on attribuoit à son culte. Le second Concile de Nicée, convoqué par Irène et Adrien, discuta la question avec la
Act. 6e. plus grande maturité: il definit, "Que le vrai effet "des Images est d'élever les esprits aux originaux; "que l'honneur de l'Image passe à l'original; et qu'en "adorant l'Image on adore celui qui y est dépeint." Il approuve en conséquence cette parole de Léonce, Evêque de Napoli en l'Isle de Chypre: "Quand vous "verrez les Chrétiens adorer la croix, sachez qu'ils "rendent cette adoration à Jésus crucifié, et non au "bois." Et comme ce terme *adoration* est un mot général qui s'applique à Dieu, aux Anges, à la personne des Empereurs, à leurs statues, aux Images de Jésus-Christ, à celles des Saints, aux choses animées comme à celles qui ne le sont pas, ce dont conviennent

les hommes instruits de tous les partis, le Concile distingue par des caractères certains l'adoration due à Dieu seul d'avec celles qui peuvent se rendre à d'autres objets: il appelle la première *adoration de Latrie,* qui appartient exclusivement à Dieu. Quant à celle qui est rendue aux Images, il la nomme, " *sa-* " *lutation, adoration honoraire, adoration relative,* " qui passe à l'original; mais toujours distincte de la " véritable Latrie, qui se rend en esprit, selon la foi, " et qui convient à la nature divine exclusivement."

L'Orient avoit applaudi à ces décisions, l'Italie les avoit confirmées; les Eglises de France et d'Allemagne, d'abord trompées par une version infidèle, crurent que les Pères de Nicée accordoient aux Images l'adoration proprement dite, et condamnèrent à l'unanimité cette opinion en effet condamnable: mais la méprise une fois découverte, elles reconnurent avec joie que la véritable doctrine de Nicée étoit celle de l'antiquité. Le Concile septième avoit donc enfin reçu le consentement de l'Eglise Universelle: tous étoient d'accord, tous étoient en paix; les Images recevoient dans le culte public la vénération qui leur est due: trois siècles s'écoulent dans cette sage et paisible uniformité. Pierre de Brüys, et après lui les Vaudois, les Albigeois viennent la troubler en France; plus tard Carlostadt, qui de disciple veut devenir maître, renouvelle leurs excès dans Wittemberg; Luther y accourt, rétablit l'ordre, gourmande son téméraire disciple, écrit contre les Iconomaques, leur reproche cet esprit, qui ne respira jamais en eux, dit-il, que la fureur, le sang et le carnage. Mais bientôt les Zwingliens, les Calvinistes rallument la guerre contre les Images, et remplissent l'univers de

ttre XIV. clameurs qui rétentissent encore de nos jours. Qu'ont-ils donc vu de nouveau? Ont-ils aperçu des raisons qui avoient échappé aux Iconoclastes du 8e siècle? Non. Mais peut-être l'Eglise Catholique avoit-elle dans les derniers tems outrepassé les bornes dans sa pratique et dans son enseignement? Bien moins encore. Ses principes, une fois définis, sont irrévocables: elle-même y est immuablement enchaînée par des liens qu'il lui est dorénavant impossible de briser. Encore un coup, qu'est-ce donc que cette agression des Réformés? Et pourquoi ramasser aujourd'hui des calomnies pulvérisées depuis tant de siècles? On veut trouver des crimes à celle avec qui on vient de rompre. Il faut, à quelque prix que ce soit, qu'elle passe pour idolâtre. Mais n'aura-t-elle pas une défense solide à nous opposer? N'importe, à force de crier à l'idolâtre, nous le persuaderons aux nôtres, nous ébranlerons les siens; plusieurs de ses propres enfans prendront l'épouvante et la fuite: leur défection grossira notre parti, et l'œuvre de la séparation, colorée du reproche d'idolâtrie, se perpétuera dans le monde. (1)

Malheureusement pour l'exécution de cette noble et

---

(1) Cette imputation d'idolâtrie parvint à s'accréditer en Angleterre quoiqu'avec difficulté. "Le dessein d'Elisabeth, dit M. "Burnet, étoit de conserver les Images dans les Eglises et le service "divin. Car elle affectionnoit extrêmement les Images, qu'elle "croyoit d'un grand secours pour exciter la dévotion; et tout au "moins elle estimoit que les Eglises en seroient bien plus fréquen-"tées." Mais ne pouvant résister au parti qui avoit prévalu, la Suprême Gouvernante fut contrainte "d'ordonner non-seulement "qu'on ôtât les Images des Eglises, mais encore de défendre à tous "ses sujets de les garder dans leurs maisons."

iv. 3. p. 558.

id. p. 590.

charitable entreprise, (1) il ne se présentoit rien de neuf à débiter aux peuples. Il fallut reproduire les objections surannées des Iconoclastes, dont la principale se tire du premier ou du second précepte du décalogue, suivant la division que l'on fait entre les dix commandemens, et qui au fond n'est pas de grande importance. On a fait aussi beaucoup valoir depuis le danger pour les peuples de passer du culte relatif que nous défendons, au culte absolu que nous réprouvons tous; et la nouveauté de ce culte relatif dans l'Eglise, l'opposition même qu'il a trouvée, dit-on, à son origine dans le sentiment de quelques Pères. Vous verrez bientôt, je m'en flatte, que toutes ces objections manquent de solidité. Et cependant observez que les deux dernières, fussent-elles fondées, n'établiroient nullement le fait d'idolâtrie, et ne pourroient donner quelque couleur au schisme; car évidemment le danger de devenir idolâtre ne prouve pas qu'on le soit; et la nouveauté du culte relatif ne sauroit, en l'admettant, montrer autre chose, sinon que ce culte n'est pas nécessaire, et tout le monde en convient. Lettre XIV

(1) Si on m'accusoit moi-même de manquer à la charité, en supposant aux Réformateurs Calvinistes un projet aussi odieux, aussi criminel; je demande s'il est possible que des ecclésiastiques, instruits comme eux dans le sein de l'Eglise, ignorassent qu'on n'y enseignoit aucune idolâtrie; qu'ils n'avoient pas été élevés par leurs supérieurs à rendre un culte idolâtre aux Images, et qu'eux-mêmes ne le leur avoient pas rendu, soit dans les Eglises qu'ils avoient dirigées, soit dans les monastères auxquels ils avoient appartenu. Où donc ont-ils pris cette accusation contre l'Eglise? J'en suis peiné, mais il faut bien le dire; ils n'ont pu la prendre que dans la haine qui envenime ce qu'elle touche; et qui, pour perdre un ennemi, change en crimes les actions les plus innocentes, les plus louables.

Lettre XIV. Les anciens Iconoclastes avoient marqué dans le précepte du décalogue deux défenses absolument distinctes : l'une, " de faire des Images taillées, ou ressemblance aucune des choses qui sont en haut dans " le ciel, sur la terre, ou sous les eaux ;" l'autre, " de " se prosterner devant elles et de les servir." En prenant au pied de la lettre les deux parties qu'ils distinguoient dans le précepte, ils avoient trouvé que le commandement divin défendoit aussi nettement de les fabriquer que de se prosterner devant elles : ils avoient senti que s'ils adoucissoient la défense de les faire, ils seroient forcés d'adoucir également celle de les honorer : ne voulant rien rabattre sur la seconde, ils poussèrent la première à outrance ; et sans hésiter, lancèrent l'anathême, non-seulement contre ceux qui adoreroient les Images, mais contre ceux aussi qui oseroient les faire, les placer dans les Eglises, ou dans les maisons des particuliers. Allant toujours de conséquences en conséquences, ils en vinrent jusqu'à décider : " Que la peinture est un art abominable et impie, " un art défendu par le ciel, une invention d'un esprit " diabolique, qui doit être exterminé de l'Eglise."—

An. 754. Tel est le décret de ce fameux conciliabule de Constantinople, si célébré par les Réformés, auxquels même il a semblé bon de l'appeler le 8e Concile Œcuménique ; quoiqu'ils sussent parfaitement sans doute, d'une part que l'œcuménicité ne se constate que par une acceptation générale, et de l'autre, que ce conciliabule n'a laissé après lui qu'une indignation universelle ; que même ceux des Evêques qui vivoient 33 ans après sa célébration, se rétractèrent solennellement au second Con-

An. 787. cile de Nicée, et confessèrent qu'ils avoient cédé par

foiblesse aux violentes menaces de Constantin Copronyme. Letter XIV

Qu'il se soit rencontré trois cent soixante-six Evêques à la fois assez serviles pour adopter contre la peinture et la sculpture les notions que le brutal et sauvage Copronyme avoit empruntées des barbares Mahométans et de quelques Juifs fanatiques, assez dépravés pour définir contre leur conscience, que toute fabrique d'Images et de statues est interdite aux hommes par la loi de Dieu; pour attribuer aux démons deux arts, dont tout le but est d'imiter les œuvres du Créateur, dont le mérite honore le génie de l'artiste, comme il fait les délices de l'homme de goût; quelle honte! et quelle corruption! Car la question avoit été savamment discutée sous le règne précédent de l'Isaurien: elle avoit été mise dans tout son jour par deux hommes d'un esprit supérieur et d'une âme intrépide, Germain, Patriarche de Constantinople, et Jean Damascène, duquel nous admirons encore les écrits. Il étoit donc très-connu sous le règne du Copronyme que le décalogue ne va point à nous interdire l'art de sculpter et de peindre, puisque nous lisons que Dieu commande à Moïse de faire fabriquer une arche d'alliance, et de placer à chacun de ses côtés la statue d'un chérubin; puisque nous lisons qu'il lui commande d'élever au désert un serpent d'airain, devant lequel seroient guéris de morsures venimeuses ceux qui leveroient leurs regards vers lui, et en même tems leur cœur à Dieu; puisque nous lisons encore que, « Jehova choisit Bezaleelem, le remplit de « son esprit, lui prodigua les heureux dons de l'intel- « ligence et de l'industrie pour inventer et exécuter « dans tous les genres, en or, en argent, en airain, les

Exo. c. 25

Nomb. c. 21.

LETTRE XIV. "conceptions les plus ingénieuses." Tout cela avoit été dit et répété; et je ne crois pas qu'il y eût au conciliabule de 754 un seul Evêque qui n'en fût parfaitement instruit. Aussi ne puis-je concevoir d'autre motif à leur indigne conduite, que celui qui fut depuis avoué par plusieurs d'entre eux, la crainte excessive de s'exposer au courroux d'un tyran entêté et furieux.(1)

Il faut dire, à la louange des Iconoclastes du 16e siècle, qu'ils ont presque tous abandonné leurs ancêtres du 8e sur ces notions extravagantes. Dans l'explication du précepte, ils ne veulent plus entendre parler d'un sens si formellement contraire à tant d'autres passages de l'Ecriture. Ils estiment et encouragent avec nous les talens du peintre et du sculpteur;

---

(1) Six Empereurs Iconoclastes ont troublé l'Eglise et le monde pendant 130 ans. Avant eux Constance et Valens les avoient bouleversés dans l'affaire des Ariens. Michel et Bardas ont depuis séparé les Eglises Grecque et Latine, en appuyant les prétentions de Photius, renouvelées trois siècles ensuite par le moine Cérulaire, et consolidées à la faveur de l'autorité impériale par un schisme qui dure encore. Les nombreuses scissions du 16e siècle n'ont pris consistance que par la protection des Puissances de l'Allemagne, de la Suisse, de la Hollande, de l'Angleterre, du Dannemarc, et de la Suède. Tous ces souverains et bien d'autres que l'on pourroit nommer, ont causé aux hommes des malheurs incalculables dans ce monde et dans l'autre, pour s'être ingérés dans un gouvernement qui n'étoit pas le leur, et ne l'avoir pas laissé à ceux qui seuls en sont les dépositaires. Que de ruines, que de sang, que de crimes ils auroient épargnés à la terre, si dans ces matières, purement spirituelles, ils s'en étoient rapportés, comme ils le devoient, au jugement de l'Eglise Universelle? Il est démontré par l'histoire comme en principes, qu'elle n'a jamais défini, et qu'elle ne peut absolument définir que le vrai en matière révélée.

ils en goûtent les chefs-d'œuvre, les recherchent et en prisent la possession. Jusqu'ici nous sommes d'accord. Mais en général ils nous font un crime de placer dans nos Eglises les tableaux qu'ils placent dans leurs galeries et leurs appartemens. Il ne tiendroit qu'à eux de faire le même crime également aux Eglises Grecques et même Luthériennes. Qu'ils passent en Angleterre, ils y verront très-souvent Moïse, Elie représentés avec les tables de la Loi ; qu'ils visitent le Château de Windsor, et ils y trouveront une belle représentation de la Cêne ; qu'ils aillent admirer à Cambridge la Chapelle Royale, monument gothique le plus délicat, le plus fini que je connoisse, et ils y seront frappés, si je ne me trompe, par un beau tableau de l'école Italienne. (1) Pendant tout le règne d'Elisabeth, on voyoit dans l'oratoire de son palais, au rapport de M. de Thou, un crucifix dont on ne put jamais parvenir à la détacher. Je ne doute pas que ces faits ne soient connus de la plupart des auteurs Calvinistes. Mais ils les dissimulent : ce n'est qu'à nous qu'ils en veulent : en nous tout les blesse, et même ce qu'ils passent volontiers aux autres, pourvu que sur un objet quelconque ils fassent avec eux cause commune contre nous. Leurs rigueurs sont toutes pour les Catholiques, leur indulgence pour qui ne l'est pas. Lettre XIV.

Cependant ils ne s'accordent pas dans leurs inculpations contre nous. Les uns veulent décidément que

---

(1) Il me semble y avoir ouï dire que ce tableau avoit été donné en reconnoissance par un des grands du Royaume, élève de cette célèbre université, à laquelle il fait lui-même honneur par ses talens, et un goût distingué pour les beaux-arts.

Lettre XIV. nous soyons de francs idolâtres, parce que nous contemplons avec respect, avec attendrissement les Images exposées dans nos Eglises; parce que nous nous mettons à genoux, en prières; parce que nous allumons des cierges et nous faisons fumer l'encens devant elles. Mais, je vous prie, les Israélites étoient-ils idolâtres lorsqu'ils tournoient dévotement les yeux vers le sanctuaire qui renfermoit l'arche et les chérubins? Lorsque, dans une attitude suppliante, ils portoient sur le serpent d'airain un regard animé par l'espérance? Josué étoit-il idolâtre, parce que devant l'arche il se prosterna religieusement à terre, lui et tous les vieillards d'Israël? David étoit-il idolâtre, lorsqu'il ramena l'arche de Dieu avec toute la pompe et la sainte solennité que nous lisons dans l'Ecriture? Et pour vous rappeler à vos propres coutumes, vos pairs du royaume le sont-ils, parce qu'ils ne passent point devant le trône, sans se tourner vers lui, et le saluer respectueusement? Tous les Anglicans le sont-ils, parce que, dans la célébration du service divin, au nom de Jésus ils baissent religieusement la tête? Ou seroit-ce qu'on le deviendroit plutôt en s'inclinant devant l'Image qui frappe nos regards, qu'au nom qui a frappé nos oreilles.

Qu'y a-t-il de commun, je vous le demande encore, entre l'idolâtrie et les cierges que nous allumons, non-seulement quelquefois devant une Image, mais toujours sur l'autel pendant le service divin, et que nous multiplions en signe de joie aux grandes solennités? Qu'y a-t-il de commun entre l'idolâtrie et l'encens que nous donnons, non-seulement aux Images, mais encore, suivant de très-anciens usages, à l'autel, au célébrant, au livre des Evangiles, à tout le Clergé, aux Sei-

gneurs Temporels, au peuple, aux morts même ? Eusèbe rapporte un miracle opéré par le saint Evêque Narcisse en 250, qui prouve et justifie en même tems l'usage d'allumer des lampes dans l'Eglise de Jérusalem. Il nous apprend aussi que la nuit de Pâques, outre les illuminations des Eglises, Constantin faisoit encore brûler dans toutes les rues de la capitale de grands cierges et toutes sortes de lampes, qui rendoient cette nuit plus brillante que le jour. " Dans toutes les Eglises " d'Orient, dit St. Jérôme, on allume des cierges en " plein jour quand il faut lire l'Evangile ; non par " conséquent pour voir clair, mais comme un signe de " joie, et comme un symbole de la divine lumière " dont il est écrit dans les pseaumes : Votre parole est " la lumière qui éclaire mes pas." St. Isidore de Séville témoigne la même coutume, et la fonde sur un motif semblable : " Comme un signe de joie, dit-il, " afin que cette lumière matérielle représente la lu- " mière dont il est écrit dans l'Evangile : Il étoit la vraie " lumière." Dès le quatrième siècle les corps des fidèles décédés ont été portés à l'Eglise avec un grand nombre de cierges allumés. L'Empereur Constantin, Ste. Paule, St. Siméon Stylite, et tant d'autres dont les funérailles se trouvent décrites, ont été ainsi portés, et comme il se pratique encore parmi nous. On sait aussi par les témoignages de St. Paulin, de Prudence, qu'au même siècle on brûloit jour et nuit des cierges aux tombeaux des Martyrs.

Lettre XIV. Hist. Eccl. l. 6 c. 7. Vie de Const l. 4. Epît. cont. Vigil. Liv. 7 des Origin.

Quant à l'encens, il paroît qu'on n'en faisoit point usage dans les Eglises durant les trois premiers siècles. " Véritablement, dit Tertullien, nous n'achetons point " d'encens. Si les marchands d'Arabie s'en plaignent,

Apol. c. 42.

Lettre XIV. « les Sabéens sauront que nous employons plus de « leurs aromates et avec plus de profusion pour ense- « velir les Chrétiens, que vous n'en consumez à par- « fumer vos dieux." L'encens étoit alors prostitué aux idoles. Les Chrétiens attendoient sans doute pour commencer d'en offrir un agréable à Dieu, qu'ils ne fussent plus environnés de ces parfums détestables. Car dès le quatrième siècle, on le voit fumer dans nos temples. Les liturgies marquent les encensemens autour de l'autel et les prières qui les accompagnent. Les Canons Apostoliques, les écrits attribués à St. Denis l'Aréopagite, en parlent. « Ne m'en- « sevelissez pas avec des aromates, dit St. Ephrem « dans son testament ; offrez-les à Dieu ; mais ac- « compagnez-moi de vos prières."—« Plaise à Dieu, dit « St. Ambroise, qu'un Ange soit présent, ou plutôt « qu'il se rende visible, lors que nous encensons les « autels." Et pour vous citer aussi un de vos vénérables compatriotes : « Que l'encens fume à la fête des « Saints, disoit-il, parce que, tels que des lys, ils ont « répandu sur terre un parfum d'agréable odeur." D'ailleurs, Monsieur, pouvoit-on choisir un emblême de nos prières plus heureux, plus naturel que l'encens, qui par l'activité du feu s'élève dans les airs, ainsi que nos prières, animées par le feu de l'amour divin, s'élèvent au ciel ? Aussi est-ce l'emblême sous lequel l'Esprit-Saint se plaît à nous représenter les prières que les Anges offrent pour nous à Dieu. N'est-il donc pas vraiment déplorable que des gens chagrins, remuants et dépourvus de goût se soient avisés dans ces derniers siècles de vouloir réformer l'antique religion ; ayent pris à tâche de calomnier les coutumes les plus vénéra-

Com. sur St. Luc, liv. 1, c. 1, v. 11.

Théod. Ev. de Cantor. 7e siècle, sur la péni. c. 1.

Apocalypse.

bles, et d'en inspirer l'horreur, en les souillant eux-mêmes d'un vernis d'idolâtrie ? Lettre XIV.

Les autres moins exagérés se bornent à soutenir que les honneurs rendus à Jésus-Christ, à sa bienheureuse Mère, aux Saints en présence de leurs Images, sont des contraventions au précepte divin. " Que " l'on croie, ou que l'on ne croie pas, disent-ils, qu'il " y a une vertu cachée dans l'Image ; que l'on y arrête " sa vue et son culte, ou que l'on passe plus avant, et " que l'on élève son esprit à l'original ; si l'on s'humilie, si l'on se prosterne devant l'Image, c'est violer " la loi de Dieu, c'est aller contre les paroles du Lé" gislateur, c'est réveiller sa jalousie, et provoquer sa " vengeance. Ils le disent, je le sais, et ces paroles sont mot pour mot celles de l'un d'entre eux. Mais l'assertion n'est pas soutenable ; et telle n'est pas la défense du précepte. . Dabord s'imaginent-ils sérieusement que les Pères les plus célèbres, les plus beaux génies de l'antiquité chrétienne, et l'Eglise Universelle n'ont point entendu avant eux ce précepte du décalogue ? Croyent-ils en vérité nous persuader qu'il étoit réservé aux discoureurs du seizième siècle d'en donner la clef et l'intelligence au monde ? Est-il un homme de sens qui ne rejette au premier abord une prétention aussi folle ? Et pourtant ne nous refusons pas de l'examiner, afin que nous ne soyons point accusé de manquer de complaisance et d'égards pour nos frères séparés.

Je viens d'observer un peu plus haut que, de l'aveu général, les Israëlites n'étoient point idolâtres, lorsqu'ils prioient à genoux devant le serpent d'airain ; que David, Jossué, les vieillards, et tout le peuple ne

Lettre XIV. l'étoient pas lorsqu'ils chantoient ou se prosternoient la face en terre devant l'arche et les chérubins. Evidemment on ne dira pas davantage qu'ils fussent prévaricateurs de la loi divine dans ces diverses conjonctures. Il est donc faux que les signes de joie, de vénération, d'humilité, tels que l'agenouillement, la prostration même entière devant toute espèce d'Images, soient autant de prévarications contre le décalogue. Mais quelles sont les Images devant lesquelles ces mêmes signes méritent le nom de crime et d'idolâtrie? Et quelle est la vraie signification du premier commandement? L'Ecriture seule suffit pour nous le faire comprendre. Dieu a dit: " Ecoute, Israël, tu " n'auras pas d'autre Dieu devant ma face; tu ne feras " point d'Images taillées." Il s'agit donc d'Images qui soient prises pour d'autres dieux, et que l'on élève contre le seul véritable. " Tu ne te feras de ressemblance " d'aucune des choses qui sont aux cieux, ni de celles " qui sont sur la terre, ni de celles qui sont dans les " eaux, sous la terre." Qui ne voit clairement que cette division se rapporte au soleil, aux astres, aux étoiles qu'adoroient les Cananéens; aux bœufs, aux animaux qu'adoroit l'Egypte; aux serpents, aux poissons qu'adoroient les mêmes Egyptiens et les Philistins? Marquant donc ces trois espèces d'idoles qui environnoient les Isarëlites, " Tu ne les adoreras point, poursuit le " Seigneur; tu ne les serviras point: car je suis le " Dieu fort, le Dieu jaloux." Les Images proscrites, et devant lesquelles il est défendu de se prosterner, sont donc celles que l'on servoit, que l'on adoroit; les Images auxquelles les nations prostituoient le culte dû exclusivement à Dieu; les Images qui, élevées à sa place

et devant sa face, excitoient sa jalousie et son indignation; et non celles qui, comme l'arche, les chérubins, le serpent d'airain, etc., n'obtenoient ni service, ni adoration. D'où il suit qu'on ne sauroit donner au commandement d'autre sens raisonnable que celui-ci, tu ne te feras point d'Image taillée, ni ressemblance aucune pour l'adorer et la servir. Lettre XIV.

En exigeroit-on une preuve plus décisive encore? L'Ecriture nous la donne en termes exprès dans le Lévitique, où le même ordre est répété en ces mots: "Ecoute, Israël, je suis le Seigneur ton Dieu; tu ne "te feras pas d'idoles ni d'Image taillée, tu n'éleveras "dans la terre ni colonnes, ni pierre remarquable "pour les adorer." En rapprochant l'un et l'autre passage, on voit bien que le précepte est le même contre les Images: le sens l'est donc aussi: évidemment il n'est question dans le Lévitique que d'Images faites pour être adorées, donc aussi dans l'Exode. Lév. c. 26, v. 1

Dans le Lévitique, ce précepte proscrit, outre les Images, les colonnes et les pierres. Il défend également et à la fois de les faire pour les adorer: donc il ne les défend pas, si on ne les fait point pour les adorer. Et en effet Josué n'a-t-il pas élevé douze grandes pierres en mémoire du passage miraculeux du Jourdain? N'en a-t-il pas encore élevé une sur la fin de sa vie, pour perpétuer le souvenir de l'alliance contractée par son ministère entre Dieu et le peuple d'Israël? Tout Israël s'arma pour aller combattre ceux d'au-delà du Jourdain, dès qu'il les soupçonna d'élever des autels aux dieux étrangers; mais ne posa-t-il pas les armes aussitôt qu'il apprit que les pierres élevées en forme d'autel n'avoient d'autre but que d'attester leur union Jos. c. 4. Ib. c. 24, v. 16 ib. c. 22.

Lettre XIV. avec les autres tribus séparées d'elles par le Jourdain. Et Samuel encore n'a-t-il point dressé une pierre de
liv. I. des Rois, c. 7, v. 12. choix, comme monument d'une victoire remportée sur les Philistins ? Il est visible par ces faits que, quoiqu'il fût défendu d'ériger des colonnes et des pierres pour les adorer, il étoit néanmoins permis de les élever dans des vues différentes : il est donc également visible que, quoiqu'il fût défendu de faire des Images pour les adorer, il étoit permis d'en faire dans une autre intention.

Maintenant que nous avons établi le sens du décalogue, et prouvé qu'il ne défend que les Images faites pour être adorées, je reviens à ceux de nos adversaires qui opposent la loi divine à tous les signes de joie, de piété, de vénération exprimés par les Catholiques devant les Images, et je leur dis : Si le précepte ne parle que d'Images faites pour être adorées ; s'il ne dit rien de celles qui seroient faites dans toute autre intention, comme vous convenez que le sont les nôtres, comment voulez-vous qu'il interdise les signes de piété exprimés devant ces dernières ? Je suppose que les Israëlites ayant élevé des colonnes ou des pierres, non pour les adorer, mais pour perpétuer le souvenir d'une victoire, se fussent livrés à des réjouissances autour d'elles, et eussent rendu en leur présence, des actions de grâces au Dieu des armées, les en accuseriez-vous de prévarications ? Diriez-vous que par leurs joies et leurs cantiques ils enfreignirent alors le précepte du Lévitique ? Non, sans doute, me répondrez-vous : car le précepte ne parloit point de cette espèce de pierres ou de colonnes, mais uniquement de celles qui seroient élevées pour être adorées. Eh bien ! dites-en donc

autant avec nous sur les Images : le décalogue ne défend point les signes de joie, de vénération en présence de celles dont le seul but est de nous représenter des personnages vénérables ; car il ne parle nullement de cette espèce d'Images, mais uniquement de celles qui seroient fabriquées pour être adorées. Lettre XIV

Jetez soigneusement les yeux sur les préceptes que Moïse inculque si souvent contre l'idolâtrie, et vous verrez que les Images proscrites sont toujours celles qui étoient regardées comme des divinités. "N'adorez "point un Dieu étranger : car le Seigneur est un "Dieu jaloux : vous ne vous ferez point de dieux de "fonte. Ne faites point amitié avec les habitans de "cette terre : mais renversez leurs autels, détruisez "leurs statues, coupez les bois qui leur servent d'a-"syle.... Point d'alliance avec les hommes de ces ré-"gions, crainte qu'après avoir adoré leurs simulacres, "ils ne vous invitent à manger avec eux des viandes "immolées.... Ne vous tournez point aux idoles : ne "vous faites point de dieux de fonte.... Vous avez "entendu la voix de Dieu ; mais il ne s'est montré à "vous sous aucune forme, de peur que venant à vous "méprendre, vous n'essayez de vous faire quelque "ressemblance, adoptant peut-être celles des ani-"maux qui marchent ou rampent sur la terre, ou des "oiseaux qui volent dans les airs ; ou bien que levant "les yeux et apercevant le soleil, la lune, les astres, "vous vous égariez au point d'adorer, au lieu du Créa-"teur, les œuvres de ses mains et les objets qu'il a "créés pour l'usage de toutes les nations sous le "ciel, etc. etc." Ces passages et autres semblables prouvent que le Législateur envisage toujours et frappe

Exod. c. 2[...]
Lév. c. 19, v[...]
Deut. c. 4

Lettre XIV. d'anathêmes les simulacres, les idoles des gentils, les divinités de métal ou de pierre qu'ils s'étoient forgées, qu'ils adoroient, et auxquelles ils offroient des sacrifices. Voilà les Images qui étoient en horreur, en abomination devant Dieu : ce sont elles, et non point d'autres, devant lesquelles il défend à son peuple de se prosterner, suivant l'exemple des nations. En un mot, il s'agit uniquement des idoles et du culte qui leur étoit rendu dans l'univers : et la loi ne frappe d'anathême que ces idoles et ce culte.

Après cela, il sembleroit que tous nos adversaires auroient dû convenir franchement que le précepte du décalogue ne regarde aucunement l'espèce de vénération que les Images obtiennent parmi nous : mais non, il en est encore à qui cet aveu coûteroit trop à faire. Ils persistent à vouloir nous trouver en contravention avec la loi divine ; et afin de nous envelopper dans sa condamnation, ils affectent de rapprocher nos Images des idoles, et notre culte de celui des Payens. Rapprochement moins déshonorant pour nous que pour ceux auxquels la haine seule ou la mauvaise foi a pu l'inspirer. " L'idole n'est rien dans l'univers," disoit St. Paul. Qu'étoit-ce en effet que le Jupiter des Grecs, et sa cour céleste de l'Olympe, sinon les brillantes chimères d'une imagination égarée ? Et quand l'objet n'est qu'un phantôme idéal, quand il n'a ni être, ni substance, ni mouvement, ni vie, que sera la représentation qui s'en fait ? Plus vaine encore que l'ombre même qui, toute vuide qu'elle soit, tient au moins à quelque chose de réel. Passez en revue les autres objets de l'idolâtrie, les astres, les animaux, créatures aveugles ou brutes, nulles en intelligence : ou, si vous

ère aux Corint. c. 8. v. 4.

aimez mieux, les héros, les empereurs, que la reconnoissance ou l'adulation avoit transformés en demi-dieux : quelques indubitables qu'eussent été leur existence et leur influence dans ce monde, ils ne pouvoient avoir celles qu'on leur supposoit dans l'autre ; et sous ce rapport, les Images qui les représentoient en dieux, ne représentoient que le mensonge, et n'étoient elles-même que mensonge et néant. Dans toute son étendue, ce mot est donc vrai : " L'idole n'est rien dans " l'univers." Peut-on raisonner de même sur nos Images ? Elles nous représentent dans les Saints des êtres qui sur la terre furent nos semblables, nos frères, des hommes tels que nous sommes, d'humbles et fidèles serviteurs de Dieu ; et dans le ciel, des âmes béatifiées, mais toujours dépendantes, dont l'influence est toute dans leurs prières, leurs supplications ; dont le bonheur est de louer, de posséder leur Créateur, dont l'existence bienheureuse est celle qui ne convient qu'à des créatures, et celle que nous obtiendrons nous-mêmes en les imitant de notre mieux. Il y a donc entre les idoles et nos Images, considérées dans leurs objets, une différence essentielle, toute celle qui se peut concevoir ; la différence du raisonnable à l'absurde, du vrai à l'impossible, de l'être au néant. Lettre XIV.

La différence n'est pas moins frappante entre le culte des idoles et celui de nos Images. Les Payens avoient poussé la crédulité jusqu'à se persuader qu'ils contemploient la Divinité même dans les statues. Ils l'y croyoient présente, soit que d'eux-mêmes les dieux, descendissent dans les simulacres qui leur avoient été préparés, et qu'ils vinssent s'incorporer dans cette matière corruptible ; soit que par la vertu de la consé-

Lettre XIV. cration, ils y fussent attirés. De quelque manière qu'ils l'entendissent, ou même sans chercher à s'en rendre raison et se laissant aller à l'autorité publique, à l'opinion populaire, ils regardoient les statues comme des dieux qui vivoient et respiroient en elles, voyoient par leurs yeux, entendoient par leurs oreilles, se nourrissoient par leur bouche. Tout cela est si extravagant, que nous ne pouvons le comprendre : mais le fait est sûr, sinon pour quelques hommes plus éclairés, mais en général pour la multitude. Tous les auteurs, sacrés et profanes en font foi. Comment en douter, lorsque Arnobe le témoigne de lui-même. « N'aguères, « ô profond aveuglement ! je vénérois les simulacres « sortant de l'atelier, fabriqués sur l'enclume et sous le « marteau . . . Comme si la Divinité y étoit présente, « je les flattois, je leur parlois, je leur demandois des « grâces. . . Je pensois que le bois, la pierre étoient « des dieux, ou que les dieux habitoient dans ces « diverses matières." (1) En conséquence on les re-

Liv. 1 cont. les Gentils.

---

(1) Depuis que la Révélation a dissipé les ténèbres qui obscurcissoient la raison humaine, nous avons peine à comprendre l'excessive stupidité des Payens. Ayant perdu de vue l'intelligence infinie qui avoit créé l'univers, et n'apercevant plus rien au-delà des sens et de la matière, ils adorèrent le ciel, les astres, les élémens, la terre, les animaux, les rivières, les fontaines, la nature entière. Tout ce que trouvèrent de mieux les peuples les plus cultivés, fut de se figurer les dieux sous la forme humaine, revêtus de corps semblables aux nôtres, plus vigoureux toutefois, plus dispos, plus vîtes, avec pes proportions plus nobles et relevées par une jeunesse perpétuelle ; doués d'ailleurs de la faculté de traverser l'espace dans des chariots rapides, de se dérober dans un nuage à la vue des mortels : car ils ne leur refusoient aucune de ces commodités. Ils croyoient

doutoit, on les contemploit avec admiration; on leur adressoit des vœux, des prières; on leur offroit des victimes, des sacrifices. On venoit religieusement les remercier des grâces qu'on croyoit en avoir reçues : le malheur même destiné à rappeler l'homme à son Dieu, le ramenoit aux pieds de ses idoles, qu'il s'efforçoit alors d'appaiser par des supplications et des offrandes. En un mot on leur rendoit solennellement tous les hommages qui constituent le culte divin. Dans ce déplorable aveuglement des nations, le Créateur n'étoit plus aperçu; la Providence étoit anéantie, et Dieu n'avoit ni autels ni adorateurs. Tel fut le culte et le crime de l'idolâtrie. Lettre XIV.

L'un et l'autre ont cessé avec elle partout où la lu-

---

encore qu'il n'étoit point au-dessus des efforts de l'art et de l'imagination d'en donner une ressemblance exacte: témoin la statue de Cérès, que Verrès avoit eu l'audace d'enlever de son temple, « Telle, « au rapport de Cicéron, que ceux qui la regardoient, croyoient voir la « déese elle-même, ou son effigie tombée du ciel, et non faite de main « d'homme." Temoin encore ce fameux Jupiter Olympien, auquel Phidias avoit sû donner tant de majesté; qu'il l'en avoit rendu plus adorable, et que la grandeur de l'ouvrage égaloit celle du Dieu, au dire de Quintilien. Le prince des statuaires l'avoit exécuté sur les desseins d'Homère, le grand théologien de la Mythologie Grecque, le poëte incomparable, qui avoit parlé le plus dignement des dieux, et dans lequel pourtant il ne se voit pas un mot qui fasse soupçonner qu'il pensât à quelque chose d'incorporel. (Art. 3, contr. Verrès.) (Inst. Orat. liv 12.)

« Hésiode, dit Eusèbe, étoit d'opinion qu'il n'y avoit pas moins de « 30,000 dieux sur la terre. Quant à moi j'y connois aux hommes « un plus grand nombre de créatures, tant en bois qu'en pierres." Un ancien n'a-t-il pas dit plaisamment, en parlant de Rome, qu'on y rencontroit plus de divinités que d'hommes? Où en serions-nous donc encore sans le Christianisme? (Prép. Evang. c. 15. liv. 5.)

Lettre XIV. mière de Jésus-Christ a pénétré ; et dans le culte qu'il a substitué à celui des idoles, Dieu seul a des adorateurs, des temples, des autels, le sacrifice. Quelque impénétrables que soient ses décrets, nous confessons que tout arrive dans l'univers par sa providence ; qu'il a tout créé, tout disposé, et soutient tout par sa main puissante, sans laquelle les créatures retourneroient à leur néant. « A lui seul appartient la souveraine louange ; « à lui seule la reconnoissance d'un empire absolu et « tout-puissant, et l'hommage de l'être reçu, tant de « celui qui nous fait hommes, que de celui qui nous « fait saints et agréables à notre Créateur. » Ceux qui reconnoissent qu'il n'y a jamais eu dans l'homme que ce que Dieu y a mis ; jamais d'autre grâce, d'autre vertu que celles que Dieu a daigné lui accorder, comment pourroient-ils croire que de leur propre force, de leur mouvement propre, les Saints viennent animer leurs statues et leurs images ? Fût-il jamais artiste catholique qui, en composant l'une ou l'autre, pensât qu'il travailloit à l'habitation d'un demi-dieu ? (1) Fut-il jamais nation catholique qui conjurât les esprits bienheureux de descendre dans les statues qui leur étoient offertes, ou d'en sortir et de se retirer à l'approche d'un parti victorieux et profane ? (2) Mais à

Bossuet.

(1) Olim truncus eram.... cum faber incautus, scamnum faceretne Priapum, maluit esse Deum.

(2) Lorsqu'un lieu avoit été consacré, et qu'on vouloit qu'il cessât de l'être, on conjuroit avec solennité les génies de se retirer ; et au moment de prendre une ville d'assaut, on les prioit d'en sortir et de passer au camp du vainqueur, où ils seroient mieux servis.

quelles questions nous force-t-on de nous abaisser, pour repousser ce trop indigne parallèle entre le culte de nos Images et celui des idoles ? Lettre XI

Vous sentirez davantage, Monsieur, la différence de l'un à l'autre, quand vous connoîtrez mieux les raisons qui nous font admettre les Images dans nos Eglises, et l'usage que nous en faisons. Les unes nous représentent les faits de l'histoire sacrée, tantôt les œuvres bienfaisantes et merveilleuses de Notre Sauveur, tantôt les actions, les combats, les triomphes de ses Martyrs : et alors elles en rafraîchissent la mémoire dans ceux qui les connoissoient auparavant, ou les apprennent à ceux qui, ne sachant point lire, les avoient ignorés jusque-là. Car la peinture, tout muet que soit son langage, parle à tous les yeux, et se fait entendre aux esprits les plus grossiers : (1) c'est le seul livre des ignorans, et il n'en est pas moins celui des esprits cultivés, qui en goûtent les expressions avec une sensibilité plus exquise. Les uns et les autres y trouvent des sujets édifians, un fonds de méditations pieuses et de sentimens religieux. Et tous, après s'y être arrêtés attentivement, doivent en revenir et mieux instruits et meilleurs. Quelquefois le tableau qui ne représente qu'un seul personnage, nous rappelle une vie entière de vertus et de bienfaits. En saisissant nos regards, il captive notre attention, s'empare de notre esprit et le fixe sur l'original. Est-ce Notre Sauveur lui-même ? Nous nous prosternons en esprit dans une adoration profonde ; nous implorons

(1) Solet enim etiam pictura tacens in parietibus loqui, plurimumque prodesse.—Gregorius Nyssenus.

LETTRE XIV. ses miséricordes et sa grâce. Est-ce sa bienheureuse Mère, quelqu'un de ses Martyrs ou de ses Saints ? Nous nous le représentons tel qu'il fut sur la terre, tel qu'il est dans le ciel ; nous nous joignons à lui pour remercier Dieu des grâces dont il en a été comblé ; nous le prions de se joindre à nous pour demander à Dieu celles dont nous avons besoin. Ainsi remontons-nous de l'Image à l'original ; de l'original à notre Créateur, qui est toujours le terme de nos pensées, le but unique où nous tendons, le principal, et même en dernier ressort, le seul objet qui attire à lui nos prières et anime tout notre culte. Quelle pitoyable allégation de prétendre que nous restons attachés à la toile ou au marbre ! Sachez, Monsieur, que nos vues montent au-delà. La matière visible, inanimée, nous porte à l'objet réel, mais invisible : celui-ci est le terme ; elle, le moyen naturel d'y arriver. Comment retomberoient-ils dans cette espèce d'idolâtrie ceux qui honorent surtout les Apôtres et les premiers Martyrs, pour l'avoir combattue et détruite ; ceux qui dans leurs solennités saintes chantent avec le Roi-Prophète : " Qu'ils soient à jamais confondus ceux qui adorent les idoles ?" Comment même en soupçonner ceux à qui l'Eglise défend de mettre leur confiance dans les Images, de leur faire aucune demande, parce qu'il qu'il n'est en elles aucune vertu, ni efficace quelconque ? Nous adoptons les statues, les peintures, parce qu'il faut à l'homme composé de corps et d'âme des objets sensibles qui remuent les affections de son cœur, et fixent la mobilité de son esprit : nous les plaçons honorablement dans la maison de Dieu, parce que les sujets qu'elles nous présentent sont ses amis, ses serviteurs, et que les sentimens qu'elles nous inspirent

Concile de Trente, sess. 25.

nous rappellent fortement à lui ; nous souffrons lorsque l'ignorance et le fanatisme insultent celles de notre Rédempteur ou des Saints, et à meilleur droit sans doute encore que des sujets loyaux et fidèles gémissent de voir la révolte insensée renverser la statue d'un souverain respecté ou d'un ministre chéri. Du reste, il nous suffit d'un regard pour passer à l'original, auquel s'adressent nos pensées, nos prières, nos affections : et si l'on pouvoit dans le langage humain s'exprimer toujours avec une précision rigoureuse, au lieu du culte des Images, il faudroit dire, le culte des Saints en présence de leurs Images. Car encore un coup, il n'y a rien pour celle-ci dans nos honneurs, notre vénération, nos prières, qui vont entièrement aux originaux. (1)

Lettre XIV.

Imaginis enim honor in prototypum resultat. Conc. 2e de Nicée, act. 7.

(1) Dieu a souvent accordé des guérisons miraculeuses à des prières ferventes faites en présence des Images. Il les a opérées pour faire éclater la gloire de ses Saints, et récompenser la foi, la piété de ceux qui avoient ardemment sollicité leur intercession. Le bruit d'un miracle ne manque pas de se répandre bientôt au-dehors ; il donne de la vogue au lieu, il en donne à l'Image, que l'on appelle dès-lors miraculeuse ; expression reçue, mais trop concise pour rendre avec exactitude les idées justes qu'il faut s'en former. Cette Image n'est miraculeuse que parce que le miracle a été opéré par Dieu devant elle. Le miracle ne tient ni au local, puisqu'il auroit pu arriver également partout ailleurs, ni à une certaine vertu propre à l'Image, puisqu'elle n'en a pas plus que toute autre, et que, suivant l'enseignement de l'Eglise, toutes les Images du monde n'en ont aucune. Il tient donc à une grâce de Dieu toute gratuite, et aux dispositions du suppliant, surtout à cette foi vive et confiante qui est l'âme de la prière et en fait le prix et le mérite.

Loin de désapprouver ceux qui entreprennent un pélerinage pour aller visiter telle ou telle Image renommée par quelque fait miraculeux, je les trouve au contraire fort louables, si la piété les y conduit. Il

Lettre XIV. Des théologiens très-éclairés parmi les Protestans n'ont pas laissé de nous justifier des reproches d'idolâtrie, ou de prévarication contre la loi divine. Ils ont avoué que nos principes étoient réellement à l'abri de l'une et de l'autre. Ils n'en veulent pas moins qu'on supprime les Images, parce que, disent-ils, si pour les hommes instruits elles sont sans inconvénient, il est du moins à craindre qu'elles n'entraînent à l'idolâtrie la multitude ignorante, simple et grossière. Incapable de s'élever au-dessus des sens, elle doit naturellement se fixer à l'Image, lui supposer quelque vertu inhérente, y mettre sa confiance et lui adresser des prières. Cette observation me semble la plus raisonnable qu'on puisse opposer à cette partie de notre culte. Je la trouverois décisive, si le danger, qui en fait tout le fondement, étoit aussi réel qu'on paroît le redouter. Car l'idolâtrie est si abominable devant Dieu, qu'on ne doit rien négliger pour en garantir les peuples ; et si les Images pouvoient les y ramener, certes il ne faudroit pas balancer de les supprimer. Le sacrifice en seroit d'autant plus indispensable, que nous ne les avons jamais regardées comme nécessaires. Ils seroient bien imprudens sans doute les missionnaires qui, commençant à s'établir parmi les infidèles, exposeroient des Images dans leur Eglise naissante. Il y auroit trop à craindre que des néophytes encore mal affermis ne vinssent à les considérer à peu près comme les simulacres aux-

---

est certain que le souvenir de ce qui s'est passé devant cette Image, la vue des lieux mêmes qui ont été témoins, doivent contribuer à ranimer la ferveur ; et que chacun peut humblement espérer la même grâce, en la demandant avec les mêmes dispositions.

quels ils avoient été accoutumés jusqu'alors. Car il est difficile de se défaire entièrement des impressions de l'enfance et de l'éducation. C'est peut-être ce motif qui dicta aux Pères de l'ancien Concile d'Elvire la défense de peindre sur les murailles des Eglises l'effigie de celui que nous devons adorer. Les fidèles de cette contrée de l'Espagne étoient sans doute trop récemment sortis de l'idolâtrie, qui régnoit encore autour d'eux. C'est peut-être aussi par la même raison que les Apôtres et leurs premiers successeurs n'adoptèrent point les Images. Leur grand but étoit d'abattre l'idolâtrie, d'en détacher les hommes, de briser tous les liens par lesquels ils y avoient tenu. Une apparence, une ombre auroit pu suffire pour rappeler des idées que l'exemple et l'habitude avoient laissées dans leurs esprits : et afin de les déraciner efficacement, la prudence demandoit qu'on ne présentât aucune Image à leur dévotion. (1) Lettre XIV.

Mais lorsque les idoles furent à bas, lorsque les peuples devenus Chrétiens eurent bien compris, d'une part l'absurdité de s'adresser à une matière inanimée, à des statues qui ont des yeux et ne voient pas, des

---

(1) Outre cette raison, qui seule auroit été prépondérante, on ne voit pas comment les premiers Chrétiens, recherchés et mis à mort pour la religion, auroient pû, sans s'exposer à être découverts, faire exécuter des statues ou des tableaux ; comment ils auroient pû les placer dans un tems où ils n'avoient ni basiliques ni chapelles ; où, contraints de dérober leurs assemblées à la connoissance de leurs persécuteurs, ils se réunissoient tantôt dans une maison, tantôt dans une autre ; quelquefois dans des souterains, dans des catacombes. Il falloit bien alors se borner à ce qui étoit absolument nécessaire à la célébration du culte sacré ; et les Images ne le sont point.

Lettre XIV. oreilles et n'entendent point; de l'autre l'abomination de les élever à la place du Créateur et du Souverain Maître; quel danger put-il y avoir alors de les inviter à fixer les yeux, ou sur l'Image de Jésus-Christ, pour se mieux pénétrer des sentimens d'amour et d'adoration qui sont dus à sa personne divine, ou sur celle d'un Apôtre ou d'un Martyr, pour se former, autant que possible, une idée de l'original, pour honorer ses vertus, son courage, sa constance, et lui demander son intercession? Et maintenant que le Christianisme règne depuis tant de siècles parmi nous, quel danger veut-on voir dans les Images, lorsque les fidèles apprennent dès l'enfance, qu'il leur est défendu "de leur demander "aucune grâce, de mettre en elles leur confiance;" lorsqu'ils sont élevés à croire "qu'il n'y a dans les "Images aucune vertu pour laquelle on doive les ré- "vérer;" que leur seule propriété est d'exciter en nous le souvenir des originaux; et que si on se prosterne, si on fléchit le genoux devant elles, c'est uniquement aux originaux, c'est-à-dire, à Jésus-Christ ou aux Saints que cette posture suppliante doit se rapporter: à Jésus-Christ pour l'adorer, aux Saints pour les révérer. Où peut-on trouver le moindre péril dans tout cela? Et par quel côté veut-on que l'idolâtrie entre dans des esprits munis d'une doctrine si simple, si raisonnable? Croit-on encore, si ce danger étoit même à craindre, que nous eussions eu besoin, pour en être avertis, de ceux qui si mal à propos se sont dits Réformateurs ou Réformés? L'Eglise auroit bien su la première en prendre l'allarme, et nous interdire une pratique devenue dangereuse: c'est elle qui est chargée du dépôt de la Révélation; elle qui le conserve, le transmet dans

[Margin notes: Con. de Trente, sess. 25. — Ibid.]

son intégrité, par l'assistance divine qui ne lui manquera jamais. C'est donc elle, et elle seule que nous devons écouter: que nous dit-elle? "Qu'il est bon, qu'il "est utile d'avoir et de conserver dans les temples les "Images de Jésus-Christ et des Saints." Après cela quel compte pouvons-nous faire de ces grands dangers que des hommes prévenus croient y découvrir, sinon de les regarder comme imaginaires et chimériques?

Lettre XIV.

2e concil. de Nicée, Epit. Sereuus, an 590.

Ecoutez, je vous prie, Monsieur, ce qu'écrivoit un grand Pape à un Evêque de Marseille, qui par un zèle inconsidéré avoit brisé les Images des Saints, sous le prétexte qu'il ne faut pas les adorer. "Si vous aviez "défendu qu'on les adore, nous n'aurions qu'à vous "louer. Mais nous vous blâmons de les avoir brisées. "Dites-moi, mon frère, avez-vous entendu dire que "quelque prêtre ait jamais fait ce que vous avez fait? "Au défaut de toute autre, une considération devoit "vous retenir, celle de ne pas vous croire le seul Saint, "le seul sage parmi vos confrères. Autre est d'adorer "la peinture, autre d'apprendre par elle ce qu'il faut "adorer. Ce que l'Ecriture montre à ceux qui savent "lire, la peinture le montre aux idiots qui ne savent "que regarder, etc." Après lui avoir indiqué ce qu'il auroit dû faire, le savant Pontife lui apprend comment il doit s'y prendre pour instruire son peuple, et le ramener sans péril aux Images. Toute cette lettre est admirable, vraiment pastorale, et digne du beau génie qui l'a dictée.

St. Grég.-le-gr Eptt. à Sereuu an 590.

Tel est le langage qu'auroient tenus Zwingle, Calvin et leurs disciples, s'ils avoient eu réellement le désir du bien et d'une sage Réforme. Ils n'auroient pas été chercher des modèles parmi les hérétiques du huitième

Lettre XIV. siècle; ils auroient dédaigné de copier les invectives et les fureurs de l'insensé Copronyme et de son servile clergé: ils auroient eu honte d'adopter avec eux les notions extravagantes de ce qu'il y avoit de plus méprisable au monde, d'ignares Juifs et Mahométans. Mais en développant les idées justes que l'on doit se former sur les Images, en condamnant la négligence des pasteurs, qui peut-être à cette époque ne donnoient pas à leurs troupeaux l'instruction nécessaire, ils seroient entrés dans les vues de l'Eglise et de ses Conciles. Ils auroient écarté les abus, les dangers, maintenu les vrais principes dans les esprits, et la paix dans le monde, au lieu de le remplir de déclamations fausses, de tumulte, de débris et de profanations.

J'aime à croire, Monsieur, qu'il n'est aucun homme raisonnable et chrétien, à quelque communion qu'il appartienne, qui ne déplore les scènes que la démence iconoclaste a renouvelées depuis la Réforme, aucun qui puisse aujourd'hui refuser des regrets à la perte de monumens aussi précieux pour les arts que pour la piété. Il ne suffit pas de déplorer ces excès: il faudroit les réparer, autant que possible, et rendre aux Images le respect, l'honneur que vos ancêtres leur ont si injustement enlevés. Que craindroit-on, en adoptant plus généralement dans votre Eglise les vrais principes de la nôtre? Il ne s'agit que de les exposer dans leur simplicité. Faciles à saisir, ils ne peuvent avoir pour les peuples, ni venin, ni danger; bien moins encore chez vous, et dans toutes les sociétés protestantes, où l'on relève si soigneusement jusqu'aux abus possibles dans le culte des Images. Dès qu'il est prouvé et convenu que nulle loi divine ne l'interdit,

qu'une instruction facile en écarte les abus et les périls, il seroit raisonnable de se prévaloir des avantages qu'il offre. Qui ne connoît les admirables effets de la peinture? Qui n'en a jamais senti le charme et la puissance? Quel homme assez grossier, assez malheureusement organisé, pour n'avoir jamais éprouvé l'impression qu'elle a faite de tous tems sur les âmes honnêtes, sensibles, éclairées? "Paroissez maintenant, s'écrioit "jadis un éloquent orateur, paroissez, peintres admi-"rables! Que vos pinceaux donnent le dernier lustre "au sujet que je n'ai su qu'esquisser. Faites resortir "par la force du coloris l'athlète couronné que j'ai "crayonné si foiblement. Vaincu par l'expression "que vous donnerez aux combats et aux triomphes "du Martyr, je me retirerai, content de céder la palme "à vos talens."

Lettre XIV.

St. Basile, Discours sur le mart. Barlaam.

Un autre orateur, à-peu-près du même tems, dans un discours prononcé à Constantinople, décrivoit ainsi un tableau du sacrifice d'Abraham: "Je l'ai vu sou-"vent, et jamais sans verser des larmes, parce que l'art "représentoit aux yeux avec tant de vérité cette scène "terrible, qu'on croyoit y assister. Isaac est à genoux "près de l'autel, les mains liées derrière le dos. Le "père s'approche, saisit de la main gauche la che-"velure de son fils, le tire à lui, se penche sur la tête "de son enfant qui se détourne, jette à son Père un "regard de douleur et d'abandon. Abraham lève le "bras droit pour frapper, et déjà le tranchant du glaive "atteignoit le corps, il s'arrête à la voix qui vient de "se faire entendre du ciel." St. Augustin parle avec éloge d'une belle composition sur le même sujet: et dans un sermon pour la fête de St. Etienne, il rend

St. Grégoire de Nysse.

Lettre XIV. compte d'un tableau où étoit représenté son martyre. Les Juifs le mettoient à mort; dans le lointain, Saul gardoit leurs vêtemens, et sous les coups de pierres redoublés, Etienne conservoit encore une physionomie d'une douceur ravissante. Oublierions-nous ici le tableau auquel Marie l'Egyptienne dut les larmes du repentir et la couronne du ciel? Séduite dès l'âge de douze ans dans Alexandrie, cette foible créature y suivoit depuis quelques années le cours de ses désordres. Il lui prend envie d'en changer la scène: elle passe à Jérusalem, l'affluence y étoit grande: on s'y étoit rendu de tout côté pour la fête de l'exaltation de la vraie croix. Au milieu de ses folles erreurs, elle veut pourtant aller avec la foule contempler le bois même qui vit expirer l'Homme-Dieu, et qui sauva le monde. Elle entroit déjà dans l'Eglise du Calvaire, lorsque tout-à-coup elle se sent repoussée par une force invisible, qu'elle essaye vainement de surmonter. Toute étonnée, elle se retire, aperçoit dans le portique une Image de la Sainte Vierge, la fixe, y lit toute la honte et l'horreur de sa conduite, tombe à genoux, fond en larmes, et se voue à une pénitence qui la conduit au désert. Elle y termina ses longues austérités par une mort dont le récit nous attendrit encore jusqu'aux larmes.

Qu'est-il besoin, au reste, pour faire connoître la puissance des peintures sacrées, d'aller chercher des modèles qui ne sont plus, lorsque nous en trouvons si près de nous? J'ai sous les yeux une simple gravure, exécutée sur les desseins de Fr. Girardon. Elle représente Notre Sauveur en croix, sa Mère et St. Jean levant les yeux, en signe de résignation, comme pour offrir leur sacrifice au ciel: de l'autre côté de la croix,

la Magdelaine assise les mains jointes, les cheveux épars, la douleur la plus vive dans tous les traits. Non, le pécheur le plus endurci ne fixeroit pas deux minutes cette pathétique image, sans entendre les remords au fond de son cœur. Lettre XIV.

Peut-être dans vos voyages, aurez-vous remarqué à Potsdam le buste d'un Christ couronné d'épines. Jamais composition ne m'a tant étonné. Le Sauveur souffre fortement, mais non à la manière des autres hommes. La douleur qu'il ressent, l'altération qui en est la suite, sont tellement propres à Jésus-Christ qu'elles ne conviennent qu'à lui seul. C'est la souffrance de l'Homme-Dieu : les deux natures y sont pour ainsi dire visibles. Ce chef-d'œuvre m'a semblé le dernier effort du génie : il est de Raphaël. Qui n'a pas ouï parler de la communion de St. Jérôme ? Le vénérable cénobite, presque centenaire, courbé en adoration encore plus que sous le poids des années, ses foibles mains humblement jointes, mais l'œil ranimé par la foi ; l'auguste et imposante majesté du Pontife qui s'avance vers lui, l'hostie consacrée à la main, et les prêtres qui l'assistent, saisis d'une terreur religieuse ; dans cette sublime composition tout annonce la hauteur des mystères, tout respire la présence du Dieu, voilé sous les espèces sacrées ; tout en parle. Rien de pareil n'auroit été tracé par un pinceau Calviniste. (1)

---

(1) De nos jours l'Europe est inondée d'une foule de dessinateurs et de peintres : et néanmoins la postérité s'étonnera qu'on ait fait si peu de tableaux dans un siècle où il s'en fait tant. Il ne suffit pas, pour créer des peintres éminents, de mettre sous leurs yeux les premiers modèles, de multiplier les expositions, les prix : il faut

Lettre XIV. Je n'en dirai pas davantage sur les heureux effets de la peinture, de peur d'affoiblir par mes paroles ce qu'il m'est donné de sentir bien mieux que de rendre. Je plains les sociétés protestantes qui, en voyant des abus où il n'en est point, des dangers où nous n'en connoissons aucun, sacrifient à des préjugés, à des craintes chimériques, les avantages réels que les Images offrent à l'instruction et à la piété. Pourquoi ne pas étaler aux ignorants le seul livre qu'ils sachent lire, aux hommes mieux instruits le souvenir de faits et de per-

---

avec cela et avant tout cultiver l'âme; et je ne vois nulle part qu'on ait l'air de s'en douter. C'est d'elle pourtant que viennent les grandes conceptions, et c'est surtout dans la révélation divine qu'elle les puise: car il n'est rien d'aimable et de beau que le vrai. Si les maîtres célèbres, qui dans les derniers siècles ont porté la peinture si haut, n'avoient pas été plus chrétiennement élevés qu'on l'est aujourd'hui, que de chefs-d'œuvre n'auroient jamais vu le jour? Je ne parle ici que des principes et non des mœurs, qui trop souvent y répondent si mal. Tout artiste irréligieux par ignorance, ou indifférent par l'exemple, ne s'élevra jamais au grand, au sublime. Il excellera peut-être dans la correction du dessein, dans le mélange des couleurs; il pourra saisir une ressemblance, retracer avec plus ou moins de succès des scènes passionnées, des combats, des animaux, des fleurs, des paysages. Mais n'attendez pas de lui des compositions semblables à celles que j'ai citées. Où prendroit-il de pareils caractères? Il ne les conçoit pas. Comment donneroit-t-il à la face humaine une expression céleste? Il n'en a pas même l'idée.

Il faut convenir que cette sotte philosophie, pleine de suffisance et vuide de sens, n'a pas été moins fatale aux beaux-arts qu'aux bonnes mœurs. En bornant tout l'homme à la terre, et l'attachant à la boue, elle a rétréci ses pensées, concentré, ravalé ses sentimens; elle éteint le génie et le goût. Dès que l'homme n'est plus qu'un animal, il faut absolument qu'il rampe.

sonnages qu'ils sont si portés à oublier? Pourquoi ne pas frapper les pécheurs par des objets qui fassent naître en eux le remords, et les ramènent à la vertu par les reproches qu'ils leur adressent tacitement? Pourquoi ne pas consoler les fidèles, en leur présentant des exemples, des motifs qui les soutiennent? Pourquoi ne pas exciter en tous des sentimens de piété par des modèles choisis entre leurs semblables? Enfin pourquoi leur enlever un fonds si riche et si varié de réflexions salutaires, d'encouragement dans les épreuves de la vie; et les priver de l'aliment inépuisable et naturel d'une dévotion affectueuse? Je souhaiterois pour nos frères séparés qu'ils pussent se résoudre d'en faire un essai. Je ne les engagerois pas de charger d'Images leurs Eglises, autant que le sont quelques-unes des nôtres. J'irois même jusqu'à leur conseiller d'en être plus avares, pourvu qu'ils missent d'autant plus de goût à les choisir. (1)

Lettre XIV.

---

(1) Si dans la Réforme on s'étoit plaint uniquement de ce que nos Eglises sont souvent surchargées d'Images pitoyables, qui, loin d'exciter la piété, font peine à voir, j'aurois volontiers passé condamnation là-dessus. Il est facile de défendre nos Images en principes de théologie, mais pas toujours en principes de goût. Ce nombre de petits autels adossés aux colonnes d'une grande basilique, celui des mauvaises sculptures en bois doré ou argenté, cette foule de figures angéliques et nullement aëriennes, appliquées lourdement autour de l'autel ou de la chaire, encombrent quelquefois de beaux édifices, nuissent à la majestueuse simplicité, aux belles proportions qu'y avoit mises l'architecte. Trop souvent les peintures sont si grossièrement travaillées, ou affublées d'embellissemens si disparates, qu'en vérité on est contraint d'en détourner la vue. Il est à regretter qu'on leur ait accordé dans les Eglises une place

Lettre XIV. Que si des raisons si plausibles ne suffisoient pas encore pour les persuader, qu'ils se rendent du moins à l'exemple et à la voix de l'antiquité. Car de prétendre, ainsi que l'ont fait quelques-uns, qu'elle ne connut et n'adopta point les Images, c'est montrer que l'on n'a de sa croyance et de sa pratique qu'une connoissance bien superficielle, ou que l'on ne se pique guères de bonne foi vis-à-vis de nous. Quiconque n'est pas étranger aux monumens des premiers siècles doit franchement avouer qu'on aperçoit les Images près les tems apostoliques, et qu'on les voit en honneur et en vénération, aussitôt qu'il a été possible qu'elles le fussent, c'est-à-dire après la chute de l'idolâtrie, et à la fin des persécutions, lorsque toutes les appréhensions étoient bannies. Alors il fut permis aux Chrétiens d'avoir des temples publics, et avec les premières basiliques paroissent les Images de Jésus-Christ, de sa Mère et des Saints.

Ceux qui leur contestent les titres d'une antique illustration dans l'Eglise, prétendroient-ils en savoir davantage sur ces tems reculés que le célèbre Photius,

---

d'honneur qui devoit être réservée aux ouvrages estimables de l'art. Les chefs-d'œuvre sont rares, je le sais : mais on en peut multiplier les copies, qui seroient toujours préférables à des compositions au-dessous du médiocre.

L'ancienne Eglise auroit rejeté la plupart de nos tableaux et de nos sculptures : et nous ne les verrions pas, j'ose le dire, si les Evêques avoient été plus soigneux de les examiner avant de les admettre. Le Concile de Trente, et après lui les synodes particuliers tenus à Milan sous St. Charles, à Cologne, à Paris, etc., leur font un devoir d'exclure toute Image dont l'exécution ne répondroit point à la dignité de l'original, et ne seroit pas propre à exciter la dévotion des fidèles.

dont la vaste érudition est encore si admirée, et dont un seul ouvrage nous donne l'analyse de 480 auteurs ecclésiastiques, qui pour la plupart ne sont pas venus jusqu'à nous ? Or cet homme érudit traite de barbare l'hérésie des Iconoclastes, et témoigne que le second Concile de Nicée "décida unanimement et confirma, "sur les *Traditions des Apôtres*, des *Saints Pères*, que "l'Image de Jésus-Christ Notre Dieu doit être ré-"vérée, en honneur et en vénération de celui qu'elle "représente." Prétendroient-ils avoir sur les premiers siècles de l'Eglise des connoissances aussi certaines, aussi étendues que les Pères du 8e Concile Général ? "Il est juste, suivant *la Tradition la plus reculée*, "ont-ils dit, qu'il dérive sur les Images quelque lustre "de tout l'honneur qui se rapporte à leurs originaux." Prétendoient-ils, sur des époques dont ils sont si éloignés, entrer en concurrence avec les Pères du 8e Concile Œcuménique ? Observez, je vous prie, Monsieur, avec quelle confiance ils en appellent à la plus haute Tradition, pour établir l'honneur des Images sacrées, et posent la base, le fondement de leurs décisions sur les principes que je vous ai développés ailleurs ; principes qui ont assuré, et assureront à jamais l'inébranlable autorité de l'Eglise. Ils les énoncent en ces termes : "Nous déclarons unanimement que "nous voulons retenir les Traditions reçues et con-"sacrées par l'Ecriture ou la coutume.... Marchant "dans cette voie royale, et nous tenant fermement "appuyés sur la doctrine *des Saints Pères*, sur la "*Tradition* de l'Eglise Catholique, dans laquelle "réside l'Esprit-Saint, nous définissons..... Que les "Images doivent être placées dans nos temples....afin

Lettre XIV. Bibliothèque de Photius.

Can. des conc. œcu. c. 7.

An 869.

An 787.

re XIV. " qu'à l'inspection de ces peintures sacrées, ceux qui " les contemplent, transportent aux prototypes leur " esprit, leurs pensées et leurs désirs..."

Nos iconomaques modernes auroient-ils reproché aux Images leur nouveauté dans l'Eglise, s'ils avoient remarqué ce passage de St. Augustin ? Le saint Evêque parloit d'un livre de magie, que les Payens l'accord avoient voulu attribuer à Jésus-Christ: "Cherchant en- vangiles, c. 10. " suite auxquels de ses disciples ils feroient adresser par " le Sauveur cet écrit, Pierre et Pau leur sont tombés " en pensée, pour les avoir souvent vus, j'imagine, dans " plusieurs endroits peints ensemble avec leur Divin " Maître." S'ils avoient remarqué dans St. Ambroise la manière dont il raconte l'apparition qu'il eut de Ger- mon sur vais et de Protais? " C'étoit, dit-il, la troisième nuit: Gervais otais, au " j'étois excédé de jeûnes, et plutôt dans une espèce " de stupeur que de sommeil: ils m'apparurent l'un " et l'autre, accompagnés d'une troisième personne, " qui ressembloit au bienheureux Paul, dont je con- " noissois la physionomie par ses portraits." S'ils avoient observé dans la vie du grand Basile, écrite par dius, Ev. son successeur, le trait que voici : "Ce saint homme psar. au " se tenoit souvent debout devant une Image de " Notre Dame, près de laquelle étoit aussi représenté " un Martyr célèbre. Il se tenoit debout et en " prières, demandant d'être délivré de l'apostat et " impie Julien ?" S'ils avoient connu ce mot de Saint Basile si souvent cité après lui : " L'honneur de " l'Image passe à son original." Et le beau fragment d'une lettre écrite par ce grand Evêque à l'Empereur le l'Epit. Julien, son ancien condisciple : " Selon la foi des é au 2d. e Nicée. " Chrétiens qui nous vient de Dieu même et qui est

" sans tache, je crois en un seul Dieu tout-puissant, Lettre XIV.
" Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit....
" Je reçois les Apôtres, les Prophètes et les Martyrs:
" je *les invoque*, afin qu'ils prient pour moi, et que
" par leur entremise Dieu me soit propice, et me
" pardonne mes fautes. C'est pour cela que *je révère*
" *et honore leurs Images*, vu principalement que nous
" y sommes instruits par la *Tradition des saints*
" *Apôtres*; et que bien loin de nous être défendues,
" elles paroissent dans nos Eglises." Que veut-on davantage en faveur de notre cause, que de la voir appuyée, au milieu du 4e siècle, sur une Tradition même apostolique, par le théologien le plus exact de l'Eglise Grecque? Et toutefois les témoins ne nous manquent pas pour remonter encore plus haut.

St Athana an 330. Ques et réponse Prince Antiochus, No.38.

" Loin de nous autres Chrétiens d'adorer les Images
" comme des dieux, à la manière des Grecs. Nous
" nous bornons à montrer notre affection et notre
" amour pour l'original, dont la figure nous est pré-
" sentée. Et c'est pourquoi, lorsque les traits de
" l'Image sont effacés, nous ne faisons nulle difficulté
" de brûler comme inutile le bois qui l'avoit reçue."

Nous apprenons du Pape Damase, que sous le Pontificat de Sylvestre, l'Empereur Constantin fit bâtir la Basilique Constantinienne, et que parmi les dons magnifiques dont il orna cette Eglise, " On voyoit la An 320.
" statue de Notre Sauveur, travaillée en argent, du
" poids de 120 livres, assise sur un fauteuil de même
" métal, et de la hauteur de cinq pieds: celles
" des Douze Apôtres de la grandeur de cinq pieds
" chacune, et pesant 90 livres, etc." Voilà donc les statues du Sauveur et des Apôtres dans le premier

Lettre XIV. temple que les Empereurs ayent élevé à Dieu. Et pour les peintures, nous les trouvons mentionnées dans St. Basile, dont j'ai rapporté plus haut l'apostrophe aux peintres ; dans la description que Grégoire de Naziance fait de l'Eglise bâtie par son père : car il y dit expressément qu'elle étoit ornée de peintures d'un travail si achevé, qu'elles ne le cédoient en rien à la nature ; dans une description que nous donne Grégoire de Nysse d'une Eglise, où toutes les scènes du long martyre qu'avoit enduré Théodore, étoient admirablement représentées : instruments de supplice, tortures, fournaise embrasée, le Martyr dans les flammes, les horribles figures des tyrans éclairés par le reflet du brasier, et l'Image de Jésus-Christ présidant aux combats de son généreux athlète, etc.

Tertullien, poussé par la rigidité de son caractère aux excès des Montanistes, reprochoit aux Catholiques d'accorder la paix et l'absolution aux adultères, et de justifier cette indulgence par la parabole du bon pasteur, *représentée en peinture sur les calices.* Ces derniers mots, jetées en passant et sans dessein, sont devenus pour la postérité un trait de lumière. Ils nous montrent manifestement que les peintures sacrées n'étoient point étrangères à la Primitive Eglise. Dans un tems où elle n'avoit ni temples, ni lieux déterminés pour s'assembler, il lui eût été impossible de fixer des Images, comme elle le fit plus tard : mais elle en avoit de portatives, appliquées aux vases sacrés qui servoient au sacrifice, les seules qui pussent convenir à sa situation alors flottante et incertaine. Tertullien y fait encore allusion dans le même écrit où il dit : " Produisons à présent les peintures des calices." Et parce

Liv. sur la pudicité, c. x.

Ib. c. 7.

qu'à la fin du second siècle cet auteur parle des peintures sur les calices, comme d'un usage général, ce ne sera pas sans doute une présomption hazardée de le faire remonter aux tems apostoliques. Lettre XIV.

Je ne puis terminer ces citations, sans y ajouter un fait qui pourra piquer votre curiosité. Eusèbe nous en parle en ces termes : " On dit que la femme travaillée " d'un flux de sang, et miraculeusement guérie par " Notre Sauveur, comme nous lisons dans l'Evangile, " étoit native de Césarée-Philippe ; (1) que l'on y mon- " tre encore sa maison ; et que pour perpétuer la mé- " moire du bienfait qu'elle avoit reçu, elle avoit fait pla- " cer devant sa porte, sur un piedestal de pierre, la sta- " tue en airain d'une femme à genoux, tendant des " mains suppliantes : près d'elle la statue en pareil " métal d'un homme décemment vêtu d'une longue " robe, se tenant debout, une main étendue vers " la femme. Au pied de l'homme croissoit une " herbe inconnue, qui en atteignant la frange de son " manteau acquéroit la vertu de guérir toutes sortes " de maladies. On assuroit que cette statue repré- " sentoit Jésus-Christ; et nous pouvons certifier " qu'elle existe encore, nous-mêmes l'ayant vue de " nos yeux dans un voyage que nous avons fait à Cé- " sarée. Il n'y a rien de surprenant à ce que des gens, " nés parmi les Payens, ayent élevé des statues à No- " tre Sauveur, en reconnoissance du bien qu'il leur

Hist. Ecclés. liv. 7.

---

(1) Cette ville, située au pied du mont Liban, et connue aussi sous le nom de Panéade, avoit été bâtie en l'honneur de César, par Philippe, fils d'Hérode.

Lettre XIV. " avit fait pendant sa vie ; puisque nous avons vus des " portraits des Apôtres Pierre et Paul, de Jésus-Christ, " qui se conservent encore de nos jours. Cela tient " vraisemblablement à l'usage des anciens Payens, qui " honoroient de cette manière leurs bienfaiteurs et " leurs conservateurs." A ces guérisons, reconnoissons le doigt de Dieu, et dans cette herbe miraculeuse, l'apologie des Images chrétiennes, proclamée par le ciel. (1) Achevons l'intéressante histoire de ce célèbre monument. Il existoit en entier du tems d'Eusèbe, qui témoigne l'avoir vu. Il fut détruit par Julien l'Apostat, de la manière dont le raconte Sozomène, plus

Liv. 5, c. 20. d'un siècle après Eusèbe. " Julien l'Apostat, ayant " été instruit que l'on conservoit encore à Césarée-" Philippe la statue qu'avoit élevée à Jésus-Christ " la femme guérie par lui du flux de sang dont elle étoit " mourante, envoya l'ordre de la renverser et de mettre " la sienne à sa place. La chose fut exécutée. Mais " bientôt le feu du ciel frappa la statue de Julien vers " la poitrine, en détacha la tête et le cou, fixant la " face en terre. Depuis ce jour le fragment est resté " noirâtre, en preuve du coup de foudre dont il a été " brûlé. Les soldats de Julien avoient arraché si " violemment la statue du Christ, qu'elle en avoit été " brisée. Mais les Chrétiens, après en avoir recueilli " les morceaux, rétablirent la statue dans l'Eglise où " elle est encore conservée."

---

(1) Qu'aujourd'hui l'on admette ou non les guérisons de cette herbe miraculeuse, il est clair par le récit d'Eusèbe qu'on y croyoit dans ces tems primitifs. On étoit donc alors persuadé que le ciel ne reprouvoit pas toute érection d'Images.

Les Iconoclastes modernes n'ont que trop souvent renouvelé les violences de Julien et de ses satellites, tandis que les Catholiques se sont toujours fait gloire de louer et d'imiter le zèle, le respect religieux des Chrétiens de Césarée. Lettre XIV.

Au surplus, Monsieur, gardez-vous bien de croire que parmi les Iconoclastes modernes je comprenne tous les membres de la Religion Protestante. Les sociétés calvinistes, encore qu'elles ayent le plus suscité de clameurs et d'hostilités contre les Images, n'ont pas laissé de leur fournir des apologistes : et Daillé lui-même, qui a tant écrit contre nous sur ce sujet, n'est parvenu à nous trouver condamnables qu'en nous supposant ou nous croyant des principes qui ne furent jamais les nôtres : quand il consent qu'on ait pour les Images la même vénération, le même respect que pour les autels, les vases sacrés, les livres saints, il se trouve, sans le savoir, absolument d'accord avec nous. Car nous ne demandons pour elles ni plus de respect, ni plus de vénération. Tout le Luthéranisme professe sur cette question des principes que nous professons aussi. Luther et tous les siens ont cent fois réfuté les Iconomaques, et justifié les Images des imputations d'idolâtrie, ou de prévarication contre le décalogue. Ils les ont conservées dans leurs Eglises, comme des monumens propres à rafraîchir la mémoire des choses saintes, et exciter en nous des sentimens de piété. « Il est bien certain qu'il n'y a aucune vertu dans les Images, et ainsi « qu'on ne peut les adorer, ni faire sa prière devant elles, « qu'à cause qu'elles sont un moyen visible pour exciter « en nous le souvenir de Jésus-Christ et des choses « célestes. Que si l'on veut adorer ou invoquer Dieu

Lettre XIV. « devant une Image, il faut se mettre dans la même « disposition où étoient les Israëlites devant le serpent « d'airain, en le regardant avec respect, mais en diri- « geant leur foi, non au serpent, mais à Dieu.» Ne croyez-vous pas que vous venez d'entendre parler un auteur catholique ? Et c'est le savant Molanus que vous avez entendu, l'oracle des Luthériens au siècle dernier. « Il disoit que l'on conviendroit aisément sur cet article, « en retranchant les abus que les Catholiques modérés « n'approuvent pas.» Il auroit pu ajouter: et que le Concile de Trente condamne et ordonne de supprimer.

Œuv. posthu. de Bossuet, v. I

Je ne serois pas plus embarassé à vous produire des docteurs distingués de votre Eglise qui ont parlé avec éloge des Images. Dabord je n'en sache aucun qui ne les approuve comme sujets historiques. Et sous le rapport religieux, quelques-uns n'ont pas fait difficulté de les admettre. Le savant Evêque Montague déclare qu'elles sont d'un grand secours pour exciter en nous des mouvemens de piété ; et qu'il n'est pas douteux, par exemple, que nous n'ayons un souvenir plus vif, un sentiment plus douloureux des souffrances de Notre Sauveur, de sa passion et de sa mort, lorsque nous en contemplons l'histoire retracée à nos yeux par le pinceau d'un habile artiste. « Les Images « de Jésus-Christ, dit-il encore, celles de la Bien- « heureuse Marie, celles des Saints peuvent se faire, « se placer dans les maisons, dans les Eglises. Les « Protestans s'en servent ; ils ne les méprisent pas. Il « est permis de leur marquer de l'honneur et du res- « pect ; les Protestans le font, ils s'en servent pour « ranimer la piété ; pour se rappeler et se repré- « senter les originaux avec plus d'efficacité.» Il dit

Appel. c. 21.

Ibid.

encore, " qu'elles affectent sensiblement un esprit " religieux, en lui présentant les œuvres de Jésus- " Christ, et des Saints, et qu'à cet égard on ne sauroit " se défendre d'un sentiment de vénération pour elles." D'autres docteurs ont tenu parmi vous le même langage. Votre Archevêque Laud, dans une occasion solennelle, rappeloit aux illustres chevaliers de la jarretière, qu'ils étoient obligés par leur serment et les statuts de leur ordre, de rendre honneur et révérence au Seigneur et à ses autels, comme le font les ecclésiastiques. Il est clair que s'il est ordonné de rendre des honneurs aux autels de Jésus-Christ, il n'est pas moins convenable de les rendre à sa personne, et en proportion à celles des Saints représentées en peinture. Il me semble, Monsieur, que les autorités et les raisons que je vous ai présentées, doivent suffire pour écarter vos anciens préjugés contre les Images, et justifier pleinement les honneurs qui, parmi nous, leur sont déférés à cause de leurs originaux. Lettre XIV. Speech in the Star-Chamber, an 1637.

Après avoir vuidé tant de sujets de contestation, il est bien triste en vérité qu'il reste encore quelque difficulté à debattre entre nous et les vôtres : faut-il que je sois encore réduit, d'une part, à leur demander raison des injures portées à la Croix de mon Sauveur, de l'autre à justifier moi-même devant des Chrétiens les honneurs que nous rendons à ce signe distinctif du christianisme ? J'ai traversé votre patrie dans tous les sens, et je n'ai aperçu nulle part ce signe consolateur, qui ailleurs avertit le Chrétien étranger qu'il voyage dans un pays de frères. Votre Réforme ne l'a point épargné ; elle l'a mis à bas partout. Vouloit-elle qu'on la crût incompatible avec la Croix ? Ou se- La Croix.

Lettre XIV. roit-ce encore sous le prétexte si souvent rebattu de superstition ou d'idolâtrie? Mais quoi? L'Angleterre auroit-elle oublié qu'elle n'en est sortie que par la Croix, et que ses premiers Apôtres sont venus, cet étendart sacré à la main, l'arracher à ses erreurs et à ses idoles? Non, sans doute, me direz-vous; elle ne l'a point oublié; et c'est pourquoi nous l'avons retenue dans l'administration du baptême. Belle grâce, en vérité, que vous lui avez faite là! Il ne manquoit plus que d'exclure du sacrement qui nous rend Chrétiens, le signe par lequel nous démontrons que nous le sommes! Et pourtant remercions la miséricorde divine, qui n'a point permis qu'à l'époque du bouleversement, il fût tout-à-fait effacée parmi vous. Peut-être l'impression qu'il a faite sur vos tendres fronts, à votre entrée dans le monde, vous rendra-t-elle sensibles au langage que la Primitive Eglise va vous faire entendre: peut-être vous rendra-t-elle plus faciles à rétablir la Croix dans le crédit et les honneurs dont vos ancêtres l'ont si injustement dépouillée.

En effet de quel droit l'ont-ils arrachée des temples et des autels, l'ont-ils abbattue dans les villes et dans les campagnes? De quel droit ont-ils défendu aux Chrétiens de s'armer, dans les tentations, de ce signe salutaire, de le tracer sur eux-mêmes dans les circonstances critiques de la vie, et surtout aux terribles approches de la mort? A qui en vouloient-ils? Savoient-ils ce qu'ils faisoient? Savoient-ils qu'en repoussant la Croix, en la mettant hors d'usage, ils abjuroient les mœurs primitives; ils abjuroient le siècle d'or du christianisme? A les entendre ils ne vouloient que le faire revivre, c'étoit sur l'antique qu'ils vouloient reconstruire: il ne

s'agissoit que d'enlever la rouille amassée dans les jours d'ignorance et d'obscurcissement : et par leur sage Réforme, l'Eglise alloit renaître, disoient-ils, dans sa beauté pure et originelle. Ils le disoient, et ils en étoient persuadés. J'en conviens, s'il le faut. Ils ne connoissoient donc que très-superficiellement l'antiquité chrétienne. Ils n'avoient donc pas lu ces passages de St. Augustin, entre plusieurs autres du même Père. " Le " signe de la Croix est pour les amis un rempart, et " un obstacle pour les ennemis. Par lui commence " l'instruction des catéchumènes, par lui sont consacrés " les fonts de baptême : par lui les baptisés reçoivent " avec l'imposition des mains tous les dons du Saint-" Esprit : par lui les basiliques sont dédiées, les au-" tels consacrés, les sacremens administrés. Par lui " encore les prêtres, les lévites sont promus aux ordres " sacrés, et, pour tout dire en un mot, il n'est point " de sacrement dans l'Eglise qui ne soit conféré par " la vertu mystérieuse de ce signe."—" Si l'on de-" mande à un catéchumène, croyez-vous au Christ ? " il répond, oui : et sur-le-champ il fait le signe de la " croix, il le trace, le porte sur le front, et n'en rou-" git point." Ils n'avoient donc pas lu ce conseil de St. Jérôme : " Tenez la porte de votre cœur fermée : " munissez fréquemment votre front du signe de la " Croix, afin que l'exterminateur de l'Egypte n'ait " point de prise sur vous." Ils n'avoient donc pas lu ces paroles de St. Ambroise : " Le signe du Christ est " sur notre front, il est dans notre cœur : sur le front pour " le confesser toujours, dans notre cœur pour l'aimer... " Nous devons en nous éveillant rendre grâces au Christ, " et commencer les travaux de la journée par le signe du " Sauveur." Ils n'avoient donc pas lu les beaux vers de

Lettre XIV.

Sermon sur les Saints.

11e. traité sur St. Jean.

Epit. à Démétriade.

Sermon 45.

Lettre XIV. Ecoutez les leçons que St. Cyrille de Jérusalem donnoit à ses cathécumènes dans ces belles instructions, conformes sans doute à celles qui se faisoient dans toutes les Eglises. " Point de honte de la Croix ; " si quelqu'un la cache, tracez-la, vous, manifestement " sur votre front... En mangeant, en buvant, en entrant, en sortant, avant de dormir, à votre lever, " faites sur votre front le signe de la Croix avec confiance....Le Christ a triomphé des démons par la " Croix : montrez-en hardiment le signe. En le " voyant, ils se souviendront du Crucifié ; ils le craignent, lui qui a brisé sous ses pieds la tête du dragon" St. Basile, après avoir rapporté le discours du

Sur le martyre de Gordius. Martyr Gordius, ajoute : " Ayant ainsi parlé, l'athlète de Jésus-Christ s'arme du signe redoutable de " la Croix, et alors, avec une grande fermeté d'âme, un " visage intrépide et sans changer de couleur, il s'avance

Sur l'Incarn. " avec joie au supplice."—" Au seul signe de la Croix, " dit St. Athanase, la magie perd ses prestiges, le " poison sa force, les idoles leurs adorateurs, et les " voluptés insensées leurs charmes et leurs appas.... " D'un seul signe de Croix le Chrétien repousse au

Hom. 6e sur l'épît. aux Rom. " loin les artifices du démon.... Car, dit Origènes, " telle est la puissance de la Croix, qu'en la plaçant " devant ses yeux et fixant l'attention sur elle de " manière à y considérer avec les yeux de l'esprit la " mort de Notre Sauveur, il n'y a ni concupiscence, ni " luxure, ni envie qui puisse l'emporter. Mais à la " vue de ce signe, toute la troupe charnelle du péché

Démonstrat. Evangeli, li. 6, dernier chap. " prend la fuite."—" Qui ne seroit frappé d'étonnement, s'écrie Eusèbe, en considérant que *tous ceux qui* " *ont cru dans le Christ*, se sont servis du signe salu-

" taire de la Croix, et que jadis Dieu l'avoit fait annon- Lettre XIV
" cer par son Prophète : Ils viendront, ils verront Isaïe, ch. 66 v. 18.
" ma gloire, et je laisserai un signe parmi eux."—
" A l'heure de la prière, nous dit Justin, nous tour- Quest. 118, 150.
" nons la face vers l'orient, et aussitôt de notre main
" droite nous nous marquons, au nom de Jésus-Christ,
" du signe qui nous est si nécessaire."

De cet usage primitif et général, il est arrivé que Julien, élevé dans l'Eglise, blâmoit les Nazaréens d'avoir abandonné la religion de leurs ayeux, et à la place du bouclier tombé du ciel, d'adorer le bois de la Croix, d'en tracer la figure sur leurs fronts, de l'appliquer sur les murs de leurs Eglises. St. Cyrille, loin de nier les honneurs rendus à la Croix, développe l'utilité dont elle étoit pour l'instruction du genre humain, et lui dit : " Eh ! voulez-vous donc que, répudiant ce bois St. Cyril. con Jul. l. 6.
" qui nous rappelle toutes les vertus, nous entretenions
" nos enfans et nos femmes des fictions mensongères de
" nos poëtes ?" Il est arrivé que les Payens accusoient les premiers Chrétiens d'honorer toutes les Croix et tous les malfaiteurs punis par ce genre de supplice :
" Celsus, disoit Origènes, raisonne à peu près comme Cont. Cel. li.
" certains ennemis de notre doctrine, lesquels sont
" assez stupides pour imaginer que nous honorons tous
" ceux qui sont mis en Croix, parce que nous rendons
" un culte à Jésus crucifié." Le Payen Cécilius fait aux Chrétiens le reproche d'adorer toutes les Croix :
" Non, lui répond Octavius, nous ne les adorons point, Dans Minutius Felix.
" et ne les désirons pas." Car ils ne les adoroient pas toutes indistinctement, mais celles qui étoient faites à l'imitation de la véritable. Enfin consultez les liturgies de toutes les Eglises au cinquième siècle : il n'en est

Lettre XIV. pas une où vous ne trouviez des prières, des bénédictions accompagnées de signes de Croix : de cette uniformité tout homme impartial et raisonnable doit conclure que cet usage tient à l'enseignement des Apôtres.

Ce qu'il y a sur cette question de bien remarquable, c'est que les anciens Iconoclastes, qui les premiers parmi les Chrétiens ont brisé, renversé les Images, ont toujours respecté la Croix : il y a plus ; et les Evêques du conciliabule de Constantinople, voulant donner une sanction sacrée aux absurdes décrets qu'ils venoient de porter, produisirent la croix, le livre des Evangiles, et obligèrent le peuple de jurer sur ces instrumens si vénérables, qu'ils tiendroient désormais les Images pour des idoles, et pour idolâtres ceux qui les honoreroient.

Hist. des Icon.

Anastase le Bibliothéc.

Je ne saurois m'opposer, me direz-vous, à la foule des autorités que vous venez de me faire connoître, et je ne puis disconvenir que dès la plus haute antiquité on a honoré la Croix. Mais il me semble que les Catholiques ont passé les limites, et que des hommages, vous en êtes venus à l'adoration. Nos Réformateurs en ont été justement scandalisés : et pour garantir plus efficacement les peuples de ce nouveau genre d'idolâtrie, ils se sont vus forcés d'en soustraire l'objet à leurs yeux.

Je le savois, Monsieur, vos Réformateurs ont renouvelé contre nous l'accusation que les Payens firent à nos ancêtres. Ceux-ci nous ont instruits à la repousser : notre foi, notre doctrine sont les mêmes que les leurs ; nos réponses le seront aussi. Nous dirons donc avec St. Athanase et toute l'Eglise : « Que si les Gentils « nous accusent de porter notre adoration au bois, « nous pouvons séparer devant eux les deux pièces qui « forment la Croix, et après en avoir détruit l'Image,

Quest. à Antiochus.

" jeter les deux pièces à terre, les fouler aux pieds : " preuve que notre vénération ne s'adresse pas au bois, " mais à la figure qui nous rappelle le Crucifié." Nous leur dirons avec St. Jérôme dans la vie de Paule. " Prosternée devant la Croix, comme si elle y voyoit " encore le Sauveur suspendu, elle adoroit." Nous dirons avec St Grégoire-le-Grand : " Nous nous pros- " ternons, il est vrai, devant la Croix, mais non comme " devant la Divinité." Nous leur dirons avec Léonce, Evêque de Napoli : " Quand vous verrez les Chré- " tiens adorer la Croix, sachez qu'ils rendent cette " adoration à Jésus crucifié, et non au bois : et qu'ils " font bien voir que leur adoration ne se termine pas " à une Croix, lorsqu'ayant séparé les deux bois dont " elle est composée, non-seulement ils ne l'adorent " plus, mais encore ils les jettent à terre ou au feu." Nous leur dirons enfin avec St. Ambroise : " Hélène " découvrit la Croix du Sauveur, elle adora Jésus- " Christ, et non pas le bois, ce qui eût été imiter " l'erreur des Payens ; mais elle adora celui qui avoit " été suspendu à ce bois."

Et cependant comme il est incontestable que les mêmes Pères et plusieurs autres (1) ont parlé d'adorer la Croix, et que nous-mêmes nous nommons une des cérémonies du Vendredi Saint l'adoration de la Croix, nous vous répondrons avec les Pères du 2e Concile de Nicée et tous les Théologiens instruits et de bonne

---

(1) Hélène agit avec sagesse en plaçant la Croix sur la couronne, " afin que la Croix du Sauveur fût adorée sur la tête des Rois :" St. Ambroise. Ibidem.

" Flecte genu, signum que crucis venerabile adora."—*Lactance.*

Lettre XIV. foi, que ces mots *adorer*, *adoration*, sont des expressions génériques, dont le sens est relatif à l'objet qu'on adore; (1) qu'appliqué à une des Personnes de la Tri-

---

(1) J'ai dit que les mots génériques *adorer*, *adoration*, se prennent en des significations différentes; en voici des exemples: Genèse, ch. 10. "Loth ayant aperçu les deux anges, se leva, alla au-devant d'eux Genèse, ch. 18. "et les adora en se prosternant." Abraham ayant vu venir ces trois hommes, courut à leur rencontre, "et adora, la face contre Genèse, ch. 23. "terre."—"Abraham se leva et adora le peuple de la terre."— Genèse, ch. 49. "Juda, les enfans de ton Père t'adoreront." Il est écrit que 2e Rois, ch. 18. David adora Saül; que Chusi adora Joab; qu'Achimaas adora le 4e Rois, ch. 4. Roi, qu'Areuna adora David, que Betsabée adora David, qu'Adonias adora Salomon, que les enfans des Prophètes adorèrent Elisée, en se prosternant, que la Sunamite tombant à ses pieds, l'adora: que Esth. ch. 3. tous les serviteurs d'Assuérus adoroient Aman, que Mardochée seul Antiq. liv. 13. refusoit de l'adorer: Voilà pour la Bible.—L'historien Joseph dit que les Juifs de Samarie et d'Alexandrie adoroient le temple de Garizim. Disc. 22. Grégoire de Naziance a dit que la mère des Macchabées adoroit les membres de ses enfans martyrisés. St. Basile exhorte à adorer la Crèche, quoiqu'il dise ailleurs: "Il m'est impossible d'adorer "rien de créé." St. Chrysostome, parlant des gens qui frottoient le front de leurs enfans avec la vase qu'ils prenoient au fond du bain, dit qu'il est bien déplorable de voir commettre une pareille Summus Eumdem Præsul adoravit. turpitude à des hommes qui adorent la Croix. Les chroniques et les historiens disent que Charlemagne fut adoré comme Empereur Poet. sex. voyez hist. des icono. li. 4. Mainbou. par Léon II, et qu'il fut adoré suivant la manière dont on avoit accoutumé d'en user envers les anciens Empereurs.

De l'aveu des savans de toute communion, le mot qui en Hébreu et en Grec signifie *adorer*, quand il est appliqué à Dieu, est le même qui est employé pour marquer l'honneur rendu aux Anges et aux hommes, dans les passages de l'Ecriture que j'ai cités, et dans un grand nombre d'autres que j'ai omis. Il falloit donc pour le traduire fidèlement, se servir partout *d'adorer*, *adorare*, comme a fait la vulgate. Mais les traducteurs protestants, qui ne vouloient

nité, il marque notre entière dépendance, le souverain domaine de Dieu, le culte de Latrie : mais qu'appliqué aux Saints, à leurs Reliques, à leurs Images, au Crucifix comme à la Croix, à l'autel, aux souverains, à leurs statues, etc., ce n'est plus qu'une vénération relative, un honneur civil ou religieux. A qui, je vous prie, convient-il de s'en rapporter sur le sens d'une expres- Lettre XIV.

---

pas que les Catholiques pussent s'autoriser de ces passages pour montrer qu'on pouvoit, comme l'Ecriture, appliquer ce terme aux Anges, aux hommes, aux choses vénérables, y ont substitué le mot de *prosterner, honorer.* Dans leurs premières versions ils avoient laissé le mot *adorer* en deux de ces passages, où il est dit de Miphiboseth et Joab qu'ils *adorèrent* David. Mais dans la version de 1588, qui est suivie aujourd'hui, ils l'ont supprimé. Partout où le mot *adorer* est pris en mauvaise part, ils n'ont eu garde de le changer : ainsi l'Ange rejette l'honneur que St. Jean lui défère, ils l'ont rendu par *adorer*; mais quand les Anges reçoivent et approuvent les mêmes honneurs, ils les rendent par le mot *prosterner*: dans les uns et les autres de tous ces passages, le mot est pourtant le même dans le Grec et l'Hébreu. Pourquoi ne l'est-il pas dans les versions protestantes? N'est-il pas clair qu'ils ont voulu que les peuples s'irritassent contre l'Eglise, toutes les fois qu'ils l'entendroient employer ce mot vis-à-vis des créatures? Mais que cette supercherie est pitoyable! Et qu'une cause est bien désespérée quand pour la soutenir auprès du pauvre peuple, on est contraint de s'abaisser à l'égarer de la sorte!—Cette remarque a été faite par un habile homme qui, après avoir été ministre Calviniste, a écrit contre cette communion un ouvrage qui ne sera jamais réfuté. Apocal. ch. 1[illegible] Desmahis.

Le ministre Aubertin, si estimé dans son parti, a prouvé au long par quelques-uns des exemples que j'ai cités, et par d'autres, " que " le mot *adorer* est souvent employé dans les livres saints et les " écrits des Pères pour exprimer la vénération due aux créatures, " aux choses religieuses et inanimées; et qu'il n'est ni purement un " hommage civil, ni l'adoration due à Dieu."

Lettre XIV. sion générique, sinon à ceux qui l'emploient? Prétend-on savoir mieux que nous-mêmes ce que nous voulons exprimer? N'est-il pas étrange qu'on veuille absolument que nous adorions le bois du Crucifix, quand nous savons et ne cessons de le dire, qu'en nous prosternant devant lui, c'est Jésus-Christ seul que nous adorons? Nous nous le figurons alors devant nos yeux, nous croyons le voir, nous le saisissons dans son Image, comme s'il y étoit effectivement; nous tombons à ses pieds, nous baisons ses plaies, nous les arrosons de nos larmes: moins heureux que la Magdelaine et Thomas, pour nous la scène se passe en idée: nous ne pouvons rien de plus. Qu'y peut-on trouver de trop? Comment veut-on surtout que nos hommages, nos adorations s'arrêtent à la matière sensible de la Croix, lorsque notre esprit et notre cœur sont fixés sur la personne de Jésus-Christ? "En vé-"rité cela fait pitié; et quand on songe que ces chi-"canes sont poussées jusqu'à rompre l'unité, cela fait "horreur." Bossuet.

Oh! si les Réformateurs n'en avoient voulu qu'aux torts réels des Catholiques, que ne leur disoient-ils ici: "N'avez-vous pas honte de vous nommer disciples de "Jésus-Christ, et d'abuser avec tant de légèreté de "sa Croix? D'où vient cette précipitation avec la-"quelle vous en multipliez le signe sur vous-mêmes? "D'où vient que ces prêtres à l'autel, et dans l'action "la plus auguste de leur ministère, l'ébauchent avec "une rapidité si indécente, si scandaleuse? Que "signifient cette agitation de main, cette vivacité de "mouvemens, répétés avant d'avoir été achevés? On "n'y découvre ni intention, ni forme, ni figure. On

" ne sait ce que vous voulez faire les uns et les autres: " vous-mêmes le savez-vous? Connoissez-vous le " signe que vous profanez? Savez-vous qu'il ren-" ferme une profession abrégée de votre foi, la Tri-" nité des Personnes en un seul Dieu, l'Incarnation, " les souffrances, la mort de Jésus-Christ, votre Ré-" demption, celle du genre humain? N'en est-ce " point assez pour vous faire rentrer en vous-mêmes, " pour retarder vos gestes, balancer l'habitude par le " recueillement, et vous avertir de procéder à ce signe " vénérable avec la gravité, le sérieux qu'exigent de si " hautes considérations?" Voilà les reproches qu'il falloit leur adresser, et qui malheureusement ne sont encore que trop mérités. Les Catholiques n'auroient eu d'autre réponse à y faire, que d'avouer leurs torts et de s'en corriger. Mais leur interdire cette profession de foi; proscrire une pratique aussi ancienne que l'Eglise; défendre à des Chrétiens le signe qui annonce le Christianisme, le signe qui nous munit contre les tentations et les dangers, qui fait la force du malade aux approches de la mort, du Martyr à la vue du glaive ou du bûcher; condamner au feu le Crucifix, Image de Notre Sauveur expirant pour nous; abattre la Croix, le trophée qui fait notre gloire, et notre espérance, (1) la Croix qui a sauvé le monde; la Croix qui le jugera, lorsque, dans les épaisses ténèbres où le flambeau du monde éteint nous aura laissés, elle ap-

(1) " A Dieu ne plaise que je mette ma gloire en autre chose " que dans la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ." Epît. aux Galates, ch. 6.

Lettre XIV. paroîtra tout-à-coup plus resplendissante que le soleil; quel inconcevable aveuglement! quel délire! et est-il possible que des Chrétiens en soient venus à un renversement d'idées, qui nous étonne encore autant qu'il nous consterne?

LETTRE XV.

Conclusion.

'ARVENUS ensemble au terme que nous nous étions roposé, souffrez, Monsieur, que je vous y arrête un ıstant. Jetons maintenant un regard en arrière, et vant de nous séparer, parcourons d'un coup-d'œil carrière que nous venons d'achever. Ainsi la léforme a débuté dans le monde par s'élever contre e qu'elle appeloit les abus de l'Eglise Romaine, contre es usages, des dogmes inconnus, disoit-elle, à l'antiuité chrétienne. Elle proclamoit qu'elle alloit rétalir la Religion dans sa pureté, en la déchargeant de out ce que les hommes y avoient ajouté, et s'en tenant niquement à la simplicité de la foi et du culte que es Apôtres avoient prêchée, et que les beaux siècles le l'Eglise avoient conservée. Elle donnoit à ces eaux siècles le nom d'âge d'or du Christianisme, t en étendoit l'époque jusqu'au quatrième Concile énéral inclusivement; époque jusqu'où elle avouoit ue la doctrine et le culte avoient été maintenus dans eur pureté, où avoient brillé les plus belles lumières e l'Eglise, et où Jésus-Christ avoit eu presque autant de Martyrs et de Saints, que de Docteurs et d'E- Lettre XV.

Lettre XV. vêques. Mais afin d'atteindre le but magnifique et désirable qu'elle annonçoit, la Réforme ne vouloit plus entendre parler de l'autorité de l'Eglise, de qui elle se plaignoit amèrement qu'étoient venues les additions pernicieuses : elle s'en rapporteroit doréuavant à ce qu'elle trouveroit écrit dans les livres saints, très persuadée que la Primitive Eglise s'y étoit exclusivement attachée ; et que ce qui ne se trouve point dans les Ecritures avoit été ajouté à sa croyance et à sa pratique dans les siècles d'ignorance et de corruption: Tels furent le langage et les principes de la Réforme.

Et qu'en est-il résulté ? Sous le prétexte d'élaguer les additions dont elle accusoit nos ancêtres, elle a retranché précisément ce que croyoit et pratiquoit cette Eglise Primitive, à laquelle elle prétendoit nous ramener. Vous en avez vu les preuves certaines et multipliées dans les longues dissertations où je suis entré pour vous. En effet la Réforme Calviniste et la vôtre ont abbatu la Croix partout où leur bras a été assez puissant pour renverser le scandale qu'elles en avoient pris : elles ont interdit aux Chrétiens d'en tracer le signe sur leurs fronts ; et vous avez vu ce signe, plus que parmi nous, en usage chez les premiers Chrétiens ; et vous avez vu la Croix dressée alors non-seulement dans les temples, dans les maisons, sur les murailles, mais aussi sur le diadême impérial de Constantin. La Réforme Calviniste n'a pas rougi de tourner en prévarication et même en idolâtrie, l'honneur fait aux Images de les placer dans nos temples ; et vous les avez vues dans les premiers temples chrétiens, appliquées même sur les vases sacrés aux tems apostoliques. La Réforme a traité de superstition

notre piété pour les Reliques des Saints ; elle a dispersé leurs ossemens et leur poussière comme les objets d'une vile idolâtrie : et vous avez vu les plus anciens fidèles receuillir avec dévotion les restes de leurs Martyrs, visiter leurs tombeaux, célébrer leur mémoire : vous avez vu les premiers autels élevés solennellement sur leurs Reliques. Lettre XV.

La Réforme a déclaré qu'invoquer les Saints, c'étoit se créer autant de médiateurs ; les substituer à la place des demi-dieux, et faire revivre une partie du paganisme dans le culte chrétien : et vous avez entendu l'antiquité les invoquer, les plus beaux génies de cet âge d'or demander leur intercession secourable. La Réforme s'est accordée à dire qu'il étoit fort inutile de prier pour les morts ; qu'on se faisoit une illusion douce, mais frivole, en s'imaginant qu'on les secouroit dans l'autre vie ; que le Purgatoire étoit un rêve débité par intérêt dans les tems de corruption : et vous avez entendu les Pères dans les plus beaux siècles, parler du lieu intermédiaire où les âmes sont *purgées* des moindres souillures ; et vous avez entendu les Chrétiens de toutes les communions, à l'entrée du cinquième siècle, réciter pour les morts, dans la liturgie, des prières ferventes, dont l'origine ne peut se trouver que dans l'enseignement apostolique. La Réforme, vous avez dû l'observer, en condamnant toute prière pour les morts, toute invocation adressée aux âmes bienheureuses, a isolé tristement les deux mondes l'un de l'autre, et dans ses conceptions retrécies, elle a borné la communion des Saints aux rapports terrestres et passagers des seuls contemporains entr'eux : tandis que la

Lettre XV. pure et primitive Eglise, en donnant aux morts ses prières, en demandant aux bienheureux les leurs, mettoit les deux mondes en commerce réciproque, en pieuse et tendre intelligence, et entretenoit ainsi le sentiment et la vie dans tous les membres du corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire, dans tout ce qui a existé et existera de vrais croyans depuis la création jusqu'à la consommation des siècles.

La Réforme s'est élevée avec fougue contre les Indulgences, et prenant l'abus pour la chose même, elle n'a su leur trouver d'autre origine que dans une sordide avidité pour le lucre : et vous en avez découvert la vraie source dans St. Paul même, vous en avez suivi le cours de siècle en siècle, et vous en avez remarqué les traces jusques dans les rigueurs de la pénitence canonique. La Réforme a, d'un seul trait, débarrassé les peuples des œuvres expiatoires, en leur persuadant que la satisfaction infinie de Jésus-Christ les dispensoit d'en faire une personnelle : et vous avez vu les saints Evêques des premiers siècles assujétir les pécheurs à de longues austérités, en leur faisant expressément une obligation de satisfaire à la justice divine pour les offenses qu'ils avoient commises. La Réforme a autorisé les peuples à secouer le joug de la confession, les uns prétendant qu'elle n'étoit pas nécessaire pour obtenir de Dieu la rémission de nos péchés, les autres qu'elle étoit une pure invention des Papes, pour mettre les consciences à la torture ; et vous avez vu les plus grands docteurs de l'Eglise insister sur la nécessité de confesser le plus exactement possible nos fautes aux prêtres, pour en obtenir de Dieu le pardon ;

et vous avez compris que dans l'ancienne discipline, la confession faite en public supposoit toujours la confession précédemment entendue par les prêtres.

La Réforme s'est divisée sur le grand article de l'Eucharistie : Luther retenant la réalité de la présence, Zwingle et Calvin la rejetant avec le changement de substance, l'autel, le sacrifice et l'adoration : et vous avez vu la Primitive Eglise, en opposition aux uns et aux autres, enseigner ses néophytes à croire tous les mystères, malgré leur hauteur et leur opposition au sens humain : vous avez vu toutes les liturgies du monde les retracer dans les caractères les plus frappants, et ce concours des communions ennemies au 5e siècle, démontrer la source commune et apostolique de cette croyance : vous l'avez encore reconnue, cette même croyance, sous le secret que les fidèles en gardoient inviolablement entr'eux ; secret inintelligible, inexplicable dans les idées de la Réforme, et qui nécessairement ne pouvoit recéler que nos mystères.

La Réforme, timide dans ses premiers pas, sembloit n'attendre que le jugement de l'Eglise pour s'y soumettre ; mais le prenant ensuite sur un ton plus haut, elle n'a pas voulu de tribunal au-dessus de sa tête, elle a dirigé ses attaques contre toute autorité suprême, infaillible : et vous avez vu l'antiquité recourir à cette autorité, l'invoquer contre les erreurs naissantes ; vous avez vu l'Eglise, d'abord dans sa dispersion, nécessitée par les circonstances, et puis dans les Conciles Généraux, exercer cette autorité suprême, et foudroyer les hérésies par ses décrets. La Réforme, mal assurée dans ses principes, a paru quelquefois

Lettre XV. admettre les Traditions non écrites, et plus souvent a déclaré qu'elle ne connoissoit d'autre règle de sa foi que les Divines Ecritures : et vous avez vu toute l'antiquité former sa croyance sur le double dépôt de la Révélation, sur les vérités écrites, et sur les vérités traditionnelles. La Réforme s'est fait fort d'avoir en main la clef des Ecritures, de pouvoir la communiquer à tous les individus ; et d'accorder à chacun le droit qu'elle s'arrogeoit d'entendre, d'expliquer les livres saints, suivant la lumière de l'esprit particulier ; et vous avez vu toute l'antiquité opposer à ce principe de désunion et de discorde, la voix de l'Eglise Universelle, et regarder comme excommuniés ceux qui, s'obstinant dans des explications de leur propre choix, refusoient opiniâtrément de soumettre leurs opinions privées à l'enseignement général des Evêques. La Réforme n'a pas craint de briser les liens de l'unité, et de mettre en avant divers prétextes pour justifier sa séparation, jusqu'à prétendre qu'elle étoit devenue pour elle d'un devoir indispensable : et vous avez entendu les plus grands docteurs de l'Eglise Primitive enseigner uniformément qu'il ne pouvoit jamais y avoir une raison légitime de rompre l'unité ; que le schisme est l'attentat le plus opposé à l'esprit et au but de la Révélation, et de tous les forfaits le plus funeste, le plus impardonnable. Enfin la Réforme nous montre dans ses auteurs, ici des Religieux, des Prêtres sans mission, là des magistrats civils, des assemblées de laïcs sans ombre de compétence au spirituel, tranchant sur la discipline, sur le dogme, chacun façonnant l'Eglise à sa manière, tous en révolte ouverte contre ceux a qui il a été dit : " Qui vous méprise

" me méprise." Et vous avez vu l'antiquité chrétienne, fidèle à l'institution de Jésus-Christ, reconnoître exclusivement l'autorité spirituelle des Apôtres, de leurs successeurs ; vous avez vu les premiers empereurs chrétiens attendre leurs jugemens, s'y soumettre eux-mêmes les premiers, et ordonner la même soumission à leurs sujets. Lettre XV.

Il est donc vrai, Monsieur, qu'en prétendant vous ramener à la foi primitive, la Réforme vous en a précisément écartés : il est donc vrai que, dans toutes les matières qu'elle a remuées contre nous, il n'en est pas une où vous ne la voyiez aux prises et en contradiction avec l'antiquité. Le fait est certain ; et il a été aperçu par grand nombre de vos plus habiles docteurs, au point qu'il suffiroit de leurs témoignages particuliers pour établir chacun des articles que nous avons examinés. Souvenez-vous ici de Middleton, qui lisoit si visiblement dans les premiers siècles tous les articles retranchés par votre Réforme, qu'il ne trouva d'autre moyen de la soutenir, que d'effacer d'un seul trait tous les documens des Pères à la fois, et de n'avoir absolument aucun égard à leurs traditions et leurs témoignages. (1)

Mais comment ? me direz-vous : les chefs de la Réforme et nos propres Evêques réformateurs passent généralement parmi nous pour avoir été des hommes

(1) Middleton a vu juste, en jugeant que la Réforme et la Primitive Eglise étoient incompatibles, et qu'on ne sauroit s'attacher à l'une et à l'autre ensemble. Son délire et son extravagance toute particulière ont été de donner la préférence à la Réforme.

Lettre XV. d'un esprit supérieur, des docteurs éminents dans la science ecclésiastique : et vous venez de me les présenter comme des gens qui l'auroient ignorée ! A vous entendre ils n'auroient eu nulle connoissance de la doctrine qu'ils vouloient faire adopter, la seule et la même qu'ils vouloient rétablir dans le monde. En vérité cela n'est pas concevable.

Je vous en vois fort étonné, Monsieur ; et je m'y attendois. Vous le serez peut-être encore plus, quand je vous dirai que pour moi je ne le suis nullement. Je m'explique très-naturellement les méprises et les erreurs de fait, dans lesquelles ils ont donné. Il faut bien se garder de croire que de leur tems on eût sur l'antiquité les notions exactes que nous avons acquises depuis. L'invention de l'imprimerie ne date guères que de quelques soixante années avant la Réforme. La plus grande partie des monumens de l'Eglise, des ouvrages des Saints Pères, n'avoit pas encore vu le jour. Les bibliothèques n'étoient pas ce qu'elles sont devenues : elles ne contenoient presque que des manuscrits souvent incorrects, toujours pénibles et longs à déchiffrer. Les liturgies Orientales, monumens si précieux, si instructifs, étoient totalement ignorées, et n'ont cessé de l'être qu'un siècle plus tard. Ainsi, quelques habiles que vous supposiez vos Réformateurs pour le tems où ils viennent, ils ne furent pas à portée d'acquérir sur l'antiquité chrétienne des connoissances justes et étendues : ce fut moins leur faute que celle de leur siècle. (1)

---

(1) On sait d'ailleurs que, pour se donner auprès des peuples plus de relief et de crédit que leurs adversaires, les Réformateurs se tournèrent généralement à l'étude du Grec et de l'Hébreu, fort

Mais peu à peu les ouvrages des Pères, les actes de l'histoire ecclésiastique, conservés jusqu'alors en manuscrits, passèrent à l'impression et virent le jour. Des hommes d'un travail infatigable, guidés par les règles d'une critique saine et judicieuse, en redonnèrent ensuite des éditions plus correctes : elles se multiplièrent, elles furent dans la main et sous les yeux des docteurs de tous les partis. Tous y cherchèrent les dogmes de leur communion ; la rivalité anima leurs études, et produisit de part et d'autre des traités nourris de la science ecclésiastique, et pleins de la belle antiquité. En France, parmi les Catholiques, parurent deux éminents théologiens, venus presqu'en même temps de la Réforme, le Cardinal du Perron et le Père Morin : le Père Petau, plus savant encore, les suivit de près ; son siècle, qui fut le grand siècle de la France, enrichit l'Eglise Gallicane d'un Vausleb, d'un Abbé Renaudot, d'un Père Le Brun, qui firent revivre les liturgies Lettre XV

négligés alors, et publièrent sur les originaux de nombreuses traductions du Vieux et du Nouveau Testament. Calvin, par exemple, n'avoit guères étudié que les belles-lettres, le droit et les langues, lorsqu'à l'âge de 30 ans il publia ses Institutious, commençant ainsi de dogmatiser, avant d'avoir fait quelqu'étude sérieuse de la théo logie. Luther, élevé d'abord pour le barreau, effrayé ensuite du coup de tonnerre qui tue son ami à ses côtés, renonce aux affaires et au monde, se réfugie dans un cloître (quel début pour un telle fin, ô Providence), s'y occupe sérieusement de théologie, en donne des leçons et prêche avec célébrité. Il lisoit beaucoup St. Augustin, et n'étoit pas sans doute étranger à quelques autres Pères. Mais la difficulté des circonstances, la rareté des ouvrages imprimés, ne pouvoient lui permettre qu'une connoissance très-imparfaite de l'antiquité, lorsqu'à 32 ans il commença de publier ses opinions, et parla de mettre l'univers en Réforme.

Lettre XV. Orientales ; des deux célèbres amis Arnauld et Nicole, qui ont mis dans un ordre et un jour admirables tout ce qui, sur les grandes questions de controverse, a été cru et enseigné depuis l'origine du Christianisme, et de cet incomparable génie auquel le ciel donna de fixer l'opinion sur les nombreux sujets qu'il a traités, comme aussi de poser les bornes de l'éloquence chrétienne. Du côté des Calvinistes, Aubertin, Daillé, Claude ont fait aussi paroître une instruction fort étendue sur les Pères. L'Espagne a eu ses savants controversistes ; l'Italie son Bellarmin ; l'Allemagne ses Wallemburgs, etc. pour les Catholiques ; ses Kemnitius, ses Callixtes, etc. pour les Protestans : et votre patrie, Monsieur, (car assurément ce ne sera pas moi qui refusera à l'Angleterre d'avoir produit des hommes très-distingués dans toutes les branches de la littérature et les sciences) peut s'honorer d'avoir eu entre autres les Docteurs Forbes, Montagüe, Pearson, Bull, Thorndike, Heylin, Collyer, Samuel Parker, Beveridge, Cave, Grabe, etc., pour lesquels l'antiquité chrétienne n'a point eu de secrets, pour ainsi dire Tous ces hommes de talens et d'un profond savoir ont travaillé à l'envi les uns des autres, ont recherché, pénétré tous les actes, les écrits volumineux des premiers siècles ; les Catholiques, pour justifier au-dehors l'apostolicité des dogmes, dont ils étoient eux-mêmes très-assurés d'avance, par l'enseignement uniforme et perpétuel de l'Eglise ; les Protestans au contraire pour opposer témoignages à témoignages, affoiblir la force de nos citations, enlever, autant que possible, à nos dogmes leur date apostolique, leur en substituer une plus récente, et maintenir ainsi l'honneur du parti dans lequel ils se trouvoient engagés : quoique pourtant plusieurs de nos

adversaires, surtout parmi vos compatriotes, je le remarque à leur gloire, n'ont pas fait difficulté d'avouer, tantôt sur une question, tantôt sur une autre; et en les réunissant, à peu près sur toutes, que l'Eglise Primitive avoit enseigné ce que nous enseignons. Quoiqu'il en soit, de tant de recherches infatigables et de discussions opposées, les faits ont acquis toute la certitude, dont ils sont susceptibles; sur chacun des articles qui nous divisent on a réuni tout ce qui s'y rapporte dans les actes connus et existans : on a rassemblé pour et contre ce que les Pères en ont enseigné. Il ne reste plus de découvertes à y faire, plus de recherches nouvelles à poursuivre. Tout est sorti, tout est venu à la lumière. Il ne faut aujourd'hui pour s'instruire et se décider, qu'un peu d'application et beaucoup de candeur.

Ces observations, vraies et purement historiques, doivent vous convaincre à présent, Monsieur, que la Primitive Eglise ne pouvoit être que très-imparfaitement connue à l'époque où la Réforme entreprit de nous y ramener: elles doivent vous donner à connoître qu'en se vantant de dissiper les ténèbres, la Réforme en étoit elle-même couverte. Quelle si grande merveille, que s'avançant toujours dans l'obscurité avec une hardiesse présomptueuse, elle soit sortie de la route; et que cheminant à l'écart, elle ait fait tant de faux pas, de bévues et de méprises? Elle décidoit, sans hésiter, des questions qu'elle s'imaginoit connoître : elle tranchoit avec cette confiance assez ordinaire aux gens, qui se croient sûrs de leur fait, précisément parce qu'ils l'ignorent. Sa marche a donc été nécessairement fautive, son œuvre incorrectement ébauchée. Il est vrai que par la contestation, elle a aiguisé les

Lettre XV. esprits, provoqué le travail, amené la science ecclésiastique, accéléré le progrès de la lumière, j'en conviens : mais convenez aussi que cette lumière la tue. L'éclat qui en rejaillit a mis en évidence la fausseté de ses allégations ; et il est démontré qu'elle n'a pas élevé un différend de quelque importance contre nous, où l'erreur ne soit de son côté.

Mais à présent, ce qui me paroît tenir du prodige, c'est que des hommes aussi instruits que plusieurs le sont, et que tous peuvent l'être aujourd'hui, s'attachent encore aux opinions de gens qui ne l'étoient pas et ne pouvoient pas l'être ; que des hommes clair-voyants et marchant à la lumière, se laissent guider par des aveugles, dont les essais et les efforts pour sortir de leurs ténèbres prouvent à chaque pas combien ils y étoient enfoncés ; ce qui tient du prodige, c'est qu'un siècle, devant lequel sont ouvertes toutes les sources de connoissances, s'obstine à suivre un siècle où elles étoient encore presque toutes fermées. Qui voudroit aujourd'hui soutenir ces 39 articles dressés par des hommes qui, sans avoir jamais eu droit de s'en mêler, et sans le savoir peut-être, y entassèrent erreurs sur erreurs ? Ils se sont ouvertement constitués en schisme contre leurs Evêques légitimes, contre l'Eglise Universelle, et n'ont pas compris que de tous les excès le schisme est le plus attentatoire aux vues de Jésus-Christ, au but de sa Révélation. Ils ont nié l'autorité de l'Eglise, parce qu'ils étoient en révolte contre elle ; et n'ont pas connu qu'elle étoit à jamais inébranlable, parce qu'elle est affermie sur la parole et les promesses de son Divin Fondateur. Ils ont enseigné que tout l'essentiel étoit dans l'Ecriture ; et n'ont pas vu qu'ils donnoient un démenti formel à cette Ecriture, qui leur

commande aussi de croire à la parole non écrite. Ils ont traité de fictions mensongères, d'illusions opposées à la parole de Dieu tout ce que nous pratiquons et nous enseignons sur les Indulgences, le Purgatoire, l'invocation des Saints, l'honneur de leurs Reliques, de leurs Images ; et n'ont pas vu ces différents articles dans l'enseignement apostolique, et n'ont pas su qu'en le suivant nous nous conformons à l'Eglise Primitive, à la parole non écrite, qui n'en est pas moins la parole de Dieu. Ils ont passé sous silence la confession, et n'en ont pas soupçonné la nécessité, dont vous avez reconnu les preuves. Ils ont rusé sur la présence réelle, et rejeté ouvertement la Transubstantiation, comme des gens qui n'ont pas compris l'Ecriture, ont ignoré les liturgies, les institutions apostoliques, et l'enseignement réel de l'antiquité. (1) Lettre XV.

(1) Que seroit-ce encore si j'avois relevé les erreurs qu'ils ont enseignées sur le nombre des livres saints, celui des sacremens, la communion sous les deux espèces, la réserve de l'hostie consacrée, la mission canonique, qu'ils avouent nécessaire et qu'ils n'avoient pas eux-mêmes ; les effets de l'excommunication qu'ils reconnoissent, et qu'ils n'ont pas sentis sur leurs propres têtes ; ce pouvoir illimité, dans *toutes* les causes ecclésiastiques déféré au souverain temporel, et en même tems toute espèce de juridiction enlevée au successeur de Pierre, etc. etc. Et encore sur le droit réclamé pour chaque Eglise de se réformer : eh ! quoi ! jusqu'à faire schisme avec l'Eglise Universelle ! Mais d'ailleurs si chaque Eglise a droit de se réformer, elle a donc aussi celui de re repousser une Réforme qu'elle désapprouve ; et c'est ce que fit l'Eglise Anglicane en 1558 par ses Evêques, et par les deux chambres de la convocation, que les intrus de 1562 ne purent jamais avoir droit de démentir.

" Si dans ce siècle d'expérience, de lumière et d'érudition, ils " (les Anglicans et les Réformés) consentoient à reviser des articles " d'une époque beaucoup moins éclairée, j'ose avancer, d'après les " progrès que nous avons faits dans toutes les branches de science,

Lettre XV. S'il avoient pu mieux connoître tout ce que les Pères nous ont laissé, s'ils avoient eu devant eux les monuments que nous possédons imprimés, les recueils, les dissertations savantes auxquelles leurs méprises ont donné lieu; ils auroient adopté d'autres principes, établi une doctrine bien différente; on ne sauroit en douter, si on ne leur refuse pas l'honneur de les croire, si on les suppose guidés par la bonne foi et non par des vues d'intérêt.

Car évidemment au tems où nous sommes, il faut fermer les yeux à la lumière, ou les détourner de leurs articles. Il faut renoncer à la science ou à leur travail; à tout ce que l'on a appris, à tout ce qu'on a lu ou à ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont dit. Gémissons sur les erreurs et les fautes où ils sont tombés par le malheur et l'ignorance de leur siècle: mais cessons de les partager, et de les prolonger. Il est tems assurément de s'en affranchir: il est tems de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à une séparation amenée sous des auspices si défavorables et si trompeuses. (1)

" particulièrement de la théologie, qu'ils penseroient bien autrement " aujourd'hui sur ces matières que ne firent autrefois leurs aveugles " et ignorants prédécesseurs, surtout s'ils vouloient se défaire de " préjugés, où l'habitude a plus de part que le jugement." Je me flatte que Dodwell ne me sauroit pas aujourd'hui mauvais gré de l'application que je fais de ses paroles, pag. 257. *Discourse on the late English Schism, Lond.* 1704, *in* 8vo.

(1) Il ne m'appartient pas d'indique ces mesures. Mais l'instruction une fois répandue et les esprits préparés, je concevrois que la réunion ne seroit pas une affaire fort épineuse à traiter. Que l'on ne prenne que strictement les dogmes définis, suivant les règles si judicieuses de Véron; cela suffiroit. En retour, nos principes nous permettent les plus grandes concessions dans les objets de dis-

Les tentatives si souvent essayées par les Protestans pour se réunir entre eux, n'ont prouvé jusqu'ici que le sentiment du besoin qu'ils avoient de l'unité, et des motifs irrésistibles qui en établissent l'obligation. Ils ont toujours manqué leur but, et ne devoient point l'atteindre, parce qu'ils n'ont jamais pris la route, qui seule pouvoit les y conduire, et qui leur a pourtant été tracée par des hommes éminents de leurs propres communions. Qu'ils me permettent ici de leur rappeler l'opinion de deux personnages, auxquels ils ne refuseront sans doute ni candeur, ni force d'esprit, ni supériorité de lumières. « Il est clair dans l'opinion « de Grotius, et de plusieurs autres avec lui, que les « Protestans ne seront jamais unis entre eux, jusqu'à « ce qu'ils ne s'unissent avec ceux qui tiennent à la « chaire de St. Pierre, sans laquelle on ne peut es- « pérer aucun accord, ou gouvernement commun parmi « les Chrétiens. C'est pour cela qu'il souhaiteroit de « voir disparoître la scission actuelle avec les causes « qui l'ont fait naître. Entre celles-ci on ne sauroit « compter la Primauté du Pape réglée suivant les « canons ; ainsi qu'en est convenu Mélanchton, qui « alla même jusqu'à regarder cette primauté comme « essentielle au maintien de l'unité. Ce ne seroit « point là enchaîner l'Eglise aux pieds du Saint- « Père ; ce seroit simplement rétablir l'ancien et res- « pectable ordre de choses.» (1)

---

cipline, tels que la communion sous les deux espèces, le mariage des Ecclésiastiques, le service divin en langue vulgaire, toutes les cérémonies, les vêtemens, les ornemens des prêtres, des autels, des Eglises, etc. Et comme la foi réside et se renferme dans la partie intellectuelle, le changement seroit presque invisible. Le culte resteroit à l'œil, à-peu-près ce qu'il est.

(1) Grotius, 1ère répliq. à Rivet, p. 57.

Lettre XV. " Dès qu'il est convenu dans l'Eglise Anglicane " que l'on peut et que l'on a toujours pu se sauver " dans l'Eglise Romaine, il est hors de doute pour " moi que nulle Eglise ne sauroit se séparer de la " Romaine, sans se constituer nécessairement par ce " seul fait schismatique devant Dieu." (1)

" C'est par attachement pour la Réformation que " j'insiste sur un principe, qui peut servir à nous " réunir à l'Eglise de Rome: très-convaincu comme " je le suis qu'autrement nous ne serons jamais bien " unis entre nous-mêmes; et que non-seulement no-" tre Réformation, mais encore le Christianisme que " nous professons en commun, se perdront par nos " divisions, qui n'auront jamais de terme que dans la " réunion avec Rome." (2)

Jamais époque ne permit autant que la nôtre, ce semble, d'espérer ce retour universel à l'unité. L'éloignement où nous sommes de celle qui la rompit, a refroidi les têtes échauffées jadis par des animosités violentes. Seulement, redevenus calmes, ne devenons pas indifférents. Rendons-nous à la vérité qui se découvre à nos yeux. La repousser est un crime sans excuse et sans remède: l'embrasser, un devoir, un bonheur. Ai-je besoin de le redire à un peuple qui l'aime, à un peuple plus fait peut-être que tout autre pour la sentir; et qui l'auroit déjà reconnue, si les préjugés, dont l'effet est toujours de nous offusquer la vue, ne l'avoient empêché jusqu'ici de l'apercevoir. Ces préjugés conçus contre nous et notre croyance paroissent

(1) Thorndyke, *on Forbearance*, p. 19.

(2) Idem, ib. page 33.

maintenant s'être dissipés en partie. Les Anglois (1) ont vu aborder sur leurs rivages une nuée de prêtres catholiques, que la Providence, par des vues de bonté et de salut pour les proscrits et les protecteurs, avoit jetés sur leur île hospitalière. Les marques de compassion et de générosité qu'ils ont données à notre clergé malheureux, portent à juger qu'ils ne l'ont pas trouvé ce qu'ils le croyoient être. En communiquant avec lui pour alléger sa misère, ils lui ont découvert des vertus qui ont gagné leur estime. Ils ont pris de lui et de ses principes religieux une opinion moins défavorable ; l'instruction acheveroit aisément le reste. Peut-être aussi la Providence, dans ses desseins toujours admirables, n'a-t-elle permis de nos jours l'abaissement temporel du chef de son Eglise, et ne lui a-t-elle donné, dans un délaissement absolu, une fermeté si héroïque, qu'afin d'inspirer à ceux qui lui sont devenus étrangers, une haute estime de sa dignité, et leur faire oublier l'inquiétude qu'ils en avoient autrefois conçue : peut-être encore voudra-t-elle un jour accepter leur appui, pour replacer sur son siége le successeur de Pierre, afin de les amener plus doucement à une réconciliation totale avec lui, par la pente qu'elle nous donne vers ceux que nous avons en l'avantage de servir et d'obliger. Lettre XV.

Si j'envisage les deux chambres de la législation, je vois dans la première ce que le royaume possède de plus illustre, et dans l'une et l'autre des hommes d'un

(1) Ceci s'applique à-peu-près également aux habitants de la Hollande, des divers états de l'Allemagne, de la Suisse, de la Saxe, du Brandenburg, etc.

Lettre XV. mérite et d'un savoir distingués, dont les suffrages sont publiquement acquis à tout ce qui est bon, juste, et par là véritablement utile ; et dont les savantes discussions ne tardent point de se répandre, de porter l'instruction au-dehors, et la lumière aux extrémités de l'empire. Qu'il vienne en tête à quelqu'un des membres, je le suppose, d'y lever la question suivante : " Jésus-Christ a-t-il confié l'administration de son " Eglise, le dépôt de sa doctrine au parlement, lui a-t-" il donné le droit de prononcer sur la foi, les hérésies, " l'ordination, la mission, la destitution des Evêques, " etc. Lui a-t-il donné cette juridiction spirituelle " avec pouvoir de la déléguer au chef suprême de " l'état ?" Je suis convaincu qu'il exciteroit un rire universel dans la chambre, et n'en obtiendroit pas d'autre réponse. Les limites de l'une et l'autre autorité sont aujourd'hui trop bien marquées pour être confondues ; et le parlement, qui peut tout dans l'ordre temporel et social, sait bien qu'il n'a reçu de Jésus-Christ nulle puissance spirituelle. Il sait que ce n'est point à lui que le Sauveur a dit : " Allez, enseignez " les nations, je suis avec vous jusqu'à la consomma-" tion du siècle. Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous " méprise, me méprise : comme mon père m'a en-" voyé, je vous envoie ; paissez mes brebis, paissez " mon troupeau, il n'y aura qu'une bergerie, un seul " pasteur, etc." (1) Et cependant le parlement de

---

(1) La faction dominante qui en 1790 voulut donner au clergé de France une constitution qu'elle appela civile, étoit composée comme on sait, de mécréants avoués, d'hommes perdus, de fanatiques entraînants et d'esprits foibles entraînés. Elle s'étoit saisie

1558 ignora ces vérités simples, ou se conduisit du moins comme s'il les avoit ignorées. Il s'empara de la juridiction donnée par Jésus-Christ à ses Apôtres et à leurs successeurs, et la plaça sur la couronne. Elisabeth eut l'air de s'en croire suffisamment investie : car elle la mit pleinement en œuvre, telle qu'on la lui avoit donnée, telle expressément que son frère et son père l'avoient exercée. (1) Cette usurpation de l'autorité spirituelle, et le transport qui s'en fait à la couronne répugnent également à l'ordre, à la disposition de Jésus-Christ. Tout ce qui s'est passé en conséquence sous Elisabeth a été fait sans droit, sans ombre de compétence possible : tout y est radicalement nul dans le principe, nul tant qu'il existe, nul tant qu'il existera. Ces vérités ne sont pas moins claires à l'esprit que le jour l'est à nos yeux. Je le dirois donc au parlement actuel avec une humble et ferme confiance, si j'avois l'honneur d'appartenir à ce corps le plus ancien, le plus éclairé, le plus intègre du monde, à ce corps que nul Anglois ne révère et n'honore plus que je le fais ; je lui dirois qu'il est d'un devoir indispen- Lettre XV.

de l'autorité la plus absolue : mais elle n'osa jamais s'attribuer la juridiction spirituelle : elle protesta qu'elle n'avois point prétendu l'exercer, et déclara même en principe, que cette juridiction n'étoit aucunement de son ressort. Elle savoit bien qu'il lui eût été impossible de persuader le contraire à une nation élairée, qui avoit tant lu les ouvrages de Marca et de Bossuet.

(1) Voyez l'avertissement qu'Elisabeth ajouta à ses injonctions, la première année de son règne, et l'Acte du Parlement " pour as- An 1562.
" surer la puissance souveraine de la Reine sur tous les états et les Anti. c. 14.
" sujets de ses Domaines."

Lettre XV. sable pour lui d'abolir l'attentat de 1558. Car en principe de morale et d'équité, maintenir et conserver un établissement, reconnu anti-chrétien, quand on a le pouvoir de le supprimer, n'est pas moins condamnable, que d'avoir été le premier à le mettre sur pied.

Si j'envisage *l'Eglise établie*, (1) je vois qu'elle porte en son sein le principe de sa destruction, dans cette liberté de se faire une religion et un culte qu'elle ne sauroit dorénavant contester à personne, après se l'être accordée à elle-même : peut-être y auroit-elle déjà succombé, si le parlement qui la créa ne lui avoit transféré sa protection, en la retirant à celle qu'il venoit de supprimer, je veux dire si en repoussant l'ancienne Eglise hors de la constitution, il n'y avoit appelé et mis la nouvelle à sa place. Mais cette protection, quelque puissante qu'elle soit,

(1) J'ai été à portée de connoître plusieurs membres des deux ordres de son clergé ; et je dois dire que j'ai trouvé dans la plupart, des hommes recommendables par la décence de leurs mœurs, la gravité de leur maintien, l'ordre et l'économie de leurs familles, par la culture et la sagesse de leur esprit, par le goût pour l'étude et l'instruction, mais trop généralement dans les sciences naturelles, mathématiques, chimie, botanique, minéralogie, etc.

Il est bon que le Clergé ait des hommes qui excellent séparément dans les sciences humaines : mais le grand et très-grand nombre devroit s'appliquer à l'Ecriture Sainte, aux monumens de l'histoire ecclésiastique, à la théologie enfin, presqu'abandonnée en Angleterre. Je l'ai remarqué avec peine ; et j'ai eu regret de trouver dans les belles bibliothèques d'Oxford et de Cambridge, les superbes éditions des Pères et des Conciles couvertes d'une épaisse et indigne poussière.

ne sauroit la garantir du vice radical qui la travaille et la mine intérieurement. Depuis son origine, elle voit ses enfans l'abandonner peu-à-peu, passer tantot à une association, tantot à une autre ; et les sectes rivales se grossir de ses pertes. Combien n'en a-t-elle point à regretter par les nombreuses conquêtes que ne cesse de faire sur elle la seule société des Méthodistes ? Ceux-ci avoient déjà, de mon tems, acquis des accroissemens considérables : à Londres, des flots de peuples se portoient vers leurs chapelles, et à la sortie inondoient les passages. La même affluence les accompagnoit dans les villes de province : je les ai vus s'étendre aussi et se propager dans les campagnes, détacher des paroisses un grand nombre de leurs habitans. Si ce que j'entends dire depuis mon départ est vrai, on peut déjà presque calculer l'époque peu éloignée où les Evêques et le clergé établis se trouveront dans la solitude au milieu de leurs vastes basiliques. Que peuvent-ils opposer aux progrès de cette secte envahissante ? Les Méthodistes ne diront-ils pas toujours qu'ils font légalement usage de la liberté que la Réforme accorde à tous les siens, et sans laquelle la Réforme elle-même n'auroit pris pied nulle part, celle de faire son salut et de servir Dieu à sa guise ? Mais le remède se trouvera, j'espère, dans l'excès même du mal. L'Eglise établie doit commencer à se convaincre, et se convaincra tous les jours davantage, par la plus sensible des preuves, l'expérience, que toute la Réforme porte sur un principe de divisions, de discordes intestines, de mort ; qu'il est impossible de retenir les hommes dans l'ordre et dans l'ensemble, dès que la carrière est ouverte à

Lettre XV. leur naturelle et libre impétuosité. Elle sentira enfin qu'elle ne peut éviter sa ruine et sa dissolution, qu'en retournant sur ses pas ; en revenant au point d'où elle est partie, en reconnoissant et partageant elle-même cette autorité suprême et salutaire qui, seule, peut contenir les hommes en un seul corps, et que, dans cette vue, Jésus-Christ a donné effectivement à son Eglise, afin qu'elle pût maintenir l'harmonie et l'unité d'une extrémité du monde à l'autre.

Enfin si je considère l'Empire Britannique, j'aperçois un peuple dont toutes les classes sont plus instruites qu'elles ne le sont ailleurs ; dont les individus, ayant généralement l'habitude de la discusssion et des affaires, le besoin du calcul et de la réflexion, doivent être moins opiniâtres dans les préjugés, plus faciles à recevoir les impressions de la vérité, plus susceptibles de s'en laisser convaincre. Qu'une nation de ce caractère solide vienne à réfléchir impartialement sur les effets de la Réforme, dans sa patrie et dans l'étranger elle reconnoîtra qu'en religion, ses retranchemens, loin d'être avantageux, comme on se l'étoit persuadé, ne sont que des biens imaginaires, des maux réels, et souvent des altérations essentielles dans la doctrine révélée ; je l'ai prouvé : qu'en politique, elle a inondé le monde d'un déluge de calamités. Je ne me plais point assurément à m'exagérer ses torts, ni à lui en chercher qu'elle n'auroit point. Mais n'est-il pas vrai que si elle n'avoit jamais paru, l'Irlande n'auroit pas été la plus misérable de toutes les contrées connues sous le ciel : et n'auroit point savouré pendant plus de deux cents ans toutes les horreurs des guerres et oppressions civiles, dont l'origine est dans l'acharnement

qu'on mit à y forcer la multitude de recevoir et d'adopter contre ses principes et sa conscience une religion nouvelle, venue elle-même au monde en proclamant à tous les peuples la liberté de servir Dieu, chacun à sa mode? N'est-il pas vrai que l'Ecosse n'auroit pas été bouleversée, mise en feu par les prédications d'un Knox, d'un Willok, par leurs libelles et ceux de Buchanan, par les révoltes artificieusement préparées, les calomnies profondément scélérates de Murray, Morton, Lethington, etc.; que la belle et infortunée Marie Stuart n'auroit pas été forcée de fuir devant ses sujets rebelles, d'aller implorer un asyle chez une cousine qui la reçut en rivale, et après dix-huit années de captivité, de poser sa tête innocente (1) et royale sous la hache d'un bourreau? N'est-il pas vrai qu'en Angleterre Marie n'auroit pas allumé des bûchers, Elisabeth dressé des tortures et des gibets, changé le culte Catholique en crime d'état; Charles Premier ne se seroit pas vu, après une rébellion de dix années, emprisonné, jugé et traîné par ses sujets sur un échafaud; Jacques II n'auroit pas été contraint, pour éviter le sort de son père, d'abandonner ses états et sa couronne; l'un et l'autre, souverains dans un pays où les ministres seuls sont responsables, où la personne des Rois est inviolable, et même par la loi, inhabile à mal faire? N'est-il pas vrai que l'Allemagne n'auroit pas vu les nombreux Etats qu'elle renferme

Lettre XV.

The King ca[n] do no wrong, est la maxi[me] antique de l'Angleterre.

(1) Voyez Whittaker, Tyler, Stuart, et non pas Hume, Robertson, etc., convaincus d'erreurs sur l'infortunée Marie. Voyez encore les Mémoires de Castelnau, édition de l'Abbé le Laboureur; et l'Histoire de la Rivalité de la France et de l'Angleterre, par M. Gaillard.

Lettre XV. soulevés les uns contre les autres, s'entredéchirer par une guerre implacable de trente années consécutives? Que les Pays-Bas et la Hollande n'auroient pas été les sanglants théâtres de batailles et d'exécutions? N'est-il pas vrai que la France n'auroit eu ni ces conspirations sans cesse renaissantes, ni ces guerres intestines et cruelles, ni la honte de cette épouvantable nuit de Saint Barthélemi, ni les fureurs de la Ligue, ni après l'effusion de tant de sang, cette sourde fermentation des partis opposés, long-tems comprimée, jamais éteinte, éclatant enfin par une révolution, qui a passé de loin en scélératesse et en barbarie tout ce que l'on connoît dans les annales de la terre? Car quelqu'éloignement qu'il y ait entre la Réforme et la dernière époque de sang dont nous venons d'être témoins, pour qui suit et observe le progrès des opinions, le rapport de l'une à l'autre est plus direct, plus immédiat qu'on ne le penseroit. En effet, songez qu'après avoir donné le jour aux Anabaptistes en Allemagne, aux Puritains, aux Indépendans dans votre patrie, aux Sociniens en Suisse, en Hongrie, en Pologne, elle n'avoit plus besoin que d'un léger effort pour enfanter les Déistes, les incrédules, et les multiplier, pour le malheur de la France et de l'univers. Prenez en main l'histoire des Presbytériens par votre Docteur Heylin, et vous y verrez (1) qu'ils furent les inventeurs,

(1) Entr'autres à la page 27 il cite cette maxime des puritains anglois, disciples de Calvin, "Que si les Princes s'opposent à leurs efforts "pour établir la sainte discipline (la sainte liberté), ils sont tyrans "de l'Eglise et de ses ministres (de la nation), et à ce titre peuvent "être déposés par leurs sujets." Idem à la page 68 sur l'assassinat

lès premiers apologistes des principes que nos révolutionnaires, ont d'abord mis en lois fondamentales, et d'où ils sont partis ensuite pour légaliser le brigandage, les proscriptions, les assassinats, la confusion de toutes choses, grossir de tout côté le nombre de leurs complices, et partager la nation en victimes et en bourreaux. Enfin si vous trouvez que j'ai chargé injustement la Réforme de cette longue et sanglante chaîne de crimes et de calamités, jetez les yeux sur les peuples qui ont eu le bonheur de lui fermer chez eux l'entrée. Dès que la paix intérieure s'est maintenue où

---

du Duc de Guise par Poltrot.—A la page 141, sur l'assassinat du Cardinal Beton, il dit que Knox, dans la première édition de son histoire, appelle le coup de poignard qui lui porta James Melvin, et les paroles dont il l'accompagna, une action et un discours *godly*, pieux, méritoires.—A la page 153, il rapporte, qu'au sentiment de Willok, les Rois, pour être lieutenans de Dieu sur terre, n'en sont pas moins susceptibles d'être déposés pour justes causes. A la page 285 il rapporte quelques-unes de leurs maximes séditieuses, par exemple si les Princes arrêtent le zèle de ceux qui cherchent la discipline (la liberté), il se rendent tyrans et peuvent être déposés. A la page 447, il dit que, durant la rébellion, les Presbytériens prêchoient, imprimoient suivant la doctrine de Calvin, Knox, Buchanan, que tous les pouvoirs dérivoient du peuple originairement ; qu'ils n'étoient dans les Souverains que par délégation ; que le peuple avoit le droit de les reprendre, quand il lui plaît ; que les Rois n'étant qu'officiers de la communauté, on pouvoit leur faire rendre compte, et en cas de malversation, les punir par la prison, la déchéance, la mort même. Nos révolutionnaires n'ont donc été que les élèves, les copistes et les échos de la Réforme et des Réformés.

" Bon Dieu ! quelle tragédie nous préparons à la postérité !" s'écrioit Mélanchton, frappé de la licence effrénée que la Réforme donnoit aux esprits. Puisse-t-il être enfin passé, le dernier acte de cette longue et sanglante tragédie !

Lettre XV. l'honore, et l'embrasse. S'il ne la trouve pas dans ce qu'on lui présente, il n'en estime pas moins celui qui croit la lui avoir exposée, dans l'unique dessein de lui être utile. Peut-être ne serai-je pas écouté en vain : peut-être le jour viendra-t-il (et daigne le ciel l'accélérer) où l'on cessera d'être indifférent à une réunion, depuis long-temps désirée par tous les bons esprits. Ce sera celui où l'on sentira que l'unité politique, rempart insurmontable des états, n'est jamais plus solidement cimentée que par l'unité religieuse ; ce sera celui où l'on courra moins avidement après les petites aisances, les douces commodités de cette vie misérable ; où l'on donnera moins d'importance à l'or et à l'argent : ce sera celui où les affaires, les plaisirs de ce monde, absorbant moins les pensées des hommes, laisseront le premier rang aux réflexions sur l'avenir ; et où s'arrêtant au calcul le plus raisonnable, on préférera ce qui dure à ce qui passe, un bonheur sans fin à des jouissances d'un jour, le salut de l'âme immortelle au bien-être d'un corps qui, en dépit de nos soins, procède graduellement à sa rapide et inévitable décadence : ce sera celui où sera universellement entendu ce mot de Notre Sauveur : « Qu'importe de gagner l'univers « à celui qui perd son âme ? »

Qui plus que moi souhaiteroit de voir ce beau jour se lever sur votre patrie, moi qui depuis nombre d'années en chéris l'espoir dans mon cœur, et qui, par une impulsion comme irrésistible, ai tourné mes pensées vers le rapprochement réciproque ; moi que le sang qui coule dans mes veines rappelle à une origine commune avec les vôtres ; qui avant de l'avoir vue, estimois l'Angleterre, et qui l'estime et l'aime depuis que

je l'ai connue, depuis l'accueil et les bontés dont on a bien voulu nous y honorer ? J'ai essayé d'acquiter envers elle une partie de notre reconnoissance, en lui offrant ce tribut de mon travail. Si seulement j'avois pu le rendre plus digne d'elle ! Lettre XV.

Au surplus, si ma main avoit tracé un seul mot qui pût offenser ou déplaire, je déclare que je n'en eus jamais la pensée ; et je supplie qu'on me le pardonne. Je n'ai point à craindre que ma propre patrie me blâme des vœux que je fais pour sa rivale. Ma patrie est trop noble pour ne pas estimer les cœurs reconnoissans, pour ne pas sentir que les différends nationaux n'éteignent pas dans les individus la mémoire des bienfaits. D'ailleurs où les gouvernemens ne voient que des ennemis, la Religion voit toujours des frères (1).

Quant à vous, mon cher Monsieur, n'attendez pas le moment d'une réconciliation générale pour effectuer la vôtre. La marche des nations est lente, parce que leur existence est longue : les siècles sont leurs années. Les individus paroissent un instant sur la scène et s'évanouissent. Ce sont des jours qui leur ont été comptés, encore pénibles et courts. La vérité s'est montrée à vous : plus d'une fois vous m'en avez fait l'aveu dans nos entretiens. Qui pourroit désormais vous arrêter ? S'il vous falloit renoncer à une dignité, à des prééminences, à la fortune, et vous jeter avec une famille dans la pauvreté et l'oubli, encore vos délais n'en deviendroient-ils pas excusables. Car que sont les dignités, les richesses ? Qu'est-ce que le monde

---

(1) Ceci s'écrivoit en 1813.—Note de l'éditeur.

Lettre XV. et sa pompe périssable, au prix d'une récompense éternelle? Du moins je concevrois votre hésitation, en la déplorant. Mais grâces au ciel, vous n'avez aucune de ces entraves, de ces chaînes fortes qui, pour s'en déprendre, demandent une âme plus qu'ordinaire. Vous êtes maître de vos actions, de votre fortune.

Vos parens, vos amis vous blâmeront peut-être, et s'affligeront du parti que vous aurez pris. Je connois la sensibilité de votre âme; je vois à quelles rudes épreuves elle pourroit être mise. Mais le ciel veut être acheté, et vaut bien les sacrifices que Dieu exige de nous. Sans doute vous devez des ménagemens à la tendresse de vos parens, de vos amis, aux préjugés d'éducation que vous avez long-tems partagés avec eux. Eh bien! redoublez d'intérêt et d'amitié à l'égard des vôtres; qu'ils s'aperçoivent de votre changement, surtout par les soins plus tendres que vous leur rendrez. Faites plus: en priant avec ferveur pour eux, offrez-leur de se rendre juges entre eux et vous; de considérer, de peser vos motifs. S'ils y consentent, s'ils entrent paisiblement et de bonne foi dans l'examen que nous venons d'achever ensemble, il est à espérer que leurs plaintes s'affoibliront de jour en jour; et qu'après avoir blâmé votre conduite, ils finiront, avec l'aide de la grâce, par l'approuver et l'imiter.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN.

De l'Imprimerie de R. Juigné, 17, Margaret Street, Cavendish Square.

ERRATA DU TOME PREMIER.

Page 6, ligne 30, que, lisez, qui
Page 8, ligne 8, en 29, lisez, en 39
Page 9, ligne 6e avant la fin, Branchal, lisez, Bramhal,
Page 61, ligne 2, Pooker, lisez, Hooker,
Page 65, ligne 19, vous n'êtes que, lisez, vo s, que
Page 126, ligne 2, devoit, lisez, devroit
Page 149, ligne 7, furent, lisez, fussent
Page 150, ligne 13, " Le soin dont vous l'inculquez, lisez, avec lequel vous [l'inculquez
Ibid. ligne 29, ces chariots, lisez, les charriots
Page 155, ligne 12, Ebiouites, lisez, Ebionites
Page 184, ligne 4, c'est à ceux, lisez, c'est à eux
Page 206, ligne 11, insidieuse, lisez, incertaine
Page 223, ligne 23, encore raison? lisez, encore raison.
Page 232, ligne 26, que ceux-là, lisez, qu'ils
Ibid. ligne 27, que ceux-là, lisez, qu'ils
Page 234, ligne 10, et ne se sont, lisez, et ne sont
Page 235, ligne 20, aucune, lisez, aucun
Page 269, ligne 22, faire à Jésus-Christ, lisez, faire dire à Jésus-Christ
Page 282, ligne 12, mon corps est *sans* ceci, lisez, *sous* ceci
Page 283, ligne 1, baquète, baquète, lisez, baguète, baguète,
Page 285, ligne 1, la translation, lisez, transubstantiation,
Ibid. ligne 30, par le Prince François, lisez, Père François
Page 297, ligne 7, *ces* discours, lisez, *ses* discours;
Page 303, ligne 8, mais on n'oseroit, lisez, on n'osoit
Page 317, ligne 23, lisez sans guillemets.
Page 343, ligne 24, enseigne, lisez, enseigna
Page 367, lignes 20, 24 et 30, Vausleb, lisez, Vansleb
Page 368, ligne dernière, A Dieu, lisez, O! Dieu!

ERRATA DU TOME SECOND.

Page 49, ligne 4, augmentent, lisez, argumentent
Page 50, ligne 4, ce qu'elle cache, lisez, ce qu'elle ne cache,
Page 72, ligne 2, precautionem, lisez, [illegible]
Page 94, ligne 9, reconnus, lisez, secours.
Page 103, ligne 28, [illegible], lisez, [illegible]
Page 123, ligne 28, [illegible], lisez, [illegible],
Page 124, ligne 10, des docteurs, lisez, de docteurs
Ibid. note marginale, [illegible], lisez, [illegible],
Page 127, ligne 18, après avoir enfin, lisez, après avoir eu enfin
Page 193, ligne avant-dernière, plus d'appui, lisez, plus d'appuis.
Page 196, ligne 7, et n'étoit-il, lisez, et n'est-il
Page 207, ligne 15, au deuxième, lisez, au douzième,
Page 222, ligne 5, aussi vigoureux, lisez, aussi rigoureux
Page 240, ligne 5, à Dieu, lisez, adieu,
Page 243, ligne 11, cessera ; les âmes, lisez, cessera."—" Les âmes
Page 275, ligne 26, urne cénéraire, lisez, cinéraire,
Page 288, ligne 26, Lychris, lisez, Lychnis,
Page 308, ligne 5, comme des Dieux, lisez, comme habitées par des Dieux
Page 309, ligne 30, créatures, lisez, créateurs,
Page 322, ligne 33, elle éteint, lisez, elle a éteint
Page 325, ligne 17, Pères du 8e, lisez, Pères du 7e
Page 354, ligne 25, où ils viennent, lisez, où ils récurent,
Page 356, ligne 15, refusera, lisez, refuserai
Page 368, ligne 7, a donné, lisez, a donnée

